This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

UC-NRLF
$B 240 681

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA

450

THOMAS HENRY FARRER.

ABINGER HALL.

1 L. D. 4.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LES SALAIRES AU XIXe SIÈCLE

PAR

EMILE CHEVALLIER
DOCTEUR EN DROIT
MAÎTRE DE CONFÉRENCES A L'INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE.

AVEC UNE PRÉFACE

DE

M. E. LEVASSEUR

MEMBRE DE L'INSTITUT.

Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques

(CONCOURS ROSSI)

PARIS
LIBRAIRIE NOUVELLE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
ARTHUR ROUSSEAU, EDITEUR
14, RUE SOUFFLOT, ET RUE TOULLIER, 13.

1887

Digitized by Google

Digitized by Google

HD4906
C53

A Monsieur E. CHEVALLIER

Maître de Conférences à l'Institut national agronomique.

Monsieur et cher Collègue,

L'Académie des Sciences morales et politiques avait, à quelques années de distance, mis au concours deux questions qui se ressemblaient beaucoup, quoique l'une fût plus limitée que l'autre, et qui, par suite de l'ajournement de l'une des deux, ont été jugées la même année : la *main-d'œuvre* et *les salaires*. Cette insistance de l'Académie témoigne de l'importance qu'elle attache à un sujet qui a toujours été une des questions les plus graves de l'économie politique et qu'il est particulièrement intéressant d'élucider, aujourd'hui que des préjugés, des ambitions et des théories sans fondement ont obscurci pour le public les éléments mêmes du problème.

Dix mémoires, cinq pour chaque concours, ont été adressés à l'Institut ; leur nombre prouve qu'hors de l'Académie on se préoccupe aussi de la question.

Il est facile sans doute de démontrer que le salariat

M757613

Digitized by Google

est un contrat légitime et une forme nécessaire des rapports des travailleurs dans l'œuvre économique, et que, quelques changements que les mœurs et les institutions puissent apporter dans ces rapports, il subsistera toujours, sous un nom ou sous un autre : la permanence du salariat n'est mise en doute par aucun esprit clairvoyant.

Il est plus difficile de préciser les conditions du contrat et de démêler, d'une manière satisfaisante, les causes qui déterminent et qui font varier le taux des salaires : c'était l'aspect nouveau et le point délicat du sujet.

L'Académie a vu avec satisfaction que, dans l'un et l'autre concours, il se trouvait au moins un concurrent qui avait bien vu le but et qui s'en était approché. Vous êtes un des deux, Monsieur, et vos juges, tout en vous indiquant certaines améliorations à apporter à votre travail, ont loué la variété des recherches, l'ordonnance générale de la composition et la justesse du sens économique dont vous avez fait preuve dans la plupart de vos jugements.

Je ne veux pas répéter ce qu'a dit en termes excellents mon savant confrère, dans le rapport présenté à l'Académie au nom de la *Section d'économie politique et statistique, finances*; vous reproduisez ce rapport, qui est un premier témoignage en votre faveur, en attendant celui du public. Je me bornerai à rappeler l'état de la question et l'intention qu'a eue l'Académie en la mettant au concours.

Digitized by Google

Vous dites : « Toute la théorie du salaire est à refaire dans la science économique. » J'aurai dit plus volontiers qu'elle est toute à réviser. C'est le sort commun des sciences morales d'être dans un renouvellement perpétuel, parce qu'elles ont pour objet l'homme et la société qui, à cause de la liberté et de la perfectibilité — laquelle implique, comme conséquence, la possibilité de déchoir — présentent sans cesse des combinaisons nouvelles greffées sur le fonds immuable de la nature humaine.

L'économie politique n'échappe pas à cette loi. Les changements incessants qui s'opèrent dans les moyens de production, dans l'état de richesse des sociétés, dans les relations des diverses catégories de travailleurs ont, de notre temps, beaucoup étendu les horizons et modifié les perspectives de la science économique. Il faut mettre les théories en harmonie avec les faits nouveaux ou, pour parler plus exactement, en élargir les formules de manière à ce qu'elles comprennent les faits nouveaux et qu'elles en rendent compte. Les économistes y travaillent par leurs écrits et par leurs leçons, et vous êtes, Monsieur, au nombre des professeurs qui contribuent à propager la science en l'élevant et en la maintenant au niveau des besoins de la société contemporaine.

Pour atteindre ce résultat, il n'est pas nécessaire de renier l'œuvre de nos devanciers : il suffit de la compléter et d'en élaguer les assertions que l'expérience a définitivement condamnées. Il ne faut jamais hésiter à

Digitized by Google

dire une vérité nouvelle, quand on s'est bien assuré qu'elle était réellement vraie et nouvelle : c'est un acte de conscience pour le savant. Mais il y a un inconvénient à prétendre faire table rase, quand en réalité on ajoute d'utiles nouveautés sur une table déjà garnie et qu'on change quelque peu l'ordonnancement général pour leur ménager une place; on autorise ainsi le scepticisme en donnant à penser que nos maîtres ne comprenaient rien aux problèmes dont ils ont fourni une solution, ou que les phénomènes eux-mêmes sont si changeants qu'on ne peut fonder aucune loi scientifique sur ce terrain mouvant.

Il n'en est rien pourtant. Il y a des lois, et vous les avez exposées, Monsieur, avec une netteté qui atteste déjà l'autorité d'un maître habitué par l'enseignement à envisager les questions dans leur ensemble.

Les économistes du commencement de ce siècle, qui étaient témoins des débuts de la grande industrie, ont été tout d'abord frappés de l'influence que la quantité de capital disponible exerce sur la rémunération des ouvriers et ils ont créé la théorie du fonds des salaires, déclarant que ces salaires sont absolument déterminés par le rapport du nombre des ouvriers à payer avec la la somme des capitaux affectés à les payer et qu'une hausse générale ne peut se produire que par une diminution du nombre des ouvriers ou par une augmentation du susdit fonds des salaires : théorie dont la rigidité rappelle une autre théorie contemporaine, celle de

Digitized by Google

Malthus, sur la population. Vous avez montré, Monsieur, que cette théorie était étroite et insuffisante.

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, des économistes, observant que les inventions qui rendent le travail plus productif avaient en général pour effet d'élever le prix de la main-d'œuvre et que, dans les pays neufs où le capital est encore peu abondant, mais où le travail produit beaucoup, les ouvriers étaient payés très cher, ont déclaré que la productivité du travail était la véritable loi qui règle le prix de la main-d'œuvre et qu'il fallait renoncer à la théorie vieillie du fonds des salaires.

Il n'est pas étonnant que cette doctrine ait pris naissance aux Etats-Unis, qui est précisément un de ces pays neufs et où l'activité des entreprises est assez grande et assez fructueuse pour rémunérer largement le capital et le travail : c'est un des économistes les plus distingués du Nouveau-Monde, le général F. A. Walker, qui l'a exposée le premier dans un livre ingénieux et remarquable.

La productivité du travail me paraît être, en effet, la cause principale de la détermination du salaire. Lorsque l'industrie dont le salarié est le collaborateur donne de gros profits, la part de ce salarié peut être et est d'ordinaire plus forte que dans une industrie qui ne donne que de très petits profits; car on paye l'ouvrier non parce qu'il travaille, mais parce qu'il produit — ce qui est tout autre chose — et généralement en raison de

Digitized by Google

ce qu'il produit. D'ailleurs, il convient d'ajouter que la productivité du travail dépend elle-même de causes diverses, telles que la nature de l'industrie, la puissance des machines et autres instruments de travail, l'habileté de l'ouvrier, la bonne direction de l'entreprise.

Mais la productivité, quelque extension qu'on donne à ce mot, n'explique pas tous les phénomènes. Les domestiques, par exemple, qui ne font pas le ménage avec des machines et qui ne rendent pas plus de services aujourd'hui qu'autrefois, sont beaucoup plus payés ; les ouvrières en journée, travaillant à l'aiguille, le sont plus dans les grandes villes que dans les campagnes éloignées. Il faut donc admettre que *l'état général de la richesse d'une contrée* exerce aussi une certaine influence et que la doctrine du fonds des salaires, tout en étant insuffisante, n'est pas un non-sens.

La demande et l'offre du travail, c'est-à-dire le rapport entre la population ouvrière, qui constitue l'offre, et l'importance des entreprises, représentée à la fois par le nombre des entrepreneurs et par la somme totale de leurs capitaux, qui constitue la demande, n'est pas non plus une considération à dédaigner. On peut dire qu'elle a elle-même sa raison d'être dans la productivité du travail et dans l'abondance du capital et que l'offre et la demande comprend tout ; c'est vrai, mais l'économie politique ne doit pas craindre de montrer successivement sous leurs diverses faces les problèmes qu'elle veut éclairer. Lorsque je traite cette

Digitized by Google

question dans mon cours, je répète volontiers la sentence de Cobden : « Quand deux patrons courent après un ouvrier, les salaires haussent; quand deux ouvriers courent après un patron, les salaires baissent. »

L'ouvrier devant vivre de son salaire, le *coût de la vie* est aussi une des causes qui déterminent les salaires. Le coût de la vie ne détermine, il est vrai, qu'un minimum, lequel varie beaucoup suivant le degré de civilisation et les habitudes des populations; mais c'est néanmoins une considération très importante que la science économique n'a pas le droit de passer sous silence.

Elle peut, à la rigueur, ranger les *qualités personnelles du travailleur* au nombre des manières d'être de la productivité du travail. Je préfère cependant, pour ma part, les détacher de façon à mettre en relief l'importance qu'a la valeur propre du producteur dans l'œuvre de la production et les différences considérables de salaires que cette valeur peut légitimement motiver.

Enfin, les *institutions politiques* et la *coutume* que vous aviez signalées et sur lesquelles l'Académie vous a engagé à insister, sont nécessaires aussi pour expliquer beaucoup de phénomènes. Car l'équilibre des salaires et de la richesse ne s'établit pas aussi facilement que le niveau de l'eau dans deux vases communiquant librement. Cet équilibre est quelquefois faussé, dans un sens ou dans l'autre, par les institutions, et d'ordinaire la coutume, quand une fois elle est établie, produit des résistances qui gênent l'effet des lois économiques.

Digitized by Google

Aucun de ces points de vue, Monsieur, ne vous a échappé : le lecteur trouvera dans votre ouvrage la démonstration des principes que je me contente d'énoncer brièvement et que vous avez appuyée sur de nombreuses preuves.

Peut-être n'y rencontrera-t-il pas encore la réponse à toutes les questions qu'il peut se poser : le sujet, malgré son apparente simplicité, est si vaste qu'il est difficile d'en fouiller tous les recoins.

Peut-être aussi, dans vingt ans, de nouveaux faits se seront-ils produits qui, sans changer le fond des choses, mettront en lumière de nouveaux aspects du problème, et qui conduiront les auteurs à ajouter des chapitres à ceux par lesquels vous venez vous-même de compléter la doctrine des premiers maîtres de l'économie politique.

L'œuvre que vous avez faite, et qui marque une étape, n'est pas pour cela moins utile à la science et, comme vous êtes jeune, vous pouvez espérer de marquer encore l'étape suivante.

Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'expression de mes sentiments sympathiques.

E. LEVASSEUR.

Paris, 28 octobre 1886.

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

L'Académie des Sciences morales et politiques avait adopté pour sujet du *prix Rossi* à décerner en 1886 : « LA QUESTION DES SALAIRES », et le programme destiné à guider les concurrents était ainsi libellé :

« Montrer, par des exemples et par des statistiques choisis « dans des lieux et dans des temps divers et dans des condi- « tions économiques diverses, quelles ont été les variations du « taux des salaires, quelles causes ont produit ces variations ; « quelle influence exercent à cet égard l'abondance ou la rareté « du capital et des bras, le progrès des inventions, les institu- « tions et les lois. »

Dans sa séance du 17 juillet 1886, l'Académie a statué sur ce concours. Adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Cucheval-Clarigny, au nom de la section d'économie politique, elle a décerné la première récompense, d'une valeur de 2,500 fr., à l'auteur du mémoire inscrit sous le n° 1, et portant la devise : « *Toute la théorie du salaire est à refaire dans la science économique.* »

En présentant aujourd'hui au public ce mémoire, je tiens à le faire précéder de l'appréciation extrêmement flatteuse qu'en a faite le savant rapporteur :

« L'auteur du mémoire n° 1 a soumis à l'Académie un mé- « moire beaucoup plus étendu, et, à bien des égards, plus

Digitized by Google

« complet que ceux de ses concurrents. On y trouve une accu-
« mulation considérable de faits, recueillis avec diligence, et
« empruntés à tous les pays d'Europe, aux Etats-Unis et à
« l'Australie. Cette masse de faits sert de point d'appui à des
« observations presque toujours justes et sensées.

« Ce mémoire a le mérite d'aborder directement et de pous-
« ser à fond la discussion de toutes les banalités déclamatoires
« et de toutes les fausses théories qu'on a émises au sujet du
« salaire. Il ne craint pas de soutenir la nécessité du salariat,
« et il démontre péremptoirement qu'aucun mode d'associa-
« tion ou de coopération des ouvriers ne saurait le remplacer.
« Il demande avec raison comment certaines entreprises,
« comme le percement du canal de Suez, qui a fourni du tra-
« vail à tant d'industries et à tant de milliers d'ouvriers, au-
« raient pu s'exécuter par le seul concours des bras qui y ont
« été employés. Sans chercher des œuvres aussi colossales,
« sans sortir du modeste domaine des travaux agricoles, com-
« bien d'opérations, plantations de bois ou de vignes, défriche-
« ments, drainage, exigent une avance de fonds immédiate et
« ne donnent de résultats rémunérateurs qu'au bout d'un cer-
« tain nombre d'années. Quant à la répartition des produits du
« travail, l'auteur démontre avec sagacité qu'elle est loin d'être
« désavantageuse aux ouvriers. Il cite un des récents rapports
« de la grande usine des forges et fonderies du Creuzot, qui
« constate que sur 20 millions de produits, 4 seulement ont
« servi à la rémunération de l'énorme capital engagé dans
« cette entreprise, tandis que 15 millions ont été distribués en
« salaires, et un million appliqué à récompenser l'intelligence
« et le savoir des chefs de service, auxquels sont dus les succès
« de l'établissement. Si la part du capital et de l'intelligence
« était ajoutée à ce que reçoivent déjà les ouvriers, la part de
« ceux-ci ne serait donc pas accrue dans une proportion aussi
« forte que les prédicants du socialisme le voudraient faire

Digitized by Google

« croire ; et comment serait-il possible de suppléer à la dispa-
« rition de ces deux éléments indispensables de toute produc-
« tion ?

« Abordant ensuite l'examen de la condition des ouvriers,
« le mémoire n° 1 donne des détails très précis et très complets
« sur les salaires des ouvriers agricoles à diverses époques, en
« France, en Angleterre, en Allemagne et aux États-Unis, et il
« en fait ressortir cette conclusion que les salaires de l'agri-
« culture ont partout augmenté plus rapidement et dans une
« proportion plus forte que le coût des subsistances. C'est la
« meilleure partie du mémoire : les chapitres consacrés à la
« grande et à la petite industrie, bien que suffisamment traités,
« ne présentent pas la même abondance de renseignements.

« La démonstration d'une hausse générale des salaires, et
« l'examen de la condition actuelle des ouvriers, basé sur leurs
« besoins et sur le taux de leur rémunération, amènent natu-
« rellement l'auteur à discuter la célèbre loi d'airain et les
« conséquences que Lassalle, Karl Marx, et tous les écrivains
« socialistes en ont tirées. La réfutation de ces doctrines fausses
« et dangereuses est empreinte du même esprit judicieux et
« sensé que l'on constate dans toutes les parties de ce travail.
« L'auteur établit que l'ouvrier n'a point devant lui cette
« perspective désolante d'un salaire destiné à être fatalement
« réduit par la concurrence, et à devenir de moins en moins
« suffisant à mesure que la richesse générale s'accroîtra Pour
« lui, le salaire normal, qu'il distingue du salaire courant,
« résultat d'influences accidentelles, est destiné à osciller entre
« un minimum qui est le coût des choses indispensables à
« l'existence, et un maximum qui provient de la plus-value
« que l'expérience, l'habileté ou le savoir de l'ouvrier peuvent
« donner au produit de son labeur. Il met avec raison la pro-
« ductivité du travail au premier rang des causes qui exercent
« sur les salaires une influence favorable aux ouvriers : peut-

Digitized by Google

« être restreint-il dans des limites trop étroites d'autres causes « très actives, telles que la coutume et surtout le progrès « constant de la richesse générale. Quant aux moyens qui « tendent à forcer ou à contrarier le cours naturel des choses, « aux coalitions et aux grèves, le mémoire établit, par de nom- « breux exemples, qu'ils sont inutiles pour produire la hausse « des salaires et qu'ils aboutissent le plus souvent à un résultat « opposé, en faisant disparaître le travail et en déplaçant les « industries... ..... »
....

Avant d'être livré à l'impression, le mémoire a subi quelques légères modifications. J'ai dû notamment, pour obéir aux conseils de l'Académie, examiner à nouveau l'action qu'exerce l'accroissement de la richesse générale sur le taux des salaires, soit pour l'augmenter, soit pour le diversifier suivant les lieux ; j'ai dû envisager également l'influence de la coutume sous un aspect que j'avais négligé dans mon manuscrit primitif. Enfin, j'ai ajouté à l'ouvrage une conclusion, que le temps matériel ne m'avait pas permis de formuler.

L'Académie met ses couronnes à haut prix : en récompensant la présente étude, elle a créé à la charge de l'auteur une dette de reconnaissance vis-à-vis d'elle, et, en même temps, l'obligation de corriger les imperfections de son travail.

1er Octobre 1886.

Digitized by Google

INTRODUCTION

Le Salariat. — Son utilité ; sa supériorité sur l'association.— Ses perfectionnements : les primes et la participation aux bénéfices. -- Origine du salariat ; son histoire. — Le XIXe siècle. — Hausse des salaires. — Difficulté de l'évaluation de la hausse. — Imperfection des statistiques. — Enquêtes officielles et privées. — Causes auxquelles est due la hausse. — La théorie du salaire est à refaire.

Ce n'est certes pas dans cette partie du dix-neuvième siècle qui donne naissance aux entreprises les plus considérables, les plus complexes, et, faut-il le dire, les plus aléatoires, qu'il serait possible d'appliquer, à supposer qu'on la découvrît, une combinaison destinée à remplacer le salariat. Nous nous représentons mal une association entre ouvriers et patrons, lorsqu'il s'agit de travaux gigantesques, comme la construction de chemins de fer, le percement d'un canal de Suez ou de Panama. Mais, sans aller chercher des exemples aussi topiques, nous ne comprenons guère un contrat de cette nature intervenant même à l'occasion de la plantation d'une vigne ou d'un bois. — On aurait beau montrer aux ouvriers le bénéfice qu'ils retireraient d'une association dans ces circonstances, ils se récrieraient bien vite. « Nous sommes mariés, pères de famille, s'em-
« presseraient-ils de répondre à celui qui leur ferait
« une telle proposition ; nous n'avons d'autres ressources
« que le gain de notre travail quotidien ; — chaque
« jour nous mangeons ; chaque jour amène ses dépenses,

Digitized by Google

« et vous nous offrez une rémunération payable dans « quelques années. Mais croyez-vous donc que le bou- « langer nous fera crédit ? pouvez-vous attribuer au pro- « priétaire de notre maisonnette une patience qui dé- « passera de plusieurs années l'échéance de ses loyers? « — Nos enfants ont besoin de vêtements ; les magasins « de la ville ne vendent qu'au comptant ; comment fe- « rons-nous? Et puis, ajouteraient-ils, êtes-vous certain « que votre plantation réussisse ? Ne faut-il pas craindre « la gelée, la grêle, etc. ? — Nous est-il possible de « compter sur un gain aussi éventuel ? »

Que l'on ne dise pas qu'une combinaison de cette nature, quelqu'insolite qu'elle puisse paraître au premier abord, serait basée sur le même principe que le métayage ; l'analogie ne serait qu'apparente. — Le métayage, en effet, est sans nul doute une association offrant quelque ressemblance avec elle ; mais l'on n'est pas sans avoir remarqué que le métayer a lui-même la direction de l'entreprise, et que c'est à lui qu'appartiennent l'initiative et l'administration. D'ailleurs, le métayer est logé ; il se livre à des cultures variées, dont quelques-unes lui permettent de satisfaire à ses besoins personnels, sans qu'il lui faille attendre plus de quatre à cinq mois : ce sont des pommes de terre, du maïs, des fruits, des chataignes ; enfin, il a du bétail, dont le lait peut entrer immédiatement dans sa consommation.

A une époque où, malgré la hausse survenue dans la rémunération du travail, certains publicistes, friands de popularité, et plus soucieux du triomphe des doctrines socialistes que du véritable intérêt des ouvriers, persistent à demander la suppression du salariat, et son remplacement par un *quatrième contrat*, qui débarrasserait les travailleurs du salariat, comme celui-ci les a affranchis de l'esclavage, puis du servage, à cette époque, disons-nous, il est de notre devoir, à nous tous qui enseignons

Digitized by Google

ce que nous considérons comme les lois du monde économique, de démontrer que le salaire répond à une utilité que l'on ne saurait méconnaître. Peut-être l'avenir nous fournira-t-il un mode de rémunération plus parfait; le temps a ses surprises et ses révélations. On connaît le mot d'Aristote sur l'esclavage: il en prédisait, non sans incrédulité, la disparition le jour où le rouet marcherait tout seul. Grâce à la vapeur et aux machines, le rouet ne reçoit plus son impulsion de la main de l'homme; mais la suppression de l'esclavage avait précédé cette révolution industrielle. Le salariat pourra lui aussi disparaître, mais jusque là nous devons affirmer qu'il présente des avantages dont les ouvriers sont les premiers à reconnaître la réalité.

Le salaire est, du reste, susceptible d'une foule de combinaisons qui, sans lui enlever son caractère de certitude et de périodicité, lui servent, suivant l'heureuse expression de M. Leroy-Beaulieu, de *condiment*, et intéressent puissamment l'ouvrier. C'est d'abord le travail à la tâche, qui permet à ce dernier, lorsqu'il est laborieux, de doubler son gain ; ce sont les primes données soit à l'intensité du travail, soit à l'économie sur les matières premières ou sur le combustible : il n'est guère de grandes usines métallurgiques ou de compagnies de chemins de fer qui ne trouvent dans l'emploi de ces primes de très sérieux avantages ; on connaît également l'usage qu'en a fait M. Laroche-Joubert, dans sa papeterie d'Angoulême, et la sagacité avec laquelle il en a perfectionné le système lui-même, en créant les primes collectives (1).

Le salaire, grâce à sa fixité, présente des avantages que n'offre pas l'association. Prenez, par exemple, une

(1) M. Leroy-Beaulieu, *La Question ouvrière au XIXe siècle.*

Digitized by Google

vaste entreprise dont on exclurait, par hypothèse, le capital et la direction intellectuelle, et supposez-la aussi prospère sous le régime de l'association que sous celui du patronat : les ouvriers verraient peut-être leurs salaires s'élever d'un cinquième, d'un quart au plus, et à quel prix, à quels risques achèteraient-ils cette légère augmentation ? Ils y perdraient l'assurance et la périodicité de leur rémunération ; ils n'obtiendraient leur paiement que si l'entreprise prospérait, et, à coup sûr, ils ne le toucheraient qu'après la vente des produits, vente souvent éloignée, quand elle n'est pas incertaine. Nous lisons dans une correspondance adressée à l'*Economiste français* ces lignes qui sont la meilleure confirmation de ce qui précède : « Sur 20 millions environ de produits « annuels, aux fonderies et forges du Creusot, 15 mil- « lions vont à la main-d'œuvre, 4 à la rémunération du « capital, 1 à la rémunération de l'intelligence ; total « égal, 20 millions. » (1). — Supprimez, contre toute espèce de vraisemblance, le capital et l'intelligence, combien les 10,000 ouvriers du Creusot recevraient-ils ? — Leur salaire quotidien, de 4 francs, ne s'éléverait qu'à 5 francs.

Cette nécessité du salaire explique assez, entre autres raisons, pourquoi les sociétés coopératives de production, malgré l'enthousiasme irréfléchi qu'elles excitent parmi les classes populaires, sont restées en petit nombre. On en compte actuellement 74 (2). La plupart de ces sociétés laissent, d'ailleurs, une large place au salariat ; outre leurs membres, elles comprennent de simples ouvriers, qui ne participent en aucune façon aux bénéfices ; lorsqu'elles s'étendent, en effet, et qu'elles prospèrent,

(1) *Economiste français*, n° du 12 mai 1883.

(2) Rapport de M. Barberet, chef du bureau des Sociétés professionnelles, cité par M. Mangin, *Economiste fr.* du 23 mai 1885.

Digitized by Google

elles se gardent bien d'accroître la liste des sociétaires, et elles font appel à des salariés (1). Enfin, il n'est pas jusqu'à la constitution et au fonctionnement même de ces sociétés, dans lesquelles on n'aperçoive ce mode de rémunération : c'est un salaire qui est distribué aux associés avant la répartition annuelle, et souvent à des intervalles rapprochés ; et c'est tellement un salaire, que si la société venait à sombrer, le syndic et le juge-commissaire de la faillite en ordonneraient le prélèvement avant tout partage. « Nous faisons comme les autres « maisons, disait dans l'Enquête parlementaire le prési- « dent de l'association des ouvriers tailleurs ; nous payons « les ouvriers à la journée et aux pièces, qu'il y ait « bénéfice ou non. » (2).

Ce ne sont donc pas les associations coopératives qui feront perdre du terrain au salariat, et quelqu'intérêt que nous présentent les essais de coopération, nous ne pouvons nous empêcher de dire, avec M. Cernuschi, qu' « attaquer la combinaison si simple, si naturelle du « salariat, c'est retourner en arrière, vers un état moins « civilisé. » (3).

Il semble, d'ailleurs, que le vent populaire, après avoir soufflé vers l'association, se tourne aujourd'hui du côté de la participation aux bénéfices. Les pouvoirs publics eux-mêmes, avec les aspirations démocratiques qui les animent, ont, dans ces dernières années, suscité dans l'opinion un mouvement favorable à cette dernière combinaison. Loin de nous la pensée que la participation ne

(1) « Il est impossible de ne pas employer des auxiliaires, disait le « gérant des maçons ; on ne peut refuser de satisfaire la clientèle, quand « elle vous offre des travaux ; sans cela, on la perd. En principe, une « association ne doit faire travailler que ses membres ; mais, dans la « pratique, cela est matériellement impossible. » M. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières depuis* 1789.

(2) Page 369.

(3) *Illusions des sociétés coopératives*, p. 35.

Digitized by Google

soit une excellente institution, appelée à donner de très heureux résultats dans les industries, notamment dans celles où la main-d'œuvre constitue la principale dépense ; mais c'est une institution sur la nature et sur les applications de laquelle les illusions sont trop nombreuses ; elle ne saurait, en aucun cas, remplacer le salaire, mais le compléter ; car combien y a-t-il d'entreprises qui réussissent ? On l'a dit plusieurs fois dans l'Enquête parlementaire, sur 100 industriels, il y en a peut-être 10 qui gagnent de l'argent, 50 qui végètent, et 40 qui font faillite. — D'ailleurs, dans la plupart des maisons prospères où elle a été implantée, le chiffre qu'elle procure aux ouvriers, en outre du salaire, n'est pas assez élevé pour qu'elle apparaisse avec un caractère différent de celui d'une simple gratification ; quelqu'ingénieux qu'ait pu en être le mécanisme, elle n'a pu abattre la barrière qui sépare les ouvriers des patrons, et le taux du salaire est demeuré entre eux la condition première du contrat (1) ; tant il est vrai que le salaire, dans notre société si pleine de risques industriels, est encore la combinaison la plus avantageuse pour l'ouvrier. Au reste, la situation de salarié peut n'être qu'une étape dans la vie du travailleur, et l'accession au patronat est même un fait fréquent dans la petite industrie. La bourgeoisie industrielle elle-même est une caste qui se renouvelle sans cesse ; elle perd ses enfants, mais ses pertes sont réparées par les recrues qu'elle fait dans le prolétariat laborieux.

Le salariat n'a reçu son application générale qu'à notre époque. De nos jours, en effet, l'homme de travail est libre ; dans l'antiquité, il était esclave ; au moyen-âge, il était serf. Toutefois, le salariat n'a jamais été entièrement inconnu, même dans l'antiquité ; il y a toujours,

(1) V. M. Leroy-Beaulieu, *loc. cit.*

Digitized by Google

en effet, dans les classes libres d'un Etat, à côté des grands et des riches qui usent de l'esclavage, des pauvres qui doivent mettre leurs bras au service d'autrui.

Les livres de Moïse sont formels : « Le prix du merce-« naire qui vous donne son travail ne demeurera pas « chez vous jusqu'au matin. » (1). Dans le Deutéronome et le livre de Tobie, l'on rencontre des passages relatifs, comme le précédent, au paiement de l'ouvrier libre (2).

Sans parler d'Homère, qui, on le sait, a transmis à la postérité le nom des artisans qui ont fabriqué l'arc de Pandarus et le bouclier d'Ajax (3), il nous est permis de rappeler ici avec quel luxe de détails le poëte Hésiode décrit les travaux libres du commerce, de l'agriculture et de la navigation (4). Aussi est-ce avec raison que, dans sa belle *Histoire de l'Esclavage dans l'Antiquité*, M. Wallon a pu dire : « Le travail libre réagissait sur « les esclaves ; il en diminuait le nombre ; il pouvait « aussi en modifier la valeur. » (5).

A Rome, la situation fut la même. Les esclaves étaient en grand nombre. Sénèque rapporte que le Sénat avait un jour donné l'ordre de distinguer les esclaves des hommes libres par un vêtement particulier, mais qu'il y renonça ensuite en songeant au danger qui eût menacé l'Etat, si les esclaves s'étaient avisés de compter les citoyens (6). Mais dès l'époque des rois, des ouvriers libres existaient, et ils s'étaient constitués en corporations ; Servius Tullius accorda même à celles-ci des privilèges politiques ; elles avaient, d'ailleurs, leur autonomie propre : chefs, réunions, ressources particulières, céré-

(1) *Lévitique*, ch. XIX, V. 13.
(2) *Deutéronome*, l. XXIV, v. 14 et 15. — *Tobie*, l. IV. v. 15.
(3) *Iliade*, l. IV, 10, et l. VII, 220.
(4) *Œuvres* et *Jours*, 616, 683.
(5) T. 1er. ch. 2.
(6) Senèque, *de Clémentia*, 1, 24.— V. M. Levasseur, *Histoire des Classes ouvrières*.

Digitized by Google

monies religieuses, rien ne leur manquait. — Cicéron a rendu justice aux ouvriers libres : c'était au moment où il essayait de rassurer le Sénat sur les tentatives de désordres pratiquées par les complices de Catilina. « On « a fait une tentative auprès des ouvriers, s'écriait-il ; « mais il ne s'en est trouvé aucun assez pauvre ou assez « perverti pour ne pas vouloir conserver son réduit, son « modeste lit, et l'échoppe où il gagne un salaire de « chaque jour. » (1).

Dans l'ancienne France, les travailleurs libres ont à subir la concurrence des serfs, mais ils augmentent en nombre, et leur histoire devient celle du commerce de notre pays. L'organisation des corporations retiendrait quelque peu notre attention, si elle n'avait trouvé dans notre éminent maître, M. Levasseur, son historien définitif.

Mais il faut aller jusqu'à la Révolution pour voir l'émancipation complète du travail libre, et il ne nous est point permis de ne pas nous associer à la conclusion de l'auteur de l'*Histoire des Classes ouvrières :* « Les « ouvriers salariés, dit-il, ont gagné aussi à cette révo- « lution ; le régime de la liberté leur a été favorable, « comme à la société tout entière. » (2).

M. Gladstone disait un jour que le 19e siècle serait le siècle des ouvriers. Il songeait peut-être à l'importance qu'y ont prise les questions ouvrières. Nous emparant de cette parole, nous dirons, à notre tour, que notre siècle a assisté à des progrès dont les ouvriers ont été les premiers à profiter, et dont ils ont bénéficié plus que tous autres ; les machines, en accroissant la puissance productive du travail, ont permis d'en élever la rémuné-

(1) Quatrième Catilinaire, 9.
2) T. II, page 456.

Digitized by Google

ration ; en même temps, elles diminuaient le prix des objets manufacturés, et rendaient ceux-ci accessibles au plus grand nombre.

La hausse des salaires ! Voilà le grand phénomène économique des 50 dernières années, phénomène qui, pour subir à l'heure même où nous écrivons une éclipse passagère, ou plutôt un temps d'arrêt, ne s'affirme pas moins partout d'une manière éclatante dans notre société contemporaine. — L'Académie des Sciences morales ne pouvait rester indifférente à un fait aussi général, et elle en a fait l'objet d'un de ses concours.

Dans notre comparaison des salaires à travers l'espace, à quelles régions devrons-nous donner la préférence ? Nous aurons à nous attacher à choisir des régions dont les conditions économiques soient différentes, c'est-à-dire qui présentent des diversités au point de vue de la densité de leur population, de l'importance de leur territoire et de leur richesse, de la plus ou moins grande ancienneté de leur civilisation. A côté de la France, qui doit retenir plus particulièrement notre attention, l'Angleterre et l'Allemagne sont, en Europe, les nations qui, sous le rapport agricole ou industriel, offrent le plus d'intérêt, et présentent en même temps entre elles le plus de contrastes. Obligé de nous restreindre, nous y ajouterons l'examen des salaires de deux régions encore neuves, les Etats-Unis d'Amérique et l'Australie, qui laissent un vaste champ d'activité à une population accrue sans cesse par l'immigration.

Que si nous tentons de poursuivre la comparaison dans le temps, nous serons le plus souvent obligé de nous cantonner dans ce siècle. — Sans nul doute, nous trouverions des indications sur le taux des salaires dans l'antiquité, ou dans notre ancienne France ; mais ces renseignements, d'ailleurs isolés et épars, nous permettraient-ils un rapprochement fructueux, qui pût autoriser

Digitized by Google

des inductions certaines ? Ce serait une erreur de le supposer. Quel est, en effet, l'objet de notre étude ? C'est de rechercher quelle a été la marche ascendante des salaires, et, en même temps, de nous demander dans quelle mesure la hausse nominale en a été compensée par un enchérissement des subsistances. Or, faire intervenir l'idée d'une hausse qui se serait produite soit parallèlement, soit avec une proportion inégale, dans le prix des services et des choses, c'est impliquer une dépréciation du pouvoir de l'argent. — Cette baisse de la valeur du numéraire est, en effet, un fait constant qui se poursuit depuis environ deux siècles et demi. — Mais, avant la grande révolution monétaire du seizième siècle, la puissance de l'argent avait fréquemment varié sous l'influence tantôt de l'abondance ou de la rareté des marchandises, tantôt de l'offre des métaux précieux, ou, pour mieux dire, de l'importance du stock monétaire. Les variations avaient été subites et considérables. A l'époque des Antonins, la valeur de l'argent était à peu près la même qu'aujourd'hui ; du temps de Dioclétien, elle était moins forte (1).

(1) Dioclétien, pendant son dix-huitième consulat, rendit une ordonnance pour fixer le prix des marchandises et le salaire des ouvriers. « Le « prix des denrées, dit-il dans le préambule, négociées dans les marchés « ou apportées journellement dans les villes, a tellement dépassé toutes « les bornes, que le désir effréné du gain n'est modéré ni par l'abon- « dance des récoltes, ni par l'affluence des denrées. C'est pourquoi nous « ordonnons que dans tout notre empire on se contente désormais des « prix que nous avons fixés. » Voici quelques chiffres :

	Deniers.
L'épeautre vanné, — le boisseau militaire (17 litres environ).	100
Les fèves de marais, les pois chiches, id...	100
L'avoine, id.....	30
La viande de bœuf et de mouton, — la livre (326 gr.).....	8
La viande d'agneau et de porc, id..... ...	12
Le poisson salé, id	6
L'huile à manger, — le sextarius (1/2 litre)	12
Le vin commun, id.....	8
La bière, id.	2 à 4

Digitized by Google

Au commencement du 13e siècle, elle était cinq fois supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui ; à la fin du même siècle, il y avait eu baisse, et elle atteignait à peine un chiffre quatre fois égal. Puis la baisse s'arrête, et la hausse recommence ; elle atteint même son apogée vers 1510, où elle fut douze fois plus forte que de nos jours. — La découverte de l'Amérique produisit une grande révolution monétaire, qui dura cent ans, et pendant laquelle la diminution de la puissance d'achat du numéraire fut de 12 à 1. Vers 1630, l'argent avait à peu près la même valeur que de nos jours ; cette valeur se releva quelque peu, pour baisser ensuite d'une manière lente et successive jusqu'à aujourd'hui (1).

	Deniers.
Un poulet	60
Un lapin, un canard	40
Une paire de souliers de paysan	120
Une paire de souliers de patricien	150
Une journée de maçon	50
— de manœuvre	25
— de menuisier en bâtiment	50
— de marbrier	60
— de forgeron	50
— de boulanger	50
— d'ouvriers en mosaïque	60
Un barbier, par chaque personne	2

La peine de mort était infligée à quiconque ne se conformerait pas à ce tarif. Mais il était tellement en disproportion avec la valeur réelle des objets, que partout on désobéit aux ordres de Dioclétien.

Quels étaient donc ces prix ? Si nous acceptons l'évaluation du denier telle que la donne M. Waddington, et si, avec lui, nous la fixons à 0,062, nous trouvons que le salaire d'un ouvrier bien payé (60 deniers) et nourri par son patron, équivaut à peu près à 3 fr. 72 ; — que celui d'un manœuvre (25 deniers) se montait à 1,55, et que celui du maçon, du menuisier, du forgeron et du boulanger était du double, soit 3 fr. 10.

L'ouvrier recevait donc, outre la nourriture, une somme d'argent qui était supérieure à celle qu'il reçoit chez nous, et avec laquelle il pouvait acheter en général plus de denrées qu'aujourd'hui.

V. M. Levasseur. *De la valeur des monnaies romaines.* M. Levasseur reproduit à l'appendice le texte de l'édit.

(1) M. Levasseur : *La Question de l'or ;* introduction.

Digitized by Google

Si nous avons fait cette digression relativement longue, c'est pour montrer l'impossibilité où nous serions de comparer avec nos salaires ceux de l'époque romaine ou du moyen-âge. Faire cette comparaison à travers toutes les phases de la civilisation, ce serait présenter l'histoire de l'argent, et là n'est pas notre tâche. — D'ailleurs, l'évaluation des monnaies anciennes, et notamment des monnaies romaines, présente de grandes difficultés, difficultés que les travaux de MM. Mommsen et Waddington ont atténuées sans toutefois les supprimer. Au reste, les chiffres que nous possédons sont trop peu nombreux, pour que nous puissions affirmer quelque chose de précis sur la question des salaires à ces époques reculées.

En résumé, nous prendrons notre étude au moment où, sortant de la grande révolution monétaire du seizième siècle, la valeur des métaux précieux échappe aux variations subites, et où, sans devenir immobile, elle présente une quasi-fixité, ou plutôt une évolution lente vers la baisse, évolution qui permet de suivre avec une exactitude relative le mouvement de hausse pour les salaires et les marchandises, et de comparer entre eux le taux ascensionnel de ceux-ci et de celles-là.

La tâche ainsi circonscrite à la période qui s'étend de 1630 à nos jours, nous avons cherché à recueillir les renseignements les plus anciens ; mais, avouons-le, nos efforts n'ont pas toujours été heureux. C'est qu'en effet les documents officiels nous font défaut pour ce qui concerne le dix-septième et le dix-huitième siècle, et les renseignements particuliers ne sont guère plus abondants.

Pour le dix-neuvième siècle lui-même, la tâche est bien malaisée, car s'il est une statistique difficile à établir, c'est à coup sûr celle des salaires envisagés à différentes époques. « Une des plus grandes lacunes que l'on ren-
« contre, lorsque l'on s'occupe des questions économiques

Digitized by Google

« et sociales, écrivait M. Paul Leroy-Beaulieu, c'est « celle d'une bonne et fidèle statistique des salaires. Le « salaire, en effet, change d'une profession à l'autre ; « d'une localité à l'autre dans la même profession ; d'un « individu à l'autre dans la même profession et la même « localité ; enfin, l'offre et la demande de travail dans leurs « oscillations rapides et diverses l'affectent aussi. » (1).

Pour arriver à saisir ces diversités, l'administration, en France, se borne à consulter les maires des chefs-lieux de département sur les faits relatifs à ces villes, et elle leur envoie un questionnaire qui comprend une liste de soixante et quelques professions, appartenant pour la plupart à la petite industrie. Ce procédé d'investigation ne lui permet pas d'obtenir de détails sur la situation des ouvriers agricoles ni sur celle des ouvriers de la grande industrie. Encore ces renseignements pourraient-ils, quelque limités qu'ils soient, donner une indication sur la marche générale des salaires, si nous étions certains de leur sincérité ! Les maires ne sont pas malheureusement tous compétents pour y répondre doctement, et la tâche qui leur est imposée offre, pour être consciencieusement remplie, des difficultés de diverses natures, devant les quelles ils reculent ; peut-on, d'ailleurs, leur faire un reproche de ne pas interroger chaque patron, intéressé souvent à exagérer le prix de la main-d'œuvre, ni de s'enquérir auprès des ouvriers eux-mêmes, dont l'esprit inquiet redoute ce genre d'investigations ? Oui, sans nul doute, ces relevés officiels, ainsi qu'on l'a écrit, sont empreints d'une regrettable légèreté, mais nous est-il permis de faire un grief à des administrateurs de ne pas posséder la curiosité du statisticien ? — Si les données initiales sont suspectes, les moyennes générales qu'en tire l'administration supérieure le sont davantage ; sans

(1) *Economiste français,* 15 novembre 1879.

Digitized by Google

tenir compte de l'importance respective des diverses professions, au point de vue du nombre de bras qu'elles occupent, elle additionne les salaires de chacune d'elles, et en prend une moyenne. – Enfin (car nous ne pouvons nous étendre plus longuement sur l'infirmité de ces statistiques, dont nous serons obligé de nous servir), enfin, disons-nous, les statistiques des salaires ont le grave inconvénient de se limiter au travail à la journée, mode de rémunération dont l'emploi n'est pas universel. Avec elles, l'on ne trouve aucune indication sur le salaire *à la tâche* ou *aux pièces* ; l'on n'est pas davantage éclairé ni sur l'usage qui est fait dans notre industrie des primes attribuées à l'ancienneté des services, à l'intensité du travail, ou à l'économie sur la consommation du combustible ou des matières premières, ni sur les applications du système de la participation aux bénéfices.

Néanmoins, quelque imparfaites qu'elles soient, les statistiques nous aideront à étudier le mouvement général des salaires dans notre pays ; nous nous proposons de les compléter, soit par les renseignements que nous recueillerons dans les enquêtes officielles, soit par les indications données par la presse au moment des grèves, soit enfin par des recherches particulières auxquelles nous nous sommes personnellement livré.

Nous serons soutenu dans l'étude particulièrement difficile que nous entreprenons, par son intérêt et aussi par la certitude que nous avons de pouvoir démontrer que la situation des classes laborieuses s'est notablement améliorée de nos jours.

Notre tâche sera-t-elle terminée ? Après avoir examiné les variations du taux des salaires, il nous restera à voir à quelles causes elles sont dues, et, suivant l'expression de l'Académie, « quelle influence exercent à cet égard

Digitized by Google

« l'abondance ou la rareté du capital et des bras, le pro-
« grès des inventions, les institutions et les lois. »

Les faits nouveaux ont, en effet, révélé des lois nouvelles, sur lesquelles doit se porter l'attention de l'économiste. Celle-ci doit s'y porter d'autant plus, qu'il n'est peut-être pas d'exemple plus topique que celui du salaire pour montrer les abus qui ont été faits, en économie politique, de la méthode déductive ou métaphysique. Pour n'avoir pas observé ou avoir insuffisamment observé les faits qui s'étaient accomplis avant eux ou qui se passaient autour d'eux, les anciens économistes de l'école anglaise, et nous pouvons ajouter quelques-uns de l'école française, ont émis sur la question du salaire des principes dont les événements ont démontré la complète inexactitude. C'est ainsi que sont nées, entre autres, la théorie du fonds des salaires *(wages fund)*, et celle du salaire nécessaire, qui, sous la désignation de loi d'airain, a eu un si grand retentissement ; c'est également ainsi que Stuart Mill, exagérant le principe de l'accroissement de la population, et en redoutant les effets, a pu s'exprimer, au début de sa théorie sur les salaires, de la façon suivante : « Dans ce pays, dit-il, il y a peu d'espèces « de travail dont la rémunération ne pût être abaissée, « si l'entrepreneur poussait jusqu'au bout les avantages « que lui procure la concurrence. » (1). Lui-même s'est longuement préoccupé de l'abaissement des salaires, et il a décrit les remèdes populaires qui peuvent y être apportés (2).

Plus récemment, un économiste dont la science porte le deuil au moment où nous écrivons, H. Fawcett, dans sa brochure intitulée *Labour and Wages*, se demande tout d'abord comment il est permis de « remédier aux

(1) *Principes d'économie politique*, liv. II, ch. XI § 1.
(2) *Ibid.* ch. XII.

Digitized by Google

salaires peu élevés, » et sa réponse est l'objet de son chapitre premier ; sans doute, il croit peu à l'efficacité des remèdes, mais encore a-t-il sur le taux des salaires une crainte dont le dernier quartier de ce siècle aurait heureusement pu lui permettre de ne pas trop s'inquiéter.

Voilà où ont conduit des généralisations trop précipitées, procédant d'un examen superficiel des faits. Aussi M. Leroy-Beaulieu a-t-il pu, dans son excellent ouvrage sur la *Répartition des richesses*, émettre cette affirmation que, « toute la théorie du salaire est à refaire dans la science économique. » (1). Nous nous associons pleinement à l'assertion de notre éminent maître. Le principe de la concurrence est contrarié aujourd'hui par des institutions qui en entravent le libre jeu ; la productivité du travail, accrue par les machines et le développement de la grande industrie, agit puissamment sur sa rémunération ; le coût des subsistances semble maintenant n'avoir sur la fixation du salaire qu'une influence éloignée ; enfin, il n'est pas jusqu'à la coutume qui n'ait ici une action régulatrice, dont, à mon sens, on méconnaît encore trop les effets, non pas qu'elle en entraîne fréquemment la hausse, mais en ce qu'elle en assure le maintien aux époques de crise.

(1) P. 380, 2e édition.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

LA HAUSSE DES SALAIRES

Digitized by Google

Digitized by Google

SECTION PREMIÈRE

LES SALAIRES NOMINAUX

CHAPITRE PREMIER

Les Salaires agricoles.

Chiffre de la population agricole en France. — Importance de la production agricole. — Les salaires avant le XVIIIe siècle ; insuffisance des renseignements. — Misère des classes rurales. — Les calculs de M. Moreau de Jonnès. — Le livre de M. Théron de Montaugé sur le pays Toulousain. — Les chiffres de M. de Foville sur le XVIIIe et le XIXe siècle. — Le domaine de Périole. — Les recherches de M. Risler sur l'Aisne. — M. de Montalivet et « un heureux coin de terre. » — Le Bas-Vendômois. — Le département de l'Oise. — Le Maine-et-Loire. — La Bretagne. — Le salaire à la tâche.

Les travaux exclusivement agricoles occupent et nourrissent en France, si nous consultons le recensement de 1881, 18,249,209 habitants, c'est-à-dire 48 0/0 de la population totale de notre pays. — Si la première place appartient à l'industrie agricole à raison de sa population, elle lui serait encore échue à raison du caractère de sa production ; c'est à elle, en effet, que les autres industries doivent la plupart de leurs matières premières. — Cette production, même si on laisse de côté l'élevage ou l'engraissement du bétail, dépasse huit milliards de francs

Digitized by Google

(8,295,728,040 fr.) (1). — Les salaires agricoles méritent donc notre attention, et l'on comprend que nous donnions à leur examen le premier chapitre de cette étude.

Il n'est pas aujourd'hui de cultivateur qui n'attribue, en partie du moins, à la rareté et à la cherté de la main-d'œuvre la crise dont souffre en ce moment sa profession. Chose singulière ! il y a cinq siècles, le prix du travail donnait lieu à des plaintes unanimes de la part des ouvriers, comme de la part des maîtres : les premiers se plaignaient de son insuffisance, les seconds de son exagération ; les récriminations de ces derniers étaient les plus vives, et la royauté s'y associait. C'est ainsi que Philippe de Valois, en montant sur le trône, crut pouvoir y donner raison, en édictant un tarif légal que bientôt après il était obligé de rapporter. Les salaires ne tardèrent pas à s'élever, et le roi intervint de nouveau : il décida que, dans chaque ville, un prix convenable serait assigné aux journées *par gens qui en cogneussent, considérés la monnaye, le temps et les vivres*. Cette nouvelle tentative ne fut pas plus heureuse ; et, malgré cela, nous voyons le roi Jean, en l'année 1350, établir un tarif uniforme, applicable à toutes les provinces ; ce tarif, dont nous négligeons à dessein de donner le détail, constituait, d'ailleurs, un maximum ; c'est ce que dit l'ordonnance : « *qui meilleur marché en pourra avoir, si le prenne.* » — Ses dispositions contenaient une sanction assez sévère contre l'ouvrier et contre le patron qui avaient, l'un exigé, l'autre donné une rémunération supérieure au chiffre réglementaire. Nous passons sur les conséquences désastreuses qui s'ensuivirent, et qui ne pourraient nous offrir qu'un simple intérêt de curiosité (2).

(1) *Annuaire de l'Écon. pol. et de la statistique*, 1884, p. 305.

(2) Il faut lire sur ce qui précède un savant article de M. de Foville, dans l'*Economiste français*, n° du 25 décembre 1875.

Digitized by Google

Au commencement du règne de François Ier, en 1515, la journée des vendangeurs était payée 8 deniers, représentant 3 sous environ de notre monnaie. — En 1538, par suite de l'afflux des métaux précieux importés de l'Amérique, nous voyons que le salaire de l'ouvrier vendangeur, aux environs de Sens (1), était de 2 sols 1/2 (c'est-à-dire 10 sous d'aujourd'hui) ; celui de la vendangeuse, de 1 sol (4 sous de notre monnaie).

L'augmentation avait été générale, sous l'influence de la cause dont nous venons de parler, et elle avait suscité de nouvelles plaintes : témoin la pétition adressée par les bourgeois de la seigneurie du Hosh-Landsbourg, le 31 octobre 1579, à leur *gracieux maître*, pour demander la fixation d'un tarif immuable, destiné à régler le prix du travail. Ce document s'exprime ainsi au sujet des prétentions des journaliers et des domestiques : « De nos « jours, les domestiques poussent si loin leur orgueil, « leur esprit d'insubordination et d'insolence, qu'ils re- « fusent d'obéir non seulement aux bourgeois, leurs « maîtres, mais encore à l'autorité publique. De là, « depuis quelques années, parmi les valets, les charre- « tiers et les servantes, des nouveautés et des abus qui « deviennent chaque jour plus intolérables. En vérité, « si l'autorité ne vient en aide à ses sujets, la bourgeoisie, « surtout celle qui cultive la vigne et vit de ses produits, « se verra réduite à une ruine inévitable. Nous recou- « rons donc à vous comme à l'autorité que Dieu a instituée, « pour vous demander aide et protection. Veuillez arrêter « ces abus par des règlements sages et sévères, étendus « à toute la contrée. »

L'autorité s'émut de la pétition dont nous venons de transcrire quelques passages ; pour remédier à « cette

(1) M. Lallier, *Le Salaire comparé des Vignerons senonais aux XVIe et XIXe siècles*, 1867.

Digitized by Google

déplorable situation » et empêcher la seigneurie de subir la diminution, « sinon la perte complète des contribu- « tions, des corvées et des rentes foncières » acquittées par les bourgeois propriétaires menacés de ruine, tandis que « les domestiques s'enrichissent et deviennent des messieurs », les députés des seigneurs de Horbourg, de Hohs-Landsbourg, de Ribeaupierre et de Hattstatt, des villes de Turckeim, de Kaisersberg et de Colmar, se réunirent en 1590, afin d'édicter un tarif des salaires pour les ouvriers et les domestiques. Défense fut faite aux domestiques de prendre plus d'un jour de vacances au Carnaval, à l'oie de la moisson, et au rôti de la vendange, tout cela sous peine d'amende (1).

Nous avons hâte d'arriver à des salaires qu'il nous soit possible de comparer avec les nôtres, ou plutôt dont nous puissions suivre l'élévation jusqu'à nos jours. Sous le règne de Louis XIV, les campagnes nous présentent un tableau aussi triste que l'éclat de la cour était vif et brillant. « L'on voit, dit La Bruyère, certains animaux « farouches, des mâles et des femelles, répandus dans « la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, « attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent « avec une opiniâtreté invincible ; ils ont comme une « voix articulée, et, quand ils se lèvent sur les deux pieds, « ils montrent comme une face humaine ; et, en effet, « ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des « tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines ; « ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, « de labourer et de recueillir pour vivre, et méritent

(1) Charles Grad, *Economiste français* du 16 octobre 1880.

Il faut également consulter le journal du sire de Gouberville (1552 à 1563), recueilli et publié par M. l'abbé Tollemer. M. Baudrillart, dans ses intéressantes études sur les classes agricoles en Normandie, y a consacré plusieurs lignes.

Digitized by Google

« ainsi de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé. » Voilà l'impression du moraliste sur l'état des sujets de ce roi qui a donné son nom à son siècle ! L'accusera-t-on d'avoir donné au tableau des teintes trop sombres, et d'avoir sacrifié la vérité ? Il est malheureusement d'autres témoignages. Le duc de Lesdiguière, gouverneur du Dauphiné, dans une lettre à Colbert, datée de l'année 1675, écrivait : « La plus grande partie des habitants des cam-« pagnes n'ont, pendant l'hiver, que du pain de gland « et des racines, et présentement on les voit manger de « l'herbe des prés et l'écorce des arbres. » Sans faire intervenir ici les appréciations de Vauban, de Madame de Maintenon, et d'autres écrivains, qui sont unanimes sur la misérable condition des habitants des campagnes, citons l'affirmation d'un précurseur de nos économistes : « Le dixième des habitants est à la mendicité, dit Bois-« guillebert dans son *Détail de la France ;* la moitié « du reste n'a qu'à peine le nécessaire ; dans l'autre « moitié, les trois quarts sont mal à l'aise. »

Pour traduire par des chiffres la situation pécuniaire des travailleurs ruraux dans la seconde partie du XVIIe siècle, il est permis d'évaluer, d'après les affirmations les plus certaines, et grâce à des données empruntées à des lieux différents, le salaire moyen de la journée à 6 sols pour les hommes, et 3 sols au plus pour les femmes (1). Le sol ne valait guère, en monnaie de notre temps, que 0 fr. 083. Encore n'était-ce pas un revenu bien régulier ! Il fallait tenir compte des chômages, plus fréquents à cette époque qu'à la nôtre, à raison de la difficulté des

(1) Correspondance des contrôleurs généraux des finances, lettres 163, 1174 et 1423. — Lettre 163 « 6, 5 ou 4 sous ».— Lettre 1174 « 4 sous. »

Locke constate que les paysans bordelais avaient à peine 7 sols par jour, et leurs femmes 3 ; cette contrée était la plus privilégiée sous le rapport du prix du travail. (*Journal of Travels in France*, t. I, p. 147).

Digitized by Google

déplacements et du grand nombre de fêtes (1). A supposer 200 journées de travail. c'était pour l'ouvrier des champs un budget qui ne dépassait pas 120 francs. — Mais le nombre réel des journées atteignait-il 200 ? Il est permis d'en douter, au moins pour le pays toulousain ; en effet, nous lisons dans un ouvrage dont l'auteur a compulsé avec soin les archives départementales de la Haute-Garonne : « Tous les habitants sont gens de journée, écrit le curé « de la paroisse de Bruyère, et pour peu que l'hiver soit « mauvais, ils sont tous à l'aumône. » — « Les ouvriers « n'ont rien à faire pendant huit mois, mandait-on de « Caraman. » — « La plupart n'étaient pas employés « quatre mois de l'année, sur les paroisses de Castel- « ginest et de Gratentour ! » (Archives départementales, *Etat des paroisses.*) Et cependant ces localités son réputées aujourd'hui pour être les plus riches et les mieux cultivées (2).

Un savant statisticien, M. Moreau de Jonnès, arrive, par un calcul où il fait entrer le chiffre des frais de culture, qu'il divise par celui de la population, à n'attribuer, en 1700, à un ménage composé de 4 personnes et demie, qu'une somme annuelle de 135 fr. ; trente-sept centimes par jour. Suivant le même, vers 1769, le budget de la même famille n'aurait été que de 0 fr. 35 par jour, 126 francs par an. Quel problème à résoudre que celui de l'existence avec 0,37 ou 0,35 centimes par jour ! Le blé

(1) Grâce à la multiplicité des fêtes chômées, l'ouvrier avait eu, jusqu'au 17e siècle, en moyenne, deux jours de repos par semaine ; le travail cessait même souvent, la veille des jours fériés, à 3 heures de l'après-midi. M. Babeau, *Correspondant* du 25 décembre 1884.

Il ne faut pas voir une boutade de bonhomme fabuliste dans les vers suivants :

> Le mal est que dans l'an s'entremêlent des jours
> Qu'il faut chômer ; on nous ruine en fêtes.
>
> (La Fontaine, liv. 8, f. 2).

2) Théron de Montaugé, l'*Agriculture et les Classes rurales dans le pays Toulousain*, p. 65.

Digitized by Google

était cher : le prix moyen de l'hectolitre, de 1643 à 1715, fut de 18 fr. 85. Au siècle dernier, de 1715 à 1770, il ne fut que de 13 fr. Aussi la misère était-elle grande ; elle était parvenue à un degré inouï, écrivait en 1739 le marquis d'Argenson, qui ajoutait : « Au moment où « j'écris, au mois de février, en pleine paix, avec les « apparences d'une récolte sinon abondante, du moins « passable, les hommes meurent autour de nous comme « des mouches et sont réduits par la pauvreté à brouter « l'herbe... Le duc d'Orléans porta dernièrement au « conseil un morceau de pain de fougère. A l'ouverture « de la séance, il le posa sur la table du roi, en disant : « *Sire, voilà de quoi vos sujets se nourrissent.* »

Interrogeons d'autres sources : elles nous confirmeront les mêmes faits. A la suite d'un arrêt du Parlement de Toulouse, ayant pour objet d'enjoindre à l'autorité municipale de fixer le prix de la journée de travail eu égard à la valeur des denrées, et ce dans le délai de trois jours après la publication de l'arrêt, une ordonnance des consuls de Blagnac, en date du 14 août 1708, fixa le prix des journées d'homme à 6 sols, depuis le 1er octobre jusqu'au 1er février exclusivement ; à 8 sols, depuis le 1er février jusqu'au 1er avril ; et à 10 sols, depuis le 1er avril jusqu'au 1er octobre. On arrêta, en même temps, que la journée des femmes serait payée à raison de 3 sols, depuis le 1er octobre jusqu'au 1er février ; de 4 sols, depuis le 1er février jusqu'au 1er avril ; de 5 sols, depuis le 1er avril jusqu'au 1er octobre ; « le tout à compter du soleil levant jusqu'au soleil couché, et le travail vitement fait... » (1).

En 1788, à la veille de la Révolution française, le revenu normal d'une famille agricole n'avait pas, d'après

(1) *Archives de la commune de Blagnac*, voir l'ouvrage cité de M. Théron de Montaugé.

Digitized by Google

M. Moreau de Jonnès, augmenté sensiblement dans les trente années qui avaient précédé. Pour le célèbre voyageur Arthur Young, qui parcourait la France à la même date, le prix moyen des journées pour les ouvriers est de 19 sous (1) ; ce chiffre, dont l'exagération est certaine en ce qui concerne les ouvriers agricoles, est corrigé par d'autres écrivains. Le duc de La Rochefoucauld-Liancourt parle de dix sous par jour ; M. Théron de Montaugé, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité plusieurs fois, dit avoir compulsé les livres de compte tenus par sa famille, et avoir trouvé que, de 1789 à 1790, le prix moyen de la journée d'homme, sur son domaine de Périole, fut de 50 centimes en janvier, février et mars ; de 60 centimes en avril et en mai ; le prix normal pour les mois de juin, juillet et août, fut de 70 centimes. Mais habituellement les familles attachées au domaine avaient un intérêt dans la récolte du blé, ce que l'on nomme encore la *latte au sol*, et les solatiers prélevaient le huitième du grain pour sarcler, couper à la faucille et battre au fléau les récoltes ; or, le produit moyen de la latte ayant été de 7 hectolitres 70 litres de blé, et la part de l'homme dans la latte (qui était servie par un homme et une femme) pouvant être évaluée aux 4/7 de la totalité, le solatier gagnait, du 20 juin aux premiers jours d'août, la valeur de 4 hectolitres 40 litres de blé, qui, au prix de 16 fr. 94 l'hectolitre (c'est le chiffre moyen constaté sur le marché de Toulouse à cette époque), remet pour la fin du mois de juin et les mois de juillet et août la moyenne de la journée de travail à 1 fr. 40. En septembre, la journée fut payée, de 1785 à 1790, 68 centimes ; en octobre, 60 centimes ; en novembre, 55, et en décembre, 50 centimes. Bref, étant donné le nombre de journées de travail, cela fait 162 fr. 43. — A la même époque, le salaire des femmes sur le domaine de Périole

(1) A. Young, *Voyage en France* en 1787, 1788 et 1789.

Digitized by Google

fut de 0 fr. 30, depuis le mois de septembre jusqu'au mois de juin, et de 0 fr. 40 pendant le reste de l'année ; mais les femmes, au moment de la moisson, recevaient environ 3 hectolitres de blé, ce qui rendait leur salaire supérieur dans cette saison. A 131 journées de travail par an, nous dit M. Théron de Montaugé, le salaire annuel des femmes pouvait être évalué à 75 fr. 40. — En ajoutant cette somme à celle de 162 fr. 43 gagnée par le mari, et en observant que la femme, pendant les moments où elle ne trouvait pas à s'occuper à l'extérieur, passait son temps à filer la laine, le chanvre et le lin dont s'habillait toute la famille, nous arrivons à un budget supérieur à celui que détermine M. Moreau de Jonnès.

Young constate qu'en douze ans la main-d'œuvre avait augmenté de 100 0/0 en Normandie, de 50 0/0 en Provence, de 50 0/0 dans l'Ile de France, tandis qu'en Anjou, par exemple, elle était restée stationnaire depuis un demi-siècle. — Pour l'ensemble de la France, il admet une hausse de 20 0/0 de 1763 à 1788. — Cette hausse nominale se trouvait annulée par un renchérissement supérieur des denrées, si bien qu'elle n'avait pu profiter aux ouvriers agricoles, dont, d'ailleurs, Young révèle la misérable position. — Le blé, par exemple, qui avait valu en moyenne 18 livres le setier dans la première moitié du siècle, en valait à peu près 24 depuis 1766 (environ 17 francs l'hectolitre).

Dans cette rapide revue du passé, nous n'avons aperçu, comme le dit éloquemment M. de Foville, que « une triste succession de tableaux douloureux. » Et nous ajouterons avec lui que : « Dans ce long combat du tra-
« vail contre la faim, qui constitue la vie du plus grand
« nombre des hommes, la faim, en 1788, comme en 1350,
« était la plus forte : le travail était vaincu d'avance. »

Sous le Directoire, nous avons quelques renseigne-

Digitized by Google

ments. La guerre ayant enlevé une partie des hommes valides, les gages avaient augmenté ; les ouvriers n'étaient donc pas ceux qui souffraient le plus. A la campagne, on avait beaucoup défriché, beaucoup emblavé, surtout pendant la période du maximum, et, quoique le blé fût à bas prix, les salaires avaient augmenté des 4/5, disait-on (1).

Si nous jetons un coup d'œil sur ce siècle, la progression nous apparaîtra rapide et accentuée.

M. de Foville, embrassant dans une même comparaison le dix-huitième siècle et les trois premiers quartiers de celui-ci, présente le tableau suivant du gain moyen d'une famille de journaliers agricoles composée du père, de la mère, d'un enfant en âge de travailler et de deux enfants en bas-âge :

En 1700	180 fr.
En 1788	200
En 1813	400
En 1840	500
En 1852	550
En 1862	720
En 1870-1875	800

L'augmentation, de 1700 à 1788, n'aurait été que de 11 0/0. Elle aurait été de 300 0/0 pendant le dernier siècle (de 1788 à 1870). Mais il s'agit là du budget d'une famille entière, et encore ces chiffres n'ont-ils trait qu'à l'ensemble de la France (2).

Interrogeons les statistiques particulières de quelques contrées de la France, et revenons dans le pays Toulousain et au domaine de Périole :

(1) Fr. d'Ivernois, *Tableau historique des pertes que la Révolution et la guerre ont causées au peuple français*, 1799, p. 145 et s.

(2) *Economiste français* du 22 janvier 1876. — V. la *Transformation des moyens de transport*, du même auteur, p. 361.

Digitized by Google

En 1868, les salaires des journaliers, nous apprend M. de Montaugé, s'élevaient à 1 fr. pour les mois de janvier, février, mars, avril, octobre, novembre et décembre. En mai, ils étaient de 1 fr. 50 ; en juin, de 2 fr. 21 ; en juillet, de 4 fr. 34 ; en août, de 3 fr. 55, et en septembre de 1 fr. 25. — M. Théron de Montaugé fils, avec une bonne grâce à laquelle nous avons été fort sensible, nous a fourni l'indication des salaires qu'il paie actuellement sur le domaine où il continue les traditions paternelles. En janvier, février, octobre, novembre et décembre, il donne à ses journaliers 1 fr. 50 ; en mars, 1 fr. 75 ; en avril, mai et juin, 2 fr. ; en juillet et en août, 3 fr. 39, et en septembre, 1 fr. 75. M. Théron de Montaugé nous fait observer que le prix afférent aux mois d'été (juin, juillet et août) est, depuis quelques années, inférieur à ce qu'il devrait être, circonstance due à la baisse du cours des céréales, qui constituent une partie du salaire ; mais, en relevant le prix de ces mois d'un quart environ, nous constatons que le salaire a bénéficié depuis un siècle, sur la terre de Périole, d'une hausse de 200 à 250 0/0.

Dans le rapport adressé au ministre sur la situation de l'agriculture dans le département de l'Aisne en 1884, M. Risler, directeur de l'Institut national agronomique, indique la progression suivante :

	1820 à 1830	1830 à 1840	1840 à 1860	1860 à 1875	1875 à 1884	Augm. p. 0/0.
Gages du maître valet, par an..... fr.	200,00	360,00	400,00	600,00	700,00	250 0/0
Salaire de l'ouvrier nourri, par jour. fr.	0,60	0,75	1,00	1,80	2,10	250
Salaire de l'ouvrier non nourri..... fr.	» »	» »	2,00	2,80	3,50	218

On peut, à notre sens, regarder les salaires de 1820 comme égaux à ceux de 1800; il y avait eu, vers 1810, une augmentation assez rapide, résultant des vides que

Digitized by Google

les guerres de l'Empire avaient creusés au milieu des classes laborieuses, mais cette augmentation avait disparu, et les prix étaient revenus à leur taux ancien; c'est un fait sur lequel nous avons l'affirmation fortement motivée d'un statisticien dont nous apprenons la perte au moment où nous écrivons, M. du Chatellier, qui, grâce à une longévité peu commune, a assisté à la naissance et pour ainsi dire à la fin de ce siècle (1).

De 1820 à 1880, alors que le salaire haussait dans le département de l'Aisne de 250 0/0 en moyenne, le fermage n'augmentait que de 28 0/0 pour les terres des hospices de Soissons, dont M. Risler a consulté les registres; pour les autres propriétaires, l'augmentation avait été plus considérable : elle avait, pour quelques-uns, été de 100 0/0, mais, en moyenne, elle n'aurait pas dépassé 50 à 60 0/0. Nulle part, elle n'avait atteint la progression des salaires. — Cette différence entre la hausse des fermages et l'accroissement des salaires est un fait curieux, dont nous aurons à rechercher plus loin les raisons, mais dont nous pouvons dire qu'il apparaît partout.

Nous le retrouvons sous la plume d'un homme qui eut son heure de célébrité. M. de Montalivet, à la fin d'une carrière longue et bien remplie, a retracé l'histoire du domaine de La Grange, dans le Cher, où, jeune homme, il était venu habiter avec son père; et il a décrit les progrès matériels accomplis depuis son enfance dans cet « heureux coin de terre. » L'économie politique a trouvé sa place dans cet intéressant opuscule, nous allions dire dans cette idylle de la vie champêtre.

De 1820 à 1878, le revenu des propriétaires, à La Grange, a doublé à très peu près; mais les salaires

(1) *Essai sur les Salaires et les Prix de consommation de* 1802 *à* 1830, p. 19. « De 1810 à 1830, les objets de consommation avaient augmenté, dit-il, de 12 p. 0/0 ; les salaires des ouvriers avaient fléchi de 6 0/0. »

Digitized by Google

se sont élevés dans une proportion plus forte : celui du simple journalier, qui était en 1820 de 1 fr. pendant cinq mois d'hiver et de 1 fr. 25 pendant les sept autres mois, a plus que doublé. Quant aux gages du personnel permanent des fermes, en voici la curieuse nomenclature :

Professions.	1825		1878		Augmentation
Bergères.	De 30 à	50 fr.	De 120 à	130 fr.	160 0/0
Vachers.....	60	70	180	200	185
Bouviers.....	120	130	280	300	130
Laboureurs..... ..	130	150	450	500	233
Charretiers.....	200	250	450	500	100
Servantes.....	90	120	260	300	149

D'un autre côté, ainsi que le fait remarquer M. de Montalivet, « les femmes trouvent aujourd'hui dans cer-
» tains travaux agricoles, tels que la récolte des prairies
» artificielles et le désherbage des céréales, des journées
» fréquentes, qu'elles connaissaient peu ou point dans
» notre jeunesse. » (1).

Nous n'avons malheureusement pas pour les autres régions de la France des renseignements dont la date initiale soit aussi ancienne ; nous passons maintenant à des comparaisons dont le premier terme sera l'année 1836 :

M. Blaise des Vosges constate pour la région du Bas-Vendômois la hausse suivante (2) :

	1836		1878		Augment.
Gages des hommes nourris par an.....	f. 250,00		500,00		100 0/0
Gages des femmes et filles de basse-cour, nourries.	fr. 80,00	à 150,00	200,00	à 300,00	100
Journaliers.	fr. 1,50	1,75	2,50	3,00	100
Femmes.....	fr. 0,60	0,75	1,50	1,75	133

Nous devons à l'obligeance d'un cultivateur éminent les chiffres concernant les salaires d'une ferme impor-

(1) *Un heureux coin de terre*, 1879.
(2) *Economiste français*, du 26 octobre 1878.

Digitized by Google

tante de l'Oise ; ces chiffres portent sur la même période, 1836-1880. Quelque intéressants que soient les rapprochements que l'on voudrait établir entre les diverses régions, ils ne sauraient avoir qu'une valeur purement approximative : ici, la coutume est de nourrir les ouvriers, là prévaut un usage contraire ; dans une contrée, le journalier est payé toute l'année à la journée et son salaire varie avec les saisons et l'importance des travaux ; dans une autre, il devient tâcheron pour certains ouvrages, la moisson, la fenaison, l'arrachage des betteraves, etc. (1).

Cette réserve faite, voici les renseignements relatifs au mouvement des salaires dans la ferme de Trémonvillers (Oise) :

Désignation		1834	1851	1858	1884	Aug. p. 0/0
1er Charretier, par an	fr.	220,00	220,00	320,00	600,00	172 0/0
2e — id.	fr.	186,00	230,00	300,00	500,00	168
3e et 4e — id.	fr.	160,00	190,00	300,00	400,00	150
Homme de cour id.	fr.	96,00	100,00	240,00	400,00	316
Servante	fr.	120,00	140,00	240,00	360,00	200
Journaliers nourris, par jour	fr.	0,50	0,75	1,25	1,50	200
Id. non nourris, id.	fr.	1,00	1,25	1,75	2,50	150
Berger	fr.	360,00	400,00	480,00	600,00	66

Dans la même exploitation, le prix du fermage fut de 56 fr. par hectare dans la période 1834-1852, de 70 fr. entre 1852 et 1870, de 90 fr. depuis 1870 jusqu'à 1885 ; il est redescendu au chiffre de 70 fr., à la suite d'un renouvellement de bail récent.

(1) M. Walker et M. Purdy établissent la division des salaires agricoles suivant les saisons :

Pour un salaire annuel de 100, l'ouvrier gagne pendant le :

1er Quart de l'année	18.9
2e —	22.1
3e —	38.6
4e —	20.4
	100

(WALKER, *the wages question*, p. 27).

Digitized by Google

Des recherches faites dans des papiers de famille et dans des registres domestiques nous ont donné l'assurance que, de 1828 à 1848, le salaire du journalier nourri dans l'Oise ne s'élevait pas à plus de 0,70 et 0,75 c. par jour. Il gagne aujourd'hui 1 fr. 50 à 2 fr. — Les gages de la servante de ferme ne dépassaient pas 96 fr. par an ; ils sont aujourd'hui de 360 fr.

Un brave serviteur, que nous connaissons, gagnait comme maître valet de ferme, en 1836, 250 fr. par an, et ce chiffre paraissait très élevé pour la contrée ; en 1842, il arrivait à la somme de 300 fr. Avec cette rémunération, qui paraîtrait faible en 1885, il faisait des économies, et il a pu refuser l'offre d'un salaire de 800 fr. qui lui était faite, afin de jouir d'un repos que sa petite aisance et son âge s'accordaient à lui permettre.

Sur les années qui suivirent 1850, les renseignements sont loin de faire défaut, et, s'ils ne datent que d'une trentaine d'années, ils n'en sont pas moins concluants : ils montrent que la hausse des salaires est, pour la plus grande partie, due à cette période.

Au congrès des Sociétés savantes de 1883, M. Bouchard, secrétaire de l'Association industrielle et agricole de Maine-et-Loire, lisait un mémoire constatant les augmentations des salaires dans plusieurs arrondissements de ce département, en prenant les années 1850 et 1882 comme termes de comparaison (1).

Il fournissait les chiffres suivants pour l'arrondissement d'Angers :

	1850	1882	Augment.
Maîtres valets de ferme... ..... fr.	300,00	450,00	50 0/0
Filles de ferme..... fr.	120,00	250,00	108
Ouvriers à la journée..... ..... fr.	2,00	2,50	25
Vendangeurs..... ..... fr.	2,00	2,50	25
Vendangeuses..... fr.	0,75	1,25	66

(1) *Séances des* 28 *et* 29 *mars* 1883.

Digitized by Google

Pour l'arrondissement de Cholet :

	1850	1882	Augment.
Maître valet....	fr. 250,00	500,00	100 0/0
Fille de ferme.....	fr. 150,00	275,00	83
Ouvrier à la journée.....	fr. 1,75	2,50	42

L'accroissement n'est pas moindre en Bretagne : les individus nourris, qui touchaient il y a une trentaine d'années de 90 fr. à 105 fr., obtiennent actuellement, dans l'arrondissement de Brest, par exemple, de 180 à 200 fr. ; les femmes ont vu hausser leur salaire de 60 à 120 fr. et même à 150 fr., soit une augmentation de 100 0/0 au minimum. — Dans l'arrondissement de Quimper, un valet de ferme est payé de 60 à 200 fr. ; une servante, de 50 à 120 fr. ; le journalier non nourri 1 fr. 25, et nourri, 0,90 ; la femme non nourrie 0,80, et nourrie, 0, 50. Ces salaires, ainsi que le fait remarquer M. Baudrillart (1), auquel nous empruntons ces renseignements, sont fort au-dessous de ceux que l'on observe dans les parties riches de la France, mais il faut noter aussi qu'il s'agit d'une faible somme et d'une médiocre qualité de travail.

En résumant les chiffres fournis par MM. de Foville, Risler, de Montalivet, Baudrillart, etc., l'on constate que la progression du salaire agricole depuis deux siècles a atteint 500 à 600 0/0 ; depuis 1820, 200 à 250 0/0 ; depuis 1836, 100 à 150 0/0 ; enfin, de 1850 à 1885, 100 0/0 environ. — La hausse du fermage a été bien moindre : de 1820 à 1880, elle n'a pas dépassé 100 0/0. — Nous avons sous les yeux les variations de la redevance payée pour une ferme importante de l'Oise (2) : en 1791, celle-ci a été louée 13,000 fr. ; mais, à la suite

(1) *Journal des Economistes*, juin 1884, p. 414.
(2) La ferme de Troussures Sainte-Eusoye.

Digitized by Google

de la suppression des droits seigneuriaux, qui avaient été par le bail délégués au fermier, le fermage fut réduit à 10,000 fr. Une augmentation, dont la date exacte n'a pu nous être indiquée, le porta à 12,000 fr. — De 1856 à 1868, l'on paya 16,500 fr. En 1868, le fermage atteignit 24,000 fr. — En un siècle, la hausse ne fut que de 140 0/0.

Depuis 1880, la hausse des fermages s'est arrêtée ; elle a fait place à une baisse de 20 à 25 0/0 environ (1). Les salaires, au contraire, restent à peu près stationnaires.

Avant de terminer cet exposé de la situation matérielle des ouvriers agricoles, il nous reste à dire un mot du salaire à la tâche, et à examiner en quoi ce salaire s'est amélioré.

M. Théron de Montaugé, dans l'ouvrage auquel nous avons fait de larges emprunts, remarque que la rémunération du travail à la tâche, pour la moisson et la fauchaison, n'a pas dépassé 18 p. cent pour les ouvriers attachés au domaine, et 40 p. cent pour les ouvriers étrangers, tandis que le taux des journées s'est accru dans une proportion beaucoup plus importante, et il ajoute : « Comment expliquer une disproportion aussi considé-« rable, si ce n'est par le peu d'activité que déployait « autrefois le tâcheron, sous l'influence d'habitudes in-« dolentes et d'un régime économique très insuffisant ? »

Il est une autre raison de ce fait : les outils dont se servaient les tâcherons se sont améliorés ; la faucille a disparu, et elle a été remplacée par la faux ou la serpe ; grâce à celles-ci, le produit du travail est aujourd'hui plus que doublé, et la fatigue de l'ouvrier considérablement réduite. Aussi, si l'on tient compte de ce change-

(1) M. Risler, dans son rapport sur l'Aisne, s'exprime ainsi : « La baisse des fermages... se produit. Elle atteint 20 à 30 0/0 pour la plupart des baux renouvelés depuis 3 ans, » p. 31 et 32.

Digitized by Google

ment, le salaire du moissonneur peut être regardé comme ayant presque triplé, tandis que, si on le néglige, l'augmentation en paraît bien moindre. Dans l'Oise, par exemple, l'on donnait en 1836 125 litres de blé au moissonneur par hectare de blé fauché ; aujourd'hui, il reçoit de 200 à 175 litres. L'augmentation apparente ressortirait à 60 ou 40 0/0 seulement. Il est vrai que le grain que l'ouvrier recevait en 1836 était du blé muison, mélangé de seigle, et que celui qu'il obtient maintenant, est du blé pur ; il est vrai aussi que, pour la rémunération de 1836, il était soumis, outre sa tâche, à une *corvée*, c'est-à-dire à un travail non payé, ou insuffisamment payé, usage qui a disparu ; ces deux avantages se chiffrent encore par un bénéfice de 25 0/0 (1). Cette hausse apparente n'est rien en comparaison de la hausse réelle, qui a été le résultat de la substitution d'outils nouveaux aux anciens.

(1) François Miron, successivement lieutenant civil et prévôt des marchands, rendit en 1601 une ordonnance fixant le taux des salaires. Les moissonneurs devaient être payés en grains : 4 boisseaux pour l'arpent de blé fort et 3 pour l'arpent de blé ordinaire. Si le maître préférait payer en argent, le prix devait dépendre des cours « du marché prochain de l'Aoust. » V. *François Miron, et l'administ. municipale de Paris sous Henri IV*, par M. Miron.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Les Salaires de la petite industrie.

Professions diverses.— Statistique annuelle. — Les soixante et quelques professions de la petite industrie. — Paris, villes chefs-lieux de département. — Ouvriers nourris et non nourris. — Taux moyen de l'augmentation.— Professions pour lesquelles l'augmentation a dépassé partout la moyenne. — Professions pour lesquelles elle lui est restée inférieure. — Professions où l'augmentation a dépassé la moyenne à Paris, sans la dépasser en province, et inversement. — Les ouvriers boulangers.

Dans le chapitre précédent, nous n'avions presque, pour nous guider, que le résultat de nos investigations personnelles. Ici, au contraire, nous possédons des renseignements officiels. La *statistique annuelle* publie, en effet, depuis 1853, un tableau contenant le taux des salaires, pour Paris et pour les villes chefs-lieux de département, de soixante et quelques professions, qu'elle considère comme constituant la *petite industrie* ; pour chacune d'elles, elle indique le salaire ordinaire, le salaire maximum, et le minimum. — Relativement aux ouvriers des départements, elle relate séparément la rémunération des ouvriers nourris par le patron, et de ceux qui ne le sont pas ; à Paris, l'ouvrier n'est pas, en général, nourri chez le maître.

La statistique comprend dans les mêmes colonnes le salaire de l'homme et celui de la femme ; il en résulte un abaissement de la moyenne générale. — Nous pro-

Digitized by Google

posant de consacrer au salaire de la femme un chapitre spécial, nous le négligerons en ce moment.

La comparaison du *salaire moyen ordinaire* de l'ouvrier mâle non nourri en 1853, en 1871 et en 1881, nous amène à constater la hausse suivante :

	1853	1871	1881	Augmentation p. 0[0 de 1853 à 1871	Augmentation p. 0[0 de 1853 à 1881
Paris..... ...	fr. 3,82	4,99	5,66	31 0/0	48 0/0
Villes chefs-lieux.....	fr. 2,06	2,90	3,37	41	63

Ce résultat accuse une augmentation, pour les trente dernières années, de 48 0/0 à Paris et de 63 0/0 dans les villes chefs-lieux de département.

Si maintenant, en laissant de côté Paris, nous voulons nous rendre compte de l'écart entre le prix de l'ouvrier nourri et celui de l'ouvrier non nourri dans les villes chefs-lieux de département, nous remarquons qu'en 1871 le salaire ordinaire de l'ouvrier nourri était de 1 fr. 49, alors que celui de l'ouvrier non nourri était de 2 fr. 90 ; pour 1881, les chiffres sont respectivement de 1 fr. 61 et de 3 fr. 37. Le salaire de l'ouvrier nourri représente donc environ la moitié de celui de l'ouvrier non nourri. (1)

Tous ces chiffres doivent donner lieu à une observation : non seulement ils n'ont trait qu'au salaire ordinaire, et ne sont pas l'expression du maximum, qui, dans la pratique et notamment à Paris, est atteint par la majorité des ouvriers (2), mais encore nous avons de très sérieuses raisons de croire qu'ils sont au-dessous de la vérité.

(1) La même proportion se retrouve pour 1853 : 0,96 pour l'ouvrier nourri, et 1 fr. 89 pour l'autre. Ces chiffres représentent la moyenne générale, applicable aux hommes et femmes réunis.

(2) Le salaire maximum est de 10 fr. pour les bijoutiers et orfèvres, ainsi que pour les lampistes, le salaire ordinaire étant respectivement de 7 fr. et de 5 fr. — Les tailleurs de pierre ont comme salaire ordinaire 8 fr. ; leur salaire maximum serait de 13 fr. (*Annuaire statist. de* 1884).

Digitized by Google

Nous attachant spécialement au salaire masculin de la petite industrie, à l'exclusion des professions du bâtiment, nous devons rechercher sur quels métiers ont porté les plus fortes augmentations, et examiner ensuite si la hausse a été générale, ou si elle a été spéciale à notre capitale ou à la province.

Les professions où l'augmentation a dépassé la moyenne générale, tant à Paris que dans les villes chefs-lieux de départements (48 et 63 0/0), sont les suivantes :

AUGMENTATION 0/0 :

	à Paris :	dans les villes chefs-lieux :
Carrossiers	50	67
Chapeliers	62	65
Charrons	50	70
Ebénistes	111	65
Jardiniers	50	67
Maréchaux ferrants	64	67
Perruquiers coiffeurs	100	91
Tailleurs d'habits	67	63

Dans ces professions, où la hausse a été accentuée et où elle s'est produite d'une façon égale, le salaire a-t-il été porté à un taux élevé, ou est-il resté relativement faible ?

A l'exception des ébénistes, dont le salaire, en 1881, était de 7 fr. 50 à Paris, et de 3 fr. 63 dans les villes chefs-lieux de département, ces professions offrent des salaires qui sont loin d'être exagérés. Les carrossiers, les chapeliers, les charrons, les maréchaux-ferrants ont une rémunération dont le taux gravite autour de la moyenne. Mais les jardiniers, les perruquiers-coiffeurs et les tailleurs d'habits avaient, en 1881, à Paris, 3 fr. 75, 4 et 5 fr. ; dans les villes chefs-lieux de département, ils avaient eu la même année 2 fr. 98, 2 fr. 58 et 3 fr. 21.

L'on peut donc dire que, réserve faite des ébénistes, l'augmentation la plus forte a porté sur les salaires les plus faibles.

Digitized by Google

Les professions où l'augmentation est restée à la fois au-dessous de la moyenne de Paris et de celle des villes chefs-lieux de département sont les suivantes :

AUGMENTATION 0/0 :

	Paris :	Villes chefs-lieux :
Bijoutiers orfèvres	42	50
Chaudronniers	33	60
Chaussonniers	28	52
Cordiers	33	60
Forgerons	40	57
Imprimeurs	30	55
Potiers	14	55
Selliers	25	57
Tourneurs	33	62
Tapissiers	25	55
Teinturiers	28	59
Tourneurs sur métaux	40	54
Vanniers	20	62

Les bijoutiers-orfèvres avaient, en 1881, à Paris, un salaire ordinaire de 7 fr., et, dans les villes chefs-lieux de département, de 4 fr. 12. Ils sont donc de la classe des privilégiés. Nous en dirons autant des forgerons, des imprimeurs et des tourneurs sur métaux ; ceux-ci avaient, à Paris, les premiers 7 fr. ; les seconds 6 fr. 50, et les troisièmes 7 fr. ; en province, 3 fr. 80, 3 fr. 75, et 3 fr. 89. — Mais il est quelques malheureuses professions où le salaire est encore faible, et où cette circonstance ne pourrait suffire à en expliquer l'accroissement très restreint ; les chaussonniers sont du nombre : en 1881, 2 fr. 25 à Paris, 2 fr. 73 en province, tel était leur salaire. Il faut citer également les cordiers, dont la rémunération n'est encore que de 4 fr. et de 2 fr. 82 ; les potiers, qui gagnent 4 fr. à Paris, 3 fr. 04 en province ; les selliers, 5 fr. et 3 fr. 36 ; les tanneurs, 5 fr. et 3 fr. 26 ; les tapissiers, 5 et 3 fr. 72 ; les teinturiers, 4 fr. 50 et 3 fr. 05, et les vanniers, 4 fr. 50 et 2 fr. 92.

Il est une catégorie de professions où le salaire a

Digitized by Google

dépassé la moyenne de 48 0/0 à Paris, sans atteindre celle de 63 0/0 dans les chefs-lieux de département ; ce sont les suivantes :

AUGMENTATION 0/0 :

	Paris.	Villes chefs-lieux :
Brasseurs	84	55
Briquetiers	100	61
Carriers	66	58
Couteliers	50	60
Poëliers fumistes	75	61
Relieurs	57	55
Sculpteurs ornemanistes	75	44

Les sculpteurs ornemanistes ont comme salaire 7 fr. à Paris, 4 fr. 95 dans les chefs-lieux de département ; si, dans ces dernières villes, l'augmentation pour eux n'a pas atteint la moyenne, c'est que leur rémunération y était déjà très élevée. — Nous en dirons autant des poêliers-fumistes et des brasseurs, gagnant respectivement, en 1881, 3 fr. 67 et 3 fr. 43.

Quant aux briquetiers, aux carriers, aux couteliers et aux relieurs, sans nul doute leur salaire n'est nulle part très élevé ; et c'est peut-être pour cette raison que l'accroissement en a dépassé la moyenne à Paris. Les premiers et les deuxièmes n'avaient, en effet, à Paris, que 3 fr. en 1853 ; ils arrivent aujourd'hui les uns à 6 fr. et les autres à 5 fr. — Au contraire, en province, le salaire de 1853 était de 1 fr. 88 pour ceux-là, et de 2 fr. 02 pour ceux-ci.

Examinons, en quatrième lieu, les professions où le salaire a dépassé la moyenne de 63 0/0 dans les villes chefs-lieux de département, sans atteindre celle de 48 0/0 à Paris.

AUGMENTATION 0/0 :

	Paris.	Villes chefs-lieux :
Boulangers	40	85
Cordonniers	16	81

Digitized by Google

AUGMENTATION 0/0 :

	Paris.	Villes chefs-lieux :
Ferblantiers lampistes	42	65
Horlogers	33	67
Tisserands	28	76
Tonneliers	17	63
Tourneurs sur bois	25	65
Vidangeurs	11	67

Les boulangers de Paris avaient déjà en 1853 un salaire très élevé, ainsi que nous le verrons plus loin ; leurs compagnons de province réussirent à faire augmenter le leur. Les horlogers avaient déjà à Paris un très beau salaire en 1853 ; c'est la raison qui en explique le faible accroissement depuis cette époque.

La cordonnerie compte beaucoup d'ouvriers en province ; c'est là où se trouvent ses ateliers ; les salaires devaient y augmenter davantage qu'à Paris.

Les autres professions où l'accroissement s'est fait surtout sentir en province, sont celles où les salaires y étaient les plus modestes. Nous trouvons là une nouvelle application d'une loi qui préside à la hausse des salaires.

Avec les données de la statistique annuelle, nous n'avons pu étudier que les augmentations de salaires survenues de 1853 à 1881 ; mais nous avons sur quelques professions des renseignements qui nous reportent un peu plus loin en arrière. Il existe notamment sur la boulangerie parisienne un document très intéressant, présenté le 6 novembre 1879 à la Chambre syndicale de la boulangerie par son président, document que M. Leroy-Beaulieu a reproduit dans son *Essai sur la Répartition des richesses* (1) :

1830. — Les ouvriers sont payés 26 fr. 25 par semaine, ou 3 fr. 75 par jour.

(1) Page 446, 2e éd. — V. aussi l'*Economiste français*, du 24 février 1883.

Digitized by Google

1840. — Les ouvriers sont payés 28 fr. la semaine ou 4 fr. par jour ; les fournées supplémentaires, 50 centimes.

1848. — Arrêté de M. Caussidière, préfet de police, qui établit le tarif suivant (28 mars) : 31 fr. 50 par semaine ou 4 fr. 50 par jour; les fournées supplémentaires sont taxées à 60 et 75 centimes.

1849. — L'arrêté de M. Caussidière est rapporté, et l'on retourne au prix de 1847, suivi jusqu'en 1854.

1854. — Les ouvriers sont payés 30 fr. par semaine, soit 4 fr. 30 par jour.

1859. — Les ouvriers sont payés 32 fr. par semaine, ou 4 fr. 55 par jour.

1863-1864. — A la suite du décret du 22 juin 1863, établissant la liberté de la boulangerie, il y eut ouverture de nouvelles boulangeries et pénurie d'ouvriers; le salaire de ceux-ci monta à 35 fr. par semaine, ou 5 francs par jour ; les fournées supplémentaires furent payées 1 franc.

1867-1868. — Exposition universelle. Quoique les placiers fassent venir 2 ou 3,000 ouvriers de la province, les prix montent. Les ouvriers arrivent à 38 fr. par semaine, ou 5 fr. 45 par jour.

1870-1871. — Pendant le siège de Paris, les ouvriers élèvent la semaine à 40 et 42 fr., soit 5 fr. 75 ou 6 fr. par jour.

1879. — Le 30 octobre, une réunion des ouvriers boulangers, tenue au Cirque d'Eté, résolut de soumettre au syndicat de la boulangerie parisienne des propositions tendant à obtenir : 1° que la journée fût portée à 7 francs, ce qui, de 42 francs, élevait à 49 francs la semaine ; 2° que le prix des fournées supplémentaires (1) fût porté à 1 fr. 50. Ils réclamaient, en outre, le maintien de l'u-

(1) Une équipe de deux ouvriers doit faire 4 fournées ; trois ouvriers, 6 fournées. — Les autres fournées sont dites supplémentaires, et sont payées à part.

Digitized by Google

sage en vertu duquel le patron doit donner un kilogramme de pain et vingt centimes de vin par jour à chaque ouvrier.

La Chambre des patrons, pour faire preuve d'un esprit conciliant, se décida à augmenter de 3 francs le salaire de la semaine, et à le porter à 45 fr. Il n'était point touché au prix des fournées supplémentaires. Les ouvriers refusèrent ces propositions, et, sans organiser ouvertement une grève, qui aurait pu exciter contre eux la réprobation publique, ils adoptèrent le système connu sous le nom de *rotation*, lequel consiste à changer chaque jour de maison, ce qui est une cause d'ennuis pour le patron et de malfaçons dans le travail. Ils finirent toutefois par céder, et par accepter le tarif patronal, qui, avec le kilogramme de pain et les vingt centimes de vin, représente un salaire de 49 fr. par semaine ou de 7 francs par jour, non compris le paiement des fournées supplémentaires.

Bref, de 1830 à 1880, soit en cinquante ans, le salaire de cette profession s'est accru de près de 90 0/0.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Les Ouvriers du bâtiment.

L'industrie du bâtiment à Paris ; son importance. — Les salaires depuis le milieu du XVIIe siècle. — La fin du siècle dernier. — Les salaires actuels ; leur élévation depuis 1850.— L'industrie du bâtiment en province ; chiffres fournis par les établissements hospitaliers.— La hausse la plus forte s'est faite au profit des salaires les plus faibles.

La première place doit être réservée, dans notre étude sur les ouvriers du bâtiment, à la ville de Paris. Depuis un siècle, notre capitale n'a cessé de s'accroître et de drainer à son profit la population des campagnes; elle a dû, dans ces trente à quarante dernières années, et pour loger cet afflux incessant d'habitants, déployer, dans l'industrie des constructions, une activité à nulle autre pareille.

Cette industrie, on peut le dire, et ce sera peut-être la circonstance qui la tuera, est devenue l'industrie par excellence de Paris ; les autres sont presque toutes entées sur elle, et vivent d'elle ; aussi comprend-on que l'on puisse dire qu'à Paris, quand le *bâtiment va, tout va*, alors que, à notre sens, l'essor de la construction devrait logiquement suivre et non précéder la prospérité générale.

Cette fièvre de la construction a éclaté surtout depuis 1850 ; elle a entraîné à sa suite l'accroissement des salaires des ouvriers du bâtiment ; mais il est bon d'ajouter que la ville de Paris, par le soutien que ses mandataires ont accordé aux revendications ouvrières,

Digitized by Google

et par certaines institutions, comme *sa série*, a elle-même contribué puissamment à cette hausse.

En 1632, sous Louis XIII, selon l'affirmation de Savot, le tailleur de pierre qui est, comme chacun sait, l'aristocrate de la maçonnerie, gagnait, par journée de douze heures, 15 sols, soit 1 fr. 87 de notre monnaie actuelle. En 1772, d'après Goupy, le même ouvrier obtenait 2 livres ; en 1781, 2 livres et 2 sols, selon Camus de Mézières ; en 1788, 2 livres et 5 sols, si nous en croyons Séguin. — Pour les menuisiers et les charpentiers, Potain, en 1750, nous parle de 40 sols (1). La journée était montée en 1789 à 45 sols pour les charpentiers et les maçons, à 2 livres 10 sols pour les paveurs (2). — A partir de la Révolution française, la journée cesse d'être de douze heures, et, sans descendre à dix heures, niveau qu'elle n'a atteint qu'au milieu de ce siècle, elle fut en principe de onze heures.

Nous avons, sur les années qui suivirent la Révolution française, des renseignements assez précieux. Grâce aux chiffres, qui nous sont fournis par Morisot, en 1804, et par Rondelet, en 1810, il nous est possible de constater la gradation des salaires depuis le commencement du siècle :

PRIX DE JOURNÉES MOYENS DES OUVRIERS EN BATIMENT A PARIS :

		1805 (3)	1810 (4)	1853 (5)	1881 (6)	Aug. 0/0
Terrassier.....	fr.	2,25	2,25	3,00	5,00	122 0/0
Tailleur de pierre.... .	fr.	3,35	3,50	5,00	8,00	138
Poseur.....	fr.	3,25	4,00	5,25	» »	»

(1) Ces chiffres sont cités par Rondelet, *Traité de l'art de bâtir*, t. 5.

(2) *Traité d'architecture pratique*, par J.-F. Monroy, ancien appareilleur, inspecteur et toiseur des bâtiments du roi, 1789. (Bibliothèque de l'Hôtel Carnavalet).

(3) Morisot, *Tableaux détaillés des prix*, éd. de 1804-1806.

(4) Rondelet, *ibid.*

(5) *Statistique annuelle.*

(6) *Annuaire statistique de* 1884.

Digitized by Google

PRIX DE JOURNÉES MOYENS DES OUVRIERS EN BATIMENT A PARIS :

		1805	1810	1853	1881	Aug. 0/0
Charpentier	fr.	3,00	3,25	5,00	7,85	161
Menuisier	fr.	3,50	3,25	4,00	7,00	100
Forgeron	fr.	5,00	5,00	5,00	7,00	40
Ajusteur	fr.	3,75	4,00	4,25	» »	
Vitrier	fr.	3,00	» »	3,75	5,50	83
Plombier	fr.	4,25	» »	4,00	6,00	41
Couvreur	fr.	5,00	» »	5,00	7,35	47
Peintre	fr.	4,25	» »	4,00	7,00	64
Serrurier	fr.	» »	» »	4,00	6,50	
Maçon	fr.	3,25	3,25	4,25	7,50	130
Limousin	fr.	2,50	2,50	3,00	» »	
Manœuvre	fr.	1,70	1,90	2,50	» »	

Les prix donnés par l'Annuaire statistique de 1884 sont à peu près semblables à ceux de la série de la Ville de 1881 ; ceux-ci sont toutefois quelque peu supérieurs. — Ainsi que nous le verrons plus loin, la ville de Paris fit faire, en octobre 1883, une série nouvelle par ses architectes, et cette commission, d'où l'élément privé était exclu, majora les prix de journées des ouvriers de plus de 10 p. 0/0 ; mais cette série resta lettre morte.

Quoi qu'il en soit, et en nous en tenant aux chiffres de 1881, on voit que l'accroissement des salaires des ouvriers du bâtiment a dépassé 325 p. 0/0 depuis le milieu du dix-septième siècle, 221 à 250 p. 0/0 depuis 1789 ; l'augmentation atteint 100 p. 0/0 en moyenne depuis 1804 ; mais remarquons que la hausse s'est fait particulièrement sentir depuis 1853, et qu'elle a surtout profité aux ouvriers dont le salaire initial était le moins élevé. Il est telle profession où le salaire s'est élevé de deux francs en moins de deux ans ; nous empruntons d'ailleurs cette affirmation à la déposition que fit, devant la Commission d'Enquête, M. Haret, président du syndicat des entrepreneurs de menuiserie (1). La marche progressive des

(1) *Enquête parlementaire de* 1884, p. 65 et 66.

Digitized by Google

salaires des ouvriers menuisiers, selon M. Haret, a été la suivante :

JOURNÉE DE 11 HEURES DE TRAVAIL :

De 1841 à 1845,	la journée était payée.....	3 fr.	50
De 1846 à 1853,	id...	3	75
De 1854 à 1857,	id.....	3	85

JOURNÉE DE 10 HEURES DE TRAVAIL :

De 1858 à 1861,	la journée était payée.....	4 fr.	»
De 1862 à 1869,	id	4	50
De 1870 à 1878,	id.....	5	»
Du 1er avril 1879,	id.....	6	»
Du 1er oct. 1880,	id.....	7	»

Ainsi, du 1er avril 1879 au 1er octobre 1880, c'est-à-dire en dix-huit mois, la journée des ouvriers menuisiers a été augmentée de 2 francs.

L'heure était payée, en 1841, environ 0 fr. 318 ; aujourd'hui, elle est payée 0 fr. 70, soit 120 0/0. C'est qu'en effet il est bon de ne pas se contenter de comparer le salaire de la journée à deux époques, car la durée de la journée a été abrégée. Aujourd'hui, l'ouvrier menuisier touche 7 francs pour une journée de dix heures de travail ; il touchait, en 1841, 3 fr. 50 pour une journée de onze heures. L'augmentation apparente n'est que de 100 0/0 ; l'augmentation réelle, de 120 0/0.

Nous avons sur les salaires des ouvriers des départements des données assez complètes, et les études si savantes de M. de Foville n'ont pas peu contribué à éclairer cette partie de l'histoire des salaires (1).

En réunissant les indications recueillies sur le prix de journée moyen payé par les établissements hospitaliers, de 1824 à 1855, et les chiffres fournis par la statistique annuelle, nous trouvons la progression suivante pour le

(1) *Economiste français*, nº du 5 février 1876.

Digitized by Google

salaire des ouvriers du bâtiment dans les villes chefs-lieux de département :

	1824-33	1834-43	1844-53	1853	1871	1881
Maçons..... fr.	2,00	2,07	2,15	2,07	3,06	3,55
Charpentiers..... fr.	2,15	2,21	2,32	2,20	3,34	3,90
Menuisiers..... fr.	2,16	2,22	2,30	2,02	2,85	3,46
Serruriers..... fr.	2,26	2,32	2,42	2,16	3,02	3,47

L'augmentation s'est produite entièrement depuis 1853. Ainsi, pour les maçons, l'augmentation de 1853 à 1881 est de 71 0/0 ; pour les charpentiers, de 77 0/0 ; pour les menuisiers, de 71 0/0, et enfin pour les serruriers, de 60 0/0. L'augmentation totale de 1824 à 1881 est respectivement de 77, 81, 60 et 53. Pour les menuisiers et les serruriers, l'augmentation apparente de 1824 à 1881 serait inférieure à celle de 1853 à 1881 ; mais il est vrai de dire que les sources auxquelles ont été puisés les chiffres pour la période antérieure à 1853 et pour celle qui lui est postérieure, sont différentes.

Remarquons, en terminant, le mouvement relativement lent des gros salaires, et le mouvement plus rapide des salaires inférieurs. Cette loi générale, que nous avons déjà constatée, et dont nous aurons plus loin à fournir l'explication, apparaît ici avec une évidence qu'il n'est pas possible de méconnaître.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

La Grande industrie.

L'accroissement du salaire des ouvriers tisseurs et fileurs, d'après M. Poulain, de Reims.— La laine à Fourmies (Nord).— La progression des salaires dans l'industrie cotonnière, d'après M. Grad. — Elévation plus rapide des salaires inférieurs.— Industrie minière : augmentation de 104 pour cent de 1843 à 1883. — Mines d'Anzin. — Industrie métallurgique : forges du Closmortier et de Fourchambault. — L'*Annuaire statistique* de 1884.

Le salaire dans l'usine ou dans la mine, tel doit être l'objet du chapitre actuel.

M. César Poulain, membre du comice agricole et de la Chambre de Commerce de la Marne, et ancien maire de Reims, a publié, sous forme de tableaux synoptiques et de diagrammes, une étude très intéressante sur l'industrie et le commerce de la laine.

Le travail de M. Poulain nous donne, à partir de 1815, et pour chaque année jusqu'en 1879, les prix de façon de filature pour 1 kilogramme de laine, le prix du mètre de mérinos de qualité déterminée, le salaire des ouvriers fileurs et tisseurs, le prix de la laine de Champagne lavée à fond, et la valeur tant des importations des laines étrangères que des exportations de tissus fabriqués.

De ce travail, nous extrayons la partie relative au salaire, dont la progression a été la suivante :

De 1789 à 1813	1 fr. 50
De 1814 à 1830	hausse légère.
1830	2 fr. »
1850	2 50
1860	4 25
1868 (à partir de)	5 »

Digitized by Google

Le salaire a plus que triplé ; il s'est accru de 233 0/0, pendant que la façon de filature a baissé dans la proportion de 25 à 1, et que le mérinos vaut 11 fois moins. En effet, le prix de façon de la filature peignée, qui était en 1800 de cinq sols 6 deniers l'échée de 500 aunes, soit 32 fr. le kilog., est tombé en 1879 à 1 fr. 25, et le prix du mérinos, qui était de 16 sols le mètre, les 10 croisures, en 1808, est tombé à 1 fr. 25.

Des salaires de Reims, rapprochons un tableau publié par M. Ernest Brelay sur les salaires à Fourmies (Nord), dans l'industrie de la laine (1) :

Années.	Fileurs.	Rattacheurs.	Ouvrières.	Mécaniciens.	Journaliers.
1844.....	4 fr. 00	1 fr. 00	0 fr. 70	3 fr. 00	1 fr. 50
1860.....	4 65	1 35	1 35	4 35	2 75
1870.....	5 20	1 60	1 80	5 85	2 80
1882.....	5 60	2 40	2 25	6 20	3 50

Ce qui fait une augmentation pour cent de :

40	140	220	107	133

Ici encore ce sont les ouvriers dont le salaire initial était le plus faible, qui ont participé à la hausse dans la mesure la plus forte.

Avec M. Charles Grad, nous entrons dans les manufactures de coton (2). Les chiffres cités par le sympathique publiciste se rapportent plus particulièrement à l'Alsace, et sont empruntés aux livres de paie que les principales maisons du pays ont bien voulu mettre à sa disposition. Voici les salaires dont il a recueilli la constatation dans quatre établissements manufacturiers situés à Mulhouse, au Logelbach, à Dornach et dans le val d'Orbey :

(1) *Economiste français* du 13 septembre 1884, p. 319.

(2) *Economiste français*, nos du 18 septembre et du 16 octobre 1880 : *Les salaires dans l'industrie manufacturière.*

Digitized by Google

FILATURE A MULHOUSE, DE 1835 A 1880 :

Nature du travail.	1835	1880	Augm. 0/0.
Contremaîtres	2 fr. 91	6 fr. 25	115 0/0
Régleur	1 88	3 50	86
Graisseur	1 50	3 10	107
Sellier	1 50	4 »	160
Batteur, femmes	» 96	1 70	77
Cardes, réparateur	1 33	2 70	103
Id. débourreur	» »	2 35	?
Id. soigneuses	» 87	1 60	81
Banc à broche, femmes	1 50	2 40	60
Fileur à bras	1 75	» »	143
Id. automate	» »	4 25	143
Rattacheur	0 65	2 30	256
Bobineur, enfants	» »	1 60	?

FILATURE AU LOGELBACH, DE 1833 A 1880 :

Nature du travail.	1833	1880	Augm. 0/0.
Contremaîtres	2 à 3 fr. »	4 à 6 fr. »	100
Batteur, hommes	» »	2 50	?
Id. femmes	0 78	1 70	118
Cardes, aiguiseurs	» »	2 65	?
Id. débourreurs	1 20	2 20	84
Id. femmes	0 60	1 62	170
Peigneuses, femmes,	» »	1 70	?
Etirage, femmes	» »	1 50	?
Banc à broche, femmes	» »	1 50	?
Fileur, hommes	2 28	3 75	65
Rattacheur	0 70	1 75	150
Bobineur (enfants)	0 40	1 15	187

TISSAGE A DORNACH, PRÈS MULHOUSE, DE 1831 A 1880 :

Nature du travail.	1831	1880	Augm. 0/0.
Contremaîtres	2 fr. 58	5 fr. »	94 0/0
Tissage, hommes et femmes	1 »	2 30	130
Parage, hommes	3 »	4 72	57
Ourdissage, femmes	1 15	2 75	140
Bobinage, femmes et enfants	» 90	1 65	86

TISSAGE DANS LE VAL D'ORBEY, DE 1850 A 1880 :

Nature du travail.	1850	1880	Augm. 0/0.
Contremaîtres	2 fr. 50	4 fr. »	43 0/0
Tissage, hommes	1 06	1 80	69
Id. femmes	» 85	1 40	67

Digitized by Google

TISSAGE DANS LE VAL D'ORBEY, DE 1850 A 1880 :

Nature du travail.	1850	1880	Augm. 0[0.
Parage, hommes	2 fr. 50	3 fr. »	20
Ourdissage, femmes	1 40	2 »	43
Bobinage, enfants	0 80	1 »	25
Manœuvres	1 50	1 80	20
Mécaniciens	3 »	3 75	25
Ouvriers	2 »	2 55	26

L'augmentation la plus considérable a porté surtout sur les salaires les plus faibles. En effet, et ainsi que le fait remarquer M. Grad, à la filature de Logelbach, et dans les environs de Colmar, le gain des ouvriers fileurs s'éleva seulement de 65 pour 100 dans l'intervalle des années 1832 à 1863, pour rester à peu près stationnaire à partir de cette date, correspondant à la substitution des métiers à renvideurs automates aux anciennes machines à bras, tandis que, dans le même établissement, les salaires ont augmenté jusqu'à 170 pour 100 en faveur des femmes, jusqu'à 187 pour 100 en faveur des enfants. — En somme, le prix du travail dans les filatures de coton a plus que doublé depuis 1832, la moyenne de l'augmentation pour les filatures de Mulhouse et du Logelbach ressortant respectivement à 121 et 124 0/0.— Pour le tissage, la progression a été sensiblement la même, 101 0/0 à Dornach. — En trente ans, de 1850 à 1880, au val d'Orbey, la hausse moyenne a été de 38 0/0 ; mais les salaires féminins s'étaient accrus dans la proportion de 67 et 43 0/0.

Dans une fabrique de rubans de soie située à Guebwiller, l'augmentation a été de 15 à 77 pour cent dans l'intervalle des années 1848 à 1880.

La progression générale du prix du travail depuis trente ans, pour les ouvriers des manufactures, s'élève en Alsace à 50 0/0 au moins ; telle est la conclusion de M. Charles Grad. Cette augmentation est identique à celle que nous avons constatée plus haut, à propos de la statistique des salaires des professions diverses.

Digitized by Google

Une autre branche fort importante de la grande industrie est représentée par les mines. Nous avons sur les salaires des ouvriers mineurs et sur leur progression des données assez certaines.

La statistique minérale publiée en 1884 par le ministère des travaux publics (1), nous apprend que le nombre des journées de travail dans l'année 1883 a été, en moyenne, de 293 pour les ouvriers de l'intérieur ainsi que pour ceux de l'extérieur ; le salaire correspondant, de 4 fr. 21 pour les premiers et de 2 fr. 93 pour les seconds ; enfin, la moyenne des salaires annuels a été de 1,230 fr. 93 par ouvrier du fond, et de 858 fr. 79 par ouvrier du jour, ou encore de 1,125 fr. 38 par tête, sans distinction.

Cette dernière moyenne ne dépassait pas 1,099 fr. en 1882 : d'où ressort une augmentation de 26 francs par personne.

Si l'on compare le montant des salaires des ouvriers employés à l'exploitation des charbonnages depuis l'année 1843, l'on voit que la moyenne, à cette époque, ne dépassait pas 552 fr. par an pour tous les ouvriers indistinctement ; la moyenne analogue concernant l'année 1883 accuse une augmentation de 104 0/0.

Une des houillières les plus importantes est, à coup sûr, Anzin. M. Ledoux, ingénieur conseil de la Compagnie, donne les indications suivantes sur le salaire moyen des mineurs, qui constituent la plus grosse partie des ouvriers de la mine (2) :

1860	3 fr. 18
1883	4 52

soit une augmentation de 42 0/0 en vingt-trois ans.

M. Ledoux fait observer que la Compagnie ne fait aucune retenue aux ouvriers, ni pour les retraites qu'elle

(1) P. 23, et s...

(2) *Economiste français*, du 5 avril 1884, p. 420. — *Procès-Verbaux de la Commission d'Enquête*, p. 288.

Digitized by Google

alloue, ni pour les secours qu'elle accorde aux vieux ouvriers, aux veuves, aux malades, ni pour les médicaments et frais de médecin, et qu'elle donne aux ouvriers le chauffage gratuit et des loyers à prix réduit. Ces frais divers augmentent assurément le salaire de l'ouvrier de plus de 8 0/0. « Ils ont constitué, ajoute-t-il, l'année « dernière, une dépense totale de 1,224,130 fr., tandis « que les dividendes distribués aux porteurs de deniers « ne s'élevaient pas à plus de 1,200,000 fr. »

Suivons le produit des mines dans l'usine métallurgique, et demandons-nous quelle y a été la progression du prix du travail.

Un de nos amis nous communique une note des salaires mensuels payés de 1823 à 1880 dans la forge dont il est le directeur :

Nature du travail.	1823	1830	1840	1850	1860	1870	1880	Aug. 0/0
Chargeurs de fourneaux... fr.	33	35	35	40	55	78	115	248
Fondeurs et sous-fondeurs. fr.	45	50	50	55	66	85	125	177
Affineurs ou pudleurs..... fr.	66	70	70	75	90	110	140	112
Chauffeurs ou réchauffeurs. fr.	70	70	75	75	100	120	150	114
Marteleurs ou lamineurs.. fr.	70	70	75	75	100	125	150	114
Tréfileurs. ..... fr.	—	65	65	70	85	100	120	?

L'augmentation en 60 ans a été égale ou supérieure à 114 0/0 ; pour les salaires qui en 1823 étaient les plus faibles, elle a atteint 177 et même 248 0/0. — Elle s'est surtout produite depuis 1860.

L'honorable maître de forges auquel nous devons ce tableau si intéressant, nous fait observer que ses ouvriers reçoivent, à titre gratuit, et en sus de leur salaire, le logement, le chauffage, un jardin ou une petite parcelle de terre ; et il ajoute que jusqu'en 1865, malgré le prix élevé du blé, malgré le taux assez faible de leurs salaires, les ouvriers faisaient de sérieuses épargnes, tout en ayant de beaux et nombreux enfants, dont ils faisaient des forgerons comme eux. Aujourd'hui, ajoute-t-il, la majorité

Digitized by Google

n'économise pas, et une bonne partie n'arrive qu'avec peine à équilibrer son budget. — Ne faut-il pas voir là une boutade un peu trop pessimiste (1) ?

A la forge de Fourchambault, l'augmentation des salaires, de 1855 à 1875, a été de 63 0/0 (2).

L'*Annuaire statistique* de la France a, pour la première fois, publié en 1884 le salaire des ouvriers de la grande industrie (à l'exception des professions qui se rattachent aux mines et à la métallurgie) et il nous donne comme chiffres moyens des salaires des ouvriers, âgés de plus de 21 ans : 5 fr. 27 pour le département de la Seine, et 3 fr. 54 pour les autres départements. Nous avions, dans la petite industrie, relevé les chiffres de 5 fr. 66 pour Paris, et de 3 fr. 33 pour les villes chefs-lieux de département.

(1) M. S..., maître de forges dans le département de la Haute-Marne.

(2) M. Mony, *Etude sur le travail*, 2e éd. 1er vol. p. 189.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

L'Ouvrière.

Objections contre le travail des femmes dans les ateliers. — L'hygiène ; la morale ; la concurrence des femmes au travail masculin. — Les ouvriers typographes. — Les socialistes ; le travail non payé. — Réponse.— Statistique des salaires des ouvrières.— La hausse : 1844, 1853, 1871, 1881. — Les domestiques ; hausse de leurs gages ; elle dépasse la moyenne générale.

En étudiant le salaire des ouvriers de la grande industrie, nous avons été amené à indiquer celui des femmes attachées aux manufactures, et à constater dans quelle mesure considérable celles-ci avaient bénéficié de la loi économique en vertu de laquelle l'accroissement le plus fort atteint les salaires qui, au début, sont les plus bas. Soit que nous étudiions le salaire actuel des ouvrières d'usines, soit que nous en parcourrions l'augmentation progressive, notre regard n'a pas rencontré de tableaux trop sombres. Il semble que le fait par elles de travailler avec les hommes et aux mêmes tâches ait pour résultat d'élever leur rémunération.

Et cependant que d'attaques ont été dirigées contre le travail des femmes dans les usines ! On a soutenu qu'il était de nature à compromettre leur santé, à blesser leur moralité ; et puis l'on a affirmé que l'emploi des femmes n'était pour le patron qu'un moyen de déprimer les salaires et d'augmenter par là son profit. Bref, l'on a dit : « Le mari à l'atelier, la femme à la maison. »

Digitized by Google

Sans nul doute, dans une société idéale, où les salaires seraient élevés, les maris sobres, les maladies rares, où la mort, plus clémente dans ses arrêts, ne donnerait pas le spectacle de veuves et d'orphelins réduits à la misère, dans une telle société, nous dirions : « Le mari à l'atelier, la femme à la maison. » Le salaire du mari suffirait au ménage ; la femme préparerait les aliments, ferait les travaux domestiques de couture et de blanchissage, et contribuerait par ses soins à rendre l'intérieur plus gai et moins froid ; elle pourrait encore, si le temps le lui permettait ou si le salaire du mari était insuffisant, s'adonner chez elle à quelques petites occupations douces et aisées, dont le produit viendrait servir d'appoint au budget du ménage. Mais, malheureusement, les cités de Solente n'éclosent que dans l'imagination des poètes, et notre pauvre humanité doit compter avec une foule de tristesses et de maux. Le chef de famille vient-il à mourir, que va faire sa veuve, et comment nourrira-t-elle ses jeunes enfants ? — Voici une orpheline : elle a quinze ou seize ans ; elle est sans famille, sans amis, sans soutien ; il lui faut lutter pour l'existence ; est-ce à elle que vous direz : « Le mari à l'atelier, la femme à la maison ? » Elle vous répondrait qu'elle aussi forme ce souhait, mais que, jusqu'à sa réalisation, elle doit demander au travail, pour ne pas le demander à la prostitution, son pain quotidien. — Et la femme dont le mari est malade, et celle dont le mari, paresseux ou ivrogne, laisse dans les cabarets le fruit d'un travail irrégulier, les empêcherez-vous de demander à l'atelier un complément de ressources ? Singulier procédé que celui qui consisterait, pour protéger la femme, à lui interdire le travail !

Mais, ajoute-t-on, pourquoi n'obligerait-on pas les femmes à choisir les professions auxquelles leurs aptitudes les destinent, et dont des raisons de santé ne les éloigneraient pas ? L'Etat ne devrait-il pas intervenir

Digitized by Google

afin d'empêcher, dans certains cas, le travail féminin? — Remarquons tout d'abord que cette ingérence, à supposer qu'elle fût permise, aurait pour premier effet, en restreignant le nombre de métiers accessibles aux femmes, de rendre, dans les rares professions dont elles ne seraient pas exclues, leur concurrence tellement sérieuse et active, que leurs salaires ne tarderaient pas à en souffrir, et à être davantage déprimés. Comme l'a si bien reconnu l'économiste anglais Fawcett, « toutes les fois qu'on pro-« pose de mettre des restrictions sur l'industrie des « femmes, il faut se rappeler que, si l'on ferme une source « d'occupations pour les femmes, les autres branches « où elles trouvent de l'occupation sont encombrées.... » Et il ajoute : « Ceux qui prennent sur eux de décider « quelle besogne est faite pour les femmes, et quelle ne « l'est pas, oublient trop souvent que n'importe quelle « industrie est meilleure que la misère. » (1).— Mais, d'ailleurs, appartient-il au Gouvernement de protéger les femmes? Peut-être serait-on tenté de se ranger à cet avis. Les femmes, dirait-on, sont des mineures perpétuelles ; elles ne peuvent se protéger elles-mêmes ; elles sont incapables ; n'est-il pas juste, dès lors, que l'Etat, dans les attributions duquel rentre la police du travail, les défende contre les abus qu'elles pourraient faire de leurs forces ? L'assimilation des femmes aux mineurs est exagérée : les femmes ont, sans nul doute, une organisation frêle et délicate qu'il est raisonnable de protéger ; elles sont appelées à devenir mères, et, en les entourant d'une protection éclairée, le législateur songe à la génération future, à cette population ouvrière du lendemain qui doit occuper, elle aussi, sa place dans ses préoccupations. Mais envisager les femmes comme des mineurs, c'est aller un peu loin ; les mineurs sont faibles de corps et d'esprit ; il

(1) H. Fawcett, *Travail et Salaires*, trad. par Raffalovich, page 178.

Digitized by Google

faut les soustraire aux excès auxquels ils peuvent être en butte de la part soit de leurs patrons, soit de leurs parents, pressés d'en tirer profit ; leur développement physique est incomplet ; il y a lieu de les faire échapper aux influences qui pourraient le paralyser ou l'entraver. Mais les femmes, malgré l'*imbecillitas sexûs* que les Romains s'étaient plu à leur reprocher, ont une intelligence aussi ouverte que la nôtre ; en vain objecte-t-on l'incapacité dont la femme mariée est frappée par notre loi ; cette incapacité trouve son seul fondement dans le mariage, et ne s'explique que par l'idée d'obéissance. Elles sont, grâce à Dieu, en état de résister à tout usage immodéré que l'on serait tenté de faire de leurs forces, et elles ne poussent pas tellement loin l'obéissance, même vis-à-vis de leur mari, qu'elles ne puissent fuir les excès de fatigue que l'on voudrait leur imposer. Bref, si nous comprenons dans une certaine mesure qu'une loi limite le nombre des heures de travail pour les femmes comme pour les mineurs, qu'elle leur interdise certains emplois absolument dangereux ou insalubres, nous ne concevons pas, au contraire, qu'elle aille jusqu'à leur fermer l'atelier, sous le prétexte, ou, si vous le voulez, par la raison que leur présence y serait peut-être ou éventuellement funeste à leur santé ou à leurs mœurs.

D'ailleurs, si les objections tirées de l'hygiène et de la morale étaient fondées, et si, en outre, il y avait lieu d'en tenir compte, ce ne serait pas seulement l'emploi des femmes dans les usines ou les manufactures que nous devrions condamner, ce serait également leur présence dans les ateliers de la petite industrie ? N'est-ce pas là que les heures de travail atteignent accidentellement le chiffre le plus élevé (1) ? N'est-ce pas là où les précautions les plus élémentaires sont parfois les plus

(1) M. Leroy-Beaulieu. *Le Travail des femmes*, p. 219 et s.

Digitized by Google

négligées ? D'autre part, c'est encore là où les promiscuités fâcheuses sont davantage à craindre, parce qu'elles sont plus intimes, et que la surveillance y est plus souvent relâchée. — Il n'y a pas jusqu'au travail isolé que, au nom de l'hygiène, nous devrions interdire. Les veilles prolongées de l'ouvrière, seule dans sa chambre, l'hiver, sans même la compagnie du feu qui égaye en même temps qu'il réchauffe, quelquefois avec un éclairage insuffisant, ces veilles n'ont-elles pas causé plus de maladies que l'usine ; n'ont-elles même pas suscité plus de mauvaises pensées, et enfanté plus d'actions coupables que la présence dans l'atelier ? Il faut avoir lu ou entendu *The song of the shirt,* la chanson de la chemise, pour comprendre tout ce que le travail isolé renferme d'inconvénients et de dangers :

« Une femme est assise, couverte de haillons, ses « paupières sont rouges et gonflées, ses doigts sont las « et usés. Avec une hâte fiévreuse, elle pousse son ai- « guille, elle tire son fil, et, sans relâche, d'une voix aigre « et gémissante, elle chante la chanson de la chemise : « Pique, pique, pique, mon aiguille, quand le coq chante « au loin, et pique, pique, pique encore quand les étoiles « brillent à travers ton toit disjoint. Pique, pique, pique « jusqu'à ce que ton cerveau flotte dans le vertige, jus- « qu'à ce que tes yeux soient brûlants et troublés, jus- « qu'à ce que tu tombes endormie sur les boutons et que « tu achèves de les coudre en rêve.

« O hommes qui avez des sœurs que vous aimez ! ô « hommes qui avez des épouses et des mères ! ce n'est « pas du linge que vous usez chaque jour, ce sont des « vies de créatures humaines.....
.....»

Dans la campagne dirigée contre les ateliers de femmes, on est guidé par un motif que l'on n'avoue point,

Digitized by Google

et que l'on colore de prétendues raisons d'hygiène et de morale. Le mobile, c'est la concurrence faite par les ouvrières aux hommes ; c'est notamment cette concurrence qui explique la guerre faite par les ouvriers typographes à l'emploi des femmes dans les imprimeries. Et, pour prendre précisément cet exemple, s'il y a environ (c'est là une évaluation qui ne peut avoir qu'une valeur approximative) 1,000 femmes employées dans les ateliers typographiques de Paris, et 3,500 hommes ; si, en province, sur une population ouvrière de peut-être 4,000 typographes, le quart est représenté par des femmes, on peut juger de l'étendue de cette concurrence. Les femmes augmentent l'offre du travail ; leur présence empêche les augmentations trop brusques de salaires et rend les grèves moins fréquentes, et surtout moins préjudiciables pour les patrons. En outre, les femmes reçoivent fréquemment un salaire inférieur à celui des hommes ; elles ne sont pas tenues de se soumettre aux tarifs, et dès lors leur salaire est rémunéré d'après la convention qui intervient entre elles et leurs patrons, et qui, partant, varie suivant chaque atelier. Payées à la tâche, elles sont parfois moins rétribuées que les hommes, et de là les réclamations de ces derniers ; dans d'autres imprimeries, au contraire, elles ont le même salaire, et, il faut le reconnaître, ce mode de rémunération aura fréquemment ce résultat pour conséquence. Payées à l'heure ou *en conscience*, elles sont toujours moins rémunérées ; elles acceptent, d'ailleurs, cette infériorité sans murmurer. Leurs besoins physiques, en effet, sont restreints ; leur corps n'a pas les mêmes exigences ; mais, si elles ne protestent pas, trop heureuses d'un salaire qui, eu égard à celui des autres métiers féminins, ne laisse pas que d'être encore élevé, il n'en est pas de même de leurs compagnons d'atelier, qui voient dans cette inégalité un préjudice pour leurs propres intérêts.

Digitized by Google

Voilà la véritable raison de cette guerre contre le travail féminin ; mais les ouvriers ne l'invoquent pas ouvertement. Plus francs sont à cet égard les socialistes. Karl Marx se plaint de ce que, grâce à cette substitution du travail féminin au travail masculin, le capital soit parvenu à déprimer les salaires, et à accroître le nombre des heures de travail non payées, c'est-à-dire des profits. Mais, comme l'a démontré M. Leroy-Beaulieu (1), la fausseté du raisonnement du socialiste allemand est évidente : l'expérience prouve que toute économie qui est générale dans la production, loin d'accroître les profits, abaisse le prix des marchandises ; la société, représentée par le consommateur, est seule à retirer un avantage des améliorations générales accomplies dans l'industrie. « Le « premier qui aurait introduit des femmes et des enfants « dans une production qui leur était fermée, aurait pu « augmenter temporairement ses profits ; mais bientôt « dix industriels, cent industriels l'imitent ; son organi- « sation cessant d'être un secret et un privilége, les pro- « fits seraient revenus et pour lui et pour tous à leur « taux antérieur. » — On ajoute que le salaire naturel de l'homme, qui devrait être basé sur les besoins de la famille, ne se détermine plus, lorsque la femme travaille, que sur ceux du mari. Qu'il nous suffise, comme réfutation, de faire remarquer que les salaires des hommes n'ont pas décru ; les statistiques montrent que depuis cinquante ans, et même dans les professions où les hommes ont eu à subir la concurrence des femmes, la rémunération du travail n'a pas cessé de s'élever.

Il semblerait, à suivre cette discussion, et à étudier les objections que nous nous sommes efforcé de réfuter, que les hommes eussent seuls dans certains métiers un droit au travail, et que l'emploi dans ces ateliers consti-

(1) *Le Collectivisme*, p. 288.

Digitized by Google

tuerait une sorte de monopole attaché à leur sexe. Mais que l'on regarde l'antiquité, que l'on considère seulement le siècle qui nous a précédés. Est-ce que, avant l'ère des machines, avant la naissance de la grande industrie, dont on veut les exclure, les femmes ne travaillaient pas ? Elles labouraient la terre, elles portaient des fardeaux, elles filaient, elles tissaient. Aujourd'hui que la filature et le tissage sont devenus des travaux mécaniques, est-il permis de les leur interdire, parce que le travail en est plus productif ? — Au surplus, dans une foule de métiers qui étaient naguère leur domaine exclusif, les femmes sont aujourd'hui remplacées par les hommes ; les magasins de nouveautés en sont un exemple. S'il est même actuellement une difficulté, c'est de trouver des occupations aux femmes, et une œuvre véritablement philantropique serait de leur donner accès à de nouvelles carrières. — En 1789, avant la réunion des Etats-Généraux, l'on voyait paraître la *pétition des femmes du Tiers-Etat au roi*, dans laquelle elles demandaient que tous les métiers consistant à coudre, à filer et à tricoter, leur fussent exclusivement réservés (1) ; elles dépassaient à coup sûr la mesure dans ce cri par lequel, réclamant le droit au travail, elles s'honoraient de cette épithète que Michelet devait plus tard stigmatiser (2) ; mais combien plus la dépasse-t-on aujourd'hui contre elles !

La rémunération de la femme a gagné à l'augmentation du salaire masculin, et son accroissement mérite une attention au moins égale à celle que nous avons accordée à celui-ci ; mais, par différentes raisons, toutes les statistiques des salaires féminins sont beaucoup moins précises et beaucoup moins probantes que celles des salaires

(1) M. Leroy-Beaulieu, *Le travail des femmes au XIX· siècle*, p. 23.
(2) « L'ouvrière, mot sordide et impie. »

Digitized by Google

des ouvriers mâles. Il y a pour les femmes divers éléments perturbateurs qui n'existent pas pour les hommes. Beaucoup d'entre elles sont nourries ; beaucoup aussi, sans l'être complètement, prennent un repas chez le patron.

PRIX DE JOURNÉE MOYEN DES FEMMES A PARIS :

Professions	1853	1871	1881 (1)	Aug. 0/0.
Blanchisseuses.....	2 fr. 50	3 fr. »	3 fr. 25	30 0/0
Brodeuses.....	1 »	3 »	4 25	112
Corsetières.....	1 50	2 »	2 »	33
Couturières en robes..	1 75	2 »	2 »	14
Culottières.....	2 50	4 »	4 »	60
Dentellières.....	2 30	3 »	3 »	30
Fleuristes.....	2 50	3 »	3 »	20
Lingères.....	1 50	2 »	2 »	33
Piqueuses de bottines.	2 50	3 »	3 »	20
Moyenne générale.....	2 fr. 12	2 fr. 78	2 fr. 95	39 0/0

Nous rappelons ici que la moyenne générale du salaire était pour les ouvriers de 3 fr. 82 en 1853, de 4 fr. 99 en 1871, et de 5 fr. 66 en 1881. Le salaire de l'homme à Paris est près du double de celui de la femme.

L'augmentation du salaire des ouvrières parisiennes, de 1853 à 1881, n'est seulement que de 39 0/0 en moyenne ; elle est inférieure à celle que nous avons constatée pour le salaire de l'ouvrier (48 0/0). Et encore faut-il déduire le chômage, qui prend environ un jour sur quatre.

Si nous remontons d'une dizaine d'années avant 1853, nous trouvons une statistique dressée en 1844 par M. Louis Blanc (2). La thèse soutenue par l'auteur peut faire croire les chiffres un peu inférieurs à la réalité ; quoi qu'il en soit, nous les citons. Les ouvrières, dans les professions qui précèdent, gagnaient respectivement :

(1) *Annuaire statistique de* 1884.
(2) L'*Organisation du travail.*

Digitized by Google

			Aug. 0/0 de 1844 à 1881 :
Blanchisseuses	2 fr.	»	62 0/0
Brodeuses	1	50	183
Corsetières	1	»	100
Couturières	1	25	60
Culotières	1	75	128
Dentellières	1	50	100
Fleuristes	1	50	100
Lingères	»	90	122
Piqueuses de bottines	1	50	100
Moyenne	1 fr.	43	106 0/0

Il y a à Paris, et dans presque toutes les villes, pour chaque spécialité, des ouvrières qui sont presque des artistes et qui se font payer fort cher. En revanche, il en est un grand nombre qui doivent accepter des salaires inférieurs à ceux qui précèdent.

En 1860, d'après l'enquête faite par la Chambre de commerce, sur les 106,310 ouvrières de l'industrie parisienne, on en comptait 73 gagnant de 7 à 10 fr. ; 694 gagnant 4 fr. 50 à 6 fr. ; 1,264 gagnant 4 fr. ; 2,250 gagnant 3 fr. 50 ; 411 gagnant 3 fr. 25 ; 7,588 gagnant 3 fr. ; 2,055 gagnant 2 fr. 75 ; 17,873 gagnant 2 fr. 50 ; 7,723 gagnant 2 fr. 25 ; 24,810 gagnant 2 fr. ; 7,644 gagnant 1 fr. 75 ; 16,722 gagnant 1 fr. 50 ; 7,093 gagnant 1 fr. 25 ; 6,505 gagnant 1 fr. ; 2,429 gagnant 0 fr. 75, et 1,176 gagnant 0 fr. 50. Ainsi, il ne s'en rencontrait pas 12,000 qui gagnassent en 1860 plus de 2 fr. 75 par jour ; encore un millier de celles-ci pouvaient-elles passer pour des directrices d'atelier ou des contre-maîtresses, plutôt que pour des ouvrières à proprement parler. Aujourd'hui, la moyenne générale est de 2 fr. 95.

Le tableau est-il moins sombre dans les villes chefs-lieux de département ? Les salaires y étaient, en 1853, deux fois moins élevés qu'à Paris ; mais en 1881 l'écart s'était atténué, la progression ayant été beaucoup plus

Digitized by Google

rapide ; la hausse y a même été plus forte que pour les salaires masculins.

Professions.	1853	1871	1881	Aug. 0/0.
Blanchisseuses.....	1 fr. 25	1 fr. 50	1 fr. 75	40 0/0
Brodeuses.....	» 98	1 45	1 70	73
Corsetières..... ..	» 97	1 42	1 71	76
Couturières en robes..	1 08	1 42	1 80	66
Culottières.....	1 05	1 45	1 70	61
Dentellières.....	1 08	1 71	2 06	90
Fleuristes.....	1 33	1 70	1 95	46
Giletières.....	» 95	1 51	1 75	84
Lingères.....	» 90	1 29	1 58	75
Modistes.....	1 12	1 40	1 66	48
Piqueuses de bottines.	1 »	1 46	1 78	78
Moyenne générale...	1 fr. 07	1 fr. 48	1 fr. 77	65 0/0

Ces chiffres représentent la moitié du salaire des hommes dans les villes chefs-lieux de département. — La hausse ici est de 65 p. 0/0 ; elle n'est que de 63 p. 0/0 pour le salaire des hommes.

L'*Annuaire statistique* de 1884 donne, pour toutes les professions de la grande industrie, les chiffres de 2 fr. 67 pour le département de la Seine, et de 1 fr. 76 pour les autres départements, soit encore la moitié environ du salaire masculin.

Mais, malgré la hausse dont ils ont bénéficié, ce sont encore là des salaires tristement insuffisants, comme ceux qu'avait devant les yeux M. Jules Simon, lorsqu'il se posait le problème insoluble du budget de l'ouvrière. A quoi tient cette insuffisance ? Les causes en sont nombreuses, et leur examen trouvera sa place dans la seconde partie de notre étude.

Si de l'ouvrière nous passons à la domestique, l'aspect est autre ; la situation est meilleure, et la hausse plus forte.

En effet, les gages ont crû au profit des deux sexes dans une proportion considérable, et il faut en attribuer la raison autant à ce sentiment d'indépendance qui s'em-

Digitized by Google

pare de plus en plus du prolétariat, et qui le pousse à demander à l'importance de la rémunération la sorte de déshonneur qu'il attache à des services personnels; il faut, disons-nous, l'attribuer autant à cette circonstance qu'au besoin de bien-être ressenti aujourd'hui par la bourgeoisie et les classes aisées. La hausse ici ne saurait avoir pour cause ni pour prétexte la cherté des subsistances. Le domestique est nourri ; il est logé ; la défroque du maître l'habille ; ses gages tout entiers peuvent être affectés à l'épargne. Néanmoins, c'est au profit des domestiques que l'augmentation a été la plus forte ; de 1853 à 1881, elle a atteint 90 à 100 pour 0/0 dans les villes chefs-lieux de département, dépassant ainsi de beaucoup la proportion de 63 0/0 que nous avons constatée pour les ouvriers non nourris de ces villes, et dépassant surtout celle des ouvriers nourris, dont le salaire moyen a haussé seulement de 58 0/0.

Voici les chiffres :

	1853	1881
Domestique attaché au service de la personne (taux moyen)	222 fr.	415 fr.
Domestique attaché au service de la maison (cocher, palefrenier)	254	415
Domestique femme attachée au service de la personne	163	308
Cuisinière	190	332
Domestique femme, faisant les deux services.	181	344

Ajoutez à cela les étrennes, les pourboires, les gratifications, et les autres profits plus ou moins illicites qui leur échoient, le sou pour franc, quand il n'est pas le sou pour sou, comme pour cette servante naïve dans sa rédaction, sinon dans ses procédés, qui libellait ainsi ses écritures : « un petit pain d'un sou, ci... deux sous », ajoutez tous ces avantages pécuniaires, et vous comprendrez que les domestiques trouvent un large dédommagement de cette dépendance que les ouvriers

Digitized by Google

de Paris envisagent, bien à tort, comme une demi servilité.

A Paris, les gages de certains domestiques atteignent parfois 1,000 fr. par an (1), c'est-à-dire la somme que l'on regardait en 1678 comme suffisante pour entretenir une antichambre composée de trois femmes, quatre laquais, un valet de chambre et deux cochers. C'est, en effet, le chiffre fixé « pour les gages et les habits des gens, » par la sage Madame de Maintenon, à son frère le comte d'Aubigné, qui se mariait, et dont le revenu total ne dépassait pas 12,000 fr.

Combien plus éloignés sommes-nous des gages tarifés par l'édit de 1350, qui réglait la condition des gens de maison, comme il le faisait pour les salaires agricoles : « Les chambrières, disait l'édit, qui servent aux bour-« geois de Paris, seront payées trente sols l'an, *le plus* « *fort*, et non plus, et les autres *à leur value*, *avec* « *leur chaussement en sus*. Les nourrices auront cin-« quante sols. Celles qui nourrissent enfants hors de la « maison du père et de la mère gagneront et prendront « cent sols l'an. Les recommanderesses et entremet-« teuses qui ont accoutumé de louer chambrières et « nourrices, sont autorisées à percevoir, pour recom-« mander ou louer une chambrière, dix-huit deniers, et « pour une nourrice, deux sols : ce taux ne peut être « dépassé, à peine de dix sols d'amende. Le louage ne « doit avoir lieu qu'une fois l'an. La recommanderesse « qui loue deux fois l'an est punie par *prise de corps* « *au pilori*. »

Quelle peine édicterait le bon roi, si, ressuscitant aujourd'hui, il voyait le trafic odieux auquel se livrent certaines agences de placement (2) ?

(1) *Annuaire statistique* 1884.

(2) M. de Foville. *Economiste fr.* du 4 mars 1676. *Les Variations de prix.*

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Les Salaires à l'étranger. — Comparaison entre les divers pays.

Statistique comparée du Dr Engel et des consuls américains. — Classement des contrées d'après l'ordre décroissant des salaires. — Industrie du bâtiment. — Professions diverses.— Il y a lieu, pour comparer les salaires de New-York et de Chicago, de faire intervenir la statistique des salaires parisiens.— Statistique de M. Jeans, et l'*Australian Hand-Book*.— Les Etats-Unis ont les salaires les plus élevés.— Comparaison du nombre proportionnel des femmes employées dans les différents pays.

En 1879, le docteur Engel, un des premiers statisticiens d'Europe, dans la *Statistische correspondenz*, consacrait un article à la comparaison des salaires et du prix des vivres dans les différentes contrées européennes et aux Etats-Unis d'Amérique. L'auteur empruntait lui-même ses renseignements à une série de rapports que les consuls américains avaient rédigés pour le congrès de Washington (1). Mais ces chiffres n'avaient qu'une valeur simplement approximative, le Dr Engel l'avouait lui-même ; en outre, ils n'étaient pas complets, ne concernant que les métiers urbains, et laissant de côté tant l'industrie agricole que l'industrie manufacturière proprement dite ; enfin, ils ne traduisaient, pour les contrées européennes, que la moyenne supposée du salaire de chaque corps

(1) V. le *Bulletin de statistique du ministère des finances*, Novembre 1879.

Digitized by Google

d'Etat dans tout le pays ; pour les Etats-Unis, au contraire, ils n'avaient trait qu'au salaire de deux grandes villes, New-York, qui, avec ses dépendances, a deux millions d'habitants, et Chicago, qui en compte 3 ou 400,000. — Les pays européens qui figurent dans ces tableaux sont la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre et l'Ecosse.

Les diverses contrées comparées pourraient à peu près se classer, d'après l'ordre décroissant des salaires, de la façon suivante : New-York d'abord, puis Chicago ; au troisième rang, l'Ecosse, puis l'Angleterre ; ensuite, la France, la Belgique ; plus loin, l'Espagne, l'Italie, et au dernier rang, l'Allemagne.

Si nous examinons l'industrie du bâtiment, nous voyons qu'un maçon poseur de briques *(bricklayer)* gagne à New-York de 60 à 75 fr. par semaine ; à Chicago, de 30 à 53 fr. ; en Ecosse, 48 fr. 10 ; en Angleterre, 40 fr. 60 ; en Belgique, 30 fr. ; en Espagne, 25 fr. 60 ; en France, 20 fr. ; en Allemagne, 18 fr., et en Italie, 17 fr. 25. L'ouvrier maçon *(mason)*, qui fait le gros œuvre, gagne à Chicago de 60 à 100 fr. par semaine ; à New-York, de 60 à 90 fr. ; en Angleterre, 40 fr. 80 ; en Belgique, 30 fr. ; en France, 25 fr. ; en Espagne 24 fr. ; en Allemagne, 21 fr. 45, et en Italie, 20 fr. Les salaires du maçon seraient, dans les grandes villes d'Amérique, des deux tiers plus considérables qu'en Angleterre, plus du double de ce qu'ils sont en France, et deux fois et demie plus élevés qu'en Allemagne. Si, au lieu de comparer aux salaires de New-York et de Chicago ceux de la moyenne des maçons français, nous mettons en regard ceux des ouvriers parisiens, nous verrons un chiffre bien supérieur à cette moyenne : 7 fr. 50 par jour, soit de 45 à 50 fr. par semaine. — Les peintres ont à New-York de 50 à 80 fr. ; à Chicago, de 30 à 60 fr. ; en Ecosse, 40 fr. 80 ; en Angleterre, 36 fr. 25 ; en France, 24 fr. 45 ; en Italie, 23 fr. ; en Belgique, 21 fr., et en

Digitized by Google

Allemagne, 19 fr. 55.— Si nous prenons la statistique des salaires parisiens, nous pourrons faire la même observation que plus haut : le peintre y a 7 francs par jour, c'est-à-dire environ 45 francs par semaine. L'on voit que, dans l'industrie du bâtiment, les salaires sont, à New-York et à Chicago, de 30 à 60 p. 0/0 plus élevés qu'à Paris. On bâtit, en effet, beaucoup aux Etats-Unis, où la population double tous les vingt ans.

Dans les industries générales, les proportions sont-elles les mêmes ? L'élévation des prix américains est moins sensible. Le boulanger, par exemple, gagne à Chicago de 40 à 60 fr. par semaine; à New-York, de 25 à 40 fr.; en France, 33 fr. 95; en Ecosse, 33 fr.; en Angleterre, 32 fr. 50; en Espagne, 26 fr. 95; en Belgique, 21 fr. 95; en Italie, 19 fr. 45, et en Allemagne, 17 fr. 50. — A Paris, il gagne, nous le savons, 45 francs.

Le forgeron atteint par semaine à Chicago 45 à 60 fr.; à New-York, 50 à 70 fr.; en Angleterre, 40 fr. 60; en Ecosse, 35 fr.; en France, 27 fr. 25; en Italie, 19 fr. 75, et en Allemagne, 17 fr. 70.

Le tailleur gagne à New-York de 50 à 90 fr.; à Chicago, 30 à 90 fr.; 36 fr. 45 en Angleterre; 35 fr. en Ecosse; 25 fr. 50 en France; 21 fr. 45 en Italie; 18 fr. 20 en Espagne, et 17 fr. 70 en Allemagne.

Le cordonnier se fait à New-York de 60 à 90 fr.; à Chicago, de 45 à 90 fr.; en Angleterre et en Ecosse, 36 fr. 75; en France, 23 fr. 75; en Italie, 21 fr. 65; en Espagne, 18 fr. 20, et en Allemagne, 15 fr. 60.

En présence de ces différences, il n'y a pas à s'étonner de l'émigration considérable des Allemands et des Italiens.

Une statistique plus récente vient d'être offerte par M. Jeans dans le *Journal of the statistical Society* (1) ;

(1) N° de décembre 1884.

Digitized by Google

elle comprend l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Allemagne du Nord, la France, et les Colonies de l'Australie (1).

TABLEAU MONTRANT LA MOYENNE DES SALAIRES HEBDOMADAIRES PAYÉS DANS LES MÉTIERS DE CONSTRUCTION ET AUTRES, ENVIRON, EN 1880 :

Métiers.	Angleterre.		Etats-Unis.		Allemagne du Nord.		France.		Colonies de l'Australie (moyenne) (2).	
Menuisiers	45 fr.	40	65 fr.	80	26 fr.	85	24 fr.	35	» fr.	»
Maçons (bricklayers).	28	35	68	75	25	60	21	35	75	»
Maçons (masons)	40	80	73	10	26	25	22	50	75 (3)	»
Plâtriers	45	40	68	95	25	»	22	15	75	30
Manœuvres	28	40	44	75	20	»	17	50	56	25
Forgerons	41	25	84	05	35	»	24	35	75	»
Ajusteurs	40	»	66	65	33	75	28	10	»	»
Tourneurs	40	»	62	50	31	85	27	50	»	»
Mineurs	32	80	64	05	25	60	23	75	»	»
Peintres	39	35	76	35	26	85	22	50	64	65
Plombiers	46	65	93	75	28	30	21	85	78	75
Cordonniers	34	05	62	50	23	75	20	40	60	»
Tailleurs	31	85	71	25	23	10	20	»	62	50
Puddleurs	53	75	108	85	36	25	39	35	»	»
Ouvriers agricoles	21	85	42	40	17	50	16	25	30	»

Dans un autre tableau, M. Jeans nous donne quelques indications sur les salaires en Russie, aux environs de Saint-Pétersbourg, en l'année 1880 et payables en papier-monnaie. De ce tableau, nous extrayons ce qui

(1) Nous avons vérifié, dans l'*Australian Handbook* de 1881, les chiffres donnés par M. Jeans pour les salaires de l'Australie et nous en avons constaté l'exactitude. L'*Australian Handbook* de l'année 1881 publie, en effet, un tableau très complet des salaires, emprunté pour la Nouvelle-Galles du Sud au *Sydney Morning Herald, July* 15, 1880 ;— pour Victoria, au *Melbourne Argus*, et pour l'Australie du Sud, au *The South Australian Register*.

(2) La Nouvelle-Zélande est celle des diverses parties de l'Australie dont les salaires sont le moins élevés. V. l'article cité de M. Jeans.

(3) « Dans le mois de septembre 1880, on écrivait de Sydney au *Times*, « que les maçons gagnaient de 11 à 13 sh. (13 fr. 75 à 16 fr. 24) par « journée de huit heures, et que la plupart des autres métiers manuels « *(mechanics)* étaient payés à l'avenant ; qu'au contraire, les jeunes gens « ayant de l'instruction, ne pouvaient que très difficilement trouver à « vivre. » M. Leroy-Beaulieu, *Essai sur la répartition des richesses*, p. 555

Digitized by Google

concerne les *masons*, qui seraient payés 11 d. 1/2 à 1 sh. 2 d. 1/2 par jour (soit environ 7 fr. 50 par semaine), ainsi que ce qui a trait aux *labourers* (manœuvres), qui gagneraient par jour 8 d. 3/4 à 10 d. 1/7, ce qui représenterait par semaine 54 deniers, c'est-à-dire environ 5 fr. 50.

M. Jeans résume tous ces chiffres : le salaire moyen pourrait être, selon lui, évalué à 55 sh. 2 d. (68 fr. 95) pour les Etats-Unis *(Etat de Massachusetts)*; à 53 sh. 7 d. pour l'Australie (soit 66 fr. 95); à 30 sh. 5 d. (38 fr.) pour le Royaume-Uni (*Lancashire*) ; à 21 sh. 8 d. (27 fr. 05) pour l'Allemagne *(Westphalie)* (1), et à 18 sh. 10 (23 fr. 50) pour la France. Cette moyenne hebdomadaire a été prise d'aprés l'ensemble des salaires des quinze professions précitées, que M. Jeans regarde comme les principales (2).

Les Etats-Unis ont donc une position supérieure ; les salaires y sont plus élevés de 3, 6 p. 0/0 qu'en Australie, de 84 p. 0/0 que dans le Royaume-Uni (3), de

(1) Le chiffre donné par M. Jeans pour l'Allemagne du Nord nous paraît un peu élevé. M. Lavollée (*Les Classes ouvrières en Europe*, t. I, p. 132) s'exprime ainsi : « En somme, s'il fallait indiquer en quelques « chiffres la moyenne du gain des artisans allemands, on pourrait la « résumer comme suit : 7 fr. 50 et 9 fr. par semaine, constituent un mi- « nimum extrême ; 24, 25 et 26 fr. même, un maximum très rarement « atteint ; 1 thaler (3 fr. 75) par jour, soit 23 fr. par semaine sans nour- « riture ni logement, peuvent être considérés comme le gain normal « d'un artisan mâle et valide, pour un travail d'adresse et de force ; pour « un travail moyen, n'exigeant qu'une somme ordinaire d'instruction « ou de vigueur, le salaire est inférieur d'un tiers environ ; il ne repré- « sente guère que 2 fr. 50 par jour, soit 15 fr. par semaine. »

(2) Le taux des salaires a été puisé par M. Jeans : 1° pour le Royaume-Uni, dans la table de M. Lord pour 1880, publiée par la Chambre de commerce de Manchester ; 2° pour les Etats-Unis, dans les rapports du bureau de statistique de l'Etat de Massachusetts ; 3° pour l'Allemagne, dans les rapports obtenus directement des corps de métiers de Westphalie ; 4° pour la France, dans l'*Annuaire statistique*.

(3) Dans un rapport mensuel de la Chambre nationale de l'industrie et du commerce de Washington (du 31 mars 1882), M. Edward Young,

Digitized by Google

162 p. 0/0 qu'en Allemagne, et de 205 p. 0/0 qu'en France. La Grande-Bretagne, à son tour, vient avec un taux supérieur de 42 0/0 aux salaires allemands et de 58 0/0 aux salaires français. Dans les autres contrées européennes, les salaires, d'après M. Jeans, tiennent une place au-dessous des pays ci-dessus nommés.

En terminant, M. Jeans indique la proportion des femmes employées, comparativement aux hommes, en Autriche, en France, dans la Grande-Bretagne, en Prusse et aux Etats-Unis :

	Femmes.	Population totale.
Autriche	4.362.500	36.000.000
France	5.089.000	37.321.000
Royaume-Uni	4.573.443	33.003.000
Prusse	2.937.000	27.279.000
Etats-Unis	2.645.079	50.155.000

Peut-être y a-t-il dans ce fait une partie de l'explication de la diversité des salaires masculins !

comparant les salaires de quarante-six catégories d'ouvriers qui sont employés à Philadelphie dans les chantiers et ateliers de MM. Cramp et fils, et dans ceux de MM. Pusey, Jones et Cie, à Wilmington, sur la Delaware, avec les salaires des mêmes catégories d'ouvriers employés par MM. John Elder, de Glasgow, constate que ces salaires sont, par semaine, en moyenne, de 12 dollars 32 cents (61 fr. 60) chez M. Cramp, et de 11 dollars 65 cents (58 fr. 25) chez MM. Pusey, tandis que, chez MM. Elder, ils n'atteignent que le chiffre de 6 dollars 08, soit 30 fr. 40. C'est donc, en faveur des ouvriers américains, une différence de 102 0/0 dans le premier cas, et de 91 p. 0/0 dans le second.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

La hausse des salaires en Angleterre et en Allemagne.

Le travail agricole en Angleterre ; hausse des salaires constatée par diverses statistiques. — Salaires à la semaine et à la tâche. — Les renseignements de M. Giffen sur les salaires industriels. — Hausse de la solde mensuelle des marins. — De l'accroissement des salaires dans l'industrie cotonnière. — Allemagne : Accroissement considérable des salaires agricoles depuis vingt ans ; les évaluations de MM. Block et Lavollée. — Hausse des salaires industriels.

Rien ne montre mieux l'accroissement des salaires que la hausse de la rémunération du travail agricole, suivant l'observation faite par sir James Caird.

Or, le salaire hebdomadaire de l'ouvrier agricole aurait monté en Angleterre dans la proportion suivante (1) :

1770.....	7 s. 3 d.	(9 fr. 06).
1850.....	9 s. 7 d.	(11 95).
1878.....	14 s.	(17 50).

L'accroissement dans la période des 80 années, qui ont précédé 1850 serait donc seulement de 2 sh. 4 d. ou de 32 p. 0/0, tandis que de 1850 à 1878, le montant de l'accroissement aurait été de 4 sh. 5 d. ou 46 0/0, et M. Jeans, auquel nous empruntons cette remarque, ajoute que plus récemment les salaires avaient encore haussé, et que les ouvriers agricoles disposaient, au

(1) M. Jeans, *loc. cit.*

Digitized by Google

moins dans les principales contrées d'Angleterre, d'un salaire de 17 sh. par semaine (21 fr. 25) (1).

M. Coleman, dans son rapport sur l'agriculture du comté de Northumberland, joint au rapport de la Commission royale sur l'agriculture, chiffre comme suit le salaire hebdomadaire d'un domestique agricole, tel qu'il l'a recueilli dans une grande ferme de ce comté :

Années.	s.	d.	fr.	c.
1851	11		13	75
1861	16	6	20	60
1871	16	6	id.	
1881	18		22	50

Ce salaire, auquel se joignent la concession d'une petite maison exempte de loyer, 60 à 80 *stones* de pommes de terre (2), et deux *boisseaux* de froment par an, ce salaire aurait augmenté de 63 p. 0/0 de 1851 à 1881.

Dans le Shropshire, le prix de la main-d'œuvre agricole à la tâche a été relevé comme suit (3) :

Années.	Prix du fauchage de l'acre d'herbe.				Prix de l'arrachage de l'acre de raves.				Prix de la moisson de l'acre de céréales			
	s.	d.	s.	d.	s.	d.	s.	d.	s.	d.	s.	d.
1862	3	0	à 4		5	0	à 5	6	9	0	à 10	0
1880	4	0	à 7	6	5	6	à 11	0	13	0	à 15	

Soit une augmentation de 50 à 90 0/0.

Bref, la hausse s'est fait particulièrement sentir depuis 1850, et en cela nous avons constaté quelque chose d'identique en France. On attribue en Angleterre ce mouvement ascensionnel des salaires agricoles aux travaux

(1) M. le Comte de Paris, résumant le mémoire de M. Leone Levi « *Wages and earnings of the Working classes*, » dit que la moyenne générale du salaire agricole était de 11 fr. 67 en 1824 ;
de 12 92 en 1837 ;
de 14 47 en 1860 ;
de 16 25 en 1866.
(*De la Situation des Ouvriers en Angleterre*, p. 43.)

(2) Le *stone* vaut 6 kilo. 349.

(3) M. Leone Levi, *La répartition de la richesse*. V. le *Bulletin de statistique du ministère des finances*, nº de février 1884.

Digitized by Google

d'établissement des chemins de fer, qui ont enlevé beaucoup de bras.

Mais il y a lieu de remarquer que la hausse a été moins forte qu'en France, sinon dans la période qui a suivi 1850, du moins dans celle qui avait précédé; car, pendant que, de 1770 à 1880, elle atteignait à peine en Angleterre le taux de 133 p. 0/0, en France, au contraire, même si l'on prend comme point de départ l'année 1820, elle se chiffrait par le taux de 250 à 200 p. 0/0.

Passons aux salaires industriels. M. Giffen, dans sa brochure *The progress of working classes* (1), a fait une comparaison entre les salaires d'il y a cinquante ans (1820-1825) et ceux de l'époque actuelle ; il en a puisé les éléments dans les *Miscellaneous statistics of the United Kingdom* et dans l'ouvrage de M. Porter : « *Progress of the Nation.* » Mais il a fait remarquer en même temps, avec une très grande justesse, qu'une comparaison de cette nature a le gros inconvénient d'emprunter ses données à des lieux différents : « En par-
« courant ces publications, dit-il, on est frappé de voir
« combien il est rare de rencontrer une statistique suivie
« et continue. Dans un volume, les salaires concernent
« certains districts et certaines industries ; dans un autre,
« il s'agit d'autres districts et d'autres industries ; le
« classement descriptif des ouvriers varie aussi constam-
« ment. » Et puis, comme le fait encore observer avec non moins de justesse M. Giffen, l'ouvrier qui, à deux époques éloignées, reçoit la même désignation, fait-il exactement la même tâche ? Cette réflexion n'est-elle pas notamment exacte en ce qui concerne les marins, dont l'éminent statisticien donne la solde à deux époques différentes ? Ceux-ci, en effet, montaient des voiliers

(1) Cette étude a été traduite et insérée dans le *Bulletin de statistique du ministère des finances*, Mars 1884.

Digitized by Google

il y a trente ou trente-cinq ans ; ils servent aujourd'hui sur des steamers. N'est-ce pas peut-être dans ce fait que réside en partie le secret de la hausse des salaires ?

Du tableau que nous allons reproduire, il résulte que la moyenne de l'augmentation dépasse 73 p. 0/0 ; la hausse la moins forte a été de 20 0/0, et elle s'est produite sur les salaires des fileurs *(mull jenny)* ; mais il est vrai d'ajouter que ces ouvriers avaient il y a cinquante ans la plus forte rémunération, 25 sh. 6 den. par semaine, (soit 5 fr. 30 par jour) ; ils ont maintenant 6 fr. 25. — La plus forte augmentation a été de 160 p. 0/0, et elle a été atteinte par le salaire des enfants employés au filage ; leur salaire hebdomadaire, le plus faible de ceux qui figurent au tableau ci-dessous, était de 4 shell. 5 deniers (5 fr. 50) ; il est passé à 11 sh. 06 (14 fr. 35).

COMPARAISON ENTRE LES SALAIRES D'IL Y A CINQUANTE ANS ET CEUX DE L'ÉPOQUE ACTUELLE :

Métiers.	Localités.	Salaires d'il y 50 ans.		Salaires de l'époque actuelle.		Augmentation proport.
—	—	—		—		—
		s.	d.	s.	d.	p. 0/0
Charpentiers.....	Manchester.	24	0	34	00	42
Id.....	Glasgow.	14	0	26	00	85
Briqueteurs.....	Manchester.	24	0	36	00	50
Id.....	Glasgow.	15	0	27	00	80
Maçons.....	Manchester.	24	0	29	10	24
Id.....	Glasgow.	14	0	23	08	69
Mineurs.....	Staffordshire.	2	8 (1)	4		50
Tisseurs (dessins).....	Huddersfield.	16	0	25	00	55
Dégraisseurs de laine..	Id.	17	0	22	00	30
Fileurs (mull jenny)...	Id.	25	6	30	00	20
Tisseurs.....	id.	12	0	26	00	115
Ourdisseurs et plieurs de chaines.....	Id.	17	0	27	00	58
Bobineurs et dévideurs.	Id.	6	0	11	00	83
Tisseurs hommes.....	Bradford.	8	3	20	06	150
Dévidage et ourdissage.	Id.	7	9	15	06	100
Filage enfants.....	Id.	4	5	11	06	160
	Moyenne.....					73

(1) Salaires journaliers.

Digitized by Google

Si nous comparons le taux de l'augmentation des salaires qui précèdent avec celui de l'accroissement des salaires français pendant la même période, soit de 1825 à 1885, nous serons frappés de la différence qui existe en faveur de ceux-ci. Toutefois, les salaires manufacturiers sont encore ceux dont l'accroissement aurait, dans les deux pays, suivi le mieux une voie parallèle.

Une statistique intéressante, et qui a de plus l'avantage d'avoir un caractère officiel, est celle de la solde mensuelle payée en argent aux marins. La comparaison n'est malheureusement pas ancienne , elle ne remonte qu'à 1850. — La solde du marin est aujourd'hui de 52 p. 0/0 environ plus élevée qu'elle n'était il y a trente ans. Mais l'équipage du steamer est comparativement moins nombreux que celui du voilier ; et puis, il ne faut pas oublier que, pendant que celui-ci fait un voyage, le steamer en fait trois.

COMPARAISON DE LA SOLDE MENSUELLE PAYÉE EN ARGENT AUX MARINS EN 1850 ET ACTUELLEMENT.

Ports.	en 1850. Voiliers.		Actuelle. Steamers.		Augmentation absolue.		Augmentation proport.
	s.	d.	s.	d.	s.	d.	p. 0/0.
Bristol	45	0	75	0	30	0	66
Glasgow	45	0	70	0	25	0	55
Liverpool	50	0	67	6	16	6	33
Id	50	0	85	0	35	0	70
Id	45	0	60	0	15	0	33
Id	40	0	50	0	10	0	25
Id	42	6	60	0	17	6	40
Londres	45	0	75	0	30	0	66
Id	50	0	77	6	27	6	55
Id	45	0	65	0	20	0	45
Id	45	0	70	0	25	0	55
Id	40	0	67	6	27	6	69
Id	40	0	67	6	27	6	69
Moyenne							52

M. Leone Levi donne, d'après M. Chadwick et M. le

Digitized by Google

docteur Watt, la progression des salaires hebdomadaires de l'industrie cotonnière (1) :

	1850	1860	1865	1876
Fileurs (hommes)....	20 sh.	27 sh.	30 sh.	35 à 40 sh.
Cardeurs.....	20	28	35	32 40
Remouleurs.....	14	17	26	25 28

La hausse serait de 75 à 100 p. 0/0.

M. George Lord, président de la Chambre de Commerce de Manchester, dans un rapport, dont M. Leone Levi reproduit les chiffres et les conclusions, sur l'accroissement de 1850 à 1883 des salaires afférents aux divers métiers du Lancashire, évalue à 42 p. 0/0 le montant total de la plus-value moyenne pour le filage et le tissage du coton, le blanchiment et l'impression du calicot.

Bref, si l'on ne peut pas dire de l'Angleterre que les salaires y sont restés stationnaires, l'on ne saurait, en revanche, affirmer que c'est dans ce pays que la hausse ait été la plus forte. En cela, nous nous nous séparons de M. Jeans, dont l'affirmation est absolument contraire.

Si, en effet, nous reprenons les chiffres de M. Coleman, dans son rapport sur l'agriculture du comté de Northumberland, nous voyons que le salaire hebdomadaire de l'ouvrier agricole n'avait passé, de 1861 à 1881, que de 16 sh. 6 à 18 sh. ; il est vrai qu'il s'était largement accru de 1851 à 1861, passant de 11 sh. à 16 sh. 6.

En Allemagne, au contraire, pendant les vingt dernières années, d'après M. Lavollée (2), le gain de l'ouvrier agricole s'est accru de 50 0/0 à 100 0/0. L'affirmation de M. Lavollée est, au reste, confirmée par un éminent statisticien pour lequel la situation économique de l'Allemagne n'offre aucun secret. M. Maurice Block,

(1) V. le *Bulletin de statistique du Ministère des finances*, n° de février 1884.

(2) *Des Classes ouvrières en Europe*, t. 1, p. 74, 2e éd.

Digitized by Google

dans une étude fort intéressante sur l'agriculture allemande (1), reproduit un tableau du mouvement des salaires présenté par le secrétaire général de la Société d'agriculture de la province de Prusse Occidentale, M. Œmler, à Danzig :

	Il y a 20 ans.	Aujourd'hui.	Augment.
Gages d'un laboureur....	84 à 90 marks	140 à 160 marks	72 0/0
Id. d'un palefrenier..	50 60 —	110 130 —	118
Id. d'une servante...	24 30 —	60 80 —	159
Salaire d'un batteur en grange.....	50 —	65 —	30
Salaire d'un moissonneur	100 —	150 —	50
Id. d'un ouvrier ordinaire.....	120 —	200 —	66

(*Baüerliche Zustaüde*, t. II, p. 234).

« Dans d'autres provinces, ajoute M. Maurice Block, « nous trouvons des proportions un peu différentes : « souvent, comme dans le Brandebourg, en Saxe et « ailleurs, des salaires en nature, comprenant quelquefois « un champ que le patron laboure et fume, améliorent « sensiblement la situation de l'ouvrier sédentaire. Le « journalier, lorsqu'il est nourri, reçoit, en plus d'un sa- « laire élevé, des aliments substantiels et relativement « coûteux. »

La hausse des salaires industriels en Allemagne n'a pas été moins sensible : en Wurtemberg, de 1839 à 1869, soit en trente ans, selon M. Lavollée (2), elle avait pris des proportions considérables : on l'évaluait à 50 p. 0/0 pour certains corps de métiers, à 80 et 90 p. 0/0 pour d'autres : elle atteignait jusqu'à 100 p. 0/0 dans certaines branches de l'industrie du bâtiment, et le mouvement n'avait cessé de s'accélérer dans les quelques années écoulées depuis 1869.

(1) *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er octobre 1884.
(2) *Des Classes ouvrières en Europe*, p. 134.

Digitized by Google

Dans les mines de l'Etat, en onze années, de 1863 à 1874, les salaires s'étaient accrus de plus de 120 p. 0/0, quoique le nombre des heures de travail eût diminué (1). C'est là une proportion bien supérieure à celle que nous avons constatée pour les ouvriers mineurs français.

Les salaires allemands ont, dans ces dernières années, haussé rapidement, parce qu'ils étaient auparavant plus faibles, et étaient restés plus longtemps stationnaires.

(1) *Ibid*, p. 161.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

La hausse des salaires aux Etats-Unis et en Australie.

Les Etats-Unis : Renseignements recueillis par M. Grosjean, inspecteur de l'agriculture. — Influence du développement industriel sur les salaires agricoles. — Hausse de 40 p. 0/0 environ depuis quarante ans. — Classement des états d'après l'importance de la population industrielle. — Salaires de l'industrie. — Hausse de 50 à 100 p. 0/0 depuis trente ans. — Australie : son caractère pastoral. — La découverte de l'or en 1851, et ses effets sur les salaires. — Comparaison entre 1851 et 1881.

Il n'est peut-être pas de pays étranger, y compris même l'Angleterre, sur lequel nous possédions autant de renseignements que sur les Etats-Unis. Ne sont-ce pas, en général, les positions et les mouvements de l'ennemi que l'on étudie davantage, sauf quelquefois à négliger les détails de sa propre organisation ? Les Etats-Unis sont, pour des raisons dans lesquelles nous n'avons pas à entrer, considérés actuellement comme le concurrent le plus redoutable de notre industrie et surtout de notre agriculture.

Parmi les nombreux documents étalés sous nos yeux au moment où nous écrivons, notre attention s'arrête particulièrement sur une note due à M. Henry Grosjean, nommé récemment inspecteur de l'agriculture, au retour d'une mission qui lui avait été confiée aux Etats-Unis (1).

(1) V. le *Bulletin du Ministère de l'agriculture,* 3e année, n° 7, p. 748.

Digitized by Google

— M. Grosjean a constaté que dans l'Union le développement industriel de la région influe sur l'agriculture, soit en élevant dans la même mesure la valeur et le revenu des terres agricoles, soit en haussant les salaires agricoles. — Et, à l'appui de cette assertion, il montre d'abord que les salaires des ouvriers agricoles se sont élevés en raison du mouvement industriel, — et, en second lieu, que les pays dont les salaires agricoles sont actuellement les plus forts, sont précisément ceux où l'industrie est la plus florissante.

Suivons, avec le jeune inspecteur d'agriculture, l'examen de ce double point de vue :

Il y a cinquante ans, alors que les manufactures américaines étaient peu nombreuses, la moyenne des gages de l'ouvrier agricole *nourri* était de 46 fr. 80 par mois. Ce chiffre s'éleva peu à peu, suivant le développement de l'état industriel du pays, jusqu'en 1861, époque de la guerre de sécession ; il fut, peu après, de 80 fr. 60, *valeur papier*, mais redescendit très rapidement au moment de la reprise des paiements en or. En 1875, l'on peut regarder la moyenne comme étant de 64 fr. 48. — Cette moyenne s'abaissa en 1879, par suite de la crise industrielle, et descendit à 54 fr. 80. Depuis cette époque, la panique financière ayant disparu pour faire place à une nouvelle activité industrielle, les salaires remontèrent à une moyenne de 64 fr. 53, moyenne que l'on peut regarder comme normale pendant la période actuelle. — Bref, on peut évaluer la hausse qui s'est produite à environ 39 p. 0/0.

Pour l'ouvrier agricole *non nourri*, le salaire moyen était de 68 fr. 90 par mois il y a quarante ans environ ; après la guerre de sécession, il était de 135 fr. 20, valeur papier. La crise financière de 1879 le fit descendre à 84 fr. 03. — Enfin, en 1882, il était de 96 fr. 62, chiffre que l'on peut regarder comme normal aujourd'hui. —

Digitized by Google

L'augmentation a été ici à peu près la même que pour l'ouvrier nourri : 40 0/0 environ.

Les salaires, d'ailleurs, sont particulièrement élevés dans les Etats où la proportion de la population agricole par rapport à la population totale est la moins forte.

Ainsi, en suivant cette règle, on peut classer les Etats en quatre groupes :

Etats.	Proportion de la population agricole.	Salaires mensuels non nourri.	Salaires mensuels nourri.
Premier groupe :			
Massachusetts, Rhode-Island, Colorado, New-Jersey, Connecticut, New-York, Pensylvanie, Californie, Maryland.....	18 p. 0/0	125 fr. 53	78 fr. 52
Deuxième groupe :			
New-Hamsphire, Delawarre, Nouveau-Mexique, Maine, Utah, Ohio, Orégon, Michigan, Illinois, Wisconsin, Vermont, Dakota.....	42 p. 0/0	122 fr. 25	88 fr. 04
Troisième groupe :			
Virginies, Missouri, Minnesota, Indiana, Louisiane, Nebraska, Kentucky, Floride, Kansas, Tennessee, Texas.....	58 p. 0/0	101 fr. 45	67 fr. 81
Quatrième groupe :			
Georgie, Carolines, Alabama, Mississipi, Arkansas.....	77 p. 0/0	71 fr. 08	48 fr. 05

Ainsi les gages agricoles sont en raison inverse de l'importance proportionnelle de la population ouvrière agricole, ce qui veut dire que moins l'industrie est représentée dans un Etat, et moins y sont élevés les salaires agricoles, phénomène économique qui se constate non seulement de district à district, mais encore dans le même Etat, et quelquefois dans la même région ; dans la partie nord de l'Indiana, par exemple, où se trouvent

Digitized by Google

des usines de charbons et de fer, le salaire mensuel est plus élevé que dans la partie sud (1).

Il faut remarquer que le prix de la main-d'œuvre agricole n'est pas excessif, si l'on envisage, d'une part, le taux relativement élevé des salaires américains, et, d'autre part, le développement de la production agricole. La différence qui existe entre les salaires américains et européens est, d'ailleurs, compensée et au delà par l'habileté des ouvriers de l'Union à manier les machines. Il faut également remarquer que le mode d'embauchage des ouvriers contribue à alléger les frais de main-d'œuvre. On sait, en effet, que les grands cultivateurs de l'Union, les directeurs des *fermes financières*, comme on les qualifie avec tant de justesse, recrutent les ouvriers pour la durée de la campagne agricole, et les prennent un peu partout. Ils les expédient sur leurs terres, où ils les organisent en véritables bataillons agricoles. Une discipline quasi-militaire suit les ouvriers chaque jour depuis le lever jusqu'au coucher. Sauf le dimanche, il est interdit à ceux-ci de fréquenter les cabarets des villages voisins. La saison terminée, et les travaux d'automne achevés, ils sont congédiés et vont à la recherche d'un métier pour l'hiver. On ne garde sur la ferme que les hommes nécessaires pour soigner les chevaux et les mulets (2).

Pour les salaires industriels, il est plus malaisé de suivre la hausse. Toutefois, nous avons, grâce à un statisticien dont personne ne saurait nier la grande compétence, M. Edward Young, ancien chef du bureau de la Statistique fédérale, quelques indications très sûres. — Le salaire quotidien d'un charpentier ne dépassait pas, vers 1850, 1 dollar 35 dans la Nouvelle-Angleterre, et tombait même à 1 dollar 27 dans les Etats du Centre,

(1) M. de Fontpertuis signale le même fait, *Economiste français* du 12 août 1882.

(2) *Journal des Economistes*, nos de juillet, d'août, et de septembre 1884.

Digitized by Google

tandis qu'il est au moins double à cette heure. Le prix moyen de la journée aurait, dans un grand nombre de métiers, augmenté de 80 à 100 p. 0/0 depuis 1850 (1). — C'est là une proportion que nous n'avons pas rencontrée pour la même période, en France, dans les professions de la petite industrie.

L'Australie n'est pas sans offrir quelque analogie avec les Etats-Unis : l'un et l'autre pays sont des pays jeunes ; ils n'offrent qu'une densité de population insignifiante ; ils présentent de vastes ressources naturelles, encore inexploitées, qui constituent un puissant encouragement à l'immigration ; en outre, la culture, dans l'Union, la vie pastorale, dans l'Australie, sont les principales occupations.

L'offre de travail ne saurait jamais être trop nombreuse dans ces contrées, où à chaque afflux d'arrivants correspond un nouvel essor du développement industriel et de l'activité sociale.

L'Australie, et en particulier la Nouvelle-Galles du Sud, a été jusqu'à ce jour, et elle sera vraisemblablement longtemps encore un pays principalement pastoral. L'élève des troupeaux, dans les *runs,* constitue son industrie par excellence. Les *squatters* comptent leurs moutons par centaines de mille. Aussi la production de la laine est-elle la source inépuisable de richesse de cette contrée. L'agriculture proprement dite ne vient qu'au second plan. Quant à l'industrie manufacturière, elle n'a eu jusqu'ici qu'un rôle accessoire ; non pas qu'elle soit dépourvue d'outillage ; elle a, au contraire, des capitaux en grande quantité, et une puissante *machinery*, mais sa position même, au milieu d'une société numériquement faible et dispersée sur un immense territoire, lui a assigné en quelque sorte des limites naturelles : elle

(1) V. *Economiste français* du 13 mai 1882.

Digitized by Google

s'est bornée à servir les premiers besoins des colons. — La colonie de Victoria, au contraire, a un caractère davantage manufacturier.

Nous devons faire observer qu'il n'y a entre les diverses colonies que de très légères variantes dans le chiffre des salaires ; la rémunération du travail est à peu près la même dans toutes les parties de l'Australie, et nous attribuons cette uniformité à la grande publicité donnée au taux des salaires, dans le dessein d'attirer les immigrants. Les journaux contiennent fréquemment des indications à ce sujet, et un annuaire, *the Australian Hand-book*, publie également chaque année un tableau des salaires.

On sait que la découverte de l'or y date de 1851 ; on sait aussi que cette découverte produisit une crise de plusieurs années. M. Levasseur a fait l'histoire des variations qui en résultèrent dans le prix du travail et des choses (1).

Les salaires augmentèrent tout d'abord prodigieusement, quand les mines donnaient d'énormes profits, et que partout les bras faisaient défaut; puis, avec la réduction des profits et l'affluence de nouveaux immigrants, ils ne tardèrent pas à fléchir.

Voici quel a été, durant cette période, le taux des salaires à Melbourne :

Professions.		1851.		1852.		1853.	
Maçon, par jour.....	f.	6,25 à	8,75	18,75 à	», »	37,50 à	43,75
Charpentier, id.....	f.	6,25	7,75	12,50	18,75	22,50	37,50
Charron, id... ...	f.	7,50	8,75	18,75	», »	21,35	», »
Cuisinier nourri, la sem.	f.	», »	», »	16,50	37,50	50, »	100, »
Ouvrier de ferme nourri, par semaine.....	f.	11,25	15, »	25, »	37,50	31,25	37,50
Domestique mâle, à la ville, par an.....	f.	», »	», »	875, »	1,500, »	1,500, »	2,000, »
Servante, par an.....	f.	300, »	500, »	500, »	1,875, »	500, »	875, »
Berger nourri, par an.	f.	450, »	550, »	750, »	1,125, »	875, »	1,000, »

(1) M. Levasseur, *La Question de l'or*, page 61.

Digitized by Google

Professions.	1854.		1855.		1856.	
Maçon, par jour.....	43,75 à	50, »	18,75 à	25, »	16, » à	20, »
Charpentier, id.....	25, »	33,75	12,50	25, »	15, »	18,75
Charron, id.....	37,50	», »	15, »	». »	», »	», »
Cuisinier nourri, la semaine.....	37,50	112,50	18,75	62,50	25, »	43,75
Ouvrier de ferme nourri, par semaine.....	31,25	50, »	18,75	25, »	31,25	40, »
Domestique mâle, à la ville, par an.....	1,500, »	2,500, »	1,125, »	1;500, »	1,250, »	1,625, »
Servante, par an.....	750, »	1,000, »	375, »	750, »	625, »	1,000, »
Berger nourri, par an..	1,000, »	1,300, »	750, »	1.250, »	875, »	1,000. »

Les variations des salaires pendant ces six années sont curieuses ; c'est à ce titre seulement que nous avons tenu à les reproduire ; car, dans l'histoire des salaires, il faut ne pas tenir compte de ces fluctuations soudaines. Il est préférable de prendre ici comme point de comparaison les années 1851 et 1881.

Professions.	1851		1881 (1).		Aug. p 0[0.
Maçon.....	6 fr. 25 à	8 fr. 75	12 fr. 50		66
Charpentier.....	6 25	7 75	12 50		78
Charron.....	7 50	8 75	» »		
Cuisinier nourri, par semaine.....	» »	» »	37 50 à	100	?
Ouvrier de ferme nourri, par semaine	11 25	15 »	25 »	»	100
Domestique mâle à la ville, par an.....	» »	» »	750 »	875	?
Servante à la ville, par an.....	300 »	500 »	625 »	750	71
Berger nourri.....	450 »	550 »	975 »	1300	127

L'augmentation est, comme on le voit, bien supérieure à celle que nous avons constatée en Angleterre. Elle s'est produite avec le plus d'intensité au profit des travailleurs ruraux. Le sort actuel du berger australien notamment est des plus dignes d'envie ; il a un salaire de 975 à 1,300 fr. par an, plus des *rations*, lesquelles sont

(1) V. *The Australian Hand-Book*, 1881.— V. aussi *The anglo New-Zealande and Australian times*, friday, March. 27. 1885.

Digitized by Google

à peu près uniformes pour tous les ouvriers de la station, c'est-à-dire par semaine 14 livres de viande, 8 de farine, 2 livres de sucre et 1 livre de thé ! Le tondeur, lui aussi, est privilégié : il est payé d'ordinaire, en plus des *rations*, 3 sh. 7 pence (4 fr. 30) par 20 moutons tondus ; et l'on nous dit que, s'il est habile, il peut assez aisément en tondre 80 en moyenne dans sa journée, qui lui rapporte ainsi de 15 à 20 fr. — Nos cultivateurs français seront sans doute étonnés de ce détail, qui nous aura surpris avant eux, et que nous aurions négligé de transcrire ici, si nous ne l'avions vu affirmé en divers endroits (1).

(1) M. Emile Montégut, l'*Angleterre et ses colonies Australes*, 1880. — V. aussi *The Australian Hand-Book*, 1881.

Digitized by Google

Digitized by Google

SECTION II

DE LA

VALEUR RELATIVE DES SALAIRES POUR LES PATRONS.

CHAPITRE IX

La réduction de la journée de travail.

Transition : La hausse n'a pas été compensée par l'augmentation de la journée de travail. — France ; grande et petite industrie. — Angleterre. — Etats-Unis et Australie.

Nous connaissons l'accroissement nominal dont a bénéficié la rémunération du travail ; mais cette augmentation est-elle réelle, c'est-à-dire s'est-elle produite sans que la fatigue de l'ouvrier se soit accrue, ou n'est-elle qu'apparente, ayant été compensée par une plus grande dépense de forces et par une aggravation de sa tâche ? Pour ne parler que de ce siècle et sans remonter à l'ancien régime (1), on peut hardiment affirmer que la journée a

(1) « Au moyen-âge, des ordonnances royales interdisent de travailler « avant le lever et après le coucher du soleil. Dans certaines villes, l'heure « du commencement et de la fin du travail, ainsi que celle du repas prin-

Digitized by Google

partout été réduite. Dans la grande industrie, au moins à ses débuts, le travail des manufactures offrait les plus choquants abus. Sismondi, plus tard Blanqui l'aîné, et Villermé considéraient comme désastreuse la durée excessive de la journée de travail, qui allait fréquemment jusqu'à 15, 16 ou 17 heures, même pour les enfants. Depuis la fin du règne de Louis-Philippe, la journée a été ramenée à 12, 11 et même 10 heures ; elle a été considérablement abrégée, autant par l'intervention du législateur qui, comme on le sait, fixa en 1848 la durée maxima à 12 heures, que par la pression exercée par les ouvriers, usant du droit de coalition. Il n'est pas jusqu'aux patrons eux-mêmes qui, comprenant mieux leurs véritables intérêts, n'aient coopéré à cette réduction. Un industriel écrivait il y a bien longtemps déjà à M. Guizot : « On « disait autrefois que c'est la dernière heure qui fait le « bénéfice du fabricant, et nous disons aujourd'hui que « c'est la dernière heure qui mange le bénéfice du fabri- « cant. » Et, à l'appui de cette assertion, il est permis de rappeler notamment qu'il y a déjà cinquante ans que M. Jean Dollfus essaya de réduire d'une demi-heure la journée de travail, qui était alors chez lui de 12 heures, et qu'au lieu d'obtenir un 24e de moins, il obtint au contraire un 24e de plus (1). Toutefois, il ne faudrait pas pousser cette théorie à l'extrême : suppose-t-on, en effet,

« cipal, étaient sonnées par la cloche du beffroi communal... A partir du « seizième siècle, les ouvriers, moins protégés qu'au moyen-âge par les « pouvoirs municipaux, qui s'affaiblissaient de jour en jour, virent s'é- « tendre les limites d'heures qui avaient été fixées dans leur intérêt. Des « statuts de corporations, rédigés sous l'influence des maîtres, permirent « d'élever jusqu'à dix-sept heures, sauf les heures des repas, la durée du « travail... A la fin du dix-huitième siècle, les heures extrêmes pour les « garçons maréchaux de Paris étaient quatre heures du matin et huit « heures du soir... » *L'Ouvrier sous l'ancien régime*, par M. Albert Babeau, V. le *Correspondant du* 25 *décembre* 1884.

(1) M. Frédéric Passy, *Les Machines.*— Id., *discours à la Chambre des députés, séance du* 26 *janvier* 1884.

Digitized by Google

que la journée ordinaire de travail soit, en fait, d'une durée modérée, par exemple, 10 heures de travail effectif ? Alors une diminution en deça de cette limite pourrait ralentir la production ; c'est ainsi qu'après la grève de Newcastle de 1871, la journée de travail, en Angleterre, dans les industries sidérurgiques, ayant été d'un commun accord réduite de 10 à 9 heures, il s'ensuivit une diminution de production d'un dixième environ.

Dans les métiers divers de la petite industrie, au moins dans les villes, la journée de travail ne s'élève presque jamais aujourd'hui au-dessus de dix heures, et souvent elle reste au-dessous. Les déposants dans l'Enquête parlementaire sont unanimes sur ce point, en ce qui touche Paris (1). Il arrive fréquemment que la réduction des heures de travail coïncide avec une augmentation du salaire. D'ailleurs, et surtout à Paris, les ouvriers font souvent diminuer par des grèves la durée de la journée régulière, afin d'obliger le patron à leur payer un plus grand nombre d'heures supplémentaires, heures pour lesquelles ils stipulent une rémunération plus forte.

En Angleterre, il y a eu également diminution des

(1) *Chambre syndicale de la bijouterie-joaillerie,* page 312. — *Chambre syndicale de la bijouterie-imitation,* p. 313. Voici ce que dit M. Piel, le président de cette chambre : « Les salaires étaient presque de moitié autrefois, surtout si on tient compte des journées d'alors, qui étaient de 11 h. 1/2, tandis qu'aujourd'hui elles ne sont que de 10 heures. » — *Chambre syndicale de l'éclairage et du chauffage au gaz*, p. 155 : « La journée, depuis 1873, est de neuf heures en été et de huit en hiver. » — *Chambre syndicale de la chapellerie*, p. 169. — *Chambre syndicale des couvreurs*, p. 74 : « L'année a été marquée pour les ouvriers par une di« minution d'une heure de travail et une augmentation de salaire. De« puis cette époque, ils ne font plus que neuf heures ; la journée d'hiver « est restée de huit heures. » — *Chambre syndicale des entrepreneurs de « peinture*, p. 71. — *Chambre syndicale de la plomberie, appareils et canalisation pour le gaz*, p. 156 : « Il y a 20 ans, dit M. Lalanne, un com« pagnon gagnait de 4 à 4 fr. 50 par journée de 12 heures, c'est-à-dire « qu'en travaillant trois heures de plus qu'aujourd'hui, il gagnait presque « moitié moins. »

Digitized by Google

heures de travail. Tandis que le taux des salaires s'est élevé, la journée de travail a été abrégée. M. Giffen, tout en reconnaissant qu'il n'est pas aisé de chiffrer cette réduction, incline à penser qu'on peut l'évaluer à 20 p. 0/0. Cette réduction existe à coup sûr pour les industries textiles, la construction de machines et le bâtiment ; peut-être même est-elle dépassée. L'ouvrier anglais a donc obtenu, depuis cinquante ans, une augmentation de 50 à 100 p. 0/0 d'argent, avec une diminution de 20 p. 0/0 sur la durée de son travail ; il a donc bénéficié en cinquante ans de 70 à 120 0/0 en chiffres ronds. « Sans « doute, ajoute M. Giffen, il est possible que, dans un « temps plus court, l'ouvrier produise autant, ou à peu « près, qu'autrefois pendant sa longue journée ; quoiqu'il « en soit, c'est un réel avantage d'être attaché moins « longtemps à sa tâche. » (1)

Le travail se trouve presque partout réduit, en Angleterre, à 54 heures par semaine (soit 9 heures par jour) ou plutôt 51 heures, car la durée de la journée n'est que de six heures le samedi. Cette abréviation du travail le samedi se rattache aux habitudes religieuses anglaises, qui comprennent le repos du dimanche dans le sens le plus extensif, et interdisent moralement même les travaux de ménage.

Les *trades unions* voudraient arriver à réduire la journée de travail à huit heures :

> Eight hours to work, eight hours to play,
> Eight hours to sleep, eight shellings to day.

« huit heures pour le travail, huit heures pour s'amuser, « huit heures pour dormir, et huit shellings par jour, » dit le refrain d'une vieille chanson anglaise.

Ce desideratum est à peu près réalisé aux Etats-Unis ;

(1) *The progress of the working Classes in the last half century.* — V. le *Bulletin de statistique du ministère des finances*, mars 1884.

Digitized by Google

il l'est presqu'entièrement en Australie, où la journée est de huit heures dans les industries du bâtiment et du fer, de huit à dix heures dans la carrosserie et le travail des cuirs. Elle est ordinairement de huit heures dans les mines, et de cinq seulement en moyenne dans les houillères.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

De la productivité comparée du travail. — Cherté nominale et cherté réelle de la main-d'œuvre.

Cherté nominale et cherté réelle de la main-d'œuvre. — L'observation de M. Brassey ; son exagération. — La productivité du travail ; elle dépend des qualités physiques et morales de l'ouvrier, ainsi que de causes extrinsèques. — Comparaison de la productivité entre les différents pays : de la *machinery* dans les diverses contrées et à diverses époques.

Le salaire nominal est aussi bien un indice trompeur au point de vue de l'entrepreneur, appelé à le payer, que vis-à-vis de l'ouvrier, aux consommations duquel il doit servir ; et de même que de gros salaires, si la vie est chère, n'empêcheront pas un ouvrier de traîner une vie misérable, de même aussi le bon marché du travail peut être une ruine pour un patron, s'il emploie des ouvriers paresseux, indolents ou peu habiles. — Nous distinguerons plus loin le salaire nominal et le salaire réel ; il y a lieu de faire une distinction analogue et non moins essentielle entre le bon marché nominal et le bon marché réel de la main-d'œuvre.

Il est donc indispensable de savoir ce que le travail vaut véritablement pour le patron, qui l'achète, et la proportion dans laquelle cet élément contribue au coût total d'une entreprise. Un grand constructeur de chemins de fer, M. Brassey, avait été appelé à diriger, dans le cours d'une longue carrière, un grand nombre d'en-

Digitized by Google

treprises, entièrement analogues, dans les contrées les plus diverses du globe, et, fort d'une expérience sans égale, il avait pu affirmer et ériger même en axiome que *rien n'est plus cher que la main-d'œuvre à bon marché.* — Son fils a voulu publier les faits qu'avait recueillis l'observation paternelle, et il en a reproduit la conclusion (1).

Nous pensons que, posé dans ces termes absolus, le prétendu axiome de M. Brassey constitue une erreur, et lui-même semble le contredire, lorsqu'il affirme que le coût total des constructions de chemins de fer est le même dans tous les pays, et lorsque, plus loin, il cite l'exemple de l'établissement du brise-lames d'Aurigny, où des Français et des Anglais étaient occupés concurremment, les premiers moyennant 6 fr. 25, les seconds 7 fr. 50, et où les uns et les autres produisaient à peu près le même travail. Nous reconnaissons sans doute qu'un ouvrier bien payé produit en général davantage qu'un ouvrier mal payé ; celui-ci sera moins habile ou plus paresseux. Mais de là à affirmer que ce dernier sera plus coûteux pour le patron que le premier, c'est ce que nous ne saurions admettre. — Un ouvrier qui recevra 4 francs fera moins d'ouvrage que celui qui touchera 8 francs ; mais nous doutons fort qu'il n'arrive pas à effectuer la moitié de ce que fera celui-ci. Quoi qu'il en soit, l'assertion de M. Brassey contient une très grande part de vérité ; nous lui reprochons seulement son exagération (2).

(1) M. Brassey cite à l'appui de son argumentation le fait suivant : Sur le grand railway du Canada, les Franco-Canadiens recevaient 3 sh. 6 d. par jour, pendant que les Anglais recevaient de 5 sh. à 6 sh. par jour ; mais les Anglais faisaient une plus grande somme de travail, proportionnellement à l'argent. — *Work and Wages*, p. 87.

(2) M. le comte de Paris a consacré à cette question un très intéressant chapitre, dans son livre sur *la Situation des ouvriers en Angleterre*, page 81.

Digitized by Google

La *productivité* du travail est le point essentiel à considérer, si l'on veut se rendre compte de la valeur de la main-d'œuvre vis-à-vis du patron. — Mais le mot a besoin d'être défini. — La productivité dépend des qualités physiques et morales du travailleur, mais elle tient plus encore à certaines circonstances extérieures, qui agissent sur le résultat des efforts humains. La force et la volonté de l'ouvrier ont à coup sûr une influence sur elle ; mais combien plus énergique est ici l'action des machines, de la division rationnelle des tâches, du perfectionnement de l'outillage, etc.

Si, laissant momentanément de côté ces causes extrinsèques, nous envisageons quels sont les éléments de la puissance productive du travail, nous en rencontrons deux, l'intensité et la continuité. — L'intensité varie suivant le sexe, l'âge, la race, le climat, l'hygiène de l'ouvrier ; elle varie aussi suivant la spécialisation et les habitudes de travail. Il y a sur ce point des différences énormes : la femme, vers trente ans, c'est-à-dire à l'âge de la plénitude des forces physiques, n'a que les 5/9 de la force musculaire de l'homme ; toutefois, il ne faut pas se dissimuler que si, pour des travaux exigeant un gros emploi de forces physiques, la femme est de beaucoup inférieure à l'homme, elle lui est égale pour tous ceux qui n'exigent que de l'habileté. La race, c'est-à-dire le tempérament, les habitudes, la constitution, les croyances, est un des éléments les plus importants : ainsi, le chiffre de 50 exprime la force musculaire d'un habitant de la terre de Van-Diémen ; 51, celle d'un naturel de la Nouvelle-Hollande ; 58, celle d'un naturel de l'île de Timore ; 69, celle d'un matelot français, et 71 celle d'un colon anglais établi en Australie. L'hygiène et le régime alimentaire ont une influence sur la force ; il paraît que la force musculaire de l'Anglais est supérieure à celle du Français uniquement parce qu'il est mieux nourri ; de

Digitized by Google

même également l'hygiène des parents a une action sur la force des générations futures. Quant à ce que nous avons appelé la spécialisation, elle est le résultat de la pratique : tel ouvrier tailleur qui produit 10 après six années d'atelier ne produisait peut-être que 6 ou 7 au début. Certaines races soumises à un régime séculaire d'entraînement industriel ont acquis de merveilleuses aptitudes ; ainsi, la navette, qui bat 140 coups par minute en Angleterre, ne pourrait, à ce qu'on assure, en faire plus de 100 dans les ateliers de La Haye (1).

Mais ce n'est pas tant l'intensité momentanée qui est à considérer ; c'est également la durée. Le Malais et l'Indien ont une puissance musculaire remarquable, mais ils ne sont pas capables d'efforts soutenus. Au contraire, l'énergie persévérante des Européens augmente notablement l'effet productif du travail. Toutefois, la continuité absolue du travail musculaire épuiserait les hommes les plus forts : elle doit être coupée par des heures ou des jours de repos à intervalles réglés (2).

Mais la force physique de l'homme est un moteur d'une puissance assez limitée. Dans l'agriculture et dans l'industrie manufacturière, le labeur de l'homme serait des plus rudes, s'il n'avait pas recours aux engins mécaniques. Horace Mann a dit, non sans éloquence : «... Au « lieu de bras de fer, des épaules d'Atlas et des poumons « de Borée, il nous a donné un esprit, une âme, la ca- « pacité d'acquérir des connaissances et de nous appro- « prier ainsi toutes les forces de la nature pour notre « usage... Sans une intelligence cultivée, l'homme est la

(1) M. Lavollée, *Les Classes ouvrières en Europe*, t. 2, p. 253.

(2) M. Batbie, *Cours d'économie polit.*, t. Ier, p. 69 et suiv. ; M. Cauwès, *Cours d'éc. pol.* t. Ier, p. 218 et s. — M. Fr. Walker, *The wages question*, p. 40 et s. — Cet auteur étudie très longuement la question de la productivité du travail, *The nominal and real cost of labor* ; c'est la rubrique d'un de ses chapitres.

Digitized by Google

« plus faible des forces dynamiques ; avec une intelli-
« gence cultivée, il les domine toutes (1). » Et Peshine Smith, qui cite ce passage, signale, dans cet ordre d'idées, un fait bien significatif : d'après les tables dressées par le comité d'éducation du Massachusetts, au moyen des relevés des inspecteurs des manufactures, les plus faibles salaires étaient ceux des ouvriers qui n'avaient pu faire qu'une croix au bas de la quittance de leur salaire hebdomadaire, tandis que les ouvriers travaillant l'été dans les manufactures, et enseignant l'hiver dans les écoles, gagnaient les plus fortes journées.

Le niveau intellectuel augmente donc la puissance productive de l'homme, non seulement en ce qu'il lui donne le plus souvent l'habileté, mais en ce qu'il lui permet une meilleure organisation des tâches, et lui suscite le désir d'appeler l'aide des outils et des machines.

Ce sont, en effet, les machines, ainsi que l'organisation du travail, c'est-à-dire ce que nous avons appelé les circonstances extérieures, qui modifient une population ouvrière, et donnent à son travail un accroissement de fécondité.

Nous ne referons pas ici, après tant d'autres, la théorie de la division du travail ; nous ne condamnerons pas davantage le lecteur à subir une réédition de l'apologie des machines : ce sont aujourd'hui des lieux communs. Mais ce que nous ne pouvons omettre, c'est une comparaison de la productivité de chaque pays, due à ce que les Anglais appellent la *machinery*.

L'efficacité n'atteint pas le même niveau partout, cela va sans dire ; mais rien n'est plus malaisé que l'étude de l'efficacité comparative du travail. Plusieurs circonstances la compliquent : pratiques divergentes et modes

(1) Peshine Smith, *Manuel d'écon. polit.*, p. 85.

Digitized by Google

différents de travail, proportion des hommes et des enfants employés, nature des machines, fini du produit brut, etc. ; dans certaines mines, pour prendre cet exemple, l'on emploie des machines forantes au moyen desquelles un homme est capable de produire trois, quatre et quelquefois six fois la quantité qu'il produirait, laissé à ses seules forces ; mais ces machines ne peuvent être employées que dans les mines où le minerai est d'une certaine force, et où il a une certaine inclinaison.

Dans les houillères françaises, par exemple, la production est, pour 1883, de 264 tonnes par ouvrier du fond, et de 189 par ouvrier sans distinction (1) ; elle est en Angleterre de 428 tonnes, et en Prusse, de 346 tonnes (2).

D'après un statisticien anglais, M. Jeans (3), dans les mines de fer, l'extraction annuelle par mineur serait, en 1882, dans le Royaume-Uni, de 470 tonnes ; en Allemagne, de 213 ; aux Etats-Unis, de 228 ; en France, de 352 (4), et en Autriche, de 141.

Pour l'industrie du coton, si l'on en croit MM. Mulhall et Jeans (5), le nombre de broches par chaque ouvrier, *each operative*, serait le suivant :

Grande-Bretagne	83
Etats-Unis	66
Allemagne	46
France	24
Russie	20
Australie	20
Inde	20

(1) *Statistique minérale du ministère des travaux publics*, 1884.

(2) M. Desjardins, la *Mine et les Mineurs, Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1885, page 885.

(3) *Journal de la Société de statistique d'Angleterre*, n° de décembre 1884 : « On the comparative efficiency and earnings of labour at home « and abroad. »

(4) La statistique minérale donne, pour 1883, le chiffre de 375 tonnes par tête.

(5) Mulhall, *Progress of the world*. — Jeans, *loc. cit.*

Digitized by Google

Le travail anglais, qui est le mieux rémunéré, ne serait donc pas le plus cher, et M. Jeans, dans l'article cité, peut affirmer avec raison qu'il a été réservé au travailleur anglais de prouver que ni la réduction des heures de travail ni le fait de salaires plus élevés ne contribue à rendre le travail plus coûteux, puisqu'il est plus productif.

Pour la laine, le nombre de broches par chaque ouvrier serait de 24 pour le Royaume-Uni ; de 28, pour la France. et de 20, pour les Etats-Unis. Le nombre de métiers par ouvrier serait respectivement de 0, 5 ; 0, 7, et 0, 4. En France, sur 74,000 métiers, il y en aurait 61,000 à la main *(out of 74,000 looms, 61,000 were hand looms)* (1).

L'efficacité du travail s'est-elle accrue ? C'est un second point à examiner.

Envisageons-nous la puissance du travail musculaire, nous pensons qu'il y a lieu de distinguer entre l'intensité, d'une part, qui nous paraît s'être accrue sous l'influence d'une éducation plus complète, d'une meilleure alimentation, d'une habileté et d'une adresse plus grandes, et, d'autre part, la continuité, sur laquelle les avis sont très partagés.

Consulte t-on, en effet, des patrons : ils répondent invariablement que l'ouvrier travaille moins aujourd'hui, et ils l'affirment jusque devant les commissions d'enquête. — Nous lisons, en effet, ceci dans les procès-verbaux de l'Enquête parlementaire :

« Les ouvriers français, dit un déposant, donnent « actuellement une somme de travail moins grande que « dans le passé ; c'est là une observation qui m'est per- « sonnelle, mais je crois que beaucoup d'autres l'ont faite

(1) M. Jeans, *loc. cit.*

Digitized by Google

« comme moi. Cependant l'ouvrier français est intelli-
« gent, il est travailleur; il vaut infiniment mieux que
« les ouvriers étrangers, il a plus d'habileté qu'eux (1). »

Ailleurs, nous lisons ceci :

« *M. Devès.* — Puisqu'il y a 22 ans que vous em-
« ployez des ouvriers, pensez-vous que la somme de
« travail effectif d'une journée de 10 heures est égale à
« celle d'il y a 10 ans.

« *M. Grosclaude.* — Cela n'est malheureusement
« peut-être pas tout à fait exact. Peut-être est-ce vrai
« en ce moment, à cause du chômage.

« *M. Devès.* — Et cela en moyenne ?

« *M. Grosclaude.* — En moyenne, ils produisent
« moins.

« *M. Devès.* — Je prends un ouvrier employé par
« vous en 1865, et produisant par exemple 10 dans une
« journée de 10 heures ; d'après ce que vous dîtes, j'ad-
« mets qu'il ne produise plus que 9.

« *M. Grosclaude.* — Et même 8 (2). »

M. Gignou, au nom des entrepreneurs de serrurerie, s'exprime ainsi : « Le président de la chambre syndicale
« des charpentiers a démontré, je crois, que les salaires
« ont doublé et que le travail a diminué de moitié.
« M Bertrand me disait dernièrement que chez son père
« les ouvriers charpentiers faisaient 12 marches dans leur
« journée, en gagnant 4 francs, et aujourd'hui ils n'en
« font plus que 5, en gagnant 8 francs. On comprend
« l'augmentation des salaires, mais au moins ne devrait-
« elle pas avoir pour conséquence une diminution de
« travail (3). »

Enfin, et pour ne pas multiplier les citations, repro-

(1) P. 163, déposition de M. Vulquin.
(2) P. 79.
(3) Page 70.

Digitized by Google

duisons une partie de la déposition d'un homme qui fait autorité dans le monde des affaires : « Dans la menui-« serie et la charpente, affirme M. Dietz-Monin, il y a « un fait qui est à peu près constaté par les statistiques : « les charpentiers et les menuisiers gagnaient en 1842 « 4 fr. par jour ;... en 1882, 8 fr. et la Série de la Ville « de Paris compte aujourd'hui la journée à 9 fr. Mais « ce qui n'est pas moins curieux, c'est la statistique de « la moyenne du travail fournie dans un mois. Je pour-« rais citer des ateliers où l'ouvrier autrefois arrivait à « travailler 27 jours dans un mois ; aujourd'hui, c'est à « peine s'il fournit 18 jours. Vous voyez dès lors quelle « est la situation du patron : il paye 9 francs ce qu'il « payait 4 francs, et il ne peut plus compter que sur 18 « jours de travail, au lieu d'avoir une production régu-« lière (1). »

Nous avons tenu à reproduire toutes ces appréciations, quoique la note nous en paraisse fort exagérée. Qu'il y ait à Paris, chez quelques-uns des ouvriers du bâtiment, un ralentissement d'activité, le fait est possible ; mais on a tort de généraliser (2). Il y a encore de bons ouvriers, et la race n'en est pas éteinte. Nous soupçonnons fort les patrons d'être un peu trop *laudatores temporis acti*, et notre manière de voir reçoit une confirmation évidente, lorsqu'on apprend qu'au dix-septième et au dix-huitième siècle, à une époque où les ouvriers travail-

(1) Page 324.

(2) M. Block, résumant dans la *Revue des Deux-Mondes* (n° du 1er octobre 1884), les résultats d'enquêtes agricoles poursuivies en Allemagne, s'exprime ainsi : « Malheureusement, l'ouvrier agricole, s'il est plus « exigeant, n'est nullement devenu plus laborieux. De la Thuringe, par « exemple, on écrit : *Beaucoup travaillent mal, n'ayant jamais appris « leur état, et ils travaillent à contre-cœur, sans soin, et seulement quand « ils ont dépensé les salaires qu'on leur a payés le dimanche précédent.*— « Un représentant de la province Rhénane, M. de Rath, ne pense pas « mieux d'une partie de la population de cette contrée. »

Digitized by Google

laient jusqu'à dix-huit heures par jour, il y avait des gens qui leur reprochaient leur paresse croissante (1).

Mais les progrès au point de vue de la force musculaire, outre qu'ils sont contestés, — à tort, du reste, suivant nous, — ne sont rien en comparaison de ceux qui sont dus aux machines et au perfectionnement de l'outillage. — L'industrie moderne acquiert de jour en jour une productivité plus grande.

En Angleterre, par exemple, le travail des ouvriers de l'industrie cotonnière s'accroît d'année en année :

	Nombre de mains.	Nombre de broches filant.	Nombre de broches par ouvrier.
1851.....	330,924	20,977,017	63
1861.....	451,369	30,387,467	67
1871.....	449,987	34,695,221	77
1874.....	479,515	37,515,772	79
1878.....	482,902	39,527,920	82 (2)

Il y a même des broches doubles, et le nombre, en 1878, atteignait 4,678,770.

Quant à l'importance des métiers, elle s'est également accrue *par ouvrier :* en 1861, il y en avait 2,4 ; en 1871, 2,6 ; en 1875, 2,8.

Aux Etats-Unis, entre 1860 et 1880, le nombre des broches par ouvrier employé augmenta de 42,8 à 61,9 ; le nombre des métiers de 1,03 à 1,3 , et la valeur du produit de 948 dollars à 1,116 dollars. Ainsi, dans la période de 1861 à 1878, pendant que dans le Royaume-Uni le nombre des broches par ouvrier s'élevait de 67 à 82, soit de 22 p. 0/0, il progressait aux Etats-Unis de 42,8 à 61,9, c'est-à-dire de 30 p. 0/0 (3). Serait-ce une preuve d'un progrès supérieur de la part de ce dernier

(1) M. Babeau. — *Le Correspondant*, n° du 25 décembre 1884.
(2) M. Jeans, *loc. cit.*
(3) Id.

Digitized by Google

pays, ou cette différence attesterait-elle, pour la période antérieure, une plus grande infériorité ?

Nous ne pouvons insister ici davantage sur ce développement de la puissance industrielle dans nos sociétés modernes (1) ; nous nous proposons, d'ailleurs, d'y revenir plus loin, lorsque nous montrerons l'accroissement des salaires prenant son origine dans la productivité du travail, qu'elle suit dans ses étapes.

(1) M. Walker, examinant les progrès du travail s'appliquant à la production du froment, dit que l'efficacité de ce travail a sextuplé depuis l'époque où Homère écrivait l'Odyssée. (*The wages question*, p. 99). M. Michel Chevalier avait dit, avant lui, que le travail relatif à la conversion du blé en farine était devenu 144 fois plus productif.

Digitized by Google

SECTION III

DE

LA VALEUR RELATIVE DU SALAIRE POUR L'OUVRIER.

LE SALAIRE RÉEL.

CHAPITRE XI

Les besoins et les subsistances.

La hausse des salaires n'a pas été compensée par une augmentation dans le prix des subsistances. — Baisse de certaines choses.— La dépréciation de l'argent : elle dissimule une partie de la baisse, et exagère la hausse.— Raisons qui expliquent la baisse de certaines marchandises; explication de MM. Goschen et Giffen. — La bourgeoisie. — La classe ouvrière : l'accroissement des besoins ; les profits des intermédiaires. — Les produits manufacturés n'ont pas suivi la hausse de la main-d'œuvre, et ont baissé malgré elle.

A un autre point de vue, la hausse des salaires est-elle réelle ou seulement nominale ?

Le salaire est destiné à faire vivre l'ouvrier ; or, le prix de la vie matérielle serait-il resté stationnaire, ou aurait-il crû dans une proportion égale ?

Digitized by Google

L'étude de la hausse des salaires comprend deux termes : un seul a été examiné par nous.

Il semblerait peut-être que la puissance de l'argent eût diminué, et que cette circonstance fût l'unique cause qui expliquât la hausse des salaires ? Si cette hypothèse était la vraie, nous constaterions sur le prix de toutes choses une augmentation identique à celle qu'a subie le prix du travail ; il serait néanmoins fort avantageux à l'ouvrier que son salaire nominal eût haussé, alors même que le prix des subsistances et celui du logement eussent monté ; car toute la partie de sa rémunération, qui n'est pas affectée à son logement et à ses consommations, ayant haussé de prix, lui laisserait une disponibilité beaucoup plus grande pour l'épargne. — Mais il n'en est pas ainsi, et à la question de savoir si le salaire nominal seul s'est accru, nous répondons de la façon suivante : La vie matérielle est plus chère qu'elle n'était il y a un siècle ou même un demi-siècle, mais sa cherté ne se traduit pas par une proportion identique à celle de la la hausse des salaires.

Ce n'est pas seulement le prix des subsistances qui constitue le second terme de ce rapport, dont le taux nominal du salaire est le premier ; ce sont encore les besoins, les habitudes, le niveau de la vie, le *standard of life*, comme disent les Anglais. L'existence matérielle n'est pas la même partout et dans tous les temps. L'ouvrier des villes a des besoins que ne connaît pas le paysan ; il mange de la viande deux fois par jour, pendant que le second n'y goûte qu'aux dimanches et aux fêtes. Il y a un siècle, le pain de froment était un luxe ; aujourd'hui, en France, du moins, il est sur toutes les tables, et l'indigent est le seul qui ne puisse l'assaisonner de légumes et de lard. — L'ouvrier français considère comme le bien-être l'état social qui, pour l'ouvrier américain, serait la pauvreté. Nous insisterons

Digitized by Google

davantage sur ce point dans le chapitre suivant ; nous nous bornerons à examiner, dans celui-ci, les variations qui se sont produites dans le pouvoir de l'argent.

On sait que, pour déterminer la diminution que subit d'une période à une autre la puissance d'achat du numéraire, il y a lieu d'étudier l'enchérissement correspondant de toutes les marchandises, ou, du moins, d'un certain nombre d'entre elles.— Notre tâche doit ici être plus restreinte : nous ne devons envisager cette baisse de l'argent que dans le prix des *subsistances* ; mais nous entendrons par ce mot tout ce qui est nécessaire à la satisfaction des besoins de la vie matérielle de l'ouvrier. Or, dans ce domaine, il se produit un fait curieux : le prix de certaines choses a diminué ; il en est ainsi de l'épicerie, du vêtement ; celui de certaines autres n'a pas haussé, par exemple celui du pain. Or, la dépréciation de l'argent exagère, d'un côté, la hausse de valeur de ceux des produits dont le prix a augmenté, et, d'un autre côté, dissimule une partie de la baisse réelle des autres produits, « de même que quand nous sommes « emportés par un train en marche, sa vitesse propre « nous dissimule une partie de la vitesse des trains que « nous voyons marcher dans le même sens que nous, ou, « à l'inverse, exagère la vitesse de ceux que nous « voyons marcher en sens inverse. » (1).

Sur quels objets s'est donc produite la baisse ? Réserve faite du blé, dont le prix s'est avili dans ces temps derniers, les produits agricoles n'ont pas participé à la baisse ; c'est qu'en effet ces produits, à raison de leur nature ou plutôt à raison du caractère de la terre, font exception au principe du rendement proportionnel des industries ; la terre, une fois une certaine limite franchie, ne fournit pas un rendement en rapport avec les capi-

(1) M. Gide, *Cours d'Econ. polit.*, p. 375, note.

Digitized by Google

taux et le travail qu'elle a reçus. Et comme, d'une part, la consommation de ces produits s'accroît sans cesse, et que, d'autre part, à l'exception des céréales, les frais de transport en rendent parfois difficile l'importation, il en résulte que la baisse est plus rare pour cette catégorie de produits. — Dans l'ordre manufacturier, il en est différemment : ceux de ses produits qui n'exigent qu'un emploi restreint de la main-d'œuvre ont baissé de prix, par suite du perfectionnement de l'outillage et de l'introduction des machines, et, pour ceux-ci, l'augmentation de la consommation, loin d'élever les prix, a contribué à stimuler la production, à l'étendre, et à en réduire les frais généraux. — Ces progrès dans l'ordre mécanique n'ont pas été spéciaux à l'industrie manufacturière ; l'industrie des transports en a largement profité ; les communications terrestres, grâce aux chemins de fer, deviennent de moins en moins coûteuses ; la navigation maritime, par suite de la découverte de nouvelles voies, par suite de l'ouverture du canal de Suez, par suite de la concurrence qui s'établit entre les diverses compagnies, réduit de jour en jour son fret ; les tarifs des compagnies d'assurances se sont abaissés ; le télégraphe a permis d'économiser une foule d'intermédiaires ; les droits de douane sont devenus moins élevés. Le même capital peut ainsi, dans un même temps, faire trois ou quatre fois plus d'opérations qu'il y a vingt ans. Toutes ces causes réunies expliquent la réduction dont le prix des denrées coloniales a largement profité depuis un demi-siècle. Si l'on y ajoute la mise en culture de certains vastes territoires du Nouveau-Monde, hier encore incultes, l'on comprendra la baisse subie sur les marchés européens par la céréale par excellence, le blé. Il n'est pas besoin, pour se rendre compte du phénomène économique de la baisse de certains produits, de faire intervenir, comme l'a fait un statisticien éminent, M. Goschen, une cause

Digitized by Google

dont la réalité nous paraît contestable, pour ne pas dire davantage, celle de la hausse de l'or, *the appreciation of gold* (1).

Sans entrer dans le fond du débat, et sans souscrire à la raison fournie par le statisticien anglais, nous pouvons retenir son affirmation, et dire avec lui que non seulement l'ensemble des choses n'a pas haussé, mais que certaines d'entre elles ont subi un mouvement contraire. L'Angleterre, plus encore que la France, a ressenti l'influence de ce phénomène : elle a, en effet, une complète liberté du commerce international, et le libre-échange a toujours amené le bon marché ; elle a davantage développé à l'intérieur la grande industrie et le grand commerce; la coopération, elle aussi, s'y est largement répandue, au plus grand profit des classes ouvrières.

M. Goschen met en regard, pour les années 1873, 1877, et 1882, les prix des principaux articles :

	PRIX A LA FIN DE DÉCEMBRE :		
	1873.	1877.	1882.
Fer d'Ecosse, par tonne..	107.6 shell.	51. 6 shell.	49. 0 shell.
Charbon.....	27.6 —	18. 6 —	18. 0 —
Cuivre de Chili.....	84.0 liv. st.	66. 0 liv. st.	65. 5 liv. st.
Blé par *quarter* (2).....	62.1 shell.	51. 9 shell.	40.11 shell.
Bœuf inférieur, *per stone*.	3.9 —	2.10 —	3. 3 —
Id. *prime small*.	5.5 —	5. 0 —	5. 0 —
Coton *middling upland*, par livre.....	8 1/2 pence	6 7/10	5 3/4 pence
Laine.....	1.7 shell.	1. 3 1/2 sh.	1. 0 shell.
Sucre de Manille, par *centner* (3).....	18.0 —	14. 6 —	18. 6 —
Café de Ceylan.....	112.6 —	84. 9 —	64. 0 —

(1) *Economiste français*, du 12 mai et du 26 mai 1883. M. Leroy-Beaulieu combat la théorie de l'*appréciation of gold*.

M. Giffen soutient la même thèse que M. Goschen ; et, dans un article de la *Contemporary review*, après avoir présenté un tableau des prix de gros de divers articles importants, en janvier 1873, 1879, 1883 et 1885 comparés, il en explique la baisse par une hausse du métal or. — *Economiste* du 13 juin 1885, page 742.

(2) Le *quarter* vaut 290 litres 7813.

(3) Le *centner* vaut 50 kilog. 8.

Digitized by Google

Tous ces articles ont plus ou moins baissé de prix depuis 1873, et même depuis 1877, à l'exception du sucre, dont l'augmentation est légère ; il a baissé depuis, du reste, ainsi que l'atteste M. Giffen : selon ce dernier, il valait, en janvier 1885, 10 shellings le centner. L'année 1873 est, sans nul doute, un mauvais point de départ ; elle fut une année de spéculation effrénée et d'exagération brusque des prix. Aussi M. Goschen a-t-il poussé la comparaison plus loin : il a consulté les tableaux publiés chaque année depuis 1845 par l' *Economist* anglais, et donnant le prix de détail de 22 denrées importantes du marché ; puis il a additionné le prix de chacun des 22 articles ; son travail donne le résultat suivant :

Années.	Total des prix.	Années.	Total des prix.
1845-1850	2.200	1875	2.778
1857	2.996	1876	2.711
1858	2.612	1877	2.723
1866	3.564	1878	2.529
1867	3.024	1879	2.202
1870	2.689	1880	2.538
1871	2.596	1881	2.376
1872	2.835	1882	2.435
1873	2.947	1883	2.343
1874	2.891		

La baisse de certaines choses est donc un fait incontestable ; néanmoins ce phénomène est encore nié, sinon par les économistes et les statisticiens, du moins par les gens du monde, voire même par la classe ouvrière, quoique celle-ci soit appelée à en profiter dans une large mesure. A quoi tient donc ce préjugé ?

Si nous nous tournons vers la bourgeoisie, nous n'avons pas lieu de nous étonner qu'elle y soit autant attachée. En effet, jusqu'en 1875 environ, la hausse était le mouvement général, et l'on n'a pas pris garde que depuis cette époque elle s'était arrêtée, et avait fait place, pour certains articles, à un mouvement contraire. De

Digitized by Google

plus, il faut remarquer que la classe moyenne, moins que le peuple, ressent les effets bienfaisants de la baisse : la dépense relative aux subsistances proprement dites n'occupe qu'une faible partie de son budget, et, par exemple, sur un revenu de 50,000 fr., ne prélève peut-être qu'un dixième ; le loyer n'a pas diminué, et c'est là une grosse dépense ; les services ont augmenté, nous l'avons vu plus haut, et les gages des domestiques, plus encore que tous autres salaires, se sont considérablement élevés ; le prix des chevaux, des voitures, des voyages, etc., s'est accru ; le tailleur n'a pas diminué le prix de ses vêtements, parce que, si le drap lui coûte moins, la façon et la coupe lui reviennent plus cher qu'autrefois. Puis, ce sont les objets de luxe, dont le prix augmente sans cesse, parce qu'il est, pour la plus grosse part, la représentation d'une main-d'œuvre dont nous avons longuement étudié la cherté progressive.

Pour la classe ouvrière, les mêmes raisons n'existent pas : elle n'a pas de gages à payer ; elle n'achète pas d'objets de luxe, et, si le loyer, la viande, le vin même n'ont pas baissé, il faut bien dire que, malgré cela, ses dépenses seraient restées stationnaires, si ses besoins n'étaient devenus plus nombreux. « La vie n'a pas enchéri, les besoins seuls ont augmenté, » disait, dans l'Enquête parlementaire, un patron sorti du rang des ouvriers (1), et, dans un langage d'une naïveté exquise et toute remplie de bon sens, il détaillait les prix qu'il payait au temps où il était simple compagnon, et où, malgré un salaire minime, l'épargne lui était permise ; puis, après avoir montré que les prix anciens étaient encore ceux de 1884, il s'étendait sur ces besoins, qu'il ne connaissait pas, mais que les ouvriers d'aujourd'hui ressentent si vivement. — D'ailleurs, on comprend que

(1) *Enquête*, p. 47. Déposition de M. Bertrand.

Digitized by Google

les ouvriers n'aperçoivent pas toute l'étendue de la baisse, et cela à raison des profits des intermédiaires, qui la dissimulent en partie. Il y a bientôt quarante ans qu'Alphonse Karr disait qu'il n'y aurait pas beaucoup de riches qui auraient le moyen d'être pauvres, — réflexion qui, quelque paradoxale qu'elle puisse paraître au premier abord, est vraie cependant (1). La différence, en effet, qui existe entre le prix de fabrique et le prix de détail est quelquefois énorme ; elle s'élève à 20, 50 et 100 p. 0/0, et ce tribut payé aux intermédiaires l'est surtout par les classes laborieuses, obligées d'acheter au jour le jour, et le plus souvent à crédit. Toutefois, il y a ici encore une tendance vers la baisse.

N'y aurait-il pas, pour les personnes réfléchies, une autre raison de douter de l'exactitude de notre proposition ? Les salaires se sont élevés, pourraient-elles objecter ; comment le prix des produits ne se serait-il pas accru dans la même proportion ? Supposons, en effet, ajouteraient-elles, qu'il se soit produit, en un temps donné, une hausse de 100 °/₀ sur les salaires, et que, d'autre part, le prix de la matière première, ainsi que la somme des autres frais, soient restés les mêmes, voici ce que la hausse donnerait :

	Main d'œuvre.	Matière première et autres frais.	Total.
	—	—	—
1840.....	60	40	100
1885.....	120	40	160

Mais c'est là une hypothèse purement fictive : si dans

(1) Et Alphonse Karr confirmait sa boutade de la façon suivante : « La « voie de bois, disait-il, que le bourgeois paie de 34 à 36 francs, revient à « l'ouvrier qui achète des cotrets, à 61 fr. 60. Le meilleur charbon coûte « au bourgeois 9 fr. 40 le sac ; l'ouvrier qui en achète pour deux sous à « la fois, quand il en a brûlé un sac, l'a payé 14 francs. Tout bourgeois « a facilement chez lui du vin quelquefois naturel et très potable au prix « de 50 centimes la bouteille ; le vin bleu, fait d'eau de bois de cam- « pêche, de sureau et de litharge de plomb, coûte au pauvre qui le boit « par verre, 16 sous le litre. » *Les Guêpes*, janvier 1847.

Digitized by Google

l'ordre agricole la part du travail humain ne s'est que peu modifié, elle a varié considérablement dans l'ordre manufacturier, et la proportion de la main-d'œuvre et de la matière première s'est renversée; grâce aux machines, la quantité de travail nécessaire pour obtenir une certaine somme de produits est moins grande aujourd'hui qu'autrefois; elle représente peut-être au plus 40 °/₀ du produit, alors qu'elle en représentait auparavant 60 °/₀; l'augmentation des salaires se trouve donc compensée par la diminution du travail. Dans certaines industries, l'importance proportionnelle de la main-d'œuvre est même tombée des trois quarts au quart ou au cinquième, et l'on peut affirmer que chaque perfectionnement de l'outillage entraîne, comme premier résultat, une réduction de main-d'œuvre.

D'ailleurs, les objections théoriques ne tiennent pas devant les faits, et nous nous proposons de rechercher les variations qui se sont produites dans le prix des subsistances; mais, auparavant, nous devons nous demander de quels éléments se compose le budget des dépenses d'un ménage ouvrier.

Digitized by Google

CHAPITRE XII

Le budget de l'Ouvrier.

Le pain est loin de constituer la seule dépense. — Recherches de M. de Foville. — Difficulté d'établir un budget type. — Les chiffres absolus ne sont pas possibles. — Proportion des diverses dépenses : nourriture, logement, vêtement, dépenses diverses. — Proportion du pain dans la nourriture. — MM. Grad, Walker, Leroy-Beaulieu. — L'importance des divers éléments varie suivant diverses circonstances, et notamment suivant la situation de fortune et le chiffre du salaire.

On croit communément que le pain constitue la dépense principale de l'ouvrier, et beaucoup d'économistes, afin de calculer les améliorations qui se sont réalisées dans la condition de la classe ouvrière, ont recherché, étant donnés le chiffre du salaire et le prix du blé, dans quelle mesure s'était accrue la quantité de pain dont le salaire permettait l'acquisition.

C'est ainsi qu'un statisticien que nous nous plaisons à citer, M. de Foville, a, avec un soin scrupuleusement minutieux, établi sous ce rapport le progrès du temps présent. Partant de cette idée que 15 hectolitres de blé sont nécessaires pour une famille rurale moyenne composée de cinq personnes, il obtient les résultats suivants (1) :

(1) M. de Foville, *Transformation des moyens de transport*, pages 361 et suivantes.

Digitized by Google

Epoques.	Revenu moyen.	Prix normal de l'hect. de blé.	Prix de 15 h. de blé.	Rapport du revenu au prix de 15 hect.
1700	180 fr.	18 fr. 85	283 fr.	0 63
1788	200	16 »	240	0 83
1813	400	21 »	315	1 27
1840	500	20 32	305	1 64
1852	550	19 45	292	1 88
1862	720	21 08	316	2 27
1870-1879	800	23 »	345	2 32

Cette méthode pèche par deux inconvénients d'ordre opposé. Et d'abord elle donnerait lieu à penser qu'avant 1813 une famille ouvrière, loin de pouvoir vivre avec son revenu, ne pouvait même acheter la totalité de sa consommation en pain, et cependant, malgré la misère que nous avons constatée, une famille moyenne ne devait pas mourir de faim. Mais mangeait-elle du pain de froment ? il est permis d'en douter ; le seigle et les autres céréales inférieures devaient remplacer pour elle le blé, et puis, outre que la plupart des salariés devaient trouver la nourriture chez leurs patrons, — l'usage de nourrir les ouvriers ayant, à notre sens, précédé celui de ne pas les nourrir, — outre cela, ne peut-on pas supposer qu'une partie de leur pain provenait de ce que les Anglais appellent *extra-earnings*, c'est-à-dire de gains particuliers, comme le glanage, dont la coutume n'a pas disparu de nos campagnes, pas plus que le droit n'en a disparu de nos lois (1) ?

En second lieu, cette méthode est entachée d'un autre vice : le pain est sans doute le principal besoin du prolétaire, mais il n'en est pas le seul : la hausse ou la baisse des autres objets de consommation usuelle ne saurait lui être indifférente. Pour se rendre compte du détail des dépenses, peut-on établir un budget-type, et indiquer approximativement le montant de chacun des chapitres ?

(1) Loi du 6 octobre, 28 septembre 1791, concernant les biens et les usages ruraux et la police rurale, titre 2, art. 22.

Digitized by Google

Nous ne le pensons pas (1) : chaque famille varie dans sa composition, dans sa manière de vivre, dans ses ressources ; est-il dès lors permis d'établir quelque chose de précis ? Le mieux encore est de procéder, comme l'ont fait MM. Engel Dollfus, Grad, Walker ; cette méthode, à laquelle M. Leroy-Beaulieu a donné son approbation, consiste à étudier les budgets de plusieurs familles ouvrières, à les rapprocher et à en tirer une proportion.

L'enquête décennale de la Société Industrielle de Mulhouse en 1878 fournit, sur les dépenses des ménages d'ouvriers, des renseignements exacts. M. Engel Dollfus, qui en fut le rapporteur, a étudié avec soin seize familles ; il avait choisi à dessein seize ouvriers ayant tous au moins trois enfants, mais appartenant à différentes catégories, depuis un simple manœuvre, dépensant annuellement 1,000 à 1,200 fr. par an, jusqu'à un imprimeur au rouleau, dont le budget dépassait 3,000 fr.

La dépense totale se décompose, suivant lui, de la façon suivante :

Logement	15 p. 0/0
Vêtement	16 —
Nourriture	61 —
Dépenses diverses	8 —

C'est la conclusion à laquelle adhère également M. Grad (2). Le Dr Engel, de Berlin, donne des proportions à peu près semblables.

(1) M. Othenin d'Haussonville, dressant le budget d'un ouvrier non marié à Paris, donne les chiffres suivants :

Logement	de 100 à	150 fr.
Nourriture	de 550	750
Vêtement	de 100	150
Dépenses diverses	de 100	150
	850 à	1.200 fr.

La dépense est accrue d'une moitié en plus par la présence d'une femme, et d'un tiers par enfant. *(Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1883).

(2) *Economiste français*, 6 novembre 1880.

M. Picot, dans sa brochure sur les *Logements ouvriers*, s'exprime ainsi

Digitized by Google

Quant à la nourriture, qui compose en moyenne les six dixièmes de la dépense totale, il faut en distinguer les éléments divers. MM. Dollfus et Grad trouvent les proportions suivantes :

Pain	33	p. 0/0
Viande	14	—
Lait	13	—
Epicerie	24	—
Divers	16	—

Le pain représenterait donc 33 0/0 de la dépense en nourriture, soit 20 0/0 en chiffres ronds de la dépense totale d'un budget ouvrier.

La moyenne de 61 0/0 pour la nourriture et de 20 0/0 pour le pain varie suivant les divers ménages. C'est ainsi que M. Dollfus a constaté qu'un manœuvre de la teinture, ayant 3 enfants, et dont le budget était assez exigu, consacrait à l'achat du pain 48 0/0 de la somme totale affectée à la nourriture, soit 35 0/0 des dépenses de toutes sortes. Dans le même ordre d'idées, l'on a trouvé un des seize ménages dépensant pour sa nourriture 72 0/0. La proportion du pain varierait donc entre le cinquième et le tiers des dépenses totales, et celle de la nourriture, des six dixièmes aux trois quarts. — Si, au lieu de rechercher les proportions de la dépense en pain, nous voulons produire des chiffres absolus, l'Enquête nous apprend que la somme totale dépensée pour l'achat de cette denrée a varié entre 260 fr. et 600 fr., ce maximum ayant été atteint par un ouvrier père de cinq enfants, dont trois déjà adultes.

Ces diversités montrent bien que l'on ne peut établir ici de proportions certaines, ni donner des chiffres fixes.

p. 112 : « On calcule généralement que le loyer doit représenter le « sixième du salaire du chef de famille; en d'autres termes, que le salaire « d'une journée doit payer le loyer de la semaine. »

Digitized by Google

Il est, en effet, bien évident que, suivant les pays, les localités, les professions et les usages, les éléments du budget ouvrier se modifient. Le paysan mange beaucoup de pain ; l'ouvrier des villes, moins. Le loyer est proportionnellement plus cher à Paris. La nourriture de l'Allemand est plus grossière que celle du Français. — Il y a également un facteur important qui agit ici sur la part respective de ces divers éléments : c'est le revenu. M. Fr. Walker (1), de même que le Dr Engel, de Berlin, affirme que, si l'on prend pour type les plus faibles salaires, 225 à 300 dollars (1,120 à 1,500 fr.), la nourriture formerait 62 p. 100, le vêtement 16 p. 100, l'habitation 12 p. 100, le combustible et l'éclairage 5 p. 100, les dépenses diverses (éducation, impôts, soins de médecin, etc.) 5 pour 100 ; sur les salaires intermédiaires, soit de 450 à 600 dollars (2,250 à 3,000 fr.), l'on trouverait 55 pour la nourriture, 18 pour le vêtement, 12 pour le logement, 5 pour le combustible et l'éclairage ; il resterait 10 pour les dépenses diverses. Sur les plus forts salaires, 750 à 1,125 dollars, ou de 3,750 à 5,625 francs, le prélèvement de la nourriture ne serait plus que de moitié; l'habillement prélèverait encore 18 p. 100 ; le loyer, le combustible et l'éclairage, les mêmes proportions que dans l'hypothèse précédente, mais il resterait 15 0/0 de dépenses diverses, parmi lesquelles une part plus forte pour l'éducation et les dépenses de pur agrément.

Le rapport du prix de la nourriture de l'ouvrier au taux du salaire est donc en raison inverse de l'élévation de celui-ci : plus le salaire est haut, et moins grande est la proportion de la dépense totale consacrée à la nourriture.— M. G. Mulhall donne le tableau suivant (2) :

(1) *The Wages question*, page 117.
(2) *Progress of the World*, 1880, p. 65.

Digitized by Google

Contrées.	Taux moyen des salaires hebd.	Prix de la nourriture par semaine.	Prélèvement sur le salaire pour la nourriture.
—	—	—	—
Etats-Unis	48 shell.	10 shell.	21 0/0
Grande-Bretagne	33 —	11 —	33 —
France	20 —	8 —	40 —
Belgique	22 —	10 —	45 —
Allemagne	18 —	9 —	50 —
Italie	13 —	8 —	64 —
Espagne	15 —	10 —	67 —

Quoique les chiffres de ce dernier statisticien soient quelque peu différents, il y a néanmoins une certaine concordance entre tous ces calculs, et il nous sera permis de rechercher plus loin, d'après ces éléments, dans quelle mesure la hausse de certaines choses et la baisse de certaines autres ont influé sur la situation matérielle de la classe ouvrière.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII

Prix comparatifs de la vie dans différents pays.

Statistique américaine. — Australian Hand-Book. — Le pain aux Etats-Unis, en France et en Angleterre ; le prix en Australie. — La viande dans les différents pays ; son bas prix en Australie.— Le beurre et les autres produits de laiterie ; pourquoi le prix en est-il moins élevé en Europe qu'aux Etats-Unis et en Australie ? — Le prix du logement et de l'habillement.

La statistique américaine, que nous avons consultée relativement aux salaires (1), fournit des détails précieux sur la comparaison des principales denrées nécessaires à l'alimentation. Malheureusement, elle est muette sur les prix de l'Australie ; nous avons pu combler cette lacune grâce aux indications qui nous sont offertes par l'*Australian Hand-Book* (2).

Les prix que nous relatons se rapportent à la livre de poids anglaise, qui vaut 453 gr. 5926.

En 1878, le pain coûtait à New-York et à Chicago 0,22 c. 1/2, alors qu'il valait 0,15 en France (3), et 0,20 en Angleterre. Ceci n'a rien de surprenant, étant donnée la cherté de la main-d'œuvre aux Etats-Unis, cherté qui ne permet pas au consommateur de bénéficier du

(1) V. le *Bulletin de statistique du ministère des finances*, nº de novembre 1879.— V. aussi l'*Economiste français* du 22 nov. 1879.

(2) Année 1881.

(3) Nous avons lieu de penser qu'il y a ici une erreur. Le chiffre de 0,15 doit être inférieur à la réalité.

Digitized by Google

bas prix des céréales. Les prix australiens, quant au pain, ne semblent pas dépasser les prix français.

Pour la viande, l'avantage est pour l'ouvrier américain. Il paie le bœuf 0 fr. 40 à Chicago ; 0 fr. 57 1/2 à New-York ; en France, 0 fr. 92 1/2 ; en Angleterre, 1 fr. 02 1/2. L'écart est le même pour les autres viandes. En Australie, les prix sont très peu élevés : pour l'Etat de Victoria, nous lisons que la livre de bœuf vaut de 1 den. 1/2 à 6 den. (c'est-à-dire de 0 fr. 15 à 0 fr. 60) ; le porc, de 6 den. à 8 den. (0 fr. 30 à 0 fr. 80) ; le mouton, de 1 den. 1/2 à 4 den. (de 0 fr. 15 à 0 fr. 40). Dans la Nouvelle-Galles du Sud, il en est de même : le mouton frais vaut de 3 à 5 den. (de 0 fr. 30 à 0 fr. 50) ; le mouton salé se vend 2 1/2 den. (0 fr. 25) ; le porc est un peu plus cher, il vaut de 5 à 8 den. Ce sont, autant que nous avons pu en juger, les prix des villes ; dans les campagnes, et sur les domaines des *squatters*, au milieu des troupeaux d'innombrables moutons, la chair de ceux-ci ne doit presque pas avoir de valeur vénale ; aussi forme-t-elle la base de la nourriture des travailleurs, et revient-elle chaque jour sur leur table. Les ouvriers seraient volontiers tentés, paraît-il, de prendre contre cette nourriture les précautions des servantes écossaises contre le saumon : « Ah ! si vous saviez ce que « c'est que de manger du mouton trois fois par jour, « semaine après semaine, mois après mois, vous ne « viendriez pas nous dire que nous devons être contents « de notre situation », disait un ouvrier du Queensland à un écrivain anglais, M. Trollope, qui fut peu sensible à ces plaintes, et répondit avec autant d'esprit que de bon sens à son interlocuteur, qu'il aurait un moyen fort commode et naturel de diminuer son martyre au moins d'un tiers, ce serait de ne manger que deux fois par jour, au lieu de trois (1).

(1) M. Emile Montégut, *loc. cit.*

Digitized by Google

Le beurre se vendait, en 1878, 1 fr. 45 la livre à New-York et à Chicago ; 1 fr. 72 en Angleterre ; 1 fr. 30 en France ; 1 fr. 10 en Allemagne ; de 1 à 1 fr. 75 en Australie, dans la colonie de Victoria.— Le fromage valait 0 fr. 52 1/2 à Chicago ; 0 fr. 67 à New-York ; 0 fr. 90 en Angleterre ; 1 fr. 25 en Allemagne. L'*Australian Hand-Book* donne pour la colonie de Victoria 0 fr. 80 à 1 fr.— Les pommes de terre sont moins chères en France et en Allemagne qu'aux Etats-Unis et en Angleterre, 2 fr. 60 le *bushel* de 35 litres 24 contre 8 fr. 30 en Angleterre, 7 fr. 50 à New-York et 3 fr. 75 à Chicago. — Le lait (1 litre 136, c'est-à-dire le quart de *gallon*), valait 0 fr. 35 à Chicago ; 0 fr. 42 1/2 à New-York ; 0 fr. 45 en Angleterre ; 0 fr. 55 en Allemagne. Pour la France, la statistique ne fixe aucun chiffre : nous pouvons évaluer le prix de 0 fr. 18 à 0 fr. 35, suivant les régions et les villes. A Melbourne, il valait en 1881 0 fr. 40 à 0 fr. 60. Pour les produits de laiterie, c'était donc l'Europe qui avait, en 1878, l'avantage des bas prix.

Pour les œufs, la douzaine revenait quelque peu meilleur marché à Chicago qu'en France ; mais le prix de New-York était supérieur au nôtre ; il est, d'ailleurs, possible de juger par les chiffres : la douzaine coûtait 0 fr. 85 à Chicago ; 0 fr. 90 en France et en Italie ; 1 fr. en Allemagne ; 1 fr. 25 en Angleterre ; 1 fr. 42 1/2 à New-York. Nous lisons le chiffre de 1 fr. 45 à 1 fr. 95 pour la colonie de Victoria.

Les produits les plus raffinés de l'agriculture, comme on le voit, sont plus élevés de l'autre côté des mers que de ce côté-ci. Cette différence s'atténuera avec les progrès de l'agriculture dans les pays neufs.

Le café était un peu moins cher aux Etats-Unis qu'en Europe : 1 fr. 45 à Chicago et 1 fr. 30 à New-York, contre 1 fr. 80 en Angleterre et en Allemagne, et 1 fr. 55

Digitized by Google

en France. Il faut bien l'avouer, sans l'impôt, la situation serait renversée, et cette denrée serait moins chère en Europe.

L'ouvrier américain et l'ouvrier australien ont leurs vivres à un tiers de prix meilleur marché que l'ouvrier français ne peut se procurer les siens. Mais il ne faut pas oublier que la nourriture ne prélève que 61 p. 0/0 des dépenses totales. Le logement et l'habillement prennent l'un, 15 p. 0/0; l'autre, 16 p. 0/0. Or, chacun de ces deux articles impose une charge infiniment plus lourde à l'ouvrier des Etats-Unis et à celui des colonies Australiennes.

Le prix du logement est, en effet, assez cher aux Etats-Unis, soit à raison du prix des matériaux qui entrent dans la construction, soit à raison du taux des salaires des ouvriers du bâtiment ; il n'est pas jusqu'à la valeur du terrain, dont l'élévation ne soit aux Etats-Unis une cause de la cherté du loyer des habitations qui y sont édifiées ; l'intérêt des capitaux est lui-même à un taux beaucoup plus haut au delà de l'Océan qu'ici. Il résulte de tout cela que le loyer de l'ouvrier est au moins une fois plus élevé en Amérique qu'en France ; il est même parfois triple ou quadruple ; mais il y a lieu de remarquer que le travailleur américain est, ainsi que nous le verrons plus loin, beaucoup plus exigeant pour son logement que le travailleur français.

Il en est de même de l'habillement et de l'ameublement, qui, par suite du taux élevé des salaires et des tarifs protecteurs, sont d'environ de 25 à 30 p. 0/0 plus chers qu'en France.

Bref, étant donnée la répartition des diverses dépenses, si l'on tient compte de la différence du prix de la viande, de 40 p. 0/0 meilleur marché aux Etats-Unis, et de celui des objets accessoires d'alimentation, inférieur de 10 p. 0/0 en Amérique, et si l'on tient compte à l'in-

Digitized by Google

verse, de ce que le loyer y est de 100 p. 0/0 plus cher, que le vêtement et l'ameublement y sont d'un quart plus élevés, et si l'on suppose enfin que le prix des autres choses soit identique dans les deux pays, on trouve que l'avantage pour l'ouvrier Yankee est seulement de 3 à 4 0/0.

En Australie, le loyer d'un *cottage* d'artisans varie à Sydney, de 8 fr. à 15 fr. par semaine, si la maisonnette a trois chambres et une cuisine, et de 16 fr. à 24 fr. pour le double de pièces. A trois *milles* de la capitale, les loyers sont presque de moitié moindres (1). Pour les vêtements et autres objets d'habillement, l'on peut dire qu'il n'y a guère de différence entre l'Europe et les colonies de l'Australie.

Si l'on voulait résumer autant que le permettent les éléments si variés du budget d'un ménage ouvrier, ainsi que le vague des renseignements, si l'on résumait, disons-nous, la comparaison entre la situation de l'ouvrier en Australie et en France, l'on pourrait dire que la vie matérielle est quelque peu plus chère dans ce dernier pays.

(1) *Australian Hand-Book.* — M. Emile Montégut, *loc. cit.*

Digitized by Google

CHAPITRE XIV

Les variations dans le prix de la nourriture.

Les variations dans le prix du blé et du pain. — De l'écart entre le prix du blé et celui du pain. — Du prix de la viande depuis le commencement du siècle ; il a augmenté par suite de l'accroissement de la consommation. — Le lait, le beurre, le fromage, les œufs, l'épicerie, les boissons. — La nourriture n'est guère plus chère qu'il y a cinquante ans. — Angleterre : les calculs de M. Giffen. — Le blé. — La dépense des malades à l'hôpital Saint-Georges.

Le pain, qui représente 33 p. 0/0 de la dépense de nourriture de l'ouvrier, n'a pas subi de grosses variations, ou plutôt n'a pas subi de hausse.

Voici le prix de l'hectolitre de blé en France, depuis le commencement du siècle :

1801	22 fr.	19
1810	20	26
1820	19	13
1830	22	39
1840	21	84
1850	14	32
1860	20	24
1870	20	56

Dans ces dix dernières années, le prix a été loin de s'accroître.

1875	19 fr.	32
1876	20	59
1877	23	44
1878	23	»
1879	21	92
1880	22	90
1881	22	28
1882	21	51
1883	19	21 (1)

(1) *Annales du commerce extérieur*, 1885.

Digitized by Google

En 1884 et 1885, les prix se sont considérablement abaissés.

Dans les siècles antérieurs, le blé n'était pas à bon marché. M. de Foville l'a dit, les règnes d'Henri IV et de Louis XIII ne sont, à quelques années près, qu'une longue famine. Le blé ne descendit guère au-dessous de 10 fr. sous Henri IV, au-dessous de 13 à 15 fr. sous Louis XIII, et il coûta souvent le double. De 1720 à 1730, la valeur de l'hectolitre, à Strasbourg, oscille entre 7 et 9 fr. ; ensuite le prix normal recommence à s'élever progressivement et modérément. Pendant 150 ans environ, de 1730 à 1874, l'hectolitre de blé a augmenté de 0,10 c. environ par an. Mais dans ces dernières années le prix du blé, ainsi que nous l'avons dit, a considérablement baissé.

Le prix du blé donne en général celui du pain. On sait que 100 kilog. de blé produisent en moyenne 70 kilog. de farine première, et 5 kilog. environ de farine inférieure, soit environ 75 kilog. Or, ces 75 kilog. de farine donnent 97 k. 5 de pain, c'est-à-dire un chiffre à peu près égal au poids du blé. Entre le prix d'un kilog. de blé que l'on peut évaluer en ce moment à 0 fr. 2150 et le prix du kilogr. de pain que l'on paie à Paris de 0 fr. 325 à 0, 375 suivant les quartiers (soit de 0,65 à 0,75 c. les 2 kilog.) l'écart est grand. A quoi tient cette différence ? Le salaire des ouvriers boulangers est élevé, les frais généraux de la plupart des boulangeries, notamment dans les villes, sont relativement considérables. Le prodigieux accroissement du nombre des boulangers a contribué encore à restreindre les bénéfices de cette profession : en 1854, on comptait à Paris 601 boulangers ; en 1874, 1,400 ; en 1878, 1,520 ; en 1880, 1,580 ; en 1884, 2,011. — En 1854, il y avait une boulangerie par 1,800 habitants ; en 1884, une par 1,100 habitants. Aussi certaines d'entre elles ne cuisent pas plus de deux sacs de farine,

Digitized by Google

c'est-à-dire plus de 200 pains de 2 kilogs (1). La quantité de pain consommée par bouche a diminué également ; elle n'est plus à Paris que de 400 grammes par jour (2).

Si, grâce à la généralisation des sociétés coopératives, ou à l'installation de vastes usines fonctionnant avec des appareils perfectionnés (3), la consommation pouvait réaliser une économie de 25 p. 0/0, cette économie sur une dépense que nous avons évaluée plus haut à 260 fr. au minimum et à 600 fr. au maximum, pour une famille moyenne ouvrière, ne laisserait pas que d'être appréciable.

Quoi qu'il en soit, et malgré le très grand écart entre le prix du blé et celui du pain, voici le prix de celui-ci à diverses époques ; il s'agit du prix du pain de deux kilog. à Paris (4) :

En 1820 (moyenne de l'année).....	0 fr.	70			
1830	0	85			
1847.....	1	20			
1849.....	0	60			
1860.....	0	85			
1871	1	»			
1878.....	0	90			
1884.....	0	85			
1885.....	de 0	75	à 0	65	

On voit par ce tableau que, en dépit du renchérissement de la main-d'œuvre, le pain n'a jamais été moins cher qu'en ce moment.

La viande occupe une large place dans l'alimentation, à côté du pain. La consommation en est universelle à Paris et même dans toutes les grandes villes ; elle s'étend

(1) *Economiste français*, du 18 octobre 1884.
(2) *Economiste français*, 17 février et 24 février 1883.
(3) *Economiste français*, 5 avril 1884.
(4) *Annuaire de la Boulangerie*. — V. aussi *Journal des Econom.* du mois de novembre 1884, p. 296.

Digitized by Google

chaque jour dans les campagnes, et ce dernier fait suffit à expliquer que le prix de la viande soit en général, depuis quelques années, plus élevé dans les départements qu'à Paris. C'est ainsi qu'en 1869 la moyenne des départements est de 1 fr. 38, celle de Paris de 1 fr. 37. En 1873, la moyenne de la province est de 1 fr. 75, celle de Paris de 1 fr. 71. En 1874, dans les départements, 1 fr. 63, à Paris, 1 fr. 49. En 1875, en province, 1 fr. 55, et à Paris, 1 fr. 50. En 1876, il y a égalité ; en 1877 et 1878, les prix sont plus élevés à Paris de 0 fr. 08 par kilog. ; mais c'est une exception, et depuis lors, sauf en 1882, le prix de vente en détail de la viande est constamment plus élevé dans l'ensemble des départements qu'à Paris (1).

Mais le prix de la viande a-t-il haussé depuis un siècle ou un siècle et demi ? — M. Husson a retrouvé, dans les archives de la Préfecture de la Seine, les mercuriales du marché parisien depuis 1751 jusqu'à 1780. Pendant cette période, le prix du kilogramme sur pied oscille, pour le bœuf, entre 10 et 19 sous, pour le veau entre 14 et 20, pour le mouton, entre 12 sous 1/2 et 19. C'est un prix moyen de 0 fr. 75 à 0 fr. 80 le kilogramme.

En 1812, époque du rétablissement de la Caisse de Poissy, nous voyons apparaître des prix sensiblement supérieurs aux précédents :

PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED A POISSY (2) :

Epoques.	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.
1810-1815	1 fr. 06	0 fr. 85	1 fr. 25	1 fr. 06
1816-1820	1 06	0 87	1 20	1 19
1821-1825	0 90	0 72	1 08	0 95
1826-1830	1 01	0 86	1 18	1 07
1831-1835	0 96	0 84	1 17	1 13
1836-1840	1 07	0 94	1 30	1 14
1841-1845	1 09	0 94	1 37	1 20
1846-1850	0 98	0 87	1 22	1 12
1850-1853	0 91	0 80	1 14	1 08

(1) V. un article du *Journal des Débats* reproduit par l'*Economiste français* du 24 mai 1884.

(2) *Economiste français* du 18 juillet 1874.

Digitized by Google

Nous passons sur les années intermédiaires, et nous arrivons à l'année 1873 :

	Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.
1873	1 fr. 79	1 fr. 65	1 fr. 83	1 fr. 85
1874	1 59	1 38	» »	» »
1875	1 57	1 29	» »	» »
1877	1 58	» »	» »	» »
1882	1 50	» »	1 58	1 78
1883	1 64	» »	1 87	1 92 (1)

Ces derniers prix sont ceux de la vente en gros à la criée des Halles. On sait, du reste, que les prix de la vente au détail sont notablement supérieurs à ceux qui viennent d'être énoncés.

L'augmentation depuis le commencement du siècle ressort donc : pour le bœuf, à 54 p. 0/0 ; pour le veau, 49 p. 0/0, et pour le mouton, 81 p. 0/0. — Depuis 1883, seule année de hausse véritable, la baisse est constante : en 1884, le prix du bœuf tombe à 1 fr. 51 en moyenne ; au mois de janvier 1885, il descend jusqu'à 1 fr. 36. Le prix de la vache était en janvier 1885 à 1 fr. 31. Le mouton, qui, en 1873, était à 1 fr. 85, est tombé en 1884 à 1 fr. 81 et à 1 fr. 65 en janvier 1885 (2). -- Cette baisse s'est produite malgré le relèvement des taxes douanières en 1880.

Tandis que le prix de la viande de boucherie s'est élevé dans la proportion que nous venons d'indiquer, celui du porc a, depuis une dizaine d'années, une tendance à la baisse :

1849	0 fr. 84
1860	1 07
1870	1 48
1873	1 35
1882	1 39
1883	1 28

(1) Article précité du *Journal des Débats*. — *Annuaire statistique de la ville de Paris*, année 1883.

(2) Discours prononcé par M. le Ministre de l'Agriculture dans la séance du samedi 14 mars 1885.

Digitized by Google

L'augmentation de 1849 à 1883 est de 52 p. 0/0.

Réserve faite de ce que nous venons de dire du porc, il faut reconnaître que le prix de la viande ne saurait diminuer, et que la concurrence des importations exotiques ne saurait l'influencer. D'une part, en effet, le bétail élevé en liberté dans les *ranchos* du Texas ou dans les *pampas* de la Plata est du bétail à moitié sauvage, et par conséquent de qualité inférieure. Si on veut l'introduire vivant en Europe, le prix de transport renchérit la viande, en même temps que la traversée la détériore. Si, au contraire, on veut importer la viande nouvellement abattue, les procédés de conservation connus ne sont pas assez parfaits pour lui donner l'apparence et la qualité de la viande fraîche. D'autre part, la consommation de la viande est susceptible d'une grande extension, à l'inverse de celle du blé, qui ne l'est plus, du moins en Europe.

Le lait n'est pas un élément négligeable dans le budget de l'ouvrier ; le prix s'en est élevé de 20 p. 0/0 depuis le commencement du siècle : en 1803, le litre de lait fourni en gros aux hôpitaux et hospices de Paris leur coûtait 0, 20 c. ; il leur revient aujourd'hui à 0, 2316 en moyenne (1).

Le beurre, en 1804, coûtait aux hospices 2 fr. 20 le kilog; en 1882, le prix en fut de 3 fr. 2622; en 1883, de 3 fr. 3153 ; en 1884, de 3 fr. 1714 (2).

Le fromage leur était vendu, en 1806-1810, 1 fr. 15 le kilog. ; aujourd'hui les hospices paient le fromage de Comté 1 fr. 82. L'augmentation ressort à 58 p. 0/0.

Le fromage frais a été payé en moyenne, en 1882, 1 fr. 3495 ; en 1883, 1 fr. 3030 ; en 1884, 1 fr. 2502.

(1) Marchés de 1885. — V. l'*Economiste français* du 22 août 1874.
(2) Prix moyens de l'année.

Digitized by Google

Les œufs étaient payés, dans la période 1806-1810, 48 fr. 60 le mille par les hospices et hôpitaux de Paris ; les prix ont été, en 1882, de 102 fr. 40 ; en 1883, de 99 fr. 22, et en 1884, de 88 fr. 83.

Le poisson est resté à un prix sensiblement le même. A la halle de Paris, le kilog. de marée s'est vendu en moyenne 68 centimes en 1846, 57 centimes en 1851 ; de 1868 à 1872, 78 centimes. Ce prix représente une moyenne formée tant par le prix de la marée de luxe que par celui de la marée commune.

Pour l'épicerie et les denrées coloniales, voici quelques indications :

Les cafés étrangers en 1826 étaient évalués, par la Commission permanente des valeurs de douanes à l'importation, à 85 fr. les 100 kilog.; en 1872, 188 fr. ; en 1882, 134 fr. ; en 1883, 139 fr. Dans ces chiffres n'est pas compris l'impôt. L'augmentation est de 63 p. 0/0 (1). — Le thé a diminué depuis 1820.

On sait quel fut le régime resté impopulaire de la gabelle, et notre intention n'est pas d'en rappeler le mécanisme. Ce que nous devons dire, c'est qu'avant la loi du 23 septembre 1789, qui le réduisit à six sous, le prix de la livre de sel était de douze sous. — Il est actuellement de deux sous.

Le sucre a subi lui aussi des variations qui toutes ont été favorables à la consommation : en 1804, à Paris, le kilogramme coûtait plus de 4 francs ; après avoir valu 6 fr. en 1808, 9 ou 10 fr. en 1812, il était descendu à 2 fr. 50 de 1820 à 1825. Aujourd'hui, cette denrée a subi une forte baisse, et elle est peut-être de toutes celle dont la vente procure le moindre bénéfice aux intermédiaires et aux commerçants en détail. Le kilog. n'en dépasse pas à l'heure actuelle 1 fr. 10. Mais examinons les chiffres

(1) V. le *Bulletin de statistique du ministère des finances*, 1883, 2e semestre. —V. aussi les *Annales du commerce extérieur* pour 1883.

Digitized by Google

officiels : en 1826, le kilog. de sucre était évalué (sans l'impôt, comme toutes les valeurs de douane), par la Commission permanente, à 1 fr. 20 ; en 1882, à 0 fr. 68, et en 1883, à 0 fr. 63 (1). Le sucre indigène fourni à l'Assistance publique de Paris ressortait, en 1860, à 142 fr. les 100 kilog. (soit 1 fr. 42 le kilog) ; en 1870, à 131 fr. 72 ; en 1873, à 158 fr. 95, et en 1885, à 101 fr. 95 (2).

Pour les boissons, nous avons, grâce à une statistique des plus précieuses (3), des chiffres exacts. En 1788, le prix moyen du vin par hectolitre, chez le récoltant, était de 15 fr. 44 ; en 1808, de 20 fr. ; de 1850 à 1859, la moyenne décennale fut de 21 fr. ; de 1860 à 1869, de 28 fr. ; de 1870 à 1879, de 29 fr., soit une augmentation de moins de 100 p. 0/0. Le prix moyen de l'hectolitre d'alcool pur fut de 86 fr. pendant la période 1830-1839 ; de 1840 à 1849, de 79 fr. ; de 1850 à 1859, de 107 fr. ; de 1860 à 1869, de 71 fr. ; de 1870 à 1879, de 60 fr. Ici c'est une diminution. Le cidre coûtait, chez le récoltant, 8 fr. l'hectolitre de 1830 à 1839 ; de 1870 à 1879, il s'est vendu 13 fr.

M. de Foville, qui écrivait vers 1874 ses savantes *Variations des prix*, arrive à la conclusion suivante en ce qui touche l'augmentation des dépenses. Prenant la consommation moyenne individuelle de 1820 (laquelle diffère largement de celle de 1870, nous le verrons plus loin), la supposant invariable par hypothèse, et ne s'attachant qu'aux variations de prix, il trouve de ce chef une augmentation de dépenses :

De 35 p. 0/0 quant à l'alimentation végétale ;

(1) *Bulletin de statistique, loc. cit.*, et *Annales du commerce extérieur*, 1884.

(2) *Economiste fr.* du 31 octobre 1874, et documents fournis par l'Assistance publique.

(3) *Enquête sur le régime des boissons*, 1882.

Digitized by Google

De 87 p. 0/0 quant aux produits fournis par le règne animal et aux boissons indigènes;

Et une réduction de dépenses de 37,5 p. 0/0 en ce qui concerne les autres denrées;

Soit une augmentation de 42 p. 0/0 à 50 p. 0/0, depuis 1820 (1).

Mais, depuis 1874, la situation s'est modifiée : la hausse s'est arrêtée pour certaines denrées; la baisse s'est accentuée pour d'autres, et spécialement pour les denrées coloniales et l'épicerie.

Reprenons le budget de l'ouvrier en ce qui concerne la nourriture :

Le pain, qui représente 33 p. 0/0 de la nourriture, est en ce moment au même prix qu'en 1820;

La viande, qui entre dans l'alimentation de l'ouvrier pour 14 p. 0/0, a augmenté de 50 à 60 p. 0/0;

Le lait, qui forme les 13/100 de la nourriture, n'a augmenté que d'un quart environ;

L'épicerie, qui représente 24 0/0 de la nourriture, a à coup sûr diminué de moitié, soit de 100 p. 0/0.

Supposons les autres dépenses invariables, et rappelons-nous qu'elles forment les 16/100 du chapitre de l'alimentation, nous voyons que la nourriture de l'ouvrier n'a pas sensiblement augmenté; peut-être même le prix total en est-il resté le même.

Telle est la conclusion à laquelle arrive également M. Giffen (2), qui s'attache, il est vrai, quoique donnant les variations de quelques autres denrées, qui s'attache, disons-nous, plus particulièrement à la diminution du prix du blé. Nous avons sous les yeux des tableaux publiés récemment par l'*Economist* de Londres : ils donnent en livres sterlings, shellings et deniers, les prix

(1) *Economiste français* du 9 janvier 1875.
(2) *The progress of the working classes.*

Digitized by Google

moyens annuels du *quarter* de blé indigène en Angleterre depuis 1780. — En voici la traduction en mesures et en monnaies françaises :

1780	15 fr.	48	l'hectolitre.
1790	23	58	—
1800	49	05	—
1810	45	86	—
1820	29	22	—
1830	27	69	—
1840	28	58	—
1850	17	34	—
1860	22	88	—
1870	20	17	—
1875	19	50	—
1883	17	91	—
1884	15	94	—

En 1884, le prix est, à quelques centimes près, le même qu'il y a un siècle passé. Ajoutez à cela que le blé ne subit plus de ces fluctuations brusques et extrêmes qui, il y a cinquante à soixante ans, produisaient, en Angleterre comme en France, leur effet désastreux sur les classes ouvrières.

Nous ne saurions mieux terminer cet aperçu rapide des variations du prix des subsistances, qu'en reproduisant la note adressée le 11 juin 1881 au journal le *Daily News*, par M. Charles Hawkins, autrefois trésorier à l'hôpital Saint-Georges, à Londres, sur le taux de la dépense par malade, à cet hôpital, en 1830 et en 1880. Ses indications confirment d'une manière intéressante ce qui vient d'être dit relativement à la valeur des objets consommés par l'ouvrier il y a cinquante ans et actuellement.

Chaque malade, dit-il, coûte maintenant 1 shelling 1 den. de moins qu'en 1830 ; mais de grands changements se sont produits dans la répartition des dépenses, comme on va le voir :

Digitized by Google

Désignation des articles.	COÛT PAR MALADE 1820.	1880.
	sh. d.	sh. d.
Viande	18. 4	22. 2
Pain et farine	10 7	4. 1
Vin et spiritueux	0.10	3. 3
Bières diverses	3. 3	2. 6
Lait	6. 2	5.11
Thé, épicerie	3.10	3. 5
Drogues	16. 5	7.11
Charbon et bois	10. 6	3.10
Blanchissage	2.10	4.10
Instruments et appareils	1. 9	5. 2
Service médical, administration, domestiques, etc.	20. 3	34. 3

Il y a ici, à côté d'une amélioration dans les soins donnés au malade, amélioration qui se manifeste par l'augmentation de la somme dépensée pour le blanchissage, les instruments chirurgicaux et pour le service médical ; il y a ici, disons-nous, la preuve évidente d'une baisse dans les prix ; c'est à ce phénomène qu'il faut attribuer en partie la réduction de la dépense en pain et farine; c'est par lui qu'il faut expliquer la réduction de la dépense en lait (substance dont l'usage est plus répandu que jamais en médecine), en thé, en épicerie et en drogues.

Digitized by Google

CHAPITRE XV

Les variations dans le prix du logement et du vêtement.

L'importance du logement dans le budget de l'ouvrier. — Le logement à Paris, en Angleterre et aux Etats-Unis. — Le loyer a doublé depuis le commencement du siècle. Depuis vingt ans, il a augmenté d'un cinquième environ. — Le vêtement du pauvre a diminué considérablement; constatation officielle de la baisse par les évaluations de la Commission des valeurs de douane.

Le logement prélève 15 p. 0/0 des dépenses de l'ouvrier, et, comme chiffre absolu, va parfois jusqu'à 250 fr. ; il est rare, sauf dans les campagnes, qu'il n'arrive pas à 150 fr. au moins. Telles sont les indications fournies par la statistique de Mulhouse. — A Paris, une famille d'ouvriers emploie à se loger une somme qui varie entre 200 et 400 fr. Dans une déposition faite devant la commission d'enquête parlementaire (1), nous lisons que la moyenne du loyer serait comme chiffre absolu de 300 fr., chiffre que les déposants considèrent comme le dixième du salaire ordinaire, qu'ils évaluent de 2,350 fr. à 3,000 fr. (2). Les loyers de 400 fr. seraient pour des contre-maîtres ou des employés. Un autre déposant, propriétaire de maisons comportant 157 logements, affirme que tous les ouvriers qui y demeurent payent généralement dans

(1) P. 79.

(2) Le déposant, M. Grosclaude, suppose sans nul doute une année exempte de chômages.

Digitized by Google

les 300 fr. environ; dans les logements de 400 fr., ajoute-t-il, il y a déjà des petits bourgeois et des commis.

Ces prix sont ceux de Paris; à l'inverse, dans les campagnes, les ouvriers trouvent une maison et un petit jardin pour une somme qui, en général, ne dépasse pas 50 fr. En revanche, dans d'autres pays, le loyer occupe une plus large place dans le budget de l'ouvrier: en Angleterre, la proportion pour les ouvriers logés dans les maisons du *fonds Peabody* (et ce ne sont pas les plus aisés) est du cinquième; dans ces habitations, le salaire moyen du chef de famille, en 1884, ressort, en effet, au chiffre de 29 fr. 55 par semaine, tandis que la moyenne du loyer est de 5 fr. 25 (292 fr. 50 par an) (1).

L'importance du loyer n'est nulle part plus forte qu'aux Etats-Unis. Les cités américaines ont pour la plupart une énorme étendue, formant un contraste avec l'étroitesse des grandes villes françaises et particulièrement de notre capitale: la Nouvelle-Orléans, Philadelphie, par exemple, s'étendent sur une superficie considérable; les terrains de la périphérie y sont relativement bon marché, aussi la plupart des bons ouvriers y possèdent de petites maisons comprenant trois ou quatre pièces et une cuisine, avec un jardin. Cela leur coûte, au minimum, 700 à 800 fr., et représente le cinquième, quelquefois même le quart de leur salaire; mais cela leur donne une manière d'habitation bourgeoise. — L'intérieur de leur habitation est, d'ailleurs, quelque peu orné, et il n'est pas rare d'y rencontrer des tapis, des fauteuils, des gravures, voire même un piano. Nous serions certes les derniers à blâmer ce genre de

(1) M. Picot, *loc. cit.*, p. 153.— « Les administrateurs du fonds Peabody « accomplissent de louables efforts pour attirer la classe la plus humble « parmi les travailleurs. Si l'on découvre, lors de l'enquête, que l'ouvrier « demandant un logement gagne plus de 6 fr. 25, il est éconduit. »

Digitized by Google

luxe, qui contribue tant au bonheur et à la décence de la vie, à la moralité du cœur et de l'esprit !

La dépense pour le loyer s'est-elle accrue en France ? Le loyer moyen à Paris, *par tête*, n'a pas cessé de s'élever ; il était de 90 fr. en 1817, de 110 fr. en 1829, de 150 fr. en 1872, et, d'après le *Bulletin de statistique municipale* (1), il s'élèverait à 166 ou 167 fr. en 1876 ; mais, comme ces évaluations officielles sont en général de quelque chose au-dessous de la réalité, on peut admettre, pour l'année 1880, le chiffre de 180 à 190 fr. comme représentant le loyer moyen, *par tête*, à Paris. C'est le double de ce qu'il était soixante-trois ans auparavant. Nous verrons plus loin que cette hausse correspond, dans une certaine limite, à une amélioration du logement.

S'étendant sur l'augmentation du prix du loyer, M. Grosclaude, entrepreneur de démolitions, a démontré, dans l'Enquête parlementaire, que les faibles loyers sont loin d'avoir, depuis un quart de siècle, aussi prodigieusement renchéri qu'on le prétend d'ordinaire ; il a affirmé que, depuis une vingtaine d'années, la hausse du loyer n'avait pas correspondu à la hausse du salaire : « Je vois beaucoup agiter, disait-il, cette question que « la gêne et la misère des ouvriers proviennent de la « hausse des loyers ; cependant, je connais cette question, « et je ne le crois pas. L'augmentation du prix des « journées ne représente pas moins de 1 fr. à 3 fr. en « moyenne par corps d'état. Je parle des ouvriers du « bâtiment, bien entendu. La hausse des salaires n'y « est pas moindre, au minimum, de 300 fr. par an, c'est-« à-dire de 1 fr. par journée pour le moindre ouvrier, « et s'élève certainement à 1,000 fr. pour certains corps

(1) M. Leroy-Beaulieu, *Essai sur la répartition des richesses*, p. 210 et s.

Digitized by Google

« d'état: les ravaleurs, les tailleurs de pierre, les char-
« pentiers, les menuisiers. Dans tous les logements...,
« vous verrez que la hausse des loyers n'a pas dépassé,
« par famille d'ouvriers, de 20 à 100 fr., grand maximum,
« c'est-à-dire qu'une chambre de 100 fr. est maintenant
« à 120 fr., et un logement de 300 à 350 fr. » Et il ajoutait : « La prétendue crise des logements ouvriers « n'est qu'une agitation factice (1) ».

En province, l'augmentation a été moins sensible ; dans les campagnes, nous ne pensons pas qu'elle se soit produite avec un caractère bien sérieux.

La question du loyer est aussi intéressante à l'étranger qu'en France. Le savant statisticien anglais M. Robert Giffen, suppose que, dans la Grande-Bretagne, le loyer a pu augmenter de 130 p. 0/0 depuis cinquante ans ; mais, il l'avoue lui-même, ce n'est de sa part qu'une simple supposition, dont les bases font presque entièrement défaut. — L'hypothèse de M. Giffen revient à dire qu'un ouvrier qui dépensait autrefois 3 livres, dépense 7 livres 3 shellings aujourd'hui. Donc, quand même le loyer d'autrefois aurait représenté le quart de son salaire, l'ouvrier serait encore plus heureux actuellement que par le passé. En effet, son salaire total a doublé, tandis que, sauf le loyer, ainsi qu'on vient de le voir, aucun des objets nécessaires à sa consommation n'a renchéri ; tous, au contraire, ont diminué (2).

Aux Etats-Unis, les loyers ont augmenté dans les grandes villes, dans celles qui sont des centres d'industrie et de commerce ; mais, dans les cantons ruraux, ils sont restés ce qu'ils étaient il y a quatre-vingt-dix ans, et l'on pourrait même dire que, dans les Etats du

(1) P. 79 de l'Enquête.

(2) *The progress of the working classes in the last half century.* — V. la traduction dans le *Bulletin de statistique du ministère des finances*, mars 1884.

Digitized by Google

Sud, ils ont diminué. Telle est la conclusion à laquelle est arrivé M. le sénateur George, du Mississipi, qui, dans le but de combattre un bill tendant à relever, dans une assez large mesure, les traitements des fonctionnaires, s'est livré à une laborieuse enquête sur le coût de la vie en Amérique, il y a quatre-vingt-dix ans (1).

Si le loyer a renchéri en France, du moins dans les grandes villes, s'il est même celui de tous les articles du budget de l'ouvrier qui a subi la plus forte augmentation, en revanche il est quelques autres articles de ce budget dont la diminution est certaine. — Que tout ce qui est objet de luxe, que tout ce qui sert aux classes élevées de la société ait augmenté, c'est incontestable : l'homme élégant qui se fait habiller par un tailleur en renom ne profite en aucune façon de la diminution ; il paie même ses vêtements plus cher que ne les payait son père. La population peu aisée a seule bénéficié d'une baisse due aux progrès mécaniques. Heureuse loi que celle qui veut que la même invention ou le même perfectionnement industriel contribue doublement au bonheur des travailleurs, élève leurs salaires en même temps qu'il abaisse le prix des produits.

En 830, trente belles chemises de lin valaient trois livres, alors qu'un cheval valait six sous, un bœuf deux sous, et le *modius* (52 litres) de blé quatre deniers (2).

A la chute de l'empire romain, une belle chemise de lin coûtait autant qu'un esclave (3).

Suivre la baisse, à travers les siècles, du prix des tissus, voire même des objets de ménage, ce serait une tâche difficile ; il serait malaisé, pour ne pas dire impossible, de présenter ici une statistique. Les objets d'habillement,

(1) *Iron âge*, n° du 10 juillet 1884.

(2) M. Levasseur. *Histoire des Classes ouvrières avant* 1789, t. I, pages 148 et 149.

(3) Id. p. 151.

Digitized by Google

d'ameublement, de ménage, échappent, en effet, par leur variété, à des constatations aussi précises ; mais encore, dans notre siècle si incrédule, dont la conviction ne se fait que d'après l'examen des chiffres, faut-il citer quelques exemples ? — Le fil simple écru de lin ou de chanvre, qui coûtait 5 fr. le kilogramme en 1826, s'est abaissé à 2 fr. 05 en 1882 ; dans la même période, le fil simple écru de coton est tombé de 8 fr. à 3 fr. 60 ; le fil simple écru de laine a fléchi de 16 fr. 25 à 8 fr. — L'objet achevé n'a pas moins décru que la matière première : la toile de lin ou de chanvre écrue se côtait 14 fr. en 1826 ; elle est descendue à 8 fr. en 1882 ; la toile de coton écrue ou blanche, le calicot écru ou blanc, qui tiennent une si grande place dans le vêtement des femmes et dans le ménage, étaient évalués à 15 fr. en moyenne le kilogramme en 1826 ; on ne les côtait plus que 3 fr. 51 en 1882. Les tissus de laine mérinos valaient 47 fr. le kilog. en 1826 ; en 1882, le prix en est tombé à 14 fr. 05 (1). La diminution n'est pas inférieure à 100 °/₀ ; elle atteint même 424 °/₀ sur certains articles.

Dans l'enquête de 1870 sur les traités de commerce, un négociant de Sedan déclarait qu'en 1860 un mètre de « drap façonné noir hiver, extrême bas prix » valait environ 10 fr. net, et qu'en 1870, le même article, beaucoup plus solide, ne coûtait plus que 5 fr. 75. Dans la même enquête, M. Chauchard, directeur des magasins du Louvre, s'exprimait ainsi : « Les produits se vendent « meilleur marché ; aujourd'hui, nous vendons depuis « 30 centimes des étoffes avec lesquelles on peut très « bien s'habiller (2) ».

En Angleterre, M. Giffen, dans le mémoire auquel nous avons fait de larges emprunts, constate que le

(1) *Bulletin de statistique du ministère des finances*, 1883, 2e semestre.
(2) *Economiste français* du 27 mars et 17 avril 1875. *Les Variations de prix*, par M. de Foville.

Digitized by Google

yard de cotonnades exportées valait 5 deniers 3/8 vers 1840, et seulement 3 deniers 1/4 en 1882.

Il nous faudrait, en terminant ce chapitre, suivre chiffre à chiffre la baisse de tous ces objets, qui sont compris dans le budget de l'ouvrier sous la rubrique « dépenses diverses ». Mais qui ne voit qu'une telle étude nous entraînerait trop loin et au delà même du cercle qui nous est assigné ? Bornons-nous à rappeler ici le phénomène de la baisse des produits manufacturés, sur lequel nous nous sommes étendu antérieurement.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

L'accroissement de bien-être.

Les services nouveaux créés pour l'ouvrier. — Augmentation des consommations ouvrières. Statistiques : France et Angleterre. — Consommations nouvelles ; besoins nouveaux. — Accroissement de l'épargne sous toutes ses formes. — Caisses d'épargne ; augmentation du nombre des livrets et des sommes déposées en France et en Angleterre. — Sociétés de secours mutuels et *friendly societies*. — La moyenne de la vie humaine s'est accrue. — La misère est moins générale.

En admettant, d'une part, que les masses aient plus d'argent qu'autrefois, et que leurs salaires, depuis cinquante ans, notamment se soient accrus environ de 250 à 100 pour cent, et, d'autre part, que le prix des principaux objets de consommation à leur usage n'ait pas augmenté dans la même proportion, il reste à se demander si la condition des ouvriers s'est effectivement améliorée.

Si l'on veut se rendre compte de la manière dont les classes populaires ont employé ce gain, l'on trouve diverses réponses : les ouvriers ont d'abord modifié leur manière de vivre, en consommant davantage, ou en consommant des denrées de meilleure qualité ; en second lieu, ils se sont créé de nouveaux besoins ; en troisième lieu, ils ont pu consacrer à l'épargne une plus large part ; enfin, leur vie, devenue plus facile, a augmenté de durée.

Il est à remarquer, d'ailleurs, que, pendant ce temps, d'autres améliorations, dues à l'action de l'Etat, se produisaient au profit de la classe ouvrière : celle-ci contribue beaucoup moins qu'autrefois à remplir les caisses du Trésor public, et, en outre, bénéficie davantage des

Digitized by Google

dépenses faites par le Gouvernement. — Quelques-uns des impôts indirects ont été allégés, et nous avons constaté plus haut le profit résultant pour l'ouvrier des dégrèvements d'impôts, par exemple, à propos de la baisse du sucre. Mais, d'autre part, celles des charges qui se sont aggravées l'ont été notamment pour satisfaire à des dépenses publiques concernant divers services civils qui tous intéressent l'ouvrier. En effet, les dépenses inscrites au budget de l'Etat ou à celui de l'administration locale offrent bien plus qu'autrefois une utilité immédiate pour les classes laborieuses : c'est ainsi que l'instruction publique, devenue gratuite presque partout, l'inspection des manufactures, l'établissement des bibliothèques populaires sont des services qui tous leur profitent directement. La plupart de ces dépenses, sans donner sans doute à l'ouvrier le pain et le vêtement, concourent toutes à lui rendre la vie plus douce et meilleure, ainsi qu'à rendre plus aisé aux pauvres l'accès des diverses carrières.— Il ne faut pas oublier non plus les facilités nouvelles accordées à l'ouvrier pour l'épargne. Les caisses d'épargne se sont multipliées ; la caisse des retraites fonctionne en France depuis quelques dizaines d'années ; l'on y a créé récemment la caisse d'épargne postale, à l'instar des autres nations où cette institution existait depuis plus longtemps. Si tous ces services entraînent une charge pour le Trésor, en revanche, elles ont procuré de sérieux avantages au prolétaire laborieux.

Nous disions plus haut que les consommations de l'ouvrier ont pris une plus grande importance. Son alimentation s'est raffinée et s'est étendue ; il mange du pain de froment, au lieu de pain de seigle ; il consomme de la viande en plus grande quantité. Et, pour confirmer cette assertion, qu'il nous soit permis de citer quelques chiffres.

Digitized by Google

M. Giffen, dans un *paper* lu dernièrement à la Société de Statistique de Londres, indiquait la consommation des articles d'un usage général, pour les années 1840 et 1881, et il empruntait les éléments au *Statistical abstract* de ces deux années (1).

OBJETS D'ALIMENTATION IMPORTÉS ET LIVRÉS A LA CONSOMMATION DANS LE ROYAUME-UNI. — MOYENNE PAR TÊTE D'HABITANT :

Désignation des articles.	Unités.	Quantités consommées en 1840.	en 1881.
Lard et jambon	Livres.	0,01	13,93
Beurre	id.	1,05	6,36
Fromages	id.	6,92	5,77
Raisins secs	id.	1,45	4,34
Œufs	Nombre.	3,63	21,65
Pommes de terre	Livres.	0,01	12,85
Riz	id.	0,90	16,32
Cacao	id.	0,08	0,31
Café	id.	1,08	0,89
Céréales, blé et farine de blé	id.	42,47	216,92
Sucre brut	id.	15,20	58,92
Sucre raffiné	id.	0,00	8,44
Thé	id.	1,22	4,58
Tabac	id.	0,86	1,41
Vins	Gallons.	0,25	0,45
Spiritueux	id.	0,97	1,08
Malt	Bushels.	1,59	1,91 (chiffre de 1878).

Pour la France, la situation s'est améliorée de la même façon. — M. de Foville reconnaît que la valeur des quantités consommées par tête en 1870, à supposer que le prix n'en ait pas changé depuis 1820, fournirait les résultats suivants (2) :

	1820.		1870.		Aug. 0/0.
1. Alimentation végétale	47 fr.	05	56 fr.	86	20
2. Alimentation animale	24	35	33	57	30
3. Boissons indigènes	12	30	22	60	80
4. Denrées diverses	8	26	24	61	200

(1) *Loc. cit.*
(2) *La transformation des moyens de transport*, p. 366.

Digitized by Google

Le tableau précédent s'applique, il est vrai, à la population entière de la France, et non pas à la catégorie spéciale des ouvriers : c'est l'alimentation totale du pays qui donne ces résultats moyens. Mais cela ne fait que donner plus de force à notre argumentation : ce n'est point évidemment dans les classes riches ou aisées que le niveau des consommations alimentaires a pu s'élever ainsi pendant un demi-siècle ; pour elles, la quantité des aliments absorbés était déjà limitée en 1820 par les bornes mêmes de l'appétit, et non par l'insuffisance des ressources pécuniaires.

Nous pouvons, d'ailleurs, faire appel à un document plus spécial : c'est l'enquête de M. Engel Dolfus sur l'Alsace. Nous y trouvons les chiffres suivants sur la consommation de la viande par tête, à Mulhouse :

En 1857	55 k.	20
1867	65	40
1877	74	60

soit une augmentation de 35 p. 0/0 en vingt ans.

M. Dolfus a voulu démontrer que cette augmentation ne profitait pas exclusivement à la portion aisée de la population.

Les repas des ouvriers employés dans un établissement considérable de filature et de tissage de Mulhouse se composaient, en 1868, d'environ :

22 p. 0/0 de légumes, soupe, farinages, *avec* viande ;
78 p. 0/0 de légumes, etc., *sans* viande.

Ce même établissement accuse, en 1877 :

35 p. 0/0 de portions *avec* viande ;
65 p. 0/0 de portions *sans* viande.

Le même fait a été vérifié pour une grande fabrique d'impression, et a donné des résultats identiques.

L'*Annuaire de l'Economie politique et de la statis-*

Digitized by Google

tique (1) donne la consommation par tête pour la ville de Paris :

	1866.		1872.		1876.		1881.	
Vin.....	1 hect.	91	2 hect.	16	2 hect.	19	2 hect.	27
Pain.....	»	»	»	»	»	»	158 kil.	51 (2)
Viande.....	75 kil.	198	70 kil	810	76 kil.	221	78 kil.	355
Triperie.....	2	789	2	426	2	899	3	012
Volaille, gibier.	10	883	10	958	10	452	10	838
Poisson.....	8	630	13	531	12	761	12	810
Beurre.... ..	8	329	7	784	7	241	7	559
Œufs (nombre)	158	56	157	16	150	62	180	38
Fromages secs.	2	064	2	025	2	100	2	245

Une étude, due à la plume de M. François Bernard, indique, pour Marseille, la progression suivante dans la consommation de la viande et du pain : la quantité de viande consommée annuellement par tête est passée de 73 kilog. 1, chiffre de 1873, à 78 kilog. 6, chiffre de 1883, s'accroissant ainsi de 5 kilog. 5 ; pour le pain, les chiffres respectifs sont 167 kilog. 3 et 189 kilog. 3 ; la différence ressort pour cette denrée à 22 kilog. (3). — L'augmentation de la consommation du pain à Marseille peut s'expliquer par le caractère de la population, composée en assez forte partie d'Italiens, qui sont, comme on le sait, habitués à une plus grande sobriété et à l'usage d'une alimentation moins recherchée.

L'augmentation elle-même du loyer, si elle est réelle,

(1) Année 1883.

(2) Soit 434 grammes par jour et par personne. M. Husson nous apprend que, de 1853 à 1855, la consommation du pain à Paris était pour chaque habitant de 487 grammes par jour. *(Les Consommations à Paris)*. La plus grande consommation de viande en entraîne une moins grande de pain. — M. Léon Say évalue à 400 grammes seulement la consommation actuelle du pain par tête. (*Discours au Sénat, dans les séances des* 23 *et* 24 *mars* 1885).— Tel est également le sentiment de M. Morillon. (*Annuaire statistique de la ville de Paris*). Il n'est plus possible de calculer la consommation du pain avec une précision absolue, la taxe d'octroi sur la farine, le blé et le pain, qui donnait des bases certaines, ayant été supprimée en 1870.

(3) *Journal des Economistes*, mars 1884, p. 415.

Digitized by Google

et nous l'avons vu, est, en revanche, compensée par l'amélioration des locaux. Les maisons sont incontestablement supérieures aujourd'hui, comme valeur générale, à ce qu'elles étaient autrefois. Les loyers sont sans doute plus élevés, mais le capital incorporé dans les maisons est plus considérable, et la construction en est plus parfaite et plus salubre. — Les *courettes* de Lille ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient en 1860, quand la ville n'avait pas encore fait reculer ses remparts. Les *caves* et la *rue des Etaques* ne sont plus heureusement qu'un souvenir douloureusement célèbre !

Jetons, avec M. Leroy-Beaulieu, un coup d'œil sur les renseignements fiscaux qui pourront éclairer cette question (1). Une publication officielle, le *Bulletin de statistique* du ministère des finances, a donné les chiffres suivants sur la matière imposable, relativement à l'impôt des portes et fenêtres, qui, comme on le sait, est gradué d'après le nombre des ouvertures. On comptait en 1822, en France, 6,432,000 maisons ou usines ; en 1876, on en recensait 8,630,000, soit 35 °/₀ en plus, quoique la population ait augmenté de 20 °/₀ seulement dans cet intervalle. Si maintenant on laisse de côté les usines, et que l'on s'occupe des maisons seules, on constate que le nombre des ouvertures, portes ou fenêtres, s'est élevé de 33,949,000 en 1882 à 58,495,733 en 1876, soit un accroissement de 80 °/₀ pour une augmentation de 20 °/₀ du nombre des habitants. Le nombre des maisons ayant plus de 6 ouvertures a augmenté ; celui des maisons à une ou deux ouvertures a diminué, mais il ne nous est pas possible d'entrer dans les détails. Les quelques chiffres que nous avons cités nous permettent, au reste,

(1) *Essai sur la répartition des richesses*, p. 31. — V. aussi le *Bulletin de statistique*, n° de novembre 1877.

Digitized by Google

d'apprécier le progrès de l'habitation humaine, même pour la classe la plus humble de la population.

Il y a sans doute encore de grandes améliorations à réaliser au point de vue des logements ouvriers, et en Angleterre notamment les réformes les plus sérieuses s'imposent; mais, dans ce pays même, l'œuvre philanthropique a fait construire 20,853 logements, contenant autant de familles, composées de plus de 100,000 âmes (1).

Pour le mobilier, il s'est produit de grands changements, et jamais la phrase d'Adam Smith n'a été plus vraie; de paradoxale ou, du moins, d'exagérée qu'elle était il y a un siècle, elle est devenue une réalité : « Il « est bien vrai que le mobilier du plus petit particulier « paraîtra extrêmement simple et commun, si on le « compare avec le luxe extravagant d'un grand seigneur; « cependant, entre le mobilier d'un prince d'Europe et « celui d'un paysan laborieux et rangé, il n'y a peut-être « pas autant de différence qu'entre les meubles de ce « dernier et ceux de tel roi d'Afrique, qui règne sur « 10,000 sauvages nus, et qui dispose en maître absolu « de leur liberté et de leur vie (2) ».

La consommation a augmenté, mais les besoins se sont accrus bien davantage. L'ouvrier ressent aujourd'hui des besoins inconnus de ses pères, besoins de luxe, de voyage, de parure, de plaisirs, de spectacles, de bien-être, besoins honnêtes ou malsains. Nous ne pouvons mieux faire que de citer ici les paroles d'un déposant dans la commission d'Enquête parlementaire, M. Grosclaude :

M. Grosclaude. — « Par suite de l'augmentation des « salaires, l'ouvrier s'est créé des besoins de plus en

(1) M. Picot, *Logements ouvriers*, p. 190.

(2) *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, éd. Garnier, t. I, p. 103.

Digitized by Google

« plus grands ; à tous les points de vue, il vit mieux « qu'il y a vingt ans. A cette époque là, j'étais employé, « et je dépensais 17 sous pour mon déjeuner et 24 sous « pour mon dîner.

M. Andrieux. — « Il y a eu augmentation des prix !

M. Grosclaude. — « Je vous demande pardon d'en- « trer dans ces détails.. ...

« Nous allions chez le marchand de vins, chez le « traiteur, l'ordinaire était de 7 sous ; peut-être y en « a-t-il encore à ce prix aujourd'hui ; mais sûrement la « soupe et le bœuf ne se paient pas plus de 8 sous ; le « pain a plutôt diminué qu'augmenté ; quant au vin, il « n'a pas non plus augmenté pour l'ouvrier, parce qu'il « consomme par demi-setiers, par chopines ou par litres, « et il ne peut pas se ressentir de l'impôt plus ou moins « élevé qui est perçu sur un hectolitre de vin ; quand « il y a diminution, c'est le débitant qui en profite et « non l'ouvrier.

« Si l'ouvrier dépense davantage aujourd'hui, c'est « parce qu'au lieu de se contenter de vivre, comme nous « le faisions autrefois, selon ses moyens, il a l'argent « plus facile. Entrez chez n'importe quel marchand de « vins traiteur tout près de ces chantiers de construc- « tions, et vous verrez l'ouvrier prendre, au bas mot, « deux et trois plats à ses repas, le café, le pousse-café « et fumer un cigare.

« Jamais nous ne nous sommes permis un pareil luxe.

« Après leur repas, les ouvriers qui travaillent aux « pièces font une partie de cartes, parce qu'ils ne sont « pas astreints à rentrer à l'heure ; et ce n'est pas là une « rare exception, malheureusement. Allez à la porte du « premier chantier de construction venu, et vous vous « en rendrez parfaitement compte.

« Quant aux vêtements, ils sont bien meilleur marché « qu'il y a vingt ans ; tout le monde sait que le prix des

Digitized by Google

« étoffes a beaucoup diminué. L'habillement est très « abordable pour l'ouvrier. »

Une autre déposition non moins instructive est celle de M. Gignou, entrepreneur de serrurerie :

« Ce ne sont pas les objets de première nécessité qui « ont augmenté ; mais aujourd'hui l'ouvrier veut des « jouissances. Autrefois, on ne connaissait pas les bras- « series et les cafés-concerts : on allait le matin prendre « un verre de vin blanc chez le marchand de vin, et « c'était la seule dépense de la journée. J'habite le fau- « bourg Saint-Honoré, un quartier où l'on a construit « une grande quantité d'immeubles depuis trois ans ; nous « étions inondés d'ouvriers ; tous les marchands de vin « avaient à leur porte des monceaux d'écailles d'huîtres « qui avaient été mangées par ces ouvriers, non pas par « les ouvriers de la Creuse, qui remportent chez eux « 800 ou 1,000 fr. par an, mais par des peintres, des « ravaleurs, qui gagnent 8, 10 et jusqu'à 14 fr. par « jour (1). »

L'épargne ! nous y arrivons. Elle a pris elle aussi une grande importance dans ce demi-siècle. Elle aurait pu, à coup sûr, être plus considérable, si l'ouvrier ne s'était créé des besoins dispendieux. Quoi qu'il en soit, elle est réelle : les ouvriers sont de plus en plus détenteurs de titres de rente et de valeurs mobilières ; la démocratie rurale, à son tour, devient propriétaire : elle achète des parcelles de terre. Il nous est difficile de montrer ici par des chiffres les progrès réalisés, mais ils sont certains. — Il est plus particulièrement intéressant de comparer à diverses époques le mouvement des caisses d'épargne, et ici la statistique nous donne un guide sûr. La plus ancienne caisse de France, celle de Paris, a été fondée

(1) *Enquête parlementaire*, p. 70 et 79.

Digitized by Google

par une ordonnance du 29 juillet 1818. En 1881, il y avait 541 caisses, avec 904 succursales. Depuis le 1er janvier 1882, en outre, tous les bureaux de poste ouvrent leurs guichets à l'épargne populaire. En 1835, on ne recensait que 200,000 livrets, et le solde dû aux déposants ne s'élevait qu'à 35 millions de francs, 175 francs en moyenne par livret ; aujourd'hui, nous voulons dire en 1884, les livrets atteignent le chiffre de 4,704,452, et le stock des dépôts 2,025,280,640 fr. ; le chiffre moyen par livret est de 430 francs. La proportion des livrets au nombre d'habitants est, en 1884, de 125 par 1,000, soit 1 livret par 8 habitants ; en 1835, il n'était que de 4 pour 1,000. L'épargne moyenne par habitant est de 53 francs ; elle n'était seulement que de 1 fr. 91 en 1835.

Pour le Royaume-Uni, M. Giffen donne également les résultats comparatifs à cinquante ans d'intervalle (1) :

	ANNÉES 1831	1881
Nombre des déposants.....	429,000	4,140,000
Montant des dépôts.....	13,719,000 liv. st. (342,975,000 fr.).	80,334,000 liv. st. (2,008,350,000 fr.).
Avoir moyen par déposant..	32 liv. st. (800 fr.).	19 liv. st. (475 fr.).

Le nombre des déposants a donc décuplé, et la valeur totale des dépôts a sextuplé. Peut-on douter, en présence de ces chiffres, que l'habitude et la possibilité d'épargner ne soient devenues beaucoup plus générales depuis cinquante ans. Les facilités nouvelles offertes aux déposants entrent assurément pour quelque chose dans ce changement ; mais, en tenant suffisamment compte de leur influence, il nous reste encore la preuve d'une augmentation de l'aisance parmi les classes moyennes inférieures et ouvrières, auxquelles les caisses d'épargne s'adressent le plus directement.

(1) *Loc. cit.*

Digitized by Google

A côté des caisses d'épargne, qui représentent la prévoyance individuelle, ou plutôt au-dessus d'elles, il y a les sociétés de secours mutuels, qui constituent la prévoyance collective. Les sociétés de secours mutuels s'adressent, du reste, à la même clientèle que les caisses d'épargne. — Chacun des membres de la société de secours mutuels s'engage à verser périodiquement une faible cotisation à la caisse commune ; les cotisations réunies constituent un capital destiné à secourir ceux des associés qui seront frappés par la maladie, les infirmités, ou par toute autre éventualité fâcheuse spécifiée dans les statuts. Rien de plus ingénieux que cette combinaison qui, moyennant un versement insignifiant, donne droit à la réparation du préjudice causé ; rien de plus compréhensible à la fois : tous les associés ne seront pas atteints en même temps et dans la même mesure, tous n'arriveront pas à la vieillesse.

Les sociétés de secours mutuels ne sont pas une invention moderne : elles sont, en effet, dans les instincts les plus profonds de l'humanité. Elles étaient pratiquées, sous des noms divers, par les artisans de la Grèce et de Rome ; les esclaves s'en servaient également pour s'assurer une sépulture décente (1).

Quoique l'origine des sociétés de secours mutuels soit assez reculée, elles n'ont pris leur développement que depuis une trentaine d'années, sous l'influence de l'accroissement de l'aisance, ainsi que des habitudes de prévoyance. En 1853, l'on comptait en France 2,695 sociétés, comprenant 318,256 membres honoraires et participants, et possédant un avoir général de 12,100,000 fr.; à la fin de 1881, il y avait 7,011 sociétés, comprenant 1,097,534 membres, et ayant un actif de 99,000,000 fr.

(1) M. Maxime Du Camp cite la Société de secours mutuels des pensionnaires de Bicêtre, dont l'objet est identique à celui des associations des esclaves romains. — *Paris, ses organes, etc.*, t. IV. p. 257.

Digitized by Google

De France, ces associations se sont propagées en Angleterre sous le nom de *friendly societies* (sociétés amicales). La première que l'on rencontre dans ce pays a été fondée par les réfugiés français, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. En 1703, en 1764, en 1765, les émigrés en créèrent plusieurs, qui existent encore aujourd'hui. L'idée de la mutualité, pour n'être que d'importation étrangère sur le sol britannique, y a donné les résultats les plus féconds : En 1863, si nous en croyons M. Gladstone, le nombre des sociétés amicales d'Angleterre était de 30,000 au moins, ayant 3 millions de membres, distribuant annuellement 150 millions, et possédant un capital accumulé de 625 millions.

Ce développement de l'aisance et du bien-être parmi les classes ouvrières n'a pas été sans réagir sur la durée de la vie elle-même. M. Humphreys, dans un excellent mémoire sur la diminution récente de la mortalité en Angleterre, a comparé le taux de la mortalité des cinq années 1876-1880, avec les taux qui ont servi de base à la table anglaise du docteur Farr, taux correspondant aux années 1838-1854, et il a démontré d'une manière concluante que, pour le sexe masculin, les âges compris entre 5 et 25 ans, groupés par périodes quinquennales, donnaient des réductions de mortalité variant de 28 à 32 0/0, et que, pour le sexe féminin, les âges compris entre 5 et 35 ans, groupés de la même manière, donnaient des réductions de mortalité variant de 24 à 35 p. 0/0. Cette atténuation du taux de la mortalité a pour effet d'élever la durée moyenne de la vie : pour les hommes, de 39.9 années à 41.9, et, pour les femmes, de 41.9 années à 45.3, soit une prolongation de deux années d'un côté, et de 3 années 1/2 de l'autre (1). —

(1) *Journal of the statistical society*, du mois de juin 1883. Giffen, *loc. cit.*

Digitized by Google

En France, il en a été de même, et la durée moyenne de la vie humaine s'est étendue.

Peut-on terminer en disant que la misère a diminué, et que son champ s'est retréci ? La misère suppose des salaires insuffisants, le chômage, les infirmités ou la maladie. Or, il n'est pas douteux que l'une de ces causes a disparu, et il est certain que, pour l'homme sobre et valide qui travaille, l'indigence a fait place à l'aisance ; mais le chômage est une menace qui continue à peser sur la tête de l'ouvrier ; les infirmités, la maladie et la vieillesse sont le lot de l'espèce humaine, et si les institutions de prévoyance ou l'épargne antérieure peuvent en adoucir l'amertume, en réparer les conséquences, quelquefois même les conjurer, elles peuvent, comme par le passé, plonger l'homme dans la misère. Bref, s'il nous fallait tirer une conclusion, nous dirions que tandis qu'aux siècles passés l'ouvrier était généralement malheureux, aujourd'hui la minorité seule est dans la détresse. La misère est moins générale ; mais l'état actuel de l'organisation industrielle l'a peut-être rendue plus intense.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

DES CAUSES DE LA HAUSSE DES SALAIRES

LOIS ÉCONOMIQUES DU SALAIRE

Digitized by Google

Digitized by Google

LES LOIS ÉCONOMIQUES DU SALAIRE

L'étude que nous avons présentée sur la hausse des salaires nous conduit à nous demander quelles en sont les causes. L'histoire du salaire nous permettra de scruter les véritables lois d'après lesquelles il se détermine, et d'en envisager la théorie sous sa forme moderne. La méthode expérimentale se sert tantôt de l'observation, tantôt de la critique historique ; les développements que nous avons consacrés aux variations du salaire, dans le temps et dans l'espace, sont l'application de l'un et de l'autre procédé.

La rémunération du travailleur rencontre-t-elle des règles auxquelles elle doive obéir nécessairement ? Y a-t-il un salaire normal ? En d'autres termes, y a-t-il un maximum et un minimum des salaires ?

Entre ce maximum et ce minimum, que nous aurons à fixer, les salaires varient, tantôt se rapprochant du minimum, tantôt, et le plus souvent, se tenant bien près du maximum. A quels principes obéissent ces variations ? L'état du marché du travail, nous voulons dire la demande et l'offre, ont à coup sûr une large influence ; mais la demande et l'offre sont-elles seules à avoir cette action, — et, d'ailleurs, à quelles circonstances la doivent-elles ?

Digitized by Google

CHAPITRE XVII

Le Salaire normal.

Le salaire est déterminé par la libre convention. Mais il a un maximum et un minimum.— Le maximum est déterminé par la plus-value produite par le travail de l'ouvrier; il est parfois dépassé, et l'entrepreneur fabrique alors à perte. — Le minimum est fixé par le coût de production du travail, c'est-à-dire par le prix des choses indispensables à l'existence. Besoins, *Standard of life*; les besoins sont variables : races, professions, localités, temps, âge et sexe du travailleur. — Prime d'amortissement : éducation et apprentissage.— Autres éléments du salaire normal indiqués par Adam Smith. — Le salaire courant peut exceptionnellement descendre au-dessous du minimum du salaire normal.

Le travail est, pour les économistes, une marchandise offerte par le travailleur, qui en est le détenteur, demandée par l'entrepreneur, qui veut l'utiliser; elle a son marché, non pas au sens matériel du mot, mais dans une acception fictive : le marché du travail comprend tous les ouvriers et tous les entrepreneurs susceptibles de se mettre en rapport les uns avec les autres.

Entre les deux parties, c'est la libre convention qui détermine le prix du travail. Nous disons que le salaire est librement débattu, mais nous apporterons plus loin à ce principe un correctif, lorsque nous parlerons des institutions qui, en fait, restreignent la liberté de l'une des parties contractantes.

Cette réserve faite, il semble naturel, et sur ce point l'évidence est certaine, que l'entrepreneur cherche à obtenir le travail au plus bas prix possible, et que l'ou-

Digitized by Google

vrier s'efforce de le vendre le plus cher possible. Mais quels calculs feront-ils, l'un en offrant, l'autre en demandant un salaire? Existe-t-il un *maximum* qu'ils ne pourront dépasser, un *minimum* au-dessous duquel ils ne pourront descendre dans leur offre ou dans leur demande?

L'entrepreneur, avons-nous dit, offrira le moins possible; il ne saurait y avoir pour lui de minimum, si ce n'est toutefois celui qui lui serait dicté par la coutume ou l'humanité; toutefois, à la vérité, il ne peut toujours, alors même qu'il le voudrait, offrir le salaire le plus bas possible; il doit compter, en effet, avec les offres qui peuvent être faites aux ouvriers par les autres entrepreneurs. Mais s'il n'y a pas pour lui de minimum, il est, à l'inverse, un maximum que notre entrepreneur ne peut dépasser, et qui est déterminé par la plus-value apportée au produit par le travail de l'ouvrier, moins un léger profit pour lui-même. — L'entrepreneur doit, après la fabrication, vendre le produit créé, et il doit, dans le prix de l'objet, retrouver tous ses frais de production. Le produit se vend-il 10, par exemple, et la moitié de cette somme est-elle absorbée en acquisition de matières premières, en loyer ou fermage, ainsi qu'en intérêt des capitaux, l'entrepreneur ne peut distribuer en salaires qu'une somme légèrement inférieure à l'autre moitié, soit un peu moins de 5; il lui faut, en effet, un profit; car ce bénéfice est l'objectif de son entreprise. Il arrive, sans nul doute, qu'un entrepreneur soit parfois obligé de renoncer à tout profit, et même de fabriquer à perte; il peut agir ainsi dans un moment de crise, afin de garder sa clientèle et ses débouchés, ou de maintenir son personnel dans l'usine, ou encore afin de ne pas condamner à l'inaction un matériel coûteux et important; mais ce sont là des situations passagères, des malaises transitoires qui ne peuvent faire loi. Elles

Digitized by Google

constituent un état anormal, quelque chose comme la maladie pour le corps.

Regardons du côté de l'ouvrier. Est-il arrêté dans sa demande par un maximum qu'il ne saurait dépasser, et par un minimum au-dessous duquel il ne pourrait descendre? De même, et par la même raison que l'entrepreneur, pour son offre, n'est limité par aucun taux minimum, l'ouvrier ne rencontre aucun maximum dans sa demande, et ses prétentions n'ont devant elles d'autre barrière que celle de la concurrence des autres ouvriers, cherchant, comme lui, du travail, et demandant un salaire inférieur. Mais il est un minimum au-dessous duquel il ne descendra pas, ou ne descendra que dans des circonstances tellement exceptionnelles, que ces dérogations, loin de détruire la règle, la confirmeraient plutôt. Ce minimum, c'est le coût de production du travail pour celui qui le fournit, soit, pour se servir d'autres termes, la somme qui fournit à l'ouvrier les choses indispensables au soutien de l'existence.

Bref, le salaire naturel, si nous le prenons vis-à-vis des ouvriers et des entrepreneurs, est arrêté à ses deux pôles extrêmes : il a son minimum et son maximum. Celui-ci, déterminé par la plus-value apportée au produit par l'œuvre du travail, ne donne lieu à aucune difficulté ; tout au plus y a-t-il lieu de remarquer que cette plus-value ne peut évidemment être connue pour chaque ouvrier, et que, dans une entreprise, où la division des tâches reçoit sa plus large application, elle ne peut être calculée qu'en bloc sur l'ensemble des opérations. Si, en effet, l'on peut, jusqu'à un certain point, se rendre compte de la valeur ajoutée par le fait d'un artisan à un objet sur lequel il a été seul à travailler, il ne saurait en être de même d'un manœuvre dans une usine, d'un valet de ferme ou d'un pasteur dans une exploitation agricole ; pour ceux-ci, l'entrepreneur, dans le calcul du prix

Digitized by Google

maximum qu'il peut donner à la main-d'œuvre, scrute la somme qui lui restera sur le prix de vente des produits, après le paiement du loyer ou fermage et de l'intérêt des capitaux.

La détermination du minimum est plus délicate, et, sous le nom de salaire naturel ou nécessaire, elle a donné lieu à des difficultés. Que faut-il entendre exactement par l'expression de salaire minimum? Pour reprendre une notion que nous connaissons, et avec laquelle le langage économique est familier, le travail, étant une marchandise, ne peut être vendu à un prix inférieur à ses frais de production. Mais quel est exactement le coût de production? Que faut-il entendre par ces mots de *coût de production* appliqués à la personne du travailleur? Nous trouvons dans Rossi la comparaison suivante : « Supposons, dit-il, un homme pos-
« sédant un cheval ou tel autre instrument de production,
« quelle est pour lui la rétribution nécessaire, la rétri-
« bution qu'il doit recevoir pour que sa condition ne se
« détériore pas? Evidemment, l'homme qui possède des
« chevaux et qui fait le métier de les louer, doit, pour
« ne pas détériorer sa condition, obtenir de son louage
« une rétribution telle qu'il puisse entretenir ses chevaux,
« s'entretenir lui-même et, de plus, amortir peu à peu
« son capital, afin que, quand ses chevaux seront hors
« de service, il puisse les remplacer par d'autres. Voilà
« la rétribution naturelle à laquelle il doit aspirer pour
« le moins (1) ». — Prenons une seconde comparaison. Les frais de production d'une machine, par exemple, sont représentés : 1° par la valeur de la houille qu'elle consomme; 2° par la prime qu'il faut mettre de côté annuellement pour l'amortir, c'est-à-dire pour la rem-

(1) III, p. 155.

Digitized by Google

placer par une autre, quand elle sera hors de service. De même le coût de productien du travail est représenté : 1° par la valeur de ce qui est nécessaire à l'ouvrier pour se maintenir en état de produire, c'est-à-dire par la somme nécessaire aux besoins matériels ou intellectuels que lui crée l'état social dans lequel il vit, pour répondre à ce que les Anglais nomment le *standard of life ;* 2° par la prime d'amortissement nécessaire pour remplacer ce travailleur quand il sera hors de service, c'est-à-dire pour élever un enfant jusqu'à l'âge adulte.

Certains auteurs affirment que ce n'est pas le niveau d'existence, mais simplement la valeur des subsistances qui constitue le salaire minimum. « Comment les ouvriers « réussiraient-ils, objecte-t-on, à prendre des habitudes « plus raffinées, si une hausse préalable du salaire ne le « leur avait permis ! Il est clair que l'amélioration de la « condition doit suivre la hausse du salaire et ne peut « la précéder (1). » Nous ne saurions souscrire à cette opinion. Personne, en effet, même parmi ceux dont nous rejetons le sentiment, ne conteste que le salaire minimum de l'ouvrier des campagnes ne soit inférieur à celui de l'ouvrier des villes ; et cependant, à part le loyer, quels sont les articles du budget qui soient moins élevés pour le premier que pour le second ? La viande ? elle est aussi chère en province qu'à Paris. Le pain ? le prix est à peu près égal partout. L'épicerie ? elle est plus chère chez le petit épicier de village, dont la clientèle est rare, que chez le grand épicier de ville, dont les frais généraux sont moindres proportionnellement. Le vin ? Sans nul doute, il coûte plus à Paris qu'à la campagne ; mais dans ces dernières localités, sauf dans les pays de vignobles, l'on ne boit pas de vin, mais du cidre, de la bière ; et ce fait montre bien que ce sont les besoins naturels ou créés

(1) M. Gide, *Economie politique*, p. 530.

Digitized by Google

qui font le niveau du salaire, plutôt que la valeur des subsistances. L'ouvrier des champs a des besoins moindres ; il ne consomme de la viande que rarement ; il a un jardin, un coin de terre, attenant à sa maison, et duquel il tire son alimentation végétale. — Et la hausse des salaires, qui n'est pas détruite par une hausse semblable du prix des subsistances, comment l'expliquer, si l'on ne fait pas intervenir le *standard of life* comme base du salaire normal ? Que l'on offre aujourd'hui au maçon parisien, par exemple, un salaire de 3 à 4 fr., il le considérera comme inférieur à ce qu'il lui faut pour vivre ; et cependant une somme de 3 à 4 fr. assure, même à Paris, et en 1885, l'existence matérielle. L'ouvrier américain consentira-t-il à accepter un salaire égal à celui de l'ouvrier français ? Et cependant le prix des subsistances, blé ou viande, est plus bas aux Etats-Unis qu'en Europe, mais les besoins que l'ouvrier s'y est créés sont plus nombreux.

Au dix-neuviéme siécle, si un salaire ne permet à l'ouvrier que de vivre de pain de seigle ou d'avoine, s'il ne lui donne pas la latitude de se vêtir de drap au moins le dimanche et les jours de fête, sera-t-il considéré comme suffisant ? Personne ne le soutiendra. « La « chemise et les souliers font partie du salaire nécessaire « d'un ouvrier anglais ; ils ne font pas partie du salaire « nécessaire de l'ouvrier français », disait Adam Smith il y a un siécle, et à cette époque il avait raison (1). Sans nul doute, c'est la hausse des salaires qui a engendré ces besoins ; mais ceux-ci sont devenus une

(1) « Plus près de nous, vers 1850, se souvenant de ce qu'il avait vu, « de ses yeux vu, alors qu'il était étudiant à la faculté de droit de « Rennes, le doyen des statisticiens de notre temps, Moreau de Jonnès, « n'en disait pas moins. On est confondu, en le lisant, de la quantité de « choses absolument indispensables aujourd'hui au plus pauvre et au « plus dépourvu d'entre nous, dont manquait encore en 1789, non pas « la majorité, mais la presque totalité de la nation. » — M. Frédéric Passy, *séance de la Chambre des députés du 16 juin 1883.*

Digitized by Google

seconde nature, à laquelle il y a lieu de satisfaire, et qui est aussi impérieuse que les appétits naturels, simples et rudimentaires, de l'homme sauvage. Il y a ici des rapports réciproques de cause à effet. Nous ne pensons donc pas que ce soit la valeur seule des subsistances qui règle le minimum du salaire, mais plutôt le niveau des besoins et des habitudes. Aussi cet étiage est-il essentiellement variable suivant les races, les professions, les localités et les temps.

L'ensemble des besoins dépend de l'état social ; mais il dépend, avant tout, de l'âge et du sexe du travailleur.

Plus faible pour l'adolescent, il s'élevera pour l'adulte : celui-ci, en effet, peut avoir une femme et des enfants dont les besoins viendront se joindre aux siens. Mais pour le calcul du salaire minimum, l'unité économique serait-elle la famille du travailleur ou seulement sa propre personne ? Que dans une société idéale, le salaire minimum soit celui qui assurerait l'existence du ménage, c'est incontestable, et ce désideratum fait bonne figure dans le plan social, rêvé par quelques utopistes, de la proscription du travail féminin. Mais nos sociétés modernes n'observent que de bien loin ce programme, et elles montrent, au contraire, un très large emploi du travail des femmes, soit à l'atelier, soit dans les industries domestiques. Cette circonstance n'est pas sans influence sur la détermination du salaire minimum ; comme elle alimente le budget du ménage avec deux salaires, celui du mari et celui de la femme, elle réduit chacun d'eux. Non pas cependant que, à l'inverse, le salaire naturel soit exactement calculé sur les besoins individuels de chacun ; il occuperait plutôt une place intermédiaire. — Les socialistes trouvent dans ce fait une nouvelle raison de condamner notre organisation industrielle : autoriser le travail des femmes, disent-ils, c'est doublement abaisser le salaire masculin ; c'est agir sur son minimum

Digitized by Google

normal; c'est entraîner en même temps, par la concurrence des femmes, l'avilissement de sa valeur courante.

Cette concurrence de la femme, nous l'avons signalée plus haut; mais nous nous proposons plus loin de montrer en quoi elle est, dans une certaine mesure, inégale vis-à-vis de l'homme qui la subit. Parmi les causes qui rendent cette concurrence redoutable, se trouve, en première ligne, la nature physique de la femme, dont les besoins matériels sont moindres que ceux de l'homme. Toutefois, il ne faudrait pas tomber dans l'exagération. Il n'est pas douteux que la constitution de la femme, au point de vue de l'alimentation, ait des exigences moins grandes. En revanche, il est difficile que l'ouvrière ne fasse pas plus de frais que l'ouvrier pour se vêtir. Quant au logement, au chauffage et à l'éclairage, ils coûtent autant à la femme qu'à l'homme (1). Nous pensons donc que, d'une manière générale, le salaire des femmes devrait atteindre au moins les trois quarts de celui des hommes, pour leur faire une situation égale (2).

Nous n'avons pas achevé l'examen de ce qui constitue le salaire normal minimum. A côté de l'entretien du travailleur, il est un autre élément dont l'étude s'impose maintenant à notre attention : nous voulons parler de la

(1) A Lodéve, on calculait, il y a vingt-cinq ou trente ans, que la vie matérielle revenait à 75 cent. par jour pour un homme ; à 65 centimes pour une femme. A Elbœuf, vers la même époque, on estimait la nourriture d'une ouvrière à 60 ou 80 centimes par jour; celle d'un ouvrier à 90 centimes ou 1 fr. — V. Reybaud, *La Laine*, p. 71 et 121.

(2) « Il est impossible de supposer que la nourriture prenne plus de la « moitié du budget même le plus réduit; on ne peut, d'un autre côté, « évaluer à plus d'un tiers la différence entre la nourriture nécessaire à « une femme et la nourriture nécessaire à un homme. Il résulterait de « ce qui précède, que les besoins de la femme seraient inférieurs d'un « sixième aux besoins de l'homme. » M. Leroy-Beaulieu, *Le Travail des femmes*, p. 131.

Digitized by Google

prime d'amortissement du travailleur. L'ouvrier, avant de gagner un salaire, a vécu; il a consommé des subsistances; il a été habillé; il a été instruit, et son éducation a entraîné pour ses parents certains frais. Tout cela constitue un capital qui doit être amorti. Comment s'en fera l'amortissement? Il prendra la forme d'un excédent de salaire, qui permettra à l'ouvrier soit d'élever un enfant destiné à le remplacer dans le monde industriel, soit d'acquérir un petit pécule qui pourra lui donner les moyens de vivre, lorsque l'âge aura engourdi son corps et paralysé ses facultés productrices. — Ce n'est pas tout : le travailleur a fait, par hypothèse, un apprentissage long et coûteux; ses parents, en vue de lui apprendre un art mécanique utile et lucratif, se sont imposé des sacrifices. Le minimum du salaire sera nécessairement plus élevé; il comprendra un nouvel élément que nous n'avons pas encore rencontré : nous voulons dire une prime d'amortissement destinée à compenser les avances pécuniaires faites en vue de l'apprentissage, et la perte de temps entraînée par ce stage. Cet élément se retrouvera dans le salaire de toute profession, dont l'exercice implique une pratique préalable; c'est à cette circonstance qu'il faut attribuer le taux plus élevé du salaire de certains ouvriers, comme les orfèvres, les sculpteurs ornemanistes. Mais la pratique de l'apprentissage disparaît peu à peu; aussi le salaire minimum a-t-il une tendance à s'uniformiser entre les diverses professions.

Tels sont les éléments qui constituent le minimum du salaire normal. Faut-il en ajouter d'autres, avec Adam Smith (1)? L'illustre économiste écossais a énuméré les principales causes d'inégalité des salaires dans les diverses professions : l'agrément ou le désagrément de l'emploi,

(1) Liv. Ier, ch. 10.

Digitized by Google

l'occupation constante ou les chômages, la confiance que doit inspirer le travailleur, le plus ou moins de probabilité de succès. — Nous ne pouvons partager son sentiment. Ces distinctions ont sans doute en pratique une influence sérieuse sur l'offre ou la demande de travail : le désagrément de la profession peut diminuer l'offre, comme l'agrément peut l'accroître; mais les inconvénients d'un métier ne sauraient augmenter le coût de production du travail. La confiance que doit inspirer le travailleur peut, de la part du patron, amener plus de circonspection dans le choix de ses ouvriers ; elle peut parfois l'inciter à leur donner, en fait, un salaire plus élevé ; mais elle n'a pas d'influence sur le coût de production du travail. — Quant aux risques de chômages plus ou moins longs, ils peuvent modifier le salaire, mais encore n'est-ce que dans une mesure bien restreinte. Il est certain que les salaires dont la fixation est faite au mois ou à l'année sont proportionnellement moins forts que ceux à la journée ou à l'heure, parce que le premier mode de rémunération donne à l'emploi une plus grande apparence de fixité ; tel ouvrier payé, par exemple, 150 fr. par mois, exigerait 6 ou 7 francs par jour. Mais il y a là encore plutôt un élément du salaire courant.

Le salaire normal a donc un minimum ; ce n'est pas à dire pour cela que le salaire courant ne pourra exceptionnellement descendre au-dessous. De même que le fabricant peut vendre le produit à un prix inférieur à ce qu'il lui a coûté, de même l'ouvrier peut être obligé parfois, et par exemple sous l'influence d'une concurrence trop active ou de l'emploi des machines, de vendre son travail au-dessous de son coût de production. Qu'en résultera-t-il ? L'ouvrier a-t-il embrassé une profession qui avait nécessité un apprentissage préalable ; il ne pourra en amortir les frais. Est-il marié, il ne pourra faire vivre sa femme, et celle-ci devra chercher un gagne-pain.

Digitized by Google

A-t-il des enfants, il demandera à la charité les moyens de les soutenir. Que cette situation se prolonge, les ouvriers quitteront la profession et se porteront vers un métier plus favorisé; qu'elle se généralise, ce sera la disparution de la population ouvrière, son émigration, ou encore sa réduction à des proportions qui, en ralentissant la concurrence, détruiront la cause qui avilissait le salaire.

En fait, pour les ouvriers, le salaire courant ne descend que rarement au-dessous du minimum que nous avons fixé. Il est malheureusement une classe intéressante de travailleurs dont la rémunération reste trop fréquemment au-dessous de ce niveau déjà bien faible : ce sont les femmes. Il y a là une nouvelle face du problème que soulève la situation des ouvrières dans nos sociétés modernes.

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII

Le Salaire normal (SUITE).

Opinions divergentes. — Salaire normal et salaire juste.— Pas de salaire normal, d'après M. Garnier. — Le salaire nécessaire ou *loi d'airain*. Turgot, Lassalle.— Exposé de cette prétendue loi ; sa réfutation.— La loi d'airain dérive de l'idée du servage.

Nous avons exposé nos idées sur le salaire tel qu'il devrait être. Toutefois, nous ne devons pas céler qu'il existe ici des dissentiments, et l'unanimité est loin d'exister sur les solutions que nous avons émises.

Nous pensons que la contradiction naît surtout d'une insuffisante connaissance ou d'une conception différente de la question. N'y a-t-il pas des personnes qui confondent le salaire normal avec celui qu'il serait équitable d'accorder ? Elles affirment que la même rétribution devrait appartenir à tous ceux qui exécutent le même travail, hommes et femmes (1). Que ce soit là l'idéal de

(1) M. Frédéric Passy s'exprimait ainsi à la réunion de la Société d'Economie politique du 5 juin 1884 : « Le travail n'a pas de sexe : il vaut « ce qu'il vaut, quelle que soit la main qui le fait. Il y a assurément des « travaux pour lesquels la femme ne peut rivaliser avec l'homme, comme « il y en a pour lesquels, à raison de ses aptitudes particulières, elle lui « est supérieure. Qu'elle soit moins payée pour les uns, plus pour les « autres, il n'y a rien à y redire : c'est la loi de l'offre et de la demande ; « mais que pour le même travail, ainsi que cela se voit tous les jours, « elle n'ait que moitié ou deux tiers du salaire, que non seulement le « patron particulier, mais l'État, dans ses tarifs, ait des taux différents « pour le même service, selon que c'est un homme ou une femme qu'il « en charge, c'est une faute... »

Digitized by Google

la justice, nous sommes les premiers à le proclamer; mais l'étude du salaire normal n'est autre chose que l'examen des bases sur lesquelles l'offre et la demande opéreront leurs variations.

Certains économistes, et notre maître Garnier fut du nombre, acceptent un point de vue opposé. Pour eux, il n'y aurait pas de salaire normal. « Il y a lieu, dit « Garnier, de rejeter ce mot de *prix* ou *salaire naturel* « du travail, que Ricardo donne au prix indispensable « dont le degré d'indispensabilité est inappréciable, ainsi « que le mot de *salaire normal* ou *nécessaire*, adopté « par d'autres écrivains. L'illusion des mots est fort « dangereuse, et l'on ne saurait trop y prendre garde « dans un sujet si délicat. Pourquoi, par exemple, le « salaire du terrassier, qui lui permet quelques douceurs, « ne serait-il pas aussi naturel et aussi normal que celui « qui les rendrait impossibles?

« *Tout salaire obtenu par un libre débat entre* « *l'ouvrier et l'employeur est naturel et normal.* Or, « ce salaire ainsi obtenu est le *salaire courant* ou *prix* « *courant* du travail, qu'on peut qualifier de *salaire* « *nominal ou pécuniaire*, par opposition à l'ensemble « des choses qu'il permet d'acheter, ensemble qu'on « peut appeler encore *salaire réel.* » (1).

Mais Garnier ne tarde pas à contredire quelque peu ses affirmations, car il ajoute plus loin : » Le salaire « d'un ouvrier doit comprendre pour être, non pas « *normal* et *naturel* (car tout salaire qui n'est pas établi « par la force est naturel ou normal), mais *suffisant*... »

Or, entre le salaire que M. Garnier appelle suffisant, et ce que nous avons appelé le salaire minimum, nous ne trouvons aucune différence. La discussion de l'éminent économiste ne porte que sur les mots.

(1) Garnier, 7e édit. p. 500.

Digitized by Google

Il est une autre opinion, trop longtemps accréditée, qui se sépare bien davantage des idées que nous avons affirmées : c'est la théorie connue sous le nom de loi du salaire *nécessaire* ou loi *d'airain*, et qui a eu un si grand retentissement. Ce sont des économistes, qui n'étaient rien moins que socialistes, qui les premiers ont formulé les notions desquelles s'est dégagée la célèbre loi. L'erreur du système, disons-le immédiatement, consiste à avoir méconnu les bases du salaire naturel ou normal, et à avoir donné cette qualification à ce qui n'en est que le *minimum*. Salaire nécessaire s'emploie dans le sens de salaire irréductible, et non de salaire que l'ouvrier devrait recevoir, et auquel il aurait droit.

La doctrine du salaire nécessaire se trouve déjà dans Turgot : « En tout genre de travail, il doit arriver et il « arrive, en effet, que le salaire de l'ouvrier se borne à ce « qui lui est nécessaire pour se procurer sa subsistance. »

Adam Smith s'exprimait dans des termes dont la conclusion est identique : « A la longue, le maître ne peut « pas plus se passer de l'ouvrier que l'ouvrier du maître, « mais le besoin qu'il en a n'est pas aussi urgent. »

Malthus et Ricardo viennent ensuite, et sont non moins formels. Pour Malthus, le salaire est suffisant lorsqu'il assure la quantité de nourriture indispensable au maintien des forces. Ricardo s'exprime à peu près de même : « Le prix naturel du travail est celui qui fournit « aux ouvriers, en général, les moyens de subsister « et de perpétuer leur espèce sans accroissement ni « diminution. »

Comme c'est là, d'après cette théorie, non pas le prix minimum, mais le prix naturel du travail, il s'ensuit logiquement que les salaires ne peuvent dépasser cette limite d'une manière permanente, ni, à l'inverse, tomber au-dessous.

L'école collectiviste s'est emparée de cette doctrine

Digitized by Google

qu'elle a faite sienne : elle l'a insérée dans son credo, sous le nom de *loi d'airain*. Il faut lire Lassalle sur cette *cruelle loi d'airain*, dont le nom est devenu le refrain d'une manière de Marseillaise socialiste : « Cette cruelle « loi d'airain, disait-il en s'adressant aux ouvriers, vous « devez avant toute chose la graver profondément dans « votre âme, et ne jamais vous en séparer dans aucune « de vos pensées. A cette occasion, je puis vous donner « à vous et à toute la classe ouvrière un moyen infail- « lible d'échapper une fois pour toutes à toutes les « tromperies et à toutes les mystifications. A tout « homme qui vous parle de l'amélioration du sort des « travailleurs, vous devez poser avant tout la question, « s'il reconnaît ou s'il ne reconnaît pas cette loi. S'il ne « la reconnaît pas, vous devez dès l'abord vous dire « que cet homme, ou bien veut vous tromper, ou qu'il « est d'une lamentable inexpérience dans la science « économique. Car il n'y a, comme je vous l'ai déjà fait « remarquer, dans l'école libérale même, pas un seul « économiste ayant un nom, qui ait contesté cette loi. « Adam Smith comme Say, Ricardo comme Malthus, « Bastiat comme John Stuart Mill, sont unanimes à en « reconnaître la vérité. Il y a sur ce point un accord « complet parmi tous les hommes de la science. Et si « votre interlocuteur, qui vous entretient de la situation « des ouvriers, a une fois, sur votre demande, reconnu « cette loi, alors posez lui une autre question : Comment « veut-il triompher de cette loi ? Et s'il ne sait rien « répondre, tournez-lui tranquillement le dos, c'est un « babillard vide, qui veut, avec des phrases creuses, vous « tromper et vous éblouir vous-même ou soi-même. »

Dans cette théorie, le salaire doit se régler sur la valeur strictement nécessaire pour permettre à un travailleur de vivre, lui et sa famille : ce n'est pas à dire toutefois que le salaire soit toujours à ce niveau ; il peut s'élever au-

Digitized by Google

dessus, comme il peut descendre au-dessous. Mais, s'il s'élève par hasard, la concurrence que se feront les ouvriers entre eux aura bientôt pour effet de l'abaisser, de même qu'à l'inverse, s'il tombe au-dessous, comme les ouvriers, déjà réduits au strict nécessaire, ne pourront élever d'enfants, seront peut-être même condamnés à la mort, il se produira une réduction de leur nombre, dont l'effet sera de rétablir les salaires au taux que l'on vient de déterminer. — L'alimentation étant la principale dépense de l'ouvrier, l'on soutient, dans cette doctrine, qu'il y a une relation constante entre le chiffre des salaires et le prix des subsistances, et notamment celui du blé, si bien que le bon marché ou la cherté des articles nécessaires à l'existence n'offrirait aucun intérêt au travailleur, dont la rémunération ne saurait jamais dépasser le prix de sa nourriture.

Cette théorie est désolante, et elle ne contient rien qui puisse donner de l'espoir à cette classe de la population dont l'espérance est le principe de la moralité, comme elle est aussi la condition du succès.

Autorise-t-elle, en effet, de la part de l'ouvrier, l'ambition bien légitime de relever son salaire ? Non ; il aura beau travailler davantage, sa rétribution n'y gagnera pas. Seul le patron profitera de la productivité du travail, dont il s'est rendu acquéreur ; il est devenu propriétaire de la marchandise-travail, et les fruits, quelque abondants qu'ils soient, lui appartiendront. Aussi l'ouvrier n'a-t-il aucun intérêt à rendre son travail plus productif ; le patron seul en bénéficierait.

Mais a-t-il, du moins, la possibilité d'améliorer sa position par la réduction de ses dépenses et par l'épargne ? Non certes ; et celui-là ferait un faux calcul, qui vivrait sobrement et restreindrait les exigences de la vie matérielle ; car le salaire, se basant sur les moyens d'existence, diminuerait par cela même et dans la même mesure les

Digitized by Google

besoins. Sa frugalité et son esprit d'économie, loin de lui être profitables, seraient pour lui le plus détestable des défauts ; s'il est même un avis à lui donner, ce serait le conseil contraire : qu'on l'engage à accroître ses besoins, à multiplier les habitudes et les exigences de sa nature physique, à se livrer à des dépenses superflues, il trouvera dans ce mode de vie une augmentation de salaire, celui-ci devant se calquer sur la somme nécessaire à la satisfaction de ces besoins et de ces habitudes.

La réduction des dépenses empirerait la position de l'ouvrier ; il en serait de même de l'abaissement du prix des subsistances, qui serait le résultat du progrès des inventions et du perfectionnement des procédés de fabrication. — Ainsi également le travailleur serait désintéressé de tout progrès dans la richesse publique ; l'accroissement du capital et de l'outillage ne ferait qu'augmenter le profit du patron.

Nous n'avons pas épuisé la série des conséquences de cette fatale et désespérante théorie. Elle donne aux attaques des socialistes contre le capital et le profit leurs meilleurs arguments. En effet, l'ouvrier produit en général dans sa journée plus que ce qui serait nécessaire pour lui permettre de vivre ; sinon, il n'y aurait jamais eu dans le monde de produit net, et jamais le capital n'aurait pu s'accroître ni la population se multiplier (1). Or, supposons qu'un travailleur, par suite du contrat qu'il a fait avec son patron, et qu'il a été obligé de subir (car, dit-on, la concurrence entre ouvriers est tellement forte que, dans le contrat de travail, c'est l'employeur qui dicte la loi), supposons, disons-nous, qu'il se soit engagé à travailler douze heures, est-ce que ces douze heures lui sont nécessaires pour se procurer ce qu'il faut à son entretien ? Non, loin de là ; il lui faut à peine la moitié,

(1) M. Gide, p. 527.

Digitized by Google

le reste représente la *corvée*, c'est-à-dire le travail extorqué à l'ouvrier et non payé. Or, la corvée, affirment les socialistes, dépasse presque toujours le travail rémunéré. Un organe du parti, l'*Egalité*, a même la prétention d'en fournir la démonstration. En moyenne, dans l'industrie française, et nous allons laisser la parole au journal, la nouvelle corvée prend 6 heures 6 minutes sur 12 ; dans certaines industries, ces conditions déjà si rigoureuses le deviennent encore davantage ; dans l'industrie textile, il y aurait 7 heures 29 minutes de corvée, ou travail non payé, contre 4 heures 31 de travail payé. Dans l'industrie du cuir, la corvée monterait à 8 heures 48 minutes contre 3 heures 12 minutes de travail rémunéré. La corvée s'élèverait à 9 heures 7 minutes dans les industries du bois contre 2 heures 53 minutes de travail fructueux pour l'ouvrier. Dans l'industrie des produits chimiques, la journée de travail de l'ouvrier se répartirait ainsi : 9 heures 45 minutes de corvée, contre 2 heures 15 minutes de travail payé ; dans le bâtiment, 9 heures de corvée contre 3 heures de travail rémunéré. Dans l'industrie de l'éclairage, sur les 12 heures que travaille l'ouvrier, la corvée occuperait 10 heures 40 minutes et le travail payé 1 heure 20 minutes seulement (1).

Le rédacteur en chef de l'*Egalité*, M. Guesde, croit démontrer son affirmation de la façon suivante : Dans la France actuelle, dit-il, la production manufacturière monte à 7 milliards 130 millions de francs. Or les matières premières montent à 4 milliards 941 millions, le combustible à 191 millions ; la plus-value due au travail est de 1,994 millions, dont 980 de salaires, et 1 milliard 14 millions de profits. Il faut en conclure que les profits

(1) On pourrait se poser l'objection suivante : Comment se fait-il qu'il y ait des ouvriers pour les branches où la corvée est si étendue ? Et à l'inverse, comment se fait-il que les patrons ne se précipitent-ils pas tous vers ces mêmes professions, où le profit est si considérable ?

Digitized by Google

représentent, sur une journée moyenne de 12 heures, le travail de 6 heures 6 minutes, et que les salaires n'équivalent qu'à un travail de 5 heures 44 minutes ; ou, si l'on veut la même démonstration sous une autre forme, chaque patron extorque en moyenne à l'ouvrier pour 691 francs par an de travail, qu'il ne paie pas, et qui constitue le profit industriel (1). L'ouvrier serait dans la même condition que l'ancien esclave qui abandonnait à son maître tout le produit de son travail pour n'en recevoir qu'une faible partie, sous forme de nourriture.

Telle est, en substance, cette loi d'airain avec ses principales conséquences, et que Karl Marx aurait eu raison, si elle était exacte, de qualifier de *mystère d'iniquité*. Elle est heureusement dénuée de tout fondement, et les développements de la première partie de cette étude viennent la démentir. Bornons-nous à rappeler quelques-unes de ces observations: La hausse des salaires, depuis le commencement du siècle, atteint 200 °/₀, c'est-à-dire que ceux-ci ont triplé, pendant que le prix de la vie n'a pas doublé ; n'est-ce pas la négation la plus évidente de la théorie ? D'ailleurs , ce sont les pays où nous avons constaté les plus forts salaires qui sont en même temps ceux où les subsistances sont le meilleur marché, témoins les Etats-Unis et les colonies anglaises de l'Australie. Et, sans refaire l'étude comparée du salaire dans les différents pays, qu'il nous suffise de jeter un coup d'œil sur ce qui se passe régulièrement autour de nous ; allons dans n'importe quel village, et nous y verrons les ouvriers obtenir en été des salaires plus élevés qu'en hiver, et cependant c'est dans cette dernière saison que les besoins sont plus grands et les dépenses plus fortes ; il est même un usage dans les exploitations agricoles du Nord de la France : les valets

(1) M. Leroy-Beaulieu, *Le Collectivisme*, p. 241.

Digitized by Google

de ferme y ont du 24 juin au 11 novembre (de la Saint-Jean à la Saint-Martin), soit pour quatre mois et demi, un salaire total qui est le même que celui du reste de l'année. — Autre réfutation : de métier à métier, les salaires diffèrent, quoiqu'il y ait toutefois actuellement une tendance à l'égalité ; or, cette diversité ne contredit-elle pas la prétendue loi d'airain ? — Il est un autre fait, rare aujourd'hui, et qui viendrait encore, si la démonstration paraissait incomplète, détruire cette théorie : il arrive parfois que, à la suite d'une disette, des personnes jouissant de quelques petits revenus louent leurs services et viennent grossir le rang des salariés, dont elles dépriment les salaires ; à une cherté des subsistances correspond une vileté de salaires.

Au surplus, les partisans de la loi d'airain recommandent aux ouvriers de prendre, pendant le temps de prospérité, des habitudes de bien-être qui leur assurent une vie plus aisée aux époques de crise ; mais ils ne s'aperçoivent pas que le mot « *habitudes* » est aussi vague que la chose est élastique ; ne contredisent-ils pas ainsi l'existence d'une loi d'airain, l'airain devant être ici synonyme d'immuable ?

Après avoir sapé la théorie du salaire nécessaire, y a-t-il lieu de répondre aux socialistes en ce qui touche le travail impayé ? Leur thèse, sans nul doute, disparaît avec sa base ; mais encore y a-t-il lieu de la réfuter directement. Le journal l'*Égalité,* après avoir supputé le montant de la production manufacturière annuelle, en dresse le bilan de la façon que nous avons vue : mais dans les déductions qu'il opère, pour arriver à la détermination respective des profits et des salaires, il ne se préoccupe que des matières premières et du combustible, et il omet les frais généraux, si variés et si importants dans toute entreprise, frais d'assurances, de correspondances, de voyages, les déchets, les non-valeurs,

Digitized by Google

les faillites, etc. ; il omet également les dépenses d'entretien et de renouvellement du matériel, l'intérêt des capitaux. Si l'on tenait compte de tous ces éléments, l'on verrait que les profits baisseraient de moitié au moins, peut-être des trois quarts, et, au lieu de 1 milliard 14 millions, ne dépasseraient pas 400 millions peut-être, somme qui ne paraît pas exagérée, lorsqu'on réfléchit au travail de direction, à l'intelligence qu'impliquent la conduite et le succès d'une entreprise industrielle. Nous avons, dans une autre partie de cette étude, cité la mine d'Anzin, qui occupe 14,000 ouvriers, et dont les bénéfices, dans l'avant-dernier exercice, n'ont atteint que 1,200,000 fr., soit 85 fr. 50 par tête d'ouvrier. Un autre exemple singulièrement concluant se tire des renseignements recueillis à l'occasion des grèves de 1884. Le journal l'*Echo du Nord* établit, d'après des documents officiels, que, dans l'année 1881, les 20,701 ouvriers employés aux houillères du département du Nord ont reçu en salaires 20,529,406 fr. et les actionnaires, 2,751,914 fr. Les profits de l'entreprise ou des actionnaires ne représentent donc ici que la huitième partie des salaires, et, au lieu de s'élever à 691 fr. par tête, suivant les calculs ou plutôt les conjectures de l'*Egalité*, ne montent qu'à 133 fr. par ouvrier, soit 0 fr. 443 par journée. « J'ai même eu occasion autrefois « de constater pour le même département du Nord, « observe un ingénieur, M. Pernolet, qu'en considérant « les résultats des exploitations houillères pour une « longue suite d'années — qui n'ont pas été toutes « prospères — les dividendes touchés par les action- « naires (c'est-à-dire la part des capitaux engagés dans « ces entreprises), ne représentaient guère que la valeur « d'un bock de bière par journée d'ouvrier. Voilà à quoi « se réduit la part du sacrifice fait par l'ouvrier travail- « lant aux mines du Nord pour créer et entretenir ces

Digitized by Google

« exploitations qui assurent l'existence paisible de sa « famille ! Voilà ce qu'est, en chiffres exacts, l'*usur-* « *pation des fruits du travail par l'oisif qui vit dans* « *l'opulence*; voilà ce que les colporteurs de la *bonne* « *parole* appellent la *tyrannie du capital, les vols* « *des bourgeois.* » (1).

Il y a dans toute cette doctrine du salaire nécessaire, un écho des temps de l'esclavage et du servage ; de ces temps où le maître, en échange d'un travail dont il obtenait tout le produit, n'était tenu que d'assurer la subsistance de l'esclave ou du serf. La situation aujourd'hui est certes totalement changée ; et dans le contrat de travail, les deux parties traitent librement ; peut-être même le maître se trouve-t-il sous la dépendance de l'ouvrier. Mais au moment où écrivaient les économistes qui ont inventé cette théorie , la liberté était moins complète pour celui-ci : devenu libre en droit, il était resté, en fait, dans un état de dépendance qui ne lui permettait pas de discuter les conditions du louage de services, et que contribuaient à expliquer autant le souvenir de l'ancienne servitude légale que la difficulté des déplacements, la rareté du capital, et l'organisation industrielle de l'époque. La vue de ce qui se passait autour d'eux n'a pas été sans influence sur les opinions de ceux qui vivaient à la fin du siècle dernier ou même au commencement de celui-ci.

(1) M. Leroy-Beaulieu, *loc. cit.*

Digitized by Google

CHAPITRE XIX

Le Salaire courant.

Les variations du salaire. — Le marché du travail. — De l'offre et de la demande. — Cette loi ne suffit pas à expliquer le taux des salaires.— Les institutions sociales. La coutume. Celles-ci contrarient le jeu de la loi de l'offre et de la demande, les institutions sociales en accélérant la hausse, la coutume en la retardant ou en suspendant la baisse. — La politique agissant sur les salaires. — Les inégalités sociales de l'ancienne France et du commencement du 19e siècle. — Les faveurs accordées aujourd'hui aux ouvriers.

Entre les deux pôles extrêmes que nous avons déterminés, et qu'il ne saurait normalement dépasser d'une manière durable, le salaire subit des fluctuations nombreuses : tantôt il se rapproche du maximum, tantôt il descend à son minimum. En fait, ces variations se traduisent presque constamment par une marche ascendante ; le salaire ne redescend pas, ou plutôt ne redescend que très rarement. Ce sont ses étapes vers la hausse que nous appellerons ses variations.

L'état du marché du travail en est l'explication. Non pas qu'il y ait, au sens matériel du mot, un véritable marché du travail. A part quelques localités de Bretagne (1), et même d'Angleterre, où subsiste encore l'usage d'une foire destinée aux domestiques de ferme, réserve faite également des lieux où se réunissent dans certaines villes les ouvriers sans ouvrage, et de la

(1) M. Baudrillart, *Etude sur les classes agricoles de la Bretagne.*

Digitized by Google

Bourse de travail (si on la crée un jour à Paris), lieux qui, d'ailleurs, sont plutôt des endroits où se traitent les engagements d'ouvriers, l'on peut affirmer qu'il n'existe nulle part rien qui ressemble à un véritable marché du travail. — Ce que l'on appelle le marché du travail, c'est le nombre des ouvriers et des patrons désireux de se mettre en rapport ensemble ; c'est l'état de l'offre et de la demande de travail : de l'offre, représentée par les ouvriers en quête d'ouvrage ; de la demande, qui réside dans le nombre de patrons à la recherche d'ouvriers. Il y a déjà plus d'un demi-siècle que Richard Cobden disait dans un meeting : « Lorsque « deux patrons courent après un ouvrier, les salaires « haussent ; lorsque deux ouvriers courent après un « patron, les salaires baissent. »

Est-ce à dire que l'offre et la demande soient seuls à fixer le salaire courant ? Nous ne le pensons pas, et nous en dirons la raison. On a trop, à notre sens, abusé de la loi de l'offre et de la demande pour expliquer les règles qui président à la fixation du salaire. M. Leroy-Beaulieu, dont nous acceptons la plupart des idées, s'exprime ainsi : « A cette grave question, quelle est « la loi qui règle les salaires, les gens entendus ré- « pondent : c'est la loi de l'offre et de la demande. On « ne peut soutenir que cette formule soit fausse, on « doit dire seulement qu'elle est prud'hommesque ou « lapalissienne. Assurément, comme disait Cobden.... « Mais cette sorte de *truism*, ou de vérité évidente, « n'est pas faite pour satisfaire les esprits rigoureux. « Quelles sont les causes qui déterminent l'offre et la « demande, qui agissent en un mot sur les éléments « constitutifs du salaire ? (1) ». Nous dirons avec M. Leroy-Beaulieu qu'il ne suffit pas d'affirmer ici la

(1) *Essai sur la répartition des richesses*, 2e éd. p. 379.

Digitized by Google

loi de l'offre et de la demande, mais qu'il faut encore expliquer ce qu'est l'offre et ce qu'est la demande. Nous croyons toutefois que cette loi, même avec les réserves qu'apporte l'éminent économiste, ne suffit pas à expliquer le taux des salaires ; nous pensons, en effet, qu'il y a lieu de faire intervenir deux éléments trop négligés jusqu'ici : les institutions sociales et la coutume. Le savant auteur de l'*Essai sur la répartition des richesses* attache, il est vrai, une grande importance aux institutions ouvrières, comme les syndicats ou les grèves, qui, selon lui, ont une action sur les salaires, mais il ne les sépare pas de l'offre et de la demande, dont elles seraient un des facteurs. Pour nous, les grèves, les syndicats ouvriers et autres institutions que nous trouverons plus loin, doivent être distingués avec soin de la loi de l'offre et de la demande, dont ils corrigent, dans une certaine mesure, les effets. Il en est de même de la coutume, dont l'influence soustrait le salaire à des variations incessantes.

On a représenté souvent la loi de l'offre et de la demande sous l'image d'une balance, dont un des plateaux serait l'offre, et dont l'autre la demande. Si une personne surveille les oscillations de l'un des plateaux, de celui qui comprend l'offre de travail, par exemple, elle le voit tantôt s'élever, tantôt s'abaisser. S'il s'élève, celui de la demande étant plus chargé, le salaire hausse. S'abaisse-t-il, à l'inverse, sous le poids de la concurrence d'ouvriers trop nombreux, le salaire descend avec lui. Qu'il y ait dans cette comparaison une grande part de vérité, nous n'en doutons pas. Mais pour rendre notre pensée exacte sur les causes qui agissent sur le salaire, nous ajouterons à la comparaison : l'offre et la demande peuvent bien figurer sous la forme d'une balance, mais dont le jeu serait quelque peu arrêté et dont les plateaux n'obéiraient pas entière-

Digitized by Google

ment à l'impulsion produite par le contenu de chacun d'eux. Le plateau de l'offre, qui devrait déterminer la hausse ou la baisse du salaire, suivant qu'il s'élèverait ou s'abaisserait, est, lorsqu'il a quelque tendance à monter, poussé violemment dans cette direction par une force autre que la supériorité du poids de l'autre plateau; mais réciproquement, lorsque sous l'action beaucoup plus légère du plateau de la demande il devrait descendre jusqu'à son point extrême, il est arrêté dans sa course par une cause étrangère au jeu de la balance. La force qui accentue et aggrave l'effet d'une supériorité de la demande sur l'offre, ce sont les institutions sociales. L'obstacle qui, à l'inverse, arrête le contre-coup produit par la légèreté de la demande, et atténue la baisse du salaire, c'est la coutume. Ainsi, le plateau de l'offre monte-t-il, les coalitions et les syndicats le font monter davantage ; descend-il, il ne va jamais jusqu'au bout, et il est arrêté dans sa marche descendante, souvent même au point où il se trouvait avant l'événement qui aurait dû l'abaisser.

Il ne faut pas se dissimuler qu'à côté de l'offre et de la demande, auxquelles on a eu le tort d'attacher une importance exclusive, il s'est produit depuis un demi siècle, et surtout depuis vingt-cinq ou trente ans, un fait qui a agi sur le sort des classes ouvrières, et qui a largement contribué à en accroître la rémunération. Ce fait, que M. Leroy-Beaulieu a été l'un des premiers à exposer dogmatiquement, c'est l'avantage que les lois et les mœurs ont donné aux ouvriers (1). Il est d'ailleurs relativement nouveau, et il a coïncidé avec l'énorme augmentation des salaires qui s'est produite depuis une trentaine d'années.

(1) « *I merely assert that respect for labor and sympathy with the body* « *of laborers, on the part of the general community. constitute an econo-* « *mical cause*..... » Fr. Walker, *the wages question*, p. 371.

Digitized by Google

Longtemps la situation fut inverse, et, dans le contrat de travail, l'avantage appartenait aux patrons. Si le législateur intervenait, c'était en faveur de ceux-ci. La loi consacrait-elle une inégalité de traitement, c'était à ceux-ci qu'étaient réservées ces faveurs. Il semblait qu'elle voyait dans l'ouvrier le descendant du serf. N'est-il pas étonnant que cette idée, qui hantait à leur insu l'esprit des économistes de la fin du siècle dernier, lorsqu'ils écrivaient sur le salaire, ait inspiré également les actes du gouvernement ? — Il n'est pas nécessaire de rappeler les nombreuses décisions par lesquelles les rois de France, à l'imitation de ce qu'avait fait avant eux l'empereur Dioclétien, limitaient le taux des salaires. Toutes sont inspirées par une conception fausse du caractère de la monnaie, mais toutes ont pour résultat de lier l'ouvrier, et de lui soustraire sa liberté. Nous devons, du reste, à la vérité, de constater qu'elles ne tardaient pas à être violées ; les lois économiques, plus fortes que les lois positives, ne tardaient pas à reprendre leur empire. — En Angleterre, de même qu'en France, les magistrats et la loi intervinrent fréquemment pour déterminer un maximum des salaires. Après la peste de 1348 notamment, le Parlement de Londres établit un maximum pour la rémunération journalière du travailleur, et l'habitude de ces tarifs se perpétua jusqu'au dix-septième siècle. Macaulay raconte, dans son histoire, qu'en 1685 les juges de paix du canton de Warwick, se conformant à un acte d'Elisabeth, établirent un tarif des salaires et déclarèrent passible d'une peine le maître qui donnerait ou l'ouvrier qui recevrait une paye supérieure (1). A la fin du dix-septième siècle, ces tarifs

(1) Ce maximum des salaires était pour les laboureurs de 4 shellings par semaine de mars à septembre, et de 3 shellings pendant l'autre moitié de l'année.

Digitized by Google

cessèrent d'être appliqués, et l'on comprit que l'on avait tort de les édicter.

Plus tard, et à une époque bien différente, l'on songea à tarifer les gages et le prix de la main-d'œuvre. La Convention Nationale, en même temps qu'elle déterminait le prix maximum des choses, soumettait à la loi du maximum le prix du travail (décret du 20 septembre 1793).

Regnault de Saint-Jean d'Angély, en l'an XI, voulait déterminer un minimum d'heures de travail : une ordonnance de police du 26 septembre 1806 fixa à Paris la durée du travail et des heures de repas pour les ouvriers du bâtiment. — Aujourd'hui, c'est un maximum d'heures, et non plus un minimum, qu'on réclame.

Dans la première partie du dix-neuvième siècle, ce n'est plus à des mesures de ce genre que le législateur soumit la classe ouvrière, mais il consacra néanmoins à son préjudice de nombreuses inégalités sociales. On se rappelle la distinction faite entre les patrons et les ouvriers au point de vue du droit de coalition ; beaucoup de personnes se souviennent encore du procès fait en 1862 aux ouvriers typographes. — Le Code Civil déclarait que le maître serait cru sur son affirmation dans les contestations auxquelles le contrat de travail pourrait donner lieu (art. 1781). — Une loi de 1791, qui resta en vigueur jusque dans ces temps derniers, interdisait la faculté d'association et de réunion ; seule la tolérance avait depuis une vingtaine d'années autorisé la constitution des syndicats. — Qui ne connaît également toutes ces mesures de police, comme l'obligation pour l'ouvrier d'avoir un livret ?

Toutes ces dispositions constituaient une législation de classe, dont le résultat était d'affaiblir la situation de l'une des parties dans le contrat de salaire. Et l'on comprend que Stuart Mill ait pu dire qu'il n'était

Digitized by Google

peut-être pas un métier, dans le Royaume-Uni, où les patrons ne pussent, s'ils le voulaient, réduire les salaires au-dessous du taux existant.

Aujourd'hui, avons-nous dit, la situation est tout autre. Les dispositions que nous venons de rappeler sont abrogées. Quelques-unes le sont depuis peu : la suppression du livret et l'égalité dans les conseils de prud'hommes sont récentes. La loi sur les associations date de quelques mois. Les autres remontent à 1864, comme la loi sur les coalitions, ou à 1868, comme la loi qui a supprimé l'article 1781 du Code civil. — En 1867, l'on s'est ingénié à faire des lois qui permissent aux ouvriers de constituer des sociétés commerciales, et en ce moment on veut améliorer encore cette législation.

Il n'est pas étonnant que ces réformes soient relativement récentes : elles nous paraissent la conséquence d'une réforme politique qui n'est entrée dans notre Constitution qu'en 1848 ; nous voulons parler de cette grande innovation du suffrage universel qui a investi l'ouvrier de l'électorat et même de l'éligibilité. — En Angleterre, le suffrage, sans être général, descend de plus en plus dans les couches inférieures de la population. La Belgique suit en ce moment une pente semblable.

Non seulement toutes les inégalités ont disparu, mais l'on peut même dire que le législateur semble disposé à en créer au profit de l'ouvrier. Il y a quelques années, un projet de loi avait été déposé qui réduisait la journée de travail à dix heures. Au moment où nous écrivons, des commissions élaborent des projets sur la responsabilité des patrons en cas d'accident, sur la situation des agents commissionnés des chemins de fer, sur les délégués mineurs, et ces projets créent au profit de l'ouvrier une législation de faveur. Rien ne nous garantit que la

Digitized by Google

loi n'intervienne un jour dans la fixation du salaire, non plus pour établir un maximum, mais pour tracer la limite au-dessous de laquelle il ne sera pas permis de l'abaisser. Déjà certaines villes sont entrées dans cette voie par leurs *séries* de prix.

Autant nous applaudissons à l'abolition des règles qui asservissaient autrefois l'ouvrier, autant nous n'admettons pas les faveurs dont des Chambres législatives, inspirées par un socialisme inconscient, veulent le combler. Quoi qu'il en soit, et quelque opinion que nous ayons sur le mérite de ces élucubrations parlementaires, nous devons constater le revirement qui s'est produit, et qui n'a pas été sans influence sur l'élévation des salaires. On peut remarquer, en effet, que la hausse de ceux-ci coïncide avec le mouvement dont nous venons d'indiquer la tendance ; et s'il n'est pas permis de voir dans ce fait l'unique cause de l'accroissement des salaires, l'on ne peut méconnaître qu'il n'y ait largement contribué.

Digitized by Google

CHAPITRE XX

De l'offre et de la demande. — Analyse théorique de cette loi.

Influence prépondérante de l'offre et de la demande. — Explication de l'offre de travail, et de la demande.— Offre. — Rareté de certaines émigrations, fréquence de certaines autres. — Demande. — Théorie du wage-fund ; ses conséquences ; sa réfutation. — Substitution à cette théorie de celle de la productivité du travail.— Développement de ce système ; la véritable explication du mot : demande de travail. — De l'action qu'a sur les salaires l'accroissement de la richesse générale.— De l'augmentation dans la productivité du travail : tout le monde y gagne, ouvriers, consommateurs, patrons. — Il s'opère alors une modification dans la distribution de la richesse : la part des ouvriers s'augmente par rapport à celle du patron, du capitaliste et du propriétaire foncier.

Quelque réel que soit l'effet des institutions politiques ou sociales, il n'est pas douteux toutefois que le salaire ne soit, pour la plus large part, affecté par l'état du marché du travail. Que la loi de l'offre et de la demande ne soit pas, à notre sens, la seule explication des variations du salaire, cela nous semble évident ; mais nous ne pouvons lui refuser un rôle prépondérant.

Les salaires sont régis, en effet, dans une très large mesure, par cette loi, et la formule si pittoresque de Richard Cobden a une très grande part de vérité. Mais encore y a-t-il lieu de bien comprendre ce principe, et est-il nécessaire de l'interpréter. Que signifie l'offre de travail ? Et la demande ? Quelles sont les causes qui

Digitized by Google

peuvent déterminer les ouvriers à courir après les patrons ou les patrons après les ouvriers ?

L'offre, ce sont les ouvriers qui apportent leurs bras, et qui cherchent de l'ouvrage pour gagner leur vie ; non pas sans doute toute la population ouvrière, mais celle-là seulement qui habite telle région déterminée, et recherche tel genre de travail en particulier ; il existe, en effet, entre les ouvriers, des barrières qui les empêchent de se porter vers un lieu différent ou vers une profession autre.

Il arrive parfois que l'ouvrier émigre ; il quitte la campagne pour la ville, sa patrie pour l'étranger. Mais ses déplacements sont rares, arrêtés qu'ils sont par une certaine répugnance à s'expatrier, par les liens de famille, par les habitudes prises, par les différences de mœurs et de langage. Adam Smith l'a dit il y a déjà longtemps : l'homme est celle de toutes les marchandises qu'il est le plus difficile de transporter (1). Il est certaines migrations dont on ne voit que de rares exemples. Si l'ouvrier de la campagne se rend assez volontiers vers la ville, celui de la province vers Paris, où il est attiré par l'élévation apparente des salaires et par les attraits du séjour, la réciproque, en revanche, est peu fréquente, et il est rare de voir des ouvriers parisiens aller aux champs ; ils préfèrent se diriger vers l'Amérique ou l'Australie ; il est même assez peu habituel que l'ouvrier de province, acclimaté à Paris, retourne dans sa ville natale (2). En 1861, la proportion des Français restés ou revenus dans leur département d'origine était de 88,24 par 100 habitants ; en 1866, elle n'était plus que de 87,45. Immédiatement après la guerre, elle est descendue à 84,97 ; elle n'est

(1) *Of all sorts of luggage man is the most difficult to be transported.*

(2) « Les bras ne se déplacent pas comme des liquides sous l'influence « de la pression. » M. de Laveleye, *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1881.

Digitized by Google

plus aujourd'hui que de 83.74. Cette réduction continue de la population sédentaire montre que, chaque année, le déplacement des populations s'accentue.

La ligne de démarcation entre les diverses professions est encore plus tranchée : jamais un ouvrier ne quitte son métier pour un autre, à moins que celui-ci ne soit plus lucratif ou ne requière que des aptitudes à peu près semblables. L'ouvrier typographe ne deviendra jamais terrassier ou maçon ; le mécanicien ne consentira jamais à se faire valet de ferme ou moissonneur. Nous avons eu récemment la confirmation de cette vérité : un maître sellier avec lequel nous causions, et que nous interrogions sur les ouvriers de sa profession, nous affirmait qu'il existait une barrière absolue entre les ouvriers de son corps d'état et les ouvriers bourreliers, et que si parfois l'on voyait un bourrelier se faire sellier, l'on ne rencontrait pas l'inverse.

La règle, d'ailleurs, ressemble à tous les principes, c'est-à-dire qu'elle comporte des exceptions. Les ouvriers agricoles changent volontiers de métier, et, lorsqu'ils quittent le village, ils se font assez vite à une autre profession ; en France, ce sont eux qui contribuent à garnir les cadres de nos grandes compagnies de chemins de fer.

La demande de travail, quelle est-elle ? Il existe sur ce point une doctrine ancienne, doctrine qui a été longtemps la théorie classique, notamment en Angleterre ; elle définit la demande, en disant qu'elle est représentée par les capitalistes qui cherchent un placement. On sait que le moyen pour ceux-ci de donner un emploi productif à leur capital est de s'en servir pour faire travailler les ouvriers. Par capital, nous entendons la partie du capital qui n'est pas incorporée dans la terre, qui n'est pas représentée par des machines, et qui n'est

Digitized by Google

pas destinée à les entretenir, ce que nous appelons le capital circulant. Les Anglais lui donnent, à cause de sa fonction, le nom de *wage-fund* ; elle est destinée, en effet, à entretenir les travailleurs au cours de leur travail. Dans cette théorie, dont nous démontrerons plus loin la fausseté, le rapport entre l'offre et la demande de travail est des plus simples à établir. Prenez n'importe quelle situation sociale, n'importe quel pays ; examinez quel est le capital circulant déjà acquis, et quel est le nombre des travailleurs ; faites une simple opération arithmétique : divisez le premier chiffre par le second, et vous aurez au quotient le montant du salaire. Veut-on un exemple pour *illustrer* l'exposé de la théorie ? Le capital circulant d'un pays étant de 20 milliards, le nombre des travailleurs de 10 millions, le salaire moyen annuel de chacun d'eux sera de 2,000 fr.

Si jamais doctrine fut simple, c'est bien celle-là ; malheureusement, elle n'est pas exacte. Mais, avant d'en souligner les points faibles, mettons-en en relief les conséquences. Pour concevoir une hausse des salaires, il faut supposer que le dividende, c'est-à-dire le capital, augmente, ou que le diviseur, nous voulons dire la population ouvrière, diminue. Or, le capital est plus lent à s'accroître que la population. Que l'on fasse intervenir la loi de Malthus, et que l'on admette, avec l'économiste anglais, que la population double tous les vingt-cinq ans, il n'est aucune raison pour ne pas affirmer que les salaires auront une tendance constante à la baisse. Aussi les anciens économistes, et même les représentants modernes de l'école anglaise, que l'ombre de Malthus inspirait, ont-ils unanimement craint un abaissement des salaires, et ont-ils, avec le plus grand soin, décrit les mesures destinées à parer éventuellement à ce danger. Mais, sans adopter les calculs hypothétiques de Malthus (que l'événement, d'ailleurs, s'est chargé de démentir),

Digitized by Google

il n'est pas douteux que la production des capitaux est moins aisée que celle des enfants ; car, comme le dit finement notre savant collègue, M. Gide, « celle-là suppose l'abstinence, et celle-ci précisément le contraire. » (1). Dès lors, l'ouvrier ne voit de hausse possible que dans la raréfaction de la main-d'œuvre. Qu'on ne lui conseille pas de se marier, qu'on ne l'engage pas à devenir père de famille ! il répondrait que les enfants, en augmentant l'offre de travail, en diminueront la rémunération. Qu'on se garde bien de lui recommander de fournir une grande somme de travail ! le surcroît d'activité de l'un pourrait entraîner une baisse de salaire pour l'autre. Aussi toutes les *unions* anglaises, imbues de ce préjugé, interdisent-elles à leurs membres le travail à la tâche, dont le résultat, selon elles, serait de supprimer l'ouvrage d'un grand nombre. Cette doctrine n'est pas moins désolante que la loi d'airain : l'ouvrier n'a rien à gagner à la productivité de son travail ; qu'il soit laborieux, son salaire sera le même ; voit-il l'invention d'une machine destinée à produire davantage, il est porté à la détruire, parce que, d'après lui, elle aura pour conséquence de faire disparaître de nombreux emplois.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ces conséquences. Qu'il nous suffise maintenant de montrer en quoi pèche cette doctrine du *fonds des salaires* ; la réfutation en est encore plus aisée que l'exposé, et nous sommes même étonné qu'elle ait autant tardé. C'est, en effet, à un économiste contemporain, M. Fr. Walker, qu'elle est due. Qu'est-ce que le capital et à quoi sert-il ? Qu'est-ce que le salaire, et que représente-t-il ? Un industriel a 100,000 francs ; il les emploie à acheter des machines et son matériel, ainsi qu'à organiser son

(1) *Economie politique*, p. 531.

Digitized by Google

agencement; c'est là, en effet, la véritable destination du capital.

Il s'en sert sans doute encore pour faire face aux besoins urgents, à l'acquisition du combustible et des matières premières; fait-il la paye de ses ouvriers par semaine ou par quinzaine, il prendra également sur cet argent, mais il considère que ce sont là des avances qui doivent être représentées par la vente de ses produits; car le salaire — et ce que nous dirons du salaire sera vrai du loyer et de l'intérêt des capitaux — est une part de la richesse créée. Le produit, on le sait, doit se répartir entre tous les agents qui ont concouru à sa production ou à sa transformation. Or, le contrat de travail prend en pratique la forme du louage de services, et a pour résultat de substituer à la part éloignée, et quelque peu éventuelle, qui revient aux ouvriers, une part fixe, déterminée à forfait, et dont le paiement est fréquemment fait avant la vente du produit. Mais il n'en résulte pas pour cela que le salaire soit autre chose que la représentation d'une partie de la richesse que l'ouvrier a contribué à créer (1).

Au lieu d'un industriel obligé de faire la paye à des intervalles rapprochés, prenons un agriculteur rémunérant ses moissonneurs. A quel moment les paie-t-il, si ce n'est après l'ouvrage terminé? Si ce sont des ouvriers du pays, et si leur salaire est payable en grain, comme c'est l'usage dans certaines contrées, il arrive même que ce salaire n'est remis qu'au moment où le cultivateur a fait battre sa récolte. Niera-t-on, en présence de cet

(1) Voici comment s'exprime M. Walker : « *A popular théory of « wages..... is based upon the assumption that wages are paid out of « capital, the saved results of the industry of the past. Hence, it is argued, « capital must furnish the measure of wages. On the contrary, I hold that « wages are, in a philosophical view of the subject, paid out of the product « of present industry, and hence that production furnishes the true measure « of wages.* » (*loc. cit.* p. 128.)

Digitized by Google

exemple, que le salaire ne soit une part de la production actuelle, de cette production que l'ouvrier a contribué à former ?

Le capital à considérer, lorsqu'on veut se rendre compte de ce qu'est le rapport de l'offre et de la demande, ce n'est donc pas le capital constitué par des travaux antérieurs, mais bien la somme des richesses qui seront produites. Faut-il en conclure qu'il soit indifférent à l'ouvrier de vivre dans un pays où le stock des richesses déjà existantes est considérable ? Non sans doute. Son salaire, à la vérité, n'en sera pas plus élevé, mais il sera payé à des époques plus rapprochées. Ainsi, aux Etats-Unis et en Australie, les salaires sont plus forts qu'en Angleterre, pays cependant plus riche, mais ils sont payés à des intervalles plus éloignés. M. Walker nous apprend, dans son ouvrage *The wages question*, qu'en Californie, vers 1855, les salaires n'étaient payés qu'une fois l'an, pour les ouvriers nourris dans l'industrie manufacturière aussi bien que dans l'agriculture.

Après avoir détruit la théorie du *fonds des salaires*, il nous reste à expliquer ce que nous devons entendre par ce mot *demande de travail*. Substituons aux capitaux déjà formés ceux qui sont en formation, nous voulons dire ceux pour la production desquels l'ouvrier travaille, et nous aurons la solution. Le patron qui recherche un travailleur a l'intention de créer une richesse ; mais l'ouvrier qui a été son collaborateur a droit à une part de ce capital, sous forme de salaire. Celui-ci est donc le prélèvement anticipé d'une partie du capital en voie de formation. C'est là le point initial que nous ne devons pas perdre de vue.

Si la richesse à créer est l'explication de la demande de travail, nul doute que plus le travail est appelé à produire de richesses, et plus la demande en sera

Digitized by Google

importante. Celle-ci sera basée d'après la plus ou moins grande efficacité du concours du travail à l'œuvre de la production.

Il est donc permis de formuler brièvement la loi des salaires, en disant que le taux en est fixé d'après le rapport entre le nombre des travailleurs et la productivité de leur travail.

Il ne saurait subsister de doute : les salaires sont évalués en raison des résultats de la production, et non d'après la fortune de l'entrepreneur. Tel est le principe; mais il ne faudrait pas perdre de vue toutefois que le capital est l'un des éléments de la production, et que, s'il y a insuffisance de capital chez l'entrepreneur, la production languira et les salaires s'en ressentiront. Que l'on ne dise pas que cette observation constitue une adhésion partielle à la théorie du *wage-fund :* par capital, nous entendons ici, non pas le capital destiné à payer les salaires, ce capital que l'on a appelé le *fonds des salaires,* mais le capital, en général, celui qui sert à acheter les matières premières aussi bien qu'à payer les ouvriers, qui permet l'acquisition des machines autant qu'il fait face aux frais généraux divers de l'entreprise (1).

De même, ce serait une erreur de méconnaître l'action qu'exerce sur les salaires l'accroissement de la richesse générale. Il est d'abord certains salaires dont le taux ne peut être calculé d'après la plus ou moins grande productivité du travail du salarié : ce sont tous les salaires payés à des ouvriers qui n'accomplissent pas des travaux *productifs*, à prendre ce mot dans le sens rigoureusement restreint qui lui est donné dans la

(1) M. Cauwès, qui accepte la théorie de M. Walker, fait également cette réserve. Notre savant collègue a été l'un des premiers à combattre la doctrine du *wage-fund.* (*Précis d'un Cours d'écon. polit.* 2e éd. t. II. p. 26 et s.)

Digitized by Google

langue économique. — Nous avons cité, dans une autre partie de cette étude, la hausse qui s'est produite en faveur des gages des domestiques, et, sans entrer dans les détails, nous l'avons attribuée à deux causes: d'une part, l'accroissement du bien-être dans les classes bourgeoises, et, d'autre part, les idées d'indépendance, qui éloignent des fonctions domestiques une grande partie de la population ouvrière. La première cause agit sur la demande et l'augmente, la seconde influence l'offre, pour la restreindre. — Cette double explication laisse donc à l'écart, pour cette catégorie de salariés, la théorie de la productivité. Il n'est pas douteux, en effet, que l'accroissement de la richesse publique n'augmente les besoins, et ne fasse naître la nécessité plus ou moins factice d'un nombreux personnel domestique.— Ce que nous disons des gages, nous pouvons le dire de la rémunération des autres services. Si nous n'avions à dessein omis, dans notre étude, les fonctions libérales, pour nous en tenir aux salariés proprement dits, nous n'aurions pas manqué de citer aussi l'exemple de ces professions comme preuve de ce que peut, sur l'accroissement des honoraires, l'importance de la richesse générale dans le pays.

A un autre point de vue, l'accroissement de la fortune publique agit sur le taux des salaires, en développant les besoins des acheteurs et en stimulant leurs désirs. Un pays riche consomme davantage qu'un pays pauvre, et il n'est pas possible de contester l'action de la consommation sur la production. Or, la France a vu presque tripler sa fortune depuis 1820 ; qu'y a-t-il d'étonnant à voir une augmentation correspondante dans le taux des gages et dans celui de certains salaires ! Ceci ne vient pas infirmer notre théorie sur l'influence de la productivité, mais s'y ajouter.

Digitized by Google

Lorsque la productivité du travail s'accroît, de larges salaires peuvent être distribués; de son côté, le consommateur y gagne également : il voit diminuer le prix des choses ; il s'habille à meilleur compte, se nourrit mieux et sans plus de frais. Mais le patron prend-il part à cet accroissement? Son profit augmente-t-il ? Si l'on entend son profit absolu, c'est incontestable ; l'entrepreneur produit davantage, et il gagne aussi davantage. Veut-on, au contraire, parler du bénéfice proportionnel? Il est inférieur. Avons-nous besoin de donner des exemples ? Une compagnie de chemins de fer a par voyageur un bénéfice moindre que l'ancien maître de poste ; mais son bilan de fin d'année est kilométriquement cent fois, mille fois peut-être supérieur. Rappelons ce que nous avons dit plus haut du tissage de la laine à Reims. L'ouvrier tisseur a de meilleurs salaires; mais le prix du mètre de mérinos s'est abaissé, et le profit du patron par mètre est moindre. — Un auteur américain, M. Edward Atkinson, vient de présenter de ce phénomène économique une preuve des plus convaincantes et des plus topiques (1). Nous reproduisons le tableau, qu'il a dressé d'après l'histoire de deux filatures de la Nouvelle-Angleterre, de 1840 à 1883. Les produits ont diminué ; les salaires sont allés en augmentant.

	Salaires annuels par ouvrier.	Profit par yard nécessaire pour payer 10 0/0.	Yards par ouvrier et par an.	Coût du travail par yard.
	—	—	—	—
1830.....	164 doll. or.	2.400	4.321	1.900
1840.....	175 —	1.181	9.607	1.832
1850.....	190 —	1.110	12.164	1 556
1860.....	197 —	0.688	21 760	905
1870.....	275 papier.	0.760	19.923	1.425
1880.....	259 or.	0.481	28.000	930
1884.....	290 —	0.408	28.032	1.070

Ces chiffres prouvent bien, disons-le en passant, qu'il

(1) *The distribution of products or the mechanism and metaphysics of exchange* — 1885. New-York.

Digitized by Google

n'y a pas corrélation entre les salaires élevés et la cherté du travail; au fur et à mesure que le salaire s'est accru, le coût du travail par yard a diminué. Ils démontrent aussi que, tandis que la part du travail augmente considérablement, la rémunération du capital a une tendance très accentuée à la baisse; ici même, le profit par yard a diminué dans une proportion bien supérieure à la hausse des salaires.

Bastiat disait déjà, avec une justesse complète : « A « mesure que les capitaux s'accumulent, le prélèvement « *absolu* du capital dans le résultat de la production « augmente, et son prélèvement proportionnel diminue; « le travail voit augmenter sa part *relative*, et, à plus « forte raison, sa part *absolue* (1). » La richesse générale augmente, mais sa répartition change. — Et M. Léon Say, reprenant cette loi, disait récemment au Sénat : « Qu'est-ce qui se passe dans l'industrie? L'aug- « mentation des salaires est constante; et comment « cette augmentation est-elle couverte? Par la dimi- « nution constante de l'intérêt servi au capitaliste prêteur. « Il y a dans ce mouvement en sens inverse une dis- « tribution nouvelle de parts entre les divers agents de « la production; le capitaliste a moins, le travailleur a « plus; c'est un changement heureux; et si la main- « d'œuvre ne retient à son profit que la part qui peut « être abandonnée par le capitaliste, le prix de revient « n'en souffre pas, et il peut bénéficier des améliorations « qu'on peut obtenir par les méthodes..... (2) »

Il n'est pas douteux pour nous que le profit de l'entrepreneur a une tendance à diminuer avec l'accroissement de la richesse. Peut-être y a-t-il, à nos yeux, d'autres raisons qui pourraient expliquer cette réduction

(1) *Harmonies économiques*, ch. VII, capital.
(2) *Séance du 24 mars* 1885.

Digitized by Google

des profits ; nous serions tenté de faire intervenir également la concurrence de plus en plus active qui se produit pour l'exercice des fonctions commerciales et industrielles, par suite de la diffusion de l'instruction (1).

Quoi qu'il en soit, c'est là une loi qui non seulement agit sur le profit du patron proprement dit, mais encore sur le revenu du capitaliste, dont l'intérêt diminue au fur et à mesure que les capitaux abondent, ainsi que sur celui du propriétaire foncier, dont le fermage ne suit pas, nous l'avons vu, la progression des salaires, et ne devrait pas suivre normalement l'accroissement de la richesse publique. Peut-être même la crise agricole actuelle, qui est avant tout une *crise des fermages* (2), tient-elle à ce fait que ceux-ci ont, depuis le commencement du siècle, suivi de trop près la progression de la valeur du capital foncier, les propriétaires ayant constamment cherché à obtenir des fermiers la représentation presqu'exacte de la plus-value qui, chaque année, s'ajoutait au prix de leurs terres. M. Léon Say, dans le discours dont nous venons de parler, mettait en lumière cette vérité, trop longtemps méconnue; qu'il nous soit permis de reproduire le fait qui en était pour lui la démonstration. C'est l'histoire d'un domaine rural depuis 1523 jusqu'en 1884. Ce domaine, détaché de la terre de Bourbilly, fut donné par un Rabutin, aïeul, dit-on, du comte de Bussy-Rabutin, comme récompense à un homme d'armes qui l'avait bien servi. Cette terre était donc devenue un fief roturier, qui payait au seigneur une redevance dont Madame de Sévigné a touché une partie. On a pu suivre les comptes de ce petit domaine depuis 1523 jusqu'à nos jours, et l'on a constaté que la valeur en avait sans cesse augmenté. Le revenu, primi-

(1) M. Leroy-Beaulieu, *Essai sur la répartition des richesses.*

(2) M. Risler, *loc. cit.*

Digitized by Google

tivement de 50 livres, est aujourd'hui de 2.000 francs. Si au lieu de ce petit domaine de la Rochette, près de Dijon, M. de Rabutin avait donné à son homme d'armes une rente de même importance sur l'Hôtel-de-Ville, que serait devenue aujourd'hui cette rente acquise en 1523? Qu'en resterait-il à présent entre les mains de ses héritiers? Nous ne savons si ceux-ci, au lieu de 50 francs qu'avait touchés leur auteur, en retireraient aujourd'hui 50 centimes; tandis qu'au lieu des 50 livres que rapportait en 1523 le domaine donné par Rabutin, ils ont obtenu dans ces dernières années un revenu de 2.000 fr.

« Il y a donc, ajoutait sous forme de conclusion « M. Say, une situation toute particulière qui est faite « à la terre, et c'est ce qui crée la grosse difficulté en « présence de laquelle nous nous trouvons : la crise des « fermages, qui ne sera probablement pas apaisée de « sitôt..... »

En résumé, et pour conclure, nous dirons que la productivité du travail agit sur la rémunération du travailleur d'une double manière : 1° en accroissant les produits de l'entreprise dont il est appelé à prendre une part; 2° en modifiant, à son avantage, la répartition de cette richesse, et en augmentant le dividende lui revenant, relativement à la part des autres copartageants.

Digitized by Google

CHAPITRE XXI

La loi de l'offre et de la demande et la hausse des salaires.

Ouvriers agricoles. Accroissement de leurs salaires sans grèves. Faveurs politiques. Augmentation de la productivité de leur travail : progrès, perfectionnement des outils. — Augmentation de la valeur vénale de la terre ; mais accroissement plus considérable des salaires. — Différence dans les salaires, résultant d'une productivité différente suivant les pays. — Augmentation de la fortune publique. — Autre raison de l'accroissement des salaires : dépeuplement des campagnes. — Ouvriers de l'industrie. — Transformation de l'industrie par la vapeur et les chemins de fer. — L'emploi des machines se généralise. — Industrie des transports. — Industrie du bâtiment. — Industries textiles. Le vêtement et la chaussure. — Différence entre les pays au point de vue de l'efficacité du travail.

A l'appui des principes que nous venons de poser, il est un fait singulièrement probant : c'est la hausse qui s'est fait sentir sur les salaires agricoles. Que les coalitions, les syndicats professionnels, et autres institutions ouvrières, aient agi sur les salaires industriels, nous n'en doutons pas. Mais rien de semblable ici : l'ouvrier agricole, sauf peut-être en Angleterre (où l'on vit de 1872 à 1875 une immense coalition des bandes ambulantes, *gang system*) (1) n'a jamais songé aux grèves ; il ne

(1) Une partie seulement des travailleurs agricoles anglais sont sédentaires ; le plus grand nombre, surtout dans l'Est, mènent une existence

Digitized by Google

s'est jamais préoccupé de l'organisation des syndicats; pour lui aussi les *séries* de *prix* sont restées chose inconnue et sans application. Il a profité pacifiquement et naturellement de l'accroissement de la fortune publique; il a vu sa rémunération grandir, sans que cette hausse n'ait d'autre cause que celle de l'offre et de la demande. Nous ne disons pas que les faveurs politiques, dont la classe ouvrière a eu sa part dans les campagnes comme dans les villes, n'aient eu quelqu'action; il est permis de supposer que le valet de ferme, enhardi par le droit de suffrage qui venait de lui être octroyé, se soit montré plus exigeant; toutefois, il serait non seulement bien malaisé de déterminer dans quelle mesure cette cause a pu agir sur la hausse des salaires, mais même téméraire d'affirmer hautement qu'elle ait eu ici un effet, car l'accession de l'ouvrier aux droits politiques a coïncidé avec l'événement économique qui, selon nous, a contribué pour beaucoup au renchérissement de la main-d'œuvre agricole : nous voulons parler de l'établissement des chemins de fer. C'est également vers le même moment que la culture, secouant ses habitudes routinières, entrait résolument dans la voie du progrès, et obtenait de ses auxiliaires une plus grande productivité de travail.

Quoi qu'en puissent dire certains esprits superficiels, ou même nos cultivateurs, intéressés à exagérer leurs charges, le travail agricole est devenu plus productif. Non pas que l'ouvrier soit devenu plus laborieux d'une manière générale; non pas que sa force musculaire se

nomade. Les travaux agricoles, qui nécessitent une certaine concentration de main-d'œuvre, se font au moyen de ces bandes ambulantes (*gang system*). Celles-ci ont formé de 1872 à 1875, et sous l'inspiration de M. J. Arch, une immense coalition, qui comprit un moment près de 100,000 ouvriers. — Ce mouvement aboutit à une élévation des salaires. M. Arch est aujourd'hui membre du Parlement Anglais.

Digitized by Google

soit accrue (1); mais il est devenu plus intelligent, plus éclairé, et puis, il faut bien le reconnaître, il est mieux secondé, il emploie des outils plus parfaits. Voyez l'ouvrier sarcler un champ de betteraves: il fait davantage de besogne que son ancêtre, parce qu'il a un meilleur outil. Il est de cette vérité un exemple bien curieux, et que nous avons cité plus haut : le moissonneur se servait autrefois d'une faucille incommode, qui l'obligeait à tenir le dos courbé pendant toute une journée; aujourd'hui, il a une sape, et il fait pendant le même temps, et avec moins de fatigue, le double de travail; aussi son salaire, qui nominalement ne se serait augmenté que de 100 °/₀, a-t-il, en fait, triplé. Les charrues sont plus parfaites. La brabant et la défonceuse ont pris la place de l'ancienne charrue de bois; ils font plus d'ouvrage, et l'ouvrage est mieux fait. Ce n'est pas tout : aujourd'hui, en culture, l'on commence à se servir de machines à moissonner ; l'homme qui les conduit fait, pendant une journée, le travail de quatre ouvriers. L'emploi du semoir se généralise, et il procure économie de temps et de semence. La machine à battre a partout remplacé l'ancien mode de battage; en douze heures, et avec le travail de 10 personnes, elle enlève le grain de 1,800 gerbes de blé; il eût fallu, au temps du *fléau*, le travail d'un homme pendant un mois ou plutôt pendant quarante jours; et encore l'ouvrage eût-il été moins bien fait, et, en outre, plus coûteux pour le patron lui-même.

(1) Nous lisons dans le compte-rendu du Congrès des sociétés savantes de 1883 les observations suivantes : « M. Lunier est d'avis, avec M. Rameau, « qu'au moins dans certains départements la force musculaire a diminué, « et que, par suite, les hommes résistent moins facilement aux maladies « et aux fatigues occasionnées par le travail. — M. Frédéric Passy pense « que le mauvais emploi des salaires a contribué à un certain affaiblis- « sement physique des populations. » (*Séances du* 29 *et du* 30 *mars* 1883).

Digitized by Google

Nous n'en avons pas fini avec les progrès agricoles : la terre, aujourd'hui mieux fumée, complétée par des engrais chimiques, rapporte davantage. L'assolement est mieux rempli : l'année de jachère morte a presque partout disparu, et elle a été remplacée par une récolte de betteraves, de plantes fourragères, etc. Vous nous direz peut-être que tout cela est affaire de direction? Que le cultivateur ait seul le mérite de ces innovations, cela n'est pas douteux ; mais le jour où il a augmenté ses rendements, multiplié le nombre de ses récoltes, introduit l'usage des récoltes dérobées, il a, par cela même, obtenu de ses ouvriers un travail plus lucratif, et il est aisé de comprendre que ses auxiliaires aient pu opérer sur la richesse créée un prélèvement plus fort. La productivité du travail résulte de causes extrinsèques, aussi bien que de la volonté de l'ouvrier.

Grâce à cette productivité plus grande, la richesse agricole s'est accrue. Le capital foncier a augmenté, le revenu a suivi une marche sembable. En vertu d'une loi du 9 août 1879, qui avait prescrit une nouvelle évaluation des propriétés non-bâties de la France, l'administration des contributions directes a constaté que, de 1851 à 1879, la valeur du territoire agricole avait augmenté de 30 pour 100, soit de plus de 30 milliards (1) :

	Valeur vénale.	Produit net imposable.
1851.....	61,189,030,452	1,824,186,249
1879.....	91,583,966,079	2,645,505,565

Pendant ce temps, il était assez juste que le salaire s'accrût, mais son élévation a dépassé celle des fermages. Nous en avons cité plusieurs exemples : d'après M. Risler, dans le département de l'Aisne, de 1820 à 1880, tandis que le fermage haussait de 60 p. 0/0 environ, les salaires augmentaient de 250 p. 0/0 en

(1) M. Risler, *Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1885.

Digitized by Google

moyenne. M. de Montalivet avait, avant le savant directeur de l'Institut agronomique, constaté la même loi dans le Sancerrois. Partout apparaît le même phénomène économique. Si nous en croyons M. Bouchard, d'Angers, le produit annuel de l'agriculture du département de Maine-et-Loire a augmenté, depuis 1840, de 40 à 50 millions, qui se répartissent ainsi : 12 millions aux propriétaires, c'est-à-dire au capital; 17 à 18 millions aux ouvriers et domestiques, c'est-à-dire au travail, et le reste aux fermiers et métayers, qui, outre le capital d'exploitation, représentent encore le travail. — En Angleterre, les fermages augmentèrent de 26 pour 100 pendant trente ans. Pendant la même période, les salaires agricoles se sont accrus de plus de 50 pour 100 (1).

En attribuant la hausse des salaires à la productivité plus grande du travail, nous entendons expliquer en même temps dans une certaine mesure les différences qui existent entre les pays, ou même entre les différentes parties d'un pays. Que le salaire de l'ouvrier agricole des Etats-Unis soit supérieur à celui du Français, rien d'étonnant ; en Amérique, le travail agricole comporte l'emploi d'une plus grande quantité de machines. Que celui du Breton soit moins élevé que celui de l'ouvrier des environs de Paris, c'est encore là un fait qui a son explication : l'ouvrier de la Bretagne, par suite soit d'un manque d'éducation ou d'habileté professionnelle, soit d'habitudes dolentes, fournit un travail bien moins productif. Il n'est pas jusqu'à la fertilité naturelle du sol qui n'agisse sur les salaires. M. Maurice Block

(1) M. de Laveleye a observé que la Belgique offrait une situation inverse : le taux des salaires agricoles n'y aurait pas autant augmenté que le taux des fermages ; la plus-value du premier aurait été de 30 °/₀, et celle du second de 80 °/₀, de 1830 à 1870. — M. Leroy-Beaulieu a donné, dans son *Essai sur la répartition des richesses*, l'explication de ce fait qui a un caractère absolument exceptionnel (p. 113)

Digitized by Google

a constaté que les salaires sont plus élevés dans les contrées fertiles que dans les contrées où le sol est moins riche (1).

Nous nous sommes longuement étendu sur l'influence de la productivité sur les salaires, l'action de cette cause ayant été méconnue ou plutôt ignorée jusqu'en ces derniers temps. Mais il ne faudrait pas laisser dans l'oubli une autre circonstance qui a eu son effet sur les salaires agricoles, nous voulons parler de l'augmentation qui s'est produite dans la richesse générale. La fortune publique s'étant largement accrue, les idées de bien-être ont gagné du terrain dans toutes les classes de la société ; elles ont engendré de nouveaux besoins, et permis de plus larges consommations. Les denrées agricoles, davantage demandées, ont haussé de prix (nous ne parlons pas des cinq ou six dernières années); les produits de boucherie, devenus de plus en plus nécessaires, ont renchéri. — Il était assez naturel que les ouvriers de la ferme participassent, avec le cultivateur, aux bienfaits résultant de l'augmentation des capitaux dans la société.

Mais, nous nous hâtons de l'ajouter, la productivité et l'accroissement de la richesse générale ne sont pas la seule raison que l'on puisse donner de l'accroissement des salaires agricoles. Il est une autre cause qui a eu ici une action incontestable, tellement que l'on est parfois tenté de lui attribuer exclusivement l'augmentation : c'est la rareté de la main-d'œuvre, résultat du dépeuplement des campagnes.

En classant comme urbaine toute population agglomérée de 2,000 âmes et au-dessus (2), on a la progression suivante :

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er octobre 1884, p. 658, note.

(2) Il y a lieu de faire remarquer que dans beaucoup des bourgs de 1,200 à 2,000 âmes de population agglomérée, la plupart des habitants

Digitized by Google

Années.	Population urbaine.	Population rurale.
1846	24,42 p. 0/0	75,58 0/0
1851	25,52 —	74,48 —
1856	27,31 —	72,69 —
1861	28,86 —	71,14 —
1866	30,46 —	69,54 —
1872	31,12 —	68,88 —
1876	32,44 —	67,56 —
1881	34,80 —	65,20 —

La population rurale, qui représentait en 1846 les trois quarts de la population totale, n'en forme plus aujourd'hui les deux tiers, ayant ainsi perdu dans cette période près de quatre millions d'habitants, qui ont quitté les champs pour la ville. — Il ne faudrait toutefois pas se laisser tromper par une fausse apparence, et conclure des chiffres qui précèdent qu'en trente ans plus du douzième de l'effectif national a déserté la campagne pour la ville. La progression indiquée ci-dessus n'est si rapide, que parce que chaque dénombrement nouveau a fait passer, dans la catégorie des populations urbaines, un certain nombre de localités qui comptaient comme agglomérations rurales, quand elles avaient 1,800 ou 1,900 habitants, et qui, arrivées à 2,000, sont devenues, par cela seul, communes urbaines, dans les statistiques officielles.

Néanmoins, l'émigration rurale existe, et il est un autre procédé au moyen duquel on peut la constater. Pendant que les départements comprenant des villes ont augmenté, que celui de la Seine a passé de 1,422,000 en 1851, à 2,799,329 en 1881, que le Nord a vu sa population passer, durant la même période, de 1,158,285 âmes à 1,603,257, les départements qui ne comptent que peu de villes se dépeuplaient : l'Ariège

vivent d'industrie, de manufactures, non du travail agricole. Aussi le dénombrement de 1881 ne recense comme appartenant à l'agriculture que 18 millions 249,209 individus, ce qui n'est pas tout à fait la moitié de la population, laquelle monte à 37,405,290 âmes.

Digitized by Google

tombait de 265,000 à 240,601; la Haute-Saône, de 347,000 à 295,905; les Basses-Alpes, de 152,060 à 131,918; les Hautes-Alpes, de 132,078 à 121,787; citons aussi, entre autres, l'Eure, le Calvados, la Manche, l'Orne, qui reculent au lieu de progresser.

Dans l'intervalle des deux derniers recensements, de 1876 à 1881, pendant que la population totale gagnait 766,260 habitants, les 28 villes au-dessus de 50,000 âmes en gagnaient 501,239, ne laissant, pour le reste de la France, qu'un accroissement de 265,021 habitants.

Le dépeuplement des campagnes a des causes complexes, dont nous ne pouvons songer à présenter l'examen. Nous avons plus haut cité l'une d'elles, et non la moins importante : les chemins de fer, qui ont enlevé à la culture une grande quantité de bras au moment de la construction de leurs divers réseaux, et qui depuis les ont retenus dans leurs cadres, en même temps qu'ils pompaient à jet continu dans le reste de la population rurale. Il fut une période, et nous ne sommes pas sûr qu'elle disparaisse d'ici quelques années, où l'ouvrier, pourvu de l'instruction primaire, dédaignait les travaux des champs, et n'avait d'autre ambition que d'entrer dans les compagnies de chemins de fer, où il prenait la qualité d'*employé*. Les chemins de fer ont eu une autre action : ils ont rendu plus faciles les migrations d'ouvriers, et ont contribué, sous ce second point de vue, à raréfier encore la main-d'œuvre agricole.

L'accroissement des salaires des ouvriers de l'industrie et du bâtiment est dû à des raisons semblables. Toutefois, la rareté de l'offre de travail n'y a pas contribué, comme dans les campagnes; car les villes, et Paris notamment, ont vu leur population augmenter d'une façon constante; dans les autres centres industriels, la main-

Digitized by Google

d'œuvre ne s'est pas faite non plus trop rare. La hausse de ces salaires trouve sa principale explication dans l'importance qu'a prise la demande, et celle-ci, à son tour, a été stimulée autant par l'accroissement de la richesse générale, qui a augmenté les consommateurs et leurs besoins, que par le caractère plus productif qu'a revêtu le travail.

L'industrie moderne s'est transformée le jour où ces deux grandes réformes que l'on appelle, l'une la vapeur, l'autre les chemins de fer, lui ont permis, d'une part, d'habiter de vastes usines, desservies et vivifiées pour ainsi dire par un puissant moteur, et, d'autre part, de porter au loin et à peu de frais ces produits, qu'elle a reçus de la même façon sous forme de matières premières. Ce jour là, de larges salaires ont pu être distribués : ils n'étaient que la représentation de l'accroissement qu'avait pris la productivité du travail humain. De la grande industrie, le courant s'est porté vers la petite industrie, où le travailleur a vu également, sous l'influence de causes identiques, s'améliorer sa rémunération.

L'emploi des machines s'est, en effet, généralisé. Dans l'industrie des transports, il apparaît avec une telle évidence qu'il serait oiseux d'en montrer les applications. Economie de temps, économie dans la traction, l'entrepreneur y trouve de tels avantages qu'il lui est possible de rémunérer plus fortement ceux qui l'aident. Le jour où la marine à vapeur a remplacé les voiliers, et a permis de faire trois voyages au lieu d'un dans le même laps de temps, les matelots ont pu gagner de plus forts salaires, sans que l'armateur y perde. Dans les ports, de puissants élévateurs ont réduit la peine en accroissant la somme de travail ; grâce à l'emploi, qui en est fait, les déchargeurs évitent de lourdes fatigues, et obtiennent néanmoins de meilleurs salaires. Dans un ordre d'idées voisin, la substitution des tramways aux anciens omnibus

Digitized by Google

a permis l'accroissement des salaires des cochers et des conducteurs.

Dans l'industrie du bâtiment, les machines ont fait leur apparition : machines à élever les pierres, machines à faire le béton ou le mortier, porteurs Decauville, tout cela a augmenté la production. Les outils se sont perfectionnés ; la construction des échafaudages est plus rapide et plus économique ; tous ces progrès n'ont-ils pas modifié la profession, et accru ses bénéfices ?

Mais cela n'est rien en comparaison de ce qui a été fait dans l'industrie manufacturière. La filature et le tissage ont été transformés. Que l'on nie ici l'influence de la productivité sur le taux des salaires : l'ancien tisserand, le *handloomweaver*, avec son métier rudimentaire, est resté avec un salaire insuffisant : à Paris, il gagnait 3 fr. en 1853, il gagne aujourd'hui 3 fr. 85, alors que la moyenne générale est de 5 fr. 66 ; dans les villes chefs-lieux de département, il n'a que 2 fr. 52 (1). Le tisseur, au contraire, gagne à Reims 5 fr. par jour, si nous en croyons M. Poulain ; et chaque progrès dans la fabrication a donné lieu pour lui à une augmentation des salaires. — Dans l'industrie de la soie, il se passe quelque chose de semblable : il s'est établi, depuis quelques années, de vastes usines dans la banlieue de Lyon et dans les départements environnants, et les tisseurs lyonnais, ceux de la ville, sont un peu dans la situation où, il y a cinquante ans, se trouvaient les tisserands de coton à la main luttant contre le métier mécanique. L'assimilation sans doute n'est pas absolue ; car, pour les tissus de soie, la supériorité d'habileté et de goût, les exigences de la variété, permettent mieux à l'artisan de se défendre contre le tisseur à la vapeur (2).

(1) L'Angleterre a retenti naguère des cris de détresse des *handloomweavers*, et une enquête parlementaire mit au jour leurs souffrances.

(2) *Economiste français*, n° du 4 juillet 1885.

Digitized by Google

Les opérations du dévidage et du bobinage, dans l'industrie du coton, de la laine et du lin, s'exécutent par des procédés automatiques; les peigneuses mécaniques Heillmann et Hubner ont encore contribué à multiplier et à agrandir les usines.

En 1830, l'industrie des vêtements confectionnés fit à Paris son apparition, pour prendre bientôt d'énormes proportions. C'est à une coalition de tailleurs qu'est due l'origine de la confection. Bientôt après, la découverte de la machine à coudre vint accélérer ce mouvement, et l'on vit se fonder d'immenses ateliers, où des machines, marchant à la vapeur, et desservies par plusieurs milliers de bras, coupent et cousent les vêtements, les harnais, et les objets d'équipement. — En 1844, la mécanique modifiait l'industrie de la chaussure par l'invention des semelles rivées ou vissées, et Liancourt voyait fonder la première manufacture de chaussures.

Que l'on compare les manufactures d'épingles ou de clous de Warington ou de Wolverhampton avec la fabrique du dix-huitième siècle, représentée dans une gravure de l'*Encyclopédie*. Dans celle-ci, l'on voit un ouvrier qui tourne la roue, pendant qu'un autre appointit à la meule un paquet de six épingles; plus loin, deux autres passent à la filière, et amincissent le fil de laiton; au milieu de l'atelier, se tiennent des enfants accroupis, qui coupent avec des cisailles les morceaux du fil de métal.

L'efficacité du travail n'est pas la même dans tous les pays ; malheureusement, une étude comparative est assez malaisée ; elle est compliquée par plusieurs circonstances : pratiques divergentes, modes différents de travail, proportion des hommes et des enfants employés, nature des machines, fini du produit obtenu, etc. ; dans certaines mines, pour prendre cet exemple, l'on se sert de machines forantes, au moyen desquelles un homme

Digitized by Google

est capable de produire trois, quatre et même six fois la quantité qu'il produirait, laissé à ses seules forces, mais ces machines ne peuvent être employées que dans les bassins où le filon a une certaine force ou une certaine inclinaison.

Dans une étude à laquelle nous avons fait de larges emprunts, un statisticien anglais, M. Jeans, donne une foule de renseignements que nous ne pouvons reproduire ici, mais qui tous viennent à l'appui de notre affirmation, à savoir que la productivité du travail peut plus que toute autre cause expliquer la hausse des salaires, en même temps qu'elle permet de comprendre les différences qui existent, sous ce rapport, entre les diverses régions.

Est-ce à dire qu'elle suffise à tout expliquer ? Nous ne le pensons pas. Outre ce que nous dirons des grèves et des institutions ouvrières, il faut également considérer la densité de la population ; si, en effet, les salaires des ouvriers belges sont peu élevés, la raison en est la très forte densité de la population ; la misérable situation des Irlandais a une cause identique.

Enfin, nous ne pouvons pas ne pas rappeler ici les avantages qui résultent, pour l'ouvrier, d'une distribution nouvelle de la richesse : l'augmentation des capitaux, en réduisant le profit de l'entrepreneur et l'intérêt du capitaliste, a accru la part du travailleur. C'est surtout dans l'industrie proprement dite que ce phénomène économique reçoit son application.

Digitized by Google

CHAPITRE XXII

Les institutions et les lois. — Les séries de prix.

La série de prix de la ville de Paris. — Origine de son caractère officiel : publicité donnée à la série.— Réformes de 1872. — Explication de l'influence qu'a eue la série sur la hausse des salaires. — Témoignages des patrons et des ouvriers.

La série des prix de la ville de Paris est, à notre sens, une des causes qui ont contribué le plus, depuis vingt-cinq ou trente ans, à l'augmentation des salaires des ouvriers du bâtiment, et, par contre-coup, de ceux des autres professions de notre capitale. On sait ce qu'est cette publication officielle ; ce que l'on sait moins, c'est son origine et c'est son action sur les prix.

Cette publication comprend un certain nombre de cahiers, où sont indiqués, avec détails et sous-détails, les prix des matériaux, des fournitures diverses, ainsi que de la main-d'œuvre, des industries du bâtiment, destinés à servir de base aux adjudications et aux règlements de dépenses concernant la ville de Paris. Les travaux à exécuter pour le compte de la ville sont toujours adjugés au rabais, et les prix de sa série ne représentent dès lors qu'une moyenne qui, en fait, est constamment supérieure à la moyenne réelle. L'administration ne peut donc éprouver aucun préjudice du chef de l'établissement de cette série ; mais il n'en est pas de même des particuliers, auxquels les ouvriers opposent les prix de la série comme représentant

Digitized by Google

l'expression exacte de la vérité. Cette série est, en effet, soumise à la publicité.

Pendant longtemps, les tableaux de ces prix étaient dressés par une commission de vérificateurs attachés au ministère des travaux publics et à la préfecture de la Seine, et pour l'usage exclusif de ces deux administrations. On n'en faisait que quelques copies manuscrites, qui restaient entre les mains des vérificateurs de travaux. Mais, en 1838, un employé de la division des bâtiments civils au ministère des travaux publics, nommé Morel, eut l'idée de faire imprimer et de publier les prix arrêtés par la commission. Cette publication, autorisée par le chef hiérarchique de cet employé, fut appelée *Série Morel*. A la mort de Morel, en 1856, on songea d'abord à revenir à l'ancien système, et à cesser la publication ; mais, après réflexion, on se décida à la maintenir, et elle fut confiée, moyennant une redevance annuelle, à la maison Cosse et Marchal, dont le traité expira en 1872.

En 1872, plusieurs réformes furent faites. En premier lieu, la publication fut, comme les autres travaux de la ville, mise en adjudication, et la maison Chaix obtint le droit exclusif de publier et vendre trois éditions successives de la série, chacune des éditions devant embrasser une période de deux années. En 1878, la maison Chaix fut de nouveau déclarée adjudicataire pour trois autres éditions biennales, et, en 1884, une troisième adjudication lui conféra encore la publication pour six années, privilége qu'elle gardera donc jusqu'en 1890. En second lieu, l'administration, au lieu de faire dresser les tableaux des prix par ses seuls agents, ainsi que cela s'était pratiqué jusqu'en 1873, crut devoir, à cette époque, réclamer pour ce travail le concours d'entrepreneurs et d'ouvriers représentant toutes les industries du bâtiment intéressées, innovation

Digitized by Google

qui fut appliquée pour l'édition de 1873. Enfin, on voulut perfectionner et compléter la publication, en y ajoutant, en regard de chaque prix, les éléments servant à le justifier : on mit, à côté de l'énoncé du prix d'application, un tableau présentant les « sous-détails » qui entrent dans sa composition.

Les deux dernières réformes, et notamment celle ayant trait à la composition du conseil chargé de l'établissement de la série, eurent pour conséquence de faire de celle-ci un tarif officiel, dont les ouvriers entendent se prévaloir vis-à-vis des entrepreneurs pour réclamer des augmentations de salaires, et que les entrepreneurs, à leur tour, ne manquent pas d'invoquer vis-à-vis des particuliers dont ils veulent suréléver le prix des travaux. La série qui, comme nous l'avons dit plus haut, n'est qu'une base pour l'adjudication des travaux de la ville, base au-dessous de laquelle le prix réel d'adjudication se tient toujours (il y a des adjudications qui sont faites avec un rabais de 50 °/₀), devient donc, pour les ouvriers, l'expression exacte de la valeur de la main-d'œuvre. Il suffit de lire dans l'Enquête parlementaire quelques-unes des dépositions faites par les représentants des chambres ouvrières, pour être convaincu des prétentions qu'ils ont à cet égard : tous reprochent aux patrons de faire travailler au-dessous des prix de la série, c'est-à-dire au-dessous de ce qu'ils considèrent comme la véritable valeur du travail. Aussi, vienne une prospérité des industries du bâtiment, aussitôt les ouvriers se mettent en grève, afin d'obtenir les prix de la série. La grève n'est quelquefois pas nécessaire, car les entrepreneurs, si nous en croyons un rapport dû à M. Alphand, n'opposent aux ouvriers qu'une fermeté peut-être insuffisante. « Certains même ont laissé, dit-il, « toutes les prétentions s'élever sans y faire aucune « opposition, tout cela parce que, les prix des journées

Digitized by Google

« une fois inscrits dans la série, ils étaient sûrs d'être « couverts de leurs déboursés. »

Il est donc certain qu'il y a lieu de rendre cette institution complice de la hausse considérable qui s'est produite depuis une quinzaine d'années sur les salaires des ouvriers du bâtiment. Frappé de ces conséquences, le Préfet de la Seine, à la fin de 1879, avait proposé au Conseil municipal de cesser cette publication ; mais le projet n'aboutit pas. Loin de là, la série continua à paraître, et elle subit, au mois d'octobre 1883, une modification profonde, qui, faite uniquement dans l'intérêt des ouvriers, devait mécontenter le monde des entrepreneurs. Depuis 1872, comme nous l'avons dit plus haut, l'administration avait cru devoir réclamer, pour dresser les tableaux des prix, le concours d'entrepreneurs et même d'ouvriers représentant toutes les industries du bâtiment, lesquels s'étaient joints à ses agents ; elle avait agi de cette façon pour toutes les éditions biennales qui s'étaient succédé jusqu'en 1882, sauf pour celle de 1876-1877 et celle de 1879-1880, qui ne devaient pas contenir de changements appréciables, le prix des matériaux et de la main-d'œuvre étant resté sensiblement le même que dans les périodes qui avaient précédé, c'est-à-dire les périodes respectives de 1874-1875 et de 1877-1878.

Ce conseil, composé moitié d'architectes de la ville et moitié de notables entrepreneurs, établissait les prix, en tenant compte : 1° des déboursés pour main-d'œuvre et fournitures ; 2° des faux frais appliqués à la main-d'œuvre ; 3° du bénéfice sur la main-d'œuvre, les fournitures et les faux frais ; 4° des intérêts des avances de fonds et fonds de roulement.

Or, pour 1883, la ville de Paris fit faire une série par une commission dont elle exclut les entrepreneurs, et qui fut composée de ses architectes et de l'élément

Digitized by Google

ouvrier. Dans cette nouvelle série, quoique les prix de fournitures et de matériaux soient à peu près identiques à ceux de 1881, les prix de journées des ouvriers y sont cependant augmentés d'environ 10 °/₀ ; on atteignit ce résultat en prenant cet accroissement de salaire sur les faux frais alloués aux entrepreneurs, qui furent ainsi diminués d'autant. Cette façon d'agir ne fut pas du goût des entrepreneurs : ils protestèrent, et refusèrent de reconnaître comme valable cette série, à laquelle on les avait empêchés de collaborer.

Est-il besoin, en terminant, de montrer par des chiffres quelle a été l'action de la série sur les salaires ? Nous prenons au hasard dans l'Enquête parlementaire deux dépositions. L'une est celle des ouvriers paveurs de la Seine : « ..... En 1876, au moyen d'une grève, « nous avons obtenu, dirent-ils, que la journée fut « relevée à 6 francs. Enfin, en 1880, la *série de la* « *ville l'a portée à 7 francs, soit 70 centimes l'heure* (1). » Les entrepreneurs de peinture, après avoir fait connaître le taux de la hausse des salaires dans leur profession, ajoutaient : « Nous estimons que cette hausse, surtout « celle de la dernière période, est *due en partie à l'in-* « *troduction de l'élément ouvrier dans la révision de* « *la série de la ville* (2). »

(1) Page 375.
(2) Page 71.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIII

Les institutions et les lois (SUITE). — Les syndicats professionnels et les trades unions.

Loi du 2 mars 1791. — Loi Chapelier.— Les associations professionnelles se constituaient néanmoins et vivaient sous un régime de tolérance. — Nombre de ces associations : leur groupement. — Reconnaissance légale des associations ouvrières : loi du 22 mars 1884. — Services multiples rendus par les syndicats de patrons et d'ouvriers. — Action des syndicats ouvriers sur les salaires ; leurs procédés ; leur rôle avant la loi de 1884. — Trades unions. — Leur origine : sociétés de secours mutuels. — La personnalité civile leur est conférée en 1871. — Leur action sur les salaires. — Leur influence sur le prix des choses.

Les liens corporatifs, dont le législateur vient d'autoriser à nouveau la formation, avaient été brisés par la Révolution française. L'Assemblée Constituante, on le sait, désireuse d'assurer définitivement le triomphe de la réforme qu'avait tentée en vain Turgot par le célèbre édit de 1776, abolit les corporations, maîtrises et jurandes, et proclama la liberté du travail par la loi du 2 mars 1791 ; mais elle alla beaucoup trop loin : pour faire disparaître à jamais les anciennes corporations de métiers, et en empêcher la résurrection sous une forme ou sous une autre de leurs privilèges, elle proscrivit les réunions et associations de personnes exerçant la même profession, de sorte qu'en prohibant la représentation des intérêts collectifs, elle porta atteinte à la liberté qu'elle voulait assurer. — A la suite de la grève des charpentiers, qui avait causé de graves ennuis à la munici-

Digitized by Google

palité de Paris, le député Chapelier fut chargé de présenter à l'Assemblée un projet qui devint la loi des 14 et 17 juin 1791 ; l'article 2 de cette loi, dont on demandait hier encore l'abrogation, est ainsi conçu : « Les citoyens d'un même état ou profession, les « entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte, les « ouvriers et compagnons d'un art quelconque, ne « peuvent, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer « ni président, ni secrétaires, ni syndics, tenir des « registres, prendre des arrêtés et délibérations, former « des réglements sur leurs prétendus intérêts communs. » L'article 3 ajoute : « Il est interdit à tous corps admi- « nistratifs ou municipaux de recevoir aucune adresse « ou pétition sous la dénomination d'un état ou pro- « fession, d'y faire aucune réponse ; il leur est enjoint « de déclarer nulles les délibérations qui pourraient « être prises de cette manière et de veiller soigneuse- « meut à ce qu'il ne leur soit donné aucune suite ni « exécution. » Néanmoins, sous l'empire de cette législation, des sociétés professionnelles se constituèrent, et l'autorité dut assister à leur formation, sans être admise à la sanctionner, ni sans pouvoir, à l'inverse, en interdire le développement.

C'est qu'en effet, alors que l'organisation militante des forces ouvrières bénéficiait de l'impunité, depuis la loi de 1864 sur les coalitions, l'organisation pacifique resta soumise, jusqu'en ces temps derniers, aux dispositions de notre droit pénal. Sans doute, l'administration tolérait les chambres syndicales, qui en sont la manifestation ; mais celles-ci n'en étaient pas moins défendues légalement parlant, et elles tombaient sous le coup des articles 291 et 292 du Code pénal, qui, pour ne pas leur être appliqués, leur étaient néanmoins applicables ; car, à vrai dire, l'on n'avait jamais réussi à imposer un isolement complet aux ouvriers et aux patrons. L'adminis-

Digitized by Google

tration s'était donc décidée à fermer les yeux, et à laisser vivre les chambres syndicales ; aussi s'étaient-elles bientôt multipliées, et avaient-elles pris une rapide extension. Le Gouvernement lui-même, dont l'habitude avait été prise de constituer près des diverses expositions universelles des délégations ouvrières, chargées de présenter des rapports, n'avait pas été sans influence sur leur naissance et leur développement ; en effet, les groupes, une fois nés, ne s'étaient pas séparés, et avaient continué à s'occuper des intérêts communs. Ajoutons que quelques-unes de ces associations avaient une origine bien ancienne : elles s'étaient formées des débris des anciennes corporations, et n'avaient jamais cessé d'exister depuis la Révolution.

En 1882, les syndicats de patrons étaient, à Paris, au nombre de 138, avec 15,000 adhérents; l'on comptait aussi 150 chambres d'ouvriers, avec 60,000 adhérents environ, sur 300,000; il existe 350 associations d'ouvriers dans les départements. Les unions d'hommes ne sont pas seulement formées entre individus adonnés aux travaux manuels ; il existe des unions de comptables, de voyageurs de commerce, d'artistes lyriques, etc.

Les chambres elles-mêmes se sont bientôt groupées entre elles, formant ainsi une sorte de fédération en vue des intérêts qui peuvent leur être communs, tels que les questions de transport, de législation commerciale, d'impôts, d'expositions, etc.; quelques-unes cependant persistent à rester indépendantes. Les chambres de patrons forment, à Paris, trois groupes principaux : *l'Union nationale du commerce et de l'industrie*, qui a vingt-six ans d'existence, et qui comprend actuellement 75 chambres ; le *Comité central*, fondé vers 1867, qui en comprend 32 (1); et en troisième lieu, la *Chambre syndicale*

(1) M. Camescasse, préfet de police, déposait en ces termes devant la commission d'enquête parlementaire : « Les chambres patronales, au

Digitized by Google

d'exportation, de création récente, qui est une union de professions différentes. Quant aux associations professionnelles d'ouvriers, elles ont eu beaucoup de peine à se grouper librement. Le *Cercle de l'Union syndicale ouvrière*, créé en 1872, dut bientôt se dissoudre ; mais, il y a quatre ans environ, il s'est reformé une union des chambres syndicales qui subsiste encore. Dans certaines villes de province, les associations se sont formées en union génerale ; au Havre, par exemple, les 15 chambres syndicales ouvrières ont un même centre.

Depuis longtemps, l'opinion publique réclamait énergiquement la reconnaissance légale des syndicats. M. Lockroy avait déposé, il y a quelques années, une proposition de loi extrêmement libérale qui la leur conférait ; mais, comme nous l'entendions dire éloquemment : « Le temps n'a pas conspiré avec lui à ce moment. » La question a été reprise, et un projet, mûri et étudié avec soin, a été voté récemment par les Chambres législatives.

Une loi sur les associations professionnelles devait avoir un double but : elle devait, en premier lieu, soustraire les chambres syndicales à l'application des lois pénales qui atteignent les associations de plus de vingt personnes, et leur conférer ainsi une situation légale ; mais elle devait, de plus, leur accorder la personnalité civile, afin qu'elles pussent accomplir le rôle auquel elles sont destinées. N'est-il pas juste, en effet, qu'elles puis-

« nombre de 184, se bornent à trois groupes, dont l'Union Centrale, qui « compte 86 chambres ; le Comité Central, qui en a 39 ; enfin les indé- « pendants, au nombre de 59..... C'est surtout depuis 1870 qu'elles se « sont développées. Ces trois groupes ont à peu près 25,000 adhérents et « leur encaisse peut être évalué à environ 1,200,000 fr. Mais il faut « remarquer qu'une chambre compte, à elle seule, pour 400,000 fr. Il « n'existe que trois chambres mixtes composées de patrons et d'ou- « vriers. Les chambres syndicales ouvrières sont au nombre de 241. Elles « ont nominalement 50,000 adhérents environ. » P. 333.

Digitized by Google

sent posséder et employer les sommes qui seraient le produit des cotisations, louer ou acheter les immeubles nécessaires à leurs réunions et à l'établissement des cours d'apprentissage ? Il n'est pas moins indispensable qu'elles aient le droit d'ester en justice, soit afin de pouvoir poursuivre, par exemple, un dépositaire infidèle qui leur aurait enlevé leurs fonds, soit, à l'inverse, afin de ne pouvoir se soustraire à la responsabilité qui les atteindrait, si les mesures prises par elles étaient de nature à porter préjudice aux droits légitimes d'une ou de plusieurs personnes. La loi du 22 mars 1884 répond à cette double préoccupation.

Les services rendus par les syndicats sont multiples. Les chambres de patrons permettent d'établir une entente permanente entre personnes exerçant la même profession ; elles émettent des avis sur les questions de nature commerciale ou industrielle sur lesquelles le pouvoir législatif est appelé à statuer ; elles peuvent donner aussi à l'autorité, le cas échéant, de très utiles renseignements. Ce n'est pas tout ; elles rendent, en effet, d'autres services accessoires qui ne sont pas moins appréciables : elles ont, à une certaine époque, fourni à la justice le concours d'arbitres rapporteurs, et ont ainsi permis aux plaideurs de réaliser une économie sérieuse sur les frais judiciaires ; un bureau de contentieux, formé dans leur sein, délivre des consultations ; un bureau de renseignements permet à tous les membres du syndicat d'obtenir des indications sur la solvabilité des négociants avec lesquels ils veulent traiter ; ajoutons que ces chambres s'occupent de la délivrance des brevets d'invention, qu'elles créent parfois aussi un laboratoire de chimie industrielle, et l'on comprendra les avantages immenses qu'offrent ces institutions.

Non moins utiles sont les chambres ouvrières, composées habituellement de quinze à dix-huit membres,

Digitized by Google

qu'élit une assemblée des ouvriers de la même profession ; en général, elles s'occupent des salaires, dont elles fixent souvent le tarif, ainsi que des diverses autres conditions du contrat de travail ; elles veulent ainsi permettre à l'ouvrier de traiter d'égal à égal avec le patron. Elles devraient également (mais c'est là un rôle qu'elles n'ont pas encore suffisamment pris) faire l'office de bureaux de placement, et centraliser les demandes et offres d'emplois. L'on sait que, dans certains métiers, les ouvriers ont eu à se plaindre très vivement des agences de placement, et il n'est personne qui ne se rappelle que, pour augmenter leurs bénéfices, perçus, comme on le sait, sur le patron et l'ouvrier à chaque nouveau placement, les directeurs de ces sortes d'entreprises s'arrangeaient de manière à déterminer un grand nombre de mutations ; ils donnaient à de bons patrons de mauvais ouvriers, ou, à l'inverse, indiquaient à de bons ouvriers de mauvais patrons. — Si les chambres sont appelées à remplacer éventuellement ces agences, elles devront aussi se charger de l'éducation professionnelle des apprentis. A Paris, quelques syndicats ouvriers ont fondé des établissements d'enseignement technique, où des cours ont été organisés. Quelques syndicats ouvriers se proposent aussi de développer la coopération.

Les syndicats, nous devons l'avouer, répondent à une des nécessités de l'époque. Il ne suffit pas de donner à chacun le droit de travailler, d'utiliser ses forces et d'exercer son activité, il faut encore laisser à ceux qu'unit le même intérêt, la faculté de se grouper et de se concerter. Car l'association peut seule affirmer, par l'accord et la cohésion, le triomphe d'intérêts communs, et, pour cette raison, elle agit puissamment dans le sens de la hausse des salaires. Les ouvriers, en effet, s'associent afin d'améliorer leur situation et d'assurer à leur

Digitized by Google

profession un avenir lucratif : ils veulent augmenter le plus possible leur salaire, restreindre la durée des heures de travail, et se protéger contre l'entente de leurs patrons. Pour y parvenir, ils édictent des tarifs, qu'ils opposent à ceux des patrons N'useraient-ils que de ce procédé, que ce serait déjà une cause de nature à agir sur les salaires ! Mais ils recourent souvent, dans l'élaboration de leurs statuts, à des clauses susceptibles de peser sur leurs camarades, et peut-être même de violer la liberté individuelle. N'a-t-on pas vu déjà des syndicats ouvriers interdire à leurs membres, sous la menace d'une peine, de travailler au-dessous de tel prix ou au delà de telle durée, ou de louer leurs services à telle classe de patrons ! N'en verra-t-on pas obliger tous leurs membres à ne fournir leur travail qu'à des sociétés organisées par eux ou relevant d'eux ? Nous n'émettons pas par là une appréhension chimérique : si l'on observe, en effet, que certaines chambres ont voulu s'arroger la haute police du métier qu'elles représentent, on sera convaincu avec nous qu'il y a éventuellement, de ce côté, un véritabler danger à redouter. Que fait, par exemple, la *Société typographique* ? Croit-on qu'elle se contente de fixer un tarif des salaires ? Pour maintenir l'élévation des prix, elle proscrit le travail des femmes ; pour prévenir dans le présent et dans l'avenir la dépréciation du travail par une trop grande concurrence, elle limite à un par dix le nombre des apprentis que le patron est autorisé à prendre dans ses ateliers, et fixe à trois ans la durée de l'apprentissage ; enfin, pour assurer la stricte exécution de ses tarifs, elle interdit à ses adhérents de travailler dans une maison où l'on emploie des ouvriers qui ne font pas partie de la société, c'est-à-dire de ceux qu'elle nomme des *sarrazins*, par opposition à ses membres, appelés *syndiqués*. Les sarrazins eux-mêmes, proscrits ainsi

Digitized by Google

par ces derniers, ont formé la *Société des typographes*, qui n'est guère moins exclusive que la *Société typographique ;* car si, conformément à sa devise : « Le travail par tous et pour tous », elle ne frappe pas d'interdit ceux qui ne lui sont pas affiliés, elle n'admet le travail des femmes qu'à prix égal.

Les détails que nous venons de consacrer aux chambres syndicales des typographes parisiens étaient nécessaires à la démonstration de notre thèse. Ils prouvent, en outre, que l'action des syndicats n'avait pas attendu la réforme de la législation pour être réelle. Bien avant la loi du 22 mars 1884, qui leur a accordé la personnalité civile, et quoiqu'à peine assurées d'un régime de tolérance, les chambres ouvrières exerçaient sur leurs membres, à défaut du droit d'ester en justice, une intimidation susceptible de les enchaîner et d'obtenir d'eux l'exécution de leurs volontés.

A côté de l'association pacifique, que représentent les syndicats professionnels, l'on voit le régime de la paix armée, sous la forme des *trades unions*. Cette organisation des forces ouvrières est trop connue pour que nous nous croyons permis d'insister à notre tour. Les *trades unions* ont rencontré leurs historiens définitifs (1), et si nous leur consacrons quelques lignes, c'est moins pour exposer leur origine et leur organisation que pour constater l'influence qu'elles ont eue sur l'élévation des salaires.

On sait que les *trades unions* naquirent spontanément, il y a environ 60 à 65 ans, en Angleterre, sous la forme de sociétés de secours mutuels, promettant des secours en cas de maladie et de chômage ; mais à côté

(1) M. le comte de Paris, *Les Associations ouvrières en Angleterre.* — M. Leroy-Beaulieu, *La Question ouvrière au XIXe siècle.*

Digitized by Google

de ce caractère, qui expliqua leur succès, elles voulaient être aussi des corps de résistance ou plutôt d'agression, ayant pour but de provoquer la hausse des salaires, la diminution des heures de travail et toutes les autres améliorations souhaitées par l'ouvrier.

Les unions exigeaient de leurs adhérents une cotisation qui était, en général, de 3 °/₀ du salaire. Ces cotisations, dont la plus grande partie devrait servir à donner des secours, passaient au chapitre des grèves.

Ces unions de métiers ont pris un développement considérable en Angleterre, puis aux Etats-Unis. Elles doivent leur importance au nombre de leurs adhérents (1.250.000 en Angleterre), ainsi qu'au chiffre de leur budget annuel, qui dépasse 50.000.000 fr. dans le même pays, non compris un fonds de réserve qui atteint une somme égale (1).

Jusqu'en 1871, elles n'étaient pas reconnues en qualité de personnes morales; à la suite de crimes commis à Sheffield par l'union des couteliers, l'opinion publique exigea une enquête. On pouvait supposer qu'à la suite des faits qu'elle révéla, on aurait eu recours à des mesures restrictives, et c'est vraisemblablement la solution qu'on eût adoptée en France. Loin de là, on jugea préférable, en Angleterre, de leur accorder la personnalité juridique, à la seule condition de soumettre à la publicité leurs statuts et leurs budgets.

Les unions ne rendront-elles pas dans l'avenir des services incontestables ? Selon l'expression de M. le comte de Paris, le cheval de bataille ne pourra-t-il pas un jour s'atteler à la charrue ? C'est là une éventualité que l'on peut admettre. Il y a, d'ailleurs, dans l'unio-

(1) « Les *trades unions*, enregistrées en 1877, ont un revenu de » 254,565 liv. sterl. (6,366,000 fr.), un capital accumulé de 374,989 liv. sterl. » (9,300,000 fr.) et comptent 260,222 membres. » M. Yves Guyot, *La Science économique*, p. 288. — Ces derniers chiffres ne concernent que les unions enregistrées.

Digitized by Google

nisme un germe excellent, c'est l'assurance, nous voulons dire l'esprit de mutualité et de prévoyance (1).

Le but principal des unions anglaises est de poursuivre l'élévation de la condition de l'ouvrier ; il est intéressant de savoir comment elles procèdent : beaucoup d'entre elles font un crime à leurs affiliés d'être actifs au travail ; trop de diligence à l'atelier peut entraîner une amende. Un industriel reprochait un jour à un ouvrier de se rendre à son travail avec lenteur. « J'en suis bien fâché, « Monsieur, lui répondit-il ; mais on ne nous permet « pas de nous échauffer, si c'est votre temps que nous « dépensons. » Les briquetiers anglais, profession dont l'importance est grande dans un pays dont les villes sont bâties en briques, ont prohibé toute espèce de machines et d'engins, et ont interdit l'emploi des briques mécaniques. Ils ont fait avec les maçons et les tailleurs de pierre des conventions dont l'objet a été, par exemple, de déclarer que les pierres ne pourront être taillées dans les carrières et devront être amenées brutes à l'endroit où elles seront employées, ou de défendre à l'aide-maçon de porter des briques dans une brouette : c'est dans une auge que celui-ci doit les mettre, et encore n'en doit-il transporter que huit à la fois. Il est vrai que toutes les unions n'ont pas adopté cet ensemble de

(1) Au dix-huitième congrès des associations ouvrières du Royaume-Uni, un orateur, M. Murchie, a mis en relief ce qu'il appelle la meilleure partie de l'œuvre de ces sociétés, et à laquelle on n'a point accordé, selon lui, toute l'attention dont elle est si digne. Sept trades unions, pour ne parler que de celles-là, auraient, suivant lui, dans un espace de six années (1876-1881), distribué à leurs membres malades ou nécessiteux l'énorme somme de 2 millions sterling, soit 50 millions de francs, laquelle somme dépassait d'environ 5 millions de francs le montant de leurs recettes nettes pendant cette même période. — (V. l'*Economiste français* du 26 septembre 1885). — Les associations ouvrières se seraient-elles considérablement améliorées depuis le jour où M. le comte de Paris les a étudiées? Ou n'y aurait-il pas quelques exagérations dans les paroles de M. Murchie ?

Digitized by Google

règles ; il en est même qui n'en ont consacré aucune ; mais une prétention presque universelle des *trades unions* est de fixer et de restreindre le nombre des apprentis. Le travail à la tâche est également proscrit par la plupart d'entre elles.

Il n'est pas douteux que les unions ont fait monter les salaires, mais en même temps elles ont fait renchérir le prix de toutes choses, au détriment des patrons, des consommateurs et des ouvriers eux-mêmes. Dans l'industrie du bâtiment, par exemple, les règlements, que nous avons fait connaître plus haut, ont surélevé la dépense pour le consommateur de 35 pour cent.

Certains publicistes ont contesté l'action des unions sur les salaires. Nous ne pouvons céler qu'en plusieurs lieux où il n'y a jamais eu d'unions, la condition du travailleur soit aussi bien assurée, et que les salaires n'aient cessé d'y augmenter. Mais la crainte de l'unionisme, ainsi que le contre-coup des actes accomplis ailleurs par les *trades unions*, en sont peut-être l'explication. Quand un réchaud est placé sous un vase, le niveau de l'eau ne tend-il pas à s'élever, même daus la partie du récipient qui n'est pas directement soumise à l'influence de la chaleur ?

Est-ce à dire que cette hausse, produite par des causes artificielles, soit bonne et durable ? Non certes : elle éloigne les capitaux et étouffe les industries. C'est ce qui est arrivé pour les constructeurs de vaisseaux de la Tamise : le salaire a pu atteindre, grâce à des manœuvres de cette nature, un niveau élevé ; mais les patrons n'ont pas tardé à déserter la contrée, et les rares maisons qui sont restées ouvertes n'occupent plus le dixième des ouvriers qu'elles employaient auparavant.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIV

Les institutions et les lois (SUITE). — Les coalitions et les grèves.

Lutte entre le capital et le travail. — Grèves : leur objet. Coalitions. — Les grèves dans l'ancienne France. — Législation : Code pénal de 1810 ; loi de 1849 ; loi de 1864 ; loi du 22 mars 1884. — Réformes industrielles ; le patron dépend maintenant de l'ouvrier. — Ce que rapportent les grèves aux ouvriers. — Ce qu'elles leur coûtent. — De leurs dangers pour la profession. — Cas où une grève peut donner des résultats définitifs.

Dans l'industrie moderne, deux forces se trouvent en présence : le capital, aux mains du patron, et le travail, que l'on demande à l'ouvrier. Ces deux forces se réunissent et se vivifient dans le contrat de travail ; mais elles sont parfois en conflit, et la guerre se déclare entre elles. La guerre, nous voulons dire la grève, est faite tantôt par les ouvriers, qui cessent simultanément de travailler, tantôt par les patrons, qui se coalisent pour fermer en même temps leurs ateliers *(lock out)*. Le but des ouvriers est tantôt de réclamer un accroissement de salaires ou une réduction des heures de travail, tantôt de repousser une diminution des salaires ; dans le premier cas, la grève est oppressive, dans le second cas, défensive. Elle se produit avec le premier caractère, lorsque l'industrie est florissante ; avec le second, lorsqu'il y a crise dans les affaires. En Angleterre, la grève se produit plus particulièrement lorsque l'industrie prospère ; aussi réussit-elle le plus souvent. En France, au contraire, les ouvriers

Digitized by Google

recourent à cette arme dans les moments difficiles ; aussi le succès en est-il plus douteux ; si même, — et ceci est fréquent, — la souffrance industrielle se produit après une période de prospérité, la grève est presque certaine ; mais aussi l'échec en est-il encore plus certain ; c'est ce que l'on vit dans l'industrie minière : de 1871 à 1873, il y avait eu un moment de très réelle prospérité ; le salaire des ouvriers mineurs s'éleva à 8 et 10 fr. par jour ; bientôt après, l'horizon s'assombrit : les salaires descendirent, et les grèves se firent nombreuses. Dans les années 1875 à 1877, tous les bassins houillers furent atteints.

Nous n'avons pas à examiner le but que poursuivent les patrons qui recourent au *lock out*. Quelquefois, ils ferment leurs ateliers pour résister aux exigences des ouvriers; quelquefois, pour amener une réduction des salaires. A Roanne, tout récemment, onze établissements de tissage ont été fermés par leurs propriétaires, et 4,000 ouvriers environ congédiés en masse.

On sait que la grève, soit de la part des ouvriers, soit de celle des patrons, peut avoir lieu avec ou sans entente préalable ; dans le premier cas, elle porte le nom de coalition, et ce n'est pas là une distinction oiseuse ; car, dans ce siècle, le législateur français n'a jamais frappé la grève ; la coalition, au contraire, a constitué un délit jusqu'en 1864.

Il semblerait que le dix-neuvième siècle eût inventé les coalitions, mais il y aurait une grossière erreur à le croire : déjà dans la Coutume de Beauvoisis, par Baumanoir, on la trouve ; au douzième et au treizième siècle, il y a des grèves. En 1697, à Darnetal, près de Rouen, les compagnons drapiers, au nombre de plusieurs milliers, s'ameutèrent parce que les patrons avaient employé des ouvriers étrangers, et cessèrent leur travail pendant un mois entier. De 1744 à 1789, l'on vit plusieurs grèves

Digitized by Google

très importantes, et notamment à Lyon (1). Au début de la Révolution, les coalitions d'ouvriers se multiplient, et envahissent tous les métiers. Quelques-unes d'entre elles inquiétent sérieusement l'administration, et l'on sait que c'est à la suite de l'une d'elles, celle des charpentiers, que fut votée la loi Chapelier. D'autre part, la municipalité de Paris était obligée de déclarer « nuls, « inconstitutionnels et non obligatoires, les arrêtés pris « par les ouvriers de différentes professions pour s'in- « terdire respectivement, et pour interdire à tous autres « ouvriers, le droit de travailler à d'autres prix que ceux « desdits arrêtés. »

Mais si notre siècle n'a pas créé la coalition, il faut bien avouer qu'il l'a rendue plus fréquente, plus préjudiciable, dès lors plus efficace. Deux raisons l'expliquent : en premier lieu, les modifications apportées à la législation; en second lieu, l'organisation actuelle de l'industrie.

Le Code pénal, promulgué en 1810, distinguait entre les coalitions de patrons et celles d'ouvriers, et ne punissait les patrons qu'autant qu'ils avaient, pour abaisser les salaires, agi *injustement* et *abusivement*, tandis qu'il frappait les seconds par cela seul qu'ils s'étaient coalisés, que leur coalition fût ou non abusive. Partout à cette époque la partialité pour les patrons était flagrante : en Angleterre, une loi de Georges III (chap. 39 et 40) condamnait à trois mois de prison tout homme qui était convaincu d'avoir engagé les ouvriers à cesser leur travail; et la même loi n'infligeait que 20 livres sterling d'amende aux patrons convaincus de s'être concertés pour diminuer la rémunération de leurs ouvriers. Une loi du 27 novembre 1849 vint faire

(1) M. P. Bonnassieux, *La Question des grèves sous l'ancien régime : La Grève de Lyon en 1744.* — V. également M. Leroy-Beaulieu, *La Question ouvrière au XIXe siècle.*

Digitized by Google

disparaître de notre législation les mots *injustement* et *abusivement*, et la même peine fut appliquée aux patrons et aux ouvriers. Sous l'empire de cette législation, chaque ouvrier était libre de faire individuellement à son patron les conditions qu'il lui plaisait de fixer. Le délit commençait au moment où plusieurs ouvriers s'entendaient pour dicter les mêmes conditions aux patrons, et, en cas de refus, sanctionnaient leurs demandes par une désertion non seulement simultanée, mais encore concertée. La loi du 25 mai 1864 ne punit plus la coalition, le plan concerté; mais elle punit les délits qui se commettent, et qui prennent, à raison de la coalition, une gravité plus grande : c'est ainsi qu'elle atteint les menaces, violences, voies de fait et manœuvres frauduleuses, lorsqu'elles ont pour but de forcer la hausse ou la baisse des salaires par la cessation simultanée de travail (art. 415). De plus, elle frappe certains faits qui viennent se joindre à la coalition, et elle en fait un délit : ce sont les amendes, défenses, proscriptions, interdictions, prononcées par suite d'un plan concerté par les ouvriers ou patrons (art. 416). Ainsi, le concert, qui en lui-même et pris isolément, n'est pas punissable, vient, d'une part, opérer comme circonstance aggravante à l'égard de certains délits, et, d'autre part, servir de fait constitutif du délit pour certains actes qui par eux-mêmes, et abstraction faite de la coalition, ne seraient pas qualifiés délits par la loi pénale. L'article 416 a lui-même été abrogé par la loi du 22 mars 1884 sur les syndicats professionnels.

Que la modification apportée à notre législation par la loi de 1864 ait contribué à rendre les coalitions plus fréquentes, c'est ce que certaines personnes soutiennent, non sans quelque raison. De 1865 à 1870, en effet, il y eut de très nombreuses grèves : sans doute, de 1871 à 1876, elles ont à peu près cessé, mais ce fut pour repa-

Digitized by Google

raître depuis 1877. On objecte à cela qu'avant 1865 les grèves s'étaient déjà multipliées. Sous la Restauration, les tribunaux jugeaient tous les ans un ou plusieurs procès de coalition. Dès les premiers jours de la monarchie de juillet, les grèves furent fréquentes : en 1831 et 1834, Lyon vit des grèves sanglantes ; la grève des canuts de 1831 engendra une terrible insurrection. Dans la seule année 1840, l'on put assister aux grèves de plusieurs corps de métiers : tailleurs, bottiers, cordonniers, menuisiers, tailleurs de pierre, ébénistes, serruriers. Chaque grève fut accompagnée de violences. En 1844, ce fut le tour des mineurs de Rive-de-Gier ; cette grève a dans l'histoire sa page marquée de sang (1).

Pendant la même période, la Belgique était soumise aux mêmes émotions industrielles. De 1840 à 1849, il y eut dans ce pays 435 ouvriers traduits devant les tribunaux pour délits de coalition.

Qu'est-ce à dire ? — Nous n'avons pas la prétention de soutenir que la loi de 1864 ait engendré les grèves, mais nous croyons ne pas nous tromper en affirmant que le résultat d'une grève est différent, selon que la législation autorise ou non la coalition. Dans la première phase de l'histoire des grèves, la cessation de travail, pour être licite, devait avoir lieu immédiatement, et n'avoir pas été concertée, aussi la durée en était-elle assez brève ; dans la seconde phase, au contraire, la mise en grève est préparée, des ressources sont accumulées en vue de cette éventualité, souvent même des caisses de résistance sont entretenues d'une façon constante. Les grèves sont devenues de véritables organisations ; dès lors, ne sont-elles pas plus redoutables !

Ce n'est pas tout : le Gouvernement qui, lorsqu'une

(1) M. Levasseur, *Histoire des Classes ouvrières avant* 1789, t. II, et *Histoire des Classes ouvrières depuis* 1789, t. Ier.

Digitized by Google

grève éclatait, prenait des dispositions destinées à arrêter les violences des grévistes, le Gouvernement se désintéresse de plus en plus de ces luttes, ou plutôt n'intervient que lorsqu'il a été déjà commis des faits graves. Notre souvenir, au moment où nous écrivons, se reporte à une discussion de la Chambre des députés où le ministre de l'Intérieur, interpellé sur son attitude dans une grève, soumettait à l'appréciation du Parlement le point suivant : *Doit-on employer la force armée quand on craint qu'il se commette des faits délictueux, ou ne peut-on le faire que quand il en a déjà été commis ?* Question sur laquelle on nous permettra de ne pas prendre parti, mais qui atteste l'influence que peut avoir la grève.

Les grèves, soit celles qui ont suivi 1864, soit celles qui ont immédiatement précédé (quoique moins fréquentes et de moins longue durée) devaient être terribles pour l'industrie qui les subissait ; car, depuis trente à quarante ans, l'organisation industrielle s'est tellement transformée et compliquée, qu'un arrêt de travail peut la compromettre irrémédiablement. Le temps est éloigné où Adam Smith pouvait, sans erreur, écrire : « Un « propriétaire, un fermier, un maître manufacturier, « un marchand peuvent généralement vivre une année « ou deux des fonds qu'ils ont par devers eux, sans « employer un seul ouvrier. La plupart des ouvriers « ne pourraient pas subsister une semaine, fort peu « l'espace d'un mois, et presqu'aucun l'espace d'un an « sans travailler. A la longue, le maître ne peut pas « plus se passer de l'ouvrier que l'ouvrier du maître, « mais le besoin qu'il en a n'est pas aussi urgent. » — En Allemagne, la même idée était traduite d'une façon plus saisissante par le mot : *arbeiterfrage*, *magenfrage*, question ouvrière, question d'estomac.

La situation est aujourd'hui renversée. Le patron est

Digitized by Google

lié ; il a des engagements à remplir : commandes à livrer, intérêts et loyers à payer, clientèle à satisfaire ; il a un matériel, que le chômage rend inutile, et compromet même ; il a des machines dont l'activité est presqu'indispensable, comme dans les hauts-fourneaux ; dans les mines, la continuité du travail est même nécessaire à la conservation du fonds, et l'arrêt des machines d'épuisement peut avoir les conséquences les plus préjudiciables. Il en est de l'organisation industrielle comme de l'organisation physique : plus elle est savante et compliquée, et plus les crises qui l'atteignent sont terribles.

L'ouvrier, au contraire, peut vivre pendant la grève et attendre pendant des mois entiers la reprise de l'ouvrage : il est secouru par les camarades, soit des autres villes, soit des autres corps de métiers. On divise, en effet, et on localise les grèves pour en assurer le succès. La contribution des autres ouvriers est même obligatoire : elle est comme la dîme du chômage sur le travail (1). Les grévistes trouvent parfois un appui auprès des municipalités ; quelques-unes d'elles leur allouent des secours : on se rappelle que le conseil municipal de Lyon votait, au mois de mai 1879, pendant une grève, une somme de 50,000 fr. en faveur de ceux qu'il appelait dans un langage euphémique, les ouvriers en chômage. Le secours adressé par le conseil

(1) « Une remarque qui a été faite et qui a son intérêt, disait M. Camescasse dans l'*Enquête parlementaire*, c'est que, dans une branche « d'industrie, il est rare qu'il y ait grève générale ; on voit le plus souvent une succession de petites grèves partielles faites par des groupes « d'ouvriers appartenant à une spécialité.... C'est là, le résultat d'un « système conçu pour mener les grèves à bien. Les chambres syndicales « n'ont pas toujours un fonds de caisse suffisant pour soutenir une grève « générale, et, en procédant ainsi, les grévistes peuvent prolonger la « résistance à l'aide des cotisations des ouvriers qui travaillent et des « secours envoyés par d'autres corporations. » (*Enquête*, p. 331).

Digitized by Google

municipal de Paris aux grévistes de Decazeville est trop récent pour qu'il soit nécessaire de le rappeler.

Ces modifications ont-elles eu une influence sur les salaires ? Il ne nous paraît pas douteux que la hausse qui s'est produite depuis 1853 soit due en partie aux grèves. Il est à coup sûr difficile de déterminer la part respective qu'ont eue dans cette augmentation les diverses causes que nous avons signalées. On a pourtant essayé de l'établir.

Dans un rapport célèbre, la Chambre de Commerce de Paris avait indiqué l'influence des grèves sur les salaires de la façon suivante :

Pour la peinture et la vitrerie	38	p. 0/0
Pour la menuiserie	40	—
Pour la marbrerie	30	—
Pour la charpente		
Pour les mécaniciens, chaudronniers et fondeurs.	45	—
Pour la typographie	35	—
Pour la maçonnerie	30	—
Pour les bronzes	30	—

(De 1866 à 1872, 20 p. 0/0.)

Se servant d'une méthode plus rigoureuse, M. Camescasse, dans une déposition faite devant la commission d'Enquête parlementaire, indiquait le résultat effectif des grèves qui, de 1879 à 1883, avaient eu une issue favorable pour les grévistes. Nous ne pouvons reproduire le tableau, mais nous devons ici mentionner, entre autres, la grève des parqueteurs, qui a valu à ceux-ci une augmentation de salaire de 10 °/₀ ; celle des menuisiers du meuble sculpté, dont le salaire par heure a passé de 0 fr. 70 à 0 fr. 75 ; celle des charpentiers, dont le salaire s'est élevé de 0 fr. 10 par heure, et celle des ouvriers en talons Louis XV, qui ont bénéficié d'une augmentation semblable (1).

(1) « ..... Le seul souvenir qui resta dans la mémoire des ouvriers « charpentiers fut que la grève de 1822 leur avait valu le salaire de

Digitized by Google

Mais, dussent-elles réussir, les grèves entraînent à la charge des ouvriers des frais considérables Un publiciste anglais, M. Bevan, a calculé la perte des salaires résultant de 110 grèves (1). Estimant la perte quotidienne à 4 sh. (5 francs), en comptant 5 jours de travail par semaine, il est arrivé à un total de 4.468.950 liv. st. (111.723.000 francs). La grève des constructeurs de navires de la Clyde, en 1877, coûta, à elle seule, 300.000 liv. st. (7.500.000 francs); la grève des mineurs de Durham, en 1879, coûta 240.000 liv. st. (6.000.000 francs). Ajoutez à cela les loyers impayés, les dettes s'accumulant sur la tête de l'ouvrier, l'affaiblissement physique, les maladies, les souffrances des femmes et des enfants, et vous comprendrez quels sont les maux que laisse derrière elle une grève.

M. Walker, que nous avons eu l'occasion de citer fréquemment dans le cours de cette étude, s'est ingénié à calculer le temps nécessaire pour combler la perte de salaires résultant d'une grève, à supposer qu'une augmentation de 5 °/₀ fût consentie : la perte d'un mois de salaire ne sera couverte que par l'expiration d'une année 3/5 au taux plus élevé (*years of work at the extra rate)*; la perte de 6 mois exigera, comme compensation, 9 années 3/5 avec le nouveau salaire; enfin, celle de 12 mois 1/2 ne sera réparée qu'après l'expiration d'une période de vingt ans (2).

La perte est immédiate; le gain est éloigné, quand il n'est pas éventuel. Les grèves, en effet, ne donnent pas toutes un résultat utile pour les ouvriers; la plupart même, il faut se rendre à la vérité, se terminent sans

« 35 centimes l'heure, celle de 1833, le salaire à 40 centimes, et ils firent « la grève de 1845 pour obtenir le salaire à 50 centimes.... » M. Levasseur, *Histoire des Classes ouvrières depuis* 1789, 2e vol. p. 165.

(1) *Journal of the statistical society,* mars 1880, p. 46.

(2) *Loc. cit.* p. 31.

Digitized by Google

augmentation des salaires. Il en est même qui leur sont préjudiciables : en 1878, les ouvriers typographes se mettaient en grève, et demandaient une augmentation de 8 à 9 °/₀. Sans obtenir entièrement gain de cause, ils virent leur salaire accru de quelques centimes par mille de lettres ; mais leur coalition laissa derrière elle une conséquence dont depuis ils ne cessèrent de se plaindre : l'introduction des femmes dans les imprimeries. Ennuyés de la perturbation dont leur profession venait d'être le théâtre, craignant dans l'avenir une désertion nouvelle de leurs ateliers, plusieurs patrons voulurent former des ouvrières dont la concurrence serait pour eux un gage de sécurité. Celles que l'on avait habituées à la typographie restèrent attachées à un travail qui leur semblait plus rémunérateur que les autres métiers féminins. L'essai se généralisa, et aujourd'hui beaucoup d'imprimeries, pour ne pas dire la plupart, occupent des femmes.

Les grèves amènent, en outre, un déplacement fatal des industries. C'est à une grève de tailleurs qu'est dû, on le sait, l'essor de la confection depuis 1830. Le même fait a été reconnu dans l'Enquête parlementaire : les grèves du faubourg Saint-Antoine ont, dans ces dernières années, entraîné une déplorable diminution du travail dans l'industrie de l'ameublement ; depuis ce temps, beaucoup de marchands font fabriquer en Allemagne ; l'un d'eux, a-t-on dit, « a un wagon à lui ; ce « wagon va et vient constamment, apportant de l'étranger « des objets fabriqués. Il emploie le moins d'ouvriers « possible, et seulement pour donner la dernière main « aux meubles venus d'Allemagne. » La dernière grève d'Anzin, qui coûtait 40,000 francs par jour à la Compagnie, a déplacé des courants commerciaux au profit de la Belgique et surtout de l'Allemagne ; on écrivait de Denain le 26 mars 1884 : « Les charbons étrangers

Digitized by Google

« nous envahissent ; chaque jour, on a le cœur serré à « la vue de centaines de wagons jaunes et rouges qui « nous encombrent de charbons allemands, vite réex- « pédiés sur la ligne de Paris par la compagnie du « Nord (1). »

Les ouvriers, avant de se mettre en grève, devraient prévoir ces conséquences possibles. Ils s'imaginent, à tort, que le salaire est quelque chose d'élastique, susceptible d'être indéfiniment étendu ; ils semblent ignorer qu'il est arrêté par certaines limites qu'il ne saurait franchir. Nous avons dit plus haut qu'il est la représentation de la plus-value produite par le travail de l'ouvrier, déduction faite du profit que doit percevoir l'entrepreneur. Que si déjà le salaire absorbe presque toute la plus-value, il est évident que la grève ne peut aboutir, et aboutirait-elle par suite de l'inexpérience des patrons, ou de l'urgence de travaux, comme ceux de la moisson, ses résultats n'auraient aucun caractère durable.

Les seules hypothèses qui puissent donner aux ouvriers l'espoir du succès, sont celles où la part des autres copartageants, l'entrepreneur, le capitaliste, le propriétaire foncier, vient à diminuer, ou encore lorsque la masse à partager augmente.

Mais les lois du salaire ne produiraient-elles pas elles-mêmes une hausse, sans l'intervention d'aucune mesure artificielle ? Certains économistes l'ont soutenu, et l'un d'eux, Miss Harriett Martineau, a fait un livre intitulé : *Tendance des grèves à abaisser le taux des salaires*. Certains faits justifieraient cette assertion : les ouvriers agricoles et les domestiques, entre autres, ont vu leur salaire augmenter naturellement, et sans le secours de grèves. Nous pensons même, pour notre part, que le jeu de la concurrence suffirait le plus souvent pour

(1) M. Desjardins, *Revue des Deux-Mondes*, n° du 15 avril 1885, p. 884.

Digitized by Google

amener les mêmes résultats que la coalition ; mais il est bon de remarquer que les lois économiques n'agissent pas d'une façon instantanée, et il se pourrait, au cas où les entrepreneurs réaliseraient des profits exceptionnels, que la hausse se fît attendre pendant un temps relativement long ; la grève peut avoir pour résultat de hâter ce moment. « De même, comme le dit si ingénieusement « M. Gide, dans un baromètre, l'aiguille suit bien d'elle-« même les variations de la pression atmosphérique ; « toutefois, comme l'instrument est toujours plus ou « moins imparfait et que le jeu des rouages laisse tou-« jours à désirer, il est bon quelquefois de donner un « léger coup de pouce sur le cadran, pour que l'aiguille « prenne sa position d'équilibre. » (1). La grève peut remplir l'office de la petite secousse, et elle peut faire disparaître l'obstacle que la coutume ou l'intérêt personnel opposait au libre jeu des lois du salaire. M. Walker a une expression aussi énergique que caractéristique pour traduire cette idée : « ..... *so a strike may have the* « *effect to break up a crust of custom which has* « *formed over the remuneration of a class of labo-* « *rers.* » (2) C'est ainsi qu'en 1877, au moment de la grève des menuisiers, à Manchester, ces ouvriers étaient payés dans cette ville 8 den. 1/2 (0 fr. 85 l'heure) ; à Liverpool, 8 den. 1/4 ; à Bradfort, 8 den. (0 fr. 80) ; à Lincoln, 7 den. 3/4 ; à Lancaster, 7 den. (0 fr. 70) ; à Cambridge, 6 den. 1/2 (0 fr. 65) ; à Gloucester, 6 den. (0 fr. 60) ; à Winchester, 5 den. 1/2 (0 fr. 55) ; à Frome, 4 den. 3/4. Le travail était le même cependant, et les différences de conditions de l'existence n'étaient qu'insignifiantes (3).

(1) *Loc. cit.*

(2) *Loc. cit.* p. 390. Plus loin M. Walker dit non sans justesse : « *Strikes* « *are only of unquestionable utility in the first stages of the elevation of* « *masses of labor....* » p. 391.

(3) M. Yves Guyot, *La Science économique*, p. 299.

Digitized by Google

Il faut également remarquer que la possibilité d'une grève est une menace suspendue sur la tête des patrons. Il en est de la crainte de la coalition comme de celle de la guerre ou du duel, qui contribue à maintenir les rapports de courtoisie et de convenance entre les nations ou les hommes. Dans les pays, où les grèves sont licites, les patrons se refusent moins rarement aux augmentations légitimes de salaires qui pourraient leur être demandées.

Digitized by Google

CHAPITRE XXV

La Coutume.

Influences en sens divers de la coutume : elle arrête la hausse et la baisse. Elle fixe les salaires agricoles. — Son action sur les salaires industriels. — Elle diversifie les salaires, selon les lieux. — Instabilité des salaires dans les pays neufs. — Ailleurs, le salaire ne baisse que rarement ; raisons et justifications.— Il en est autrement lorsque la productivité du travail diminue.

La coutume ou la routine, comme on voudra l'appeler, a, dans la question des salaires, une influence méconnue jusqu'ici, quoique incontestable. Elle est l'obstacle qui suspend la hausse des salaires, comme elle en arrête la baisse.

La fixation des salaires agricoles est due, le plus souvent, à la coutume. Si pour les domestiques de ferme, pour le personnel permanent des exploitations, le salaire est discuté entre les parties au moment de la formation du contrat de louage, il en est autrement pour les ouvriers que l'on occupe aux travaux de la moisson. Ceux de nos lecteurs qui ont habité la campagne savent comment on engage les moissonneurs : à une certaine époque de l'année (dans quelques contrées, vers la fin de juin), le cultivateur loue ses ouvriers ; il leur fixe approximativement leur tâche ; mais le prix n'est pas discuté, et, sauf convention contraire, celui des années passées est tacitement accepté.

Pour les salaires industriels, il y a quelque chose d'analogue : dans les grandes villes, et pour la plupart

Digitized by Google

des métiers, le tarif est impersonnel, fixé par le syndicat pour l'ensemble de la corporation. Que l'on ne croie pas que ce tarif varie sans cesse, et oscille sous l'influence de causes diverses : il survit aux raisons qui l'ont fait établir, et subsiste souvent pendant plusieurs années, malgré les changements qui se sont produits sur le marché du travail.

En Angleterre, on a essayé d'établir une échelle mobile des salaires, et l'essai a été couronné de succès ; mais cette pratique n'a encore été observée que dans les houillères. Le salaire est basé sur les prix moyens du charbon, et la fixation en est faite pour chaque trimestre. Ce système a du bon : il a su initier les ouvriers aux difficultés contre lesquelles se heurtent les patrons, et il leur a permis de supporter les plus grandes crises, sinon sans douleur, du moins sans récrimination.

L'obstacle que la coutume oppose parfois à la hausse du salaire a pour résultat de déterminer des inégalités dans la rémunération des ouvriers de deux régions ou de deux localités distinctes. Dans le chapitre précédent, nous avons montré quelles étaient les différences de salaires des ouvriers menuisiers en Angleterre, avant la grève de 1877 ; dans certaines villes, la hausse s'était produite, dans d'autres les prix étaient restés stationnaires, et cependant le travail était le même, les conditions de la vie semblables. L'inégalité n'avait d'autre cause que l'arrêt imposé d'une façon inconsciente, par la coutume, aux salaires de quelques-unes des localités. En France, ne voyons-nous pas des différences entre les prix de deux départements limitrophes dont la situation économique est cependant identique ? Dans le même département, quelquefois dans le même canton, à quelques kilomètres de distance, les salaires, payés dans deux communes voisines, varient dans la proportion d'un quart, voire même d'un tiers ; si l'on recherche l'explication de

Digitized by Google

cette anomalie, on ne tarde pas à reconnaître que c'est un effet de la coutume.

En général, les diminutions de salaire sont difficilement acceptées par l'ouvrier, qui croit à la durée de la hausse dont il a profité. Si, en économie politique, le travail est envisagé comme une marchandise, il faut bien dire que c'est une marchandise vivante, qui pèse elle-même sur les variations de son prix. Aussi les baisses de salaires sont-elles un fait relativement rare. — Dans les pays neufs, comme les Etats-Unis, le taux des salaires est instable, il s'élève et s'abaisse rapidement : les moindres changements dans l'offre ou la demande du travail l'affectent d'une manière aussi sensible que les variations de la température agissent sur le thermomètre. *L'Economiste français*, du 18 avril 1885, dans sa correspondance des Etats-Unis, cite des réductions de salaires qui se sont traduites par une proportion de 20 à 25 p. 0/0. Peut-être en est-il ainsi parce que les chiffres y sont plus élevés ; peut-être aussi ces contrées n'opposent-elles pas les mêmes frottements au jeu des lois économiques. Mais, dans nos vieilles sociétés, il en est autrement : le salaire ne descend jamais, ou plutôt ne descend que rarement. La remarque en avait été déjà faite par M. Ducarre, dans son rapport célèbre. La confirmation vient de nous en être donnée dans une circonstance douloureuse. Notre industrie traverse en ce moment une crise intense, qui n'est pas sans causer de vives souffrances. Dans l'enquête poursuivie en 1884 par la Chambre des députés, chaque déposant avait à répondre à cette question : « Quels sont les salaires en temps de chômage ? » La plupart des patrons et même des ouvriers tombaient d'accord pour reconnaître que le salaire restait le même qu'en temps normal. On diminue le nombre de jours ou d'heures de travail ; on congédie une partie des ouvriers, on ne garde que les meilleurs, desquels on exige une plus grande

Digitized by Google

somme de travail; mais on ne touche pas à la fixation du salaire.

C'est ce que constatait, par exemple, le représentant des ouvriers porcelainiers : « Les salaires sont les mêmes ; on ne diminue que les heures de travail. » Les ouvriers carreleurs sont plus affirmatifs : « Dans notre « métier, jusqu'à présent nous n'avons pas voulu « accepter l'abaissement de salaire que voulaient nous « imposer les patrons ; c'est ce qui vous explique qu'il « y ait 60 pour 100 d'ouvriers qui chôment. » — M. Huret-Bellevalette s'exprime ainsi : « En temps de « chômage, les prix sont les mêmes ; quand un ouvrier « est augmenté, il n'y a plus possibilité de diminuer « son salaire (1) ». — M. Lalanne, au nom du syndicat des entrepreneurs de plomberie, appareils et canalisation pour le gaz, exprime la même idée : « .... On ne diminue pas les salaires en temps de « chômage, mais on fait alors un choix des ouvriers, on « conserve de préférence les bons, et dans ce cas on « peut dire qu'il y a réellement chômage pour les mau- « vais ouvriers (2). » — M. Boucheron, de la chambre syndicale de la bijouterie-joaillerie, est du même avis : « Le salaire ne change pas, dit-il. On fait travailler les « ouvriers plus ou moins, 6, 7, 8 heures, mais le prix « de l'heure ne change pas (3). » — « En temps de « chômage, dit un autre, les semaines sont réduites à « quatre jours (4). »

La crise devrait normalement abaisser la rémunération

(1) *Enquête*, p. 124.
(2) *Ibid.* p. 156.
(3) *Ibid.* p. 312.
(4) *Ibid.* p. 185. — V. aussi p. 266 la déposition du représentant du syndicat des briquetiers de Belleville ; p. 151, celle de la chambre syndicale des ferblantiers-lampistes ; p. 154, celle de la Chambre syndicale de l'éclairage et du chauffage au gaz ; p. 71, celle de la Chambre syndicale des entrepreneurs de couverture et de plomberie, etc.

Digitized by Google

du travailleur ; elle ne produit ce résultat qu'indirectement, par la diminution du travail. Il y a ici un effet bien curieux de la coutume, effet qui n'est pas spécial aux industries parisiennes, mais que l'on a constaté un peu partout. A quoi tient ce phénomène, ou plutôt comment explique-t-on ici l'influence de la coutume ? — Par deux raisons. En premier lieu, l'ouvrier craint, par une concession passagère, d'avilir pour l'avenir le prix de la main-d'œuvre ; il ne croit pas à la durée de la crise, et il ne veut pas que les conséquences en persistent même après qu'elle aura pris fin ; il regarde la hausse comme une conquête qui lui a coûté de longues années d'attente et de lutte, et il ne veut pas en perdre le bénéfice. — L'entrepreneur, d'autre part, esclave lui aussi de la coutume, ne résiste pas à cette prétention : il continue à payer le salaire qu'il s'était accoutumé à donner, et il se borne le plus souvent, pour équilibrer sa situation et restreindre ses frais généraux, à diminuer soit le nombre d'ouvriers, soit la tâche qu'il donnait à chacun.

Il en serait toutefois autrement si la crise avait pour caractère, moins de fermer les débouchés et de rétrécir la production, que de diminuer le profit de l'entrepreneur et d'avilir les prix. Ainsi les souffrances de l'agriculture, qui sont le résultat d'une baisse considérable dans le prix des céréales, ont-elles pu, dans certaines contrées de la France, l'Aisne, par exemple, amener les cultivateurs et leurs ouvriers, les uns à proposer, les autres à accepter une réduction des salaires. — Pour l'industrie de la soie, il s'est passé quelque chose de semblable : la concurrence des usines des environs de Lyon a déterminé un abaissement dans les prix, et, par contre-coup, a obligé les fabricants de Lyon, qui vendaient moins cher, à réduire le salaire des ouvriers

Digitized by Google

tisseurs à la main (1). Nous retrouvons là une application de la théorie de la productivité du travail : lorsque le travail cesse d'avoir la même productivité, la part de l'ouvrier s'amoindrit ; le travail, au contraire, reste-t-il productif de la même manière, malgré un ralentissement dans la demande, les salaires se maintiennent.

(1) Dans l'industrie du bâtiment à Paris, si nous sommes bien informé, il y aurait eu depuis quelques mois une réduction de certains salaires ; ce serait là le résultat de la prolongation de la crise, à moins que l'on n'y voie (et pour notre part nous serions assez tenté de le penser) l'influence de la diminution qui s'est produite dans la productivité de l'industrie des constructions ; d'un côté, en effet, les loyers ont baissé, et, d'un autre côté, les locaux vacants sont devenus plus nombreux.

Digitized by Google

CHAPITRE XXVI

De la différence des salaires. — De la tendance des salaires peu élevés à une hausse comparativement plus forte.

Le salaire varie suivant les lieux, les professions et les individus.— Pour certaines professions, il y a parfois une concurrence inégale. — Concurrence des prisonniers, des coolies, des femmes.— Organisation du travail des détenus.— Tendance des salaires inférieurs à une plus forte hausse. Divers exemples. — Explications : les métiers inférieurs sont délaissés, et les ouvriers se portent vers les professions plus relevées ; perfectionnement de l'outillage, qui a rendu le travail plus productif dans les métiers inférieurs ; la pratique de l'apprentissage disparait peu à peu. Système socialiste de l'égalité des salaires.

Le salaire varie selon les lieux ; ce point, que nous avons mis en lumière par de nombreux exemples et de nombreuses statistiques, s'explique, quand il n'est pas le résultat de la coutume, en partie par la différence du prix des subsistances ou plutôt par la différence dans le nombre des besoins. Si l'ouvrier de Paris est plus favorisé que celui de province sous le rapport de la rémunération, cette circonstance est due, non pas à une différence dans le prix des vivres qui n'atteint pas la différence des salaires, mais à ce fait que le séjour à Paris implique un mode de vie plus coûteux, et exige des consommations d'autre nature. L'inégalité des salaires n'a-t-elle pas une autre raison ? La situation du marché du travail est ici pour beaucoup. M. Leroy-Beaulieu

Digitized by Google

insiste sur ce qu'il appelle le bonheur ou la chance pour les uns, et son contraire pour les autres (1). Pour nous, il est évident que le hasard joue ici un certain rôle, mais en ce sens seulement qu'il suscite dans tel lieu, ou qu'il empêche de naître dans tel autre les diverses circonstances que nous envisageons comme les conditions nécessaires d'une élévation des salaires. Et si, pour prendre cet exemple, le mineur silésien gagne péniblement 1 fr. 50 par jour, tandis qu'un mineur anglais reçoit 6, 7 ou 8 fr., la malchance d'un côté, le bonheur de l'autre, y sont pour quelque chose, mais parce que le premier s'est trouvé placé par sa naissance dans un milieu défavorable, et le second, au contraire, dans une situation politiquement et économiquement préférable. -- Et M. Leroy-Beaulieu le reconnaît plus loin, lorsqu'il dit : « Qui peut nier que ce « soit un bonheur, pour un ouvrier ébéniste ou bijoutier, « d'être né à Paris plutôt qu'à Berlin, plutôt surtout « que dans une petite ville d'Allemagne ? Qui peut « contester que ce soit un bonheur pour un ouvrier « fileur d'avoir reçu le jour à Manchester plutôt qu'à « Zurich ou à Bombay ? »

Si nous laissions de côté les différences de lieux, et si nous nous attachions à une seule localité, nous serait-il permis d'affirmer que le salaire varie selon les professions et les individus ?

Il est incontestable que ces différences s'expliqueraient; mais en pratique, nous l'avons vu plus haut, elles sont moins sérieuses qu'on ne pourrait le supposer. Et d'abord, en ce qui concerne les individus d'un même métier, elles existent à peine : il se produit une tendance à l'égalité. Entre les professions, il en est autrement : quelques-unes, à raison du peu de productivité

(1) *Le Collectivisme*, p. 59 et 60.

Digitized by Google

du travail, sont moins rémunérées ; nous en avons parlé dans un chapitre antérieur, et notre dessein n'est pas d'y revenir.

Dans d'autres, les ouvriers sont atteints par une concurrence inégale qui déprime leurs salaires : cette concurrence provient d'individus pouvant, à raison de circonstances particulières, accepter des salaires moins élevés. Ainsi, la femme fait à l'ouvrier mâle une concurrence dont ce dernier est porté à exagérer peut-être l'importance.

On cite souvent aussi l'immigration des Chinois ou des *coolies* indous, dont l'effet serait d'entraîner une réduction des salaires ; mais aux Etats-Unis, où elle s'est produite en masse, les ouvriers sont bien payés. Nous dirons de ce fait comme de celui qui précède, qu'il influe moins pour arrêter l'élévation naturelle des salaires, résultant d'un accroissement dans la productivité du travail, que pour paralyser la propension aux grèves, ainsi que pour éviter l'augmentation artificielle des salaires, qui en est la conséquence habituelle.

L'affranchissement de l'esclavage dans les colonies européennes, ainsi que dans la plupart des Etats du Nouveau-Monde, a eu pour effet d'entraîner une immigration considérable de races indiennes et chinoises ; cette immigration a pu sans doute atténuer les effets de la crise de travail que l'émancipation avait produite, et permettre aux propriétaires de remplacer facilement les affranchis ; mais il ne faut pas se dissimuler que l'introduction en masse des races mongole, indienne et polynésienne, dans les pays de colonisation européenne, soit une question à la fois politique et économique. Envisage-t-on le côté politique, on peut se demander si cette juxtaposition d'individus appartenant à des sociétés vieilles et décrépites, et conservant leurs mœurs anti-européennes au milieu des populations civilisées parmi

Digitized by Google

lesquelles ils viennent vivre, si cette juxtaposition, disons-nous, ne présente pas des inconvénients supérieurs à ses avantages. Se préoccupe-t-on seulement du point de vue économique, l'on n'est pas moins perplexe : cette immigration n'a-t-elle pas pour conséquence de retarder les perfectionnements agricoles ? ne peut-elle pas constituer aussi une concurrence absolument inégale pour le travail libre ? Divers pays ont pris des mesures afin de la restreindre. Certains Etats l'ont prohibée ; d'autres se contentent de la rendre plus rare, en soumettant à une taxe l'immigrant, ou celui qui l'importe ; d'autres, enfin, ont déterminé un minimum aux salaires des immigrants. C'est ainsi qu'une convention, intervenue le 1er juillet 1861, entre la France et la Grande-Bretagne, et réglementant l'immigration indienne aux colonies (1), a fixé le salaire minimum, pour les hommes, à 12 fr. 50 par mois ; pour les femmes, à 10 fr., et pour les enfants au-dessous de 14 ans, à 5 fr. Ces travailleurs ont droit, en outre, au logement, à la nourriture, aux soins médicaux, et à deux rechanges par an.

Toutes ces mesures s'expliquent par la modicité du salaire avec lequel les immigrants se suffiraient. Ceux-ci, en effet, à raison de leur sobriété et du petit nombre de leurs besoins, pourraient vivre avec le cinquième ou le sixième de la rémunération de l'Européen. Peut-être aussi cette modicité tient-elle à ce fait, que la fixation du salaire des immigrants n'est pas due à la libre concurrence, mais leur est plutôt imposée.

Quoi qu'il en soit, une concurrence très active des coolies aurait pour résultat d'être très préjudiciable aux travailleurs libres, dont la nature physique a des exigences plus grandes. Mais en fait, et par suite de di-

(1) Les Chinois arrivent aux colonies presque toujours libres de tout contrat, et se livrent ordinairement au commerce de détail.

Digitized by Google

verses circonstances, notamment des mesures qui modèrent cette immigration ou en atténuent les conséquences, l'on peut dire que les ouvriers Européens, au moins dans la plupart des métiers, réussissent à obtenir des salaires rémunérateurs, dès qu'ils ont une réelle supériorité industrielle.

Le travail des détenus, dont la légitimité ne nous paraît pas contestable, soulève, au point de vue économique, une première question : c'est celle de son organisation. Deux systèmes sont en présence : celui de l'entreprise et celui de la régie ; ils ont l'un et l'autre leurs avantages et leurs inconvénients, leurs partisans et leurs adversaires. Le système de l'entreprise est adopté en pratique par le plus grand nombre de prisons. L'entreprise se donne en adjudication. L'adjudicataire ou entrepreneur général figure à la fois dans le marché comme vendeur et comme acheteur. Comme vendeur, il fournit à l'administration la nourriture et l'habillement des prisonniers, le chauffage et l'éclairage, l'entretien de la maison, comprenant les réparations locatives et certaines grosses réparations ; pour ces divers services, le Gouvernement lui paie, par détenu et par jour de détention, un prix dont la détermination est l'objet principal de l'adjudication. Comme acheteur, il reçoit de l'administration le droit exclusif d'utiliser à son profit les bras des prisonniers, en les faisant travailler soit pour lui-même, s'il est fabricant, soit pour un ou plusieurs fabricants. Il tient compte à l'Etat de chaque journée de travail, suivant un tarif arrêté par le Ministre de l'Intérieur. Ce tarif évalue le travail des prisonniers sur le même pied que celui des ouvriers libres ; il est toutefois fait à l'entrepreneur un rabais égal, le plus souvent, à 20 pour 100 (1), à titre de com-

(1) Arrêté ministériel du 15 avril 1882.

Digitized by Google

pensation pour l'obligation qui lui est imposée de fournir aux prisonniers tous les instruments et outils nécessaires, de pourvoir à toutes les dépenses de chauffage et d'éclairage des ateliers, et même de subir les chômages. Le produit du travail des détenus se partage entre les détenus eux-mêmes, l'Etat ou l'entrepreneur. — En second lieu, le travail des détenus soulève une autre question : ne doit-on pas craindre qu'il ne fasse concurrence au travail libre, soit au point de vue des prix, soit au point de vue de la quantité ? Il faut noter que, le plus souvent, l'entrepreneur n'est qu'un intermédiaire entre l'Etat et un certain nombre de fabricants dont il tire ce qu'il peut ; si ceux-ci paient à l'adjudicataire les objets fabriqués moins cher qu'à l'ouvrier libre, la concurrence des prix est manifeste ; si, au contraire, le prix est le même, l'industrie privée n'en souffre pas. Mais, en fait, les sous-traitants achètent les produits au rabais ; s'il en était autrement, ils s'adresseraient aux ouvriers libres ; d'ailleurs, l'adjudicataire, auquel on accorde une remise, peut aisément consentir à un léger sacrifice. La concurrence existe donc, mais nous la croyons peu forte : ce n'est que dans les moments de crise qu'elle fait sentir son intensité ; car l'adjudicataire doit, à tout prix, éviter le chômage. Ajoutons que le travail des prisons, s'il n'entraîne pas effectivement une sérieuse concurrence dans les prix, agit néanmoins comme menace sur le travail libre, en ce qu'il empêche l'augmentation du salaire de certaines industries. Il ne faut pas oublier, d'autre part, lorsqu'on examine les effets de la concurrence de quantité, que la plupart des détenus sont des producteurs qui, dans la vie libre, seraient forcés de travailler pour vivre ; ce que l'on doit désirer, c'est que l'administration laisse à chacun, autant que faire se peut, son ancien métier, et, en même temps, que les professions, dans chaque prison,

Digitized by Google

soient aussi variées que possible (1). A vrai dire, la concurrence de quantité n'est pas sensible : en effet, le nombre des détenus occupés à des travaux industriels est, année commune, de 19,300 hommes et de 5,000 femmes, dont le travail atteint un rendement qui n'est pas supérieur à celui de onze mille ouvriers libres et de 3,800 ouvrières ; or, si l'on rapproche ces nombres de ceux qui représentent la masse des travailleurs de l'un et l'autre sexe, employés dans les diverses industries de France, on peut considérer comme nulle la concurrence des ateliers pénitentiaires.

Dans le cours de cette étude, nous avons, à diverses reprises, appelé l'attention sur un phénomène, bizarre au premier abord, et dont nous devons maintenant l'explication. La hausse la plus forte s'est produite sur les salaires qui étaient les plus faibles au début. Et ce fait apparaît, soit que l'on examine les individus d'un même atelier, soit que l'on compare les divers métiers d'une même localité ou de localités semblables, soit enfin que l'on mette en parallèle la progression des salaires de deux régions absolument distinctes, ou de

(1) En 1848, le travail dans les prisons fut vivement attaqué. Un jour, le gouvernement provisoire vit arrêter sur la place de l'Hôtel de Ville une foule nombreuse de manifestants. C'étaient les tailleurs qui venaient se plaindre de la concurrence désastreuse des travailleurs esclaves. On fit des discours, d'un côté, des promesses, de l'autre. Mais le lendemain on fit une enquête et on s'aperçut qu'il y avait dans les prisons une soixantaine de tailleurs, tandis qu'il y avait à Paris 15,000 tailleurs libres ; on constata, en outre, que les détenus n'avaient jamais fait que des vêtements pour les prisonniers. Néanmoins, comme le peuple avait fait entendre sa voix, le gouvernement provisoire se soumit. Un décret du 24 mars supprima, à la plus grande joie de la population, détenue tout travail dans les prisons, « en attendant qu'il fut organisé de manière à ne pas faire concurrence au travail libre. » Le Coup d'Etat vint mettre fin à cette félicité éphémère, dont quelques vétérans du délit gardent encore précieusement le souvenir : le décret-loi du 25 février 1852 rétablit le travail dans les prisons.

Digitized by Google

villes placées dans des conditions économiques différentes.

Prenons tout d'abord une même usine : M. Grad nous en a donné de nombreux exemples pour l'industrie du coton et de la laine ; la statistique des salaires de Fourmies, recueillie par M. Brelay, est non moins topique, on se le rappelle. Dans les usines métallurgiques, le même fait a été constaté, et une statistique que nous devons à l'obligeance d'un de nos amis, maître de forges (1), nous a montré une hausse de 248 p. 0/0 pour les ouvriers qui gagnaient, en 1823, 33 francs par mois, et une hausse de 114 p. 0/0 seulement pour ceux dont le salaire, à la même époque, atteignait 70 francs.

Examinons-nous la hausse dans les divers métiers d'une même ville, nous voyons, par exemple, qu'à Paris, pendant que l'ouvrier horloger, qui en 1853 gagnait 4 fr. 50, voyait son gain ne s'élever que de 33 p. 0/0 durant la période 1853-1881, l'ébéniste bénéficiait d'une hausse de 111 p. 0/0, et le menuisier de 100 p. 0/0; or, ces derniers n'avaient, en 1853, que 3 fr. 50.

Si enfin nous envisageons différentes contrées, nous retrouvons la même loi : en Allemagne, les salaires agricoles se sont accrus bien plus dans les vingt dernières années qu'en France , et surtout qu'en Angleterre et aux Etats-Unis. Le taux d'accroissement des salaires de la grande industrie est bien plus élevé en France que dans ce dernier pays : dans les filatures, de 1830 à 1884, le travail n'a profité aux Etats-Unis que d'une augmentation de 76 p. 0/0. A Mulhouse et au Logelbach, le salaire a plus que doublé de 1835 à 1880 : il a haussé dans la proportion de 121 à 124 p. 0/0. — Sans passer les frontières, nous apercevons le même phénomène : la hausse moyenne sur les salaires, dans les villes chefs-

(1) V. plus haut le chapitre IV.

Digitized by Google

lieux de département a été de 63 p. 0/0 entre 1853 et 1881 ; à Paris, de 48 p. 0/0 seulement.

A quoi tient cette loi, dont les applications sont si variées, qui profite heureusement aux deshérités, et qui tend à rapprocher dans une condition semblable tous ceux dont l'existence matérielle est attachée au labeur quotidien ?

L'explication n'en apparaît pas tout d'abord. Toutefois, il est possible de la chercher. Et d'abord, en ce qui concerne les différents pays, il n'est pas étonnant que les nations arrivées le plus tôt à une rémunération convenable et suffisante du travail, restent ensuite relativement stationnaires, de même que, dans un autre ordre d'idées, ce sont les pays dont le commerce extérieur a pris au début le plus d'extension, qui semblent le moins progresser. C'est absolument, si l'on nous permet cette comparaison, ce qui se passe lorsqu'on examine deux personnes, l'une dans l'enfance, l'autre âgée de 25 à 30 ans : les revoit-on à cinq ou dix ans de distance, la première a fait des progrès, elle a grandi, elle s'est développée ; pour la seconde, au contraire, les modifications n'apparaissent guère. Disons aussi que les pays dont les salaires étaient au début très élevés, ont attiré, par cet attrait, de nombreux immigrants, dont l'arrivée a influé sur le marché du travail, et a arrêté ou atténué la hausse.

Examine-t-on seulement une même usine, ou une même ville, voici les raisons qui peuvent expliquer la loi. Les emplois inférieurs sont peu à peu délaissés, et, à l'inverse, les professions plus relevées recrutent un plus grand nombre d'ouvriers. Le développement de l'instruction générale, joint peut-être à celui d'une plus grande habileté naturelle, suffit à expliquer l'afflux plus considérable d'ouvriers qui se produit au profit des profes-

Digitized by Google

sions plus difficiles et dès lors mieux rémunérées (1). Le travailleur plus instruit, partant plus adroit, dédaigne les métiers dont le salaire ne lui paraît pas suffisant, et se dirige vers ceux où la rétribution est plus convenable. Il n'y rencontre pas, d'ailleurs, d'obstacle : dans toutes les industries, les auxiliaires mécaniques ont tellement réduit le rôle de l'homme, et rendu sa tâche tellement aisée, que l'on a moins à se préoccuper, au point de vue de la production, de la qualité des ouvriers que de leur nombre : le travail est de plus en plus impersonnel. Comme le dit M. Jules Simon dans sa préface de l'*Ouvrière*, « autrefois l'ouvrier était une force intelligente, il n'est plus aujourd'hui qu'une intelligence qui dirige une force. » L'usage des machines, ainsi que l'application la plus large de la division du travail, a eu pour résultat de faciliter le travail, et, par conséquent, de le rendre accessible à tous.

Il n'est pas étonnant dès lors que, d'une part, l'offre de travail, en s'accroissant, ait paralysé ou du moins atténué l'augmentation des salaires dans les professions difficiles dont la rémunération initiale était la plus élevée, et que, d'autre part, la rareté des bras, dans les métiers inférieurs, ait eu pour conséquence d'y entraîner rapidement une hausse des salaires.

Plusieurs autres raisons complètent la démonstration : dans les métiers inférieurs, l'outillage industriel s'est perfectionné, et a permis d'utiliser le travail d'une manière plus fructueuse. Il en est résulté, de la part des

(1) C'est à cette cause qu'est dû en partie le taux relativement peu élevé des gages des emplois dans les chemins de fer, vers lesquels se dirigent un plus grand nombre de personnes. Nous ne pensons pas, au contraire, que le caractère monopolisé des industries de chemins de fer puisse en être l'explication. La société d'économie populaire avait mis récemment au concours la question « de l'Influence des monopoles en France sur l'intérêt des capitaux et le taux des salaires. » Mais aucun des concurrents n'a pu démontrer la deuxième partie du programme.

Digitized by Google

patrons, une demande de travail de plus en plus grande, en même temps que les bras devenaient plus rares. Au moment où nous écrivons, nous voyons dans un chantier de construction l'usage de porteurs Decauville, l'installation d'une machine à vapeur destinée à faire le béton, etc.; quoi d'étonnant à ce que les terrassiers, les gâcheurs de plâtre, aient vu leurs salaires s'élever rapidement?

En second lieu, la pratique de l'apprentissage disparaît peu à peu; elle cesse d'être en usage, sauf dans quelques rares professions. C'est là un point que les enquêtes les plus récentes ont mis en lumière : il n'est pas un patron qui ne déplore la pénurie d'apprentis, pas un qui ne signale ce penchant qu'ont les parents de diriger leurs enfants vers les emplois où ils obtiennent une rétribution immédiate, comme dans les bureaux des grandes administrations, dans les banques ou dans le service des télégraphes. Le mal est certain; mais les conséquences dans l'industrie moderne en sont moindres qu'elles ne l'eussent été à une autre époque, grâce précisément à l'outillage mécanique, réduisant les tâches à des opérations unes et simples, susceptibles d'être accomplies par des ouvriers improvisés. Dans l'ameublement, par exemple, il n'y a plus d'apprentis; mais chaque ouvrier ne fait maintenant qu'une seule partie du meuble; les machines font elles-mêmes une grosse part du travail. Que la disparution de l'apprentissage ait néanmoins quelques fâcheuses conséquences, c'est possible; mais notre dessein n'est pas ici de les rechercher. Nous voulons seulement indiquer l'influence de ce fait sur la rémunération du travail. Primitivement, il y avait entre les salaires une diversité extrême provenant de l'apprentissage plus ou moins long ou dispendieux de la profession; l'apprentissage disparaissant, il se produit et il se produira davantage encore dans l'avenir un nivellement des salaires entre les diverses branches de chaque métier, voire même

Digitized by Google

parmi les différents métiers. L'apprentissage constitue, en effet, une sorte de monopole, analogue à celui des propriétaires fonciers, et susceptible de donner lieu à un profit spécial à ceux qui le détiennent ; comme il tombe en désuétude, le monopole s'éteint.

Qu'il y ait, en outre, pour expliquer cette tendance des salaires les plus faibles à s'élever plus rapidement, qu'il y ait, disons-nous, une autre raison tirée du dogme socialiste de l'*égalité des salaires*, c'est ce qu'on peut soutenir. On sait que, dans le système social exposé au Luxembourg en 1848 par M. Louis Blanc, le droit au travail avait pour corollaire l'égalité des salaires. Ces idées ont laissé un souvenir dans l'esprit des ouvriers, et, à Paris, du moins, ceux-ci n'acceptent pas que le patron donne à l'un d'eux une rémunération supérieure. Un de nos amis, grand entrepreneur, nous contait récemment qu'il n'avait jamais pu donner ouvertement à son meilleur ouvrier une paye plus forte, et qu'il avait dû, pour le récompenser, lui remettre, à l'insu des autres, une gratification supplémentaire. Ce socialisme jaloux est entretenu chez les ouvriers par les syndicats professionnels, qui s'arrogent, comme nous l'avons vu, la prétention de régler d'une façon autoritaire les salaires.

Digitized by Google

CHAPITRE XXVII

Des différences de salaires (SUITE).—Le salaire des femmes

Situation de l'ouvrière. — Salaire insuffisant.— Raisons de cette insuffisance : Position sociale de la femme, qui le plus souvent est mariée ou mère de famille, et pourrait à la rigueur vivre sur le salaire du mari ou des enfants.—Concurrence excessive dans les carrières féminines. — Prisons, ouvroirs, couvents ; femmes du monde. — Absence d'entente entre les femmes. — Les grèves et les syndicats leur sont inconnus.

Singulière destinée que celle des malheureuses femmes qui doivent demander au travail leurs moyens d'existence ! Il semble que la société leur ait donné en moins ce qu'elle a donné en trop aux autres. Les ouvriers leur refusent, sous le prétexte de les protéger, mais plutôt par un esprit de jalousie étroite, le droit de pénétrer dans les manufactures (1), faisant à leur égard ce que n'oseraient ni la loi ni les mœurs. Ont-elles trouvé un métier ? Aussitôt une seconde calamité les atteint : seraient-elles laborieuses, assidues, elles n'obtiennent qu'un salaire insuffisant, quand il n'est pas dérisoire. En 1860, M. Jules Simon, dans son admirable livre sur l'*Ouvrière*, se posait un problème redoutable : « Une ouvrière qui gagne un « salaire de 2 fr., logée dans un taudis, misérablement « vêtue, a 59 centimes par jour pour sa nourriture, « pourvu qu'elle ait le bonheur de se bien porter pen- « dant les trois cent soixante-cinq jours de l'année.

(1) V. le ch. V. Suprà.

Digitized by Google

« L'immense majorité des ouvrières reçoivent 50 centi-
« mes, et même 75 centimes de moins. Comment vivent-
« elles ? (1) ». Terrible point d'interrogation, en 1885 comme en 1860 ! la misère pour les unes, la corruption pour les autres, voilà la réponse.

Mais pourquoi le salaire féminin n'est-il pas rémunérateur ? L'on en a cherché bien des raisons, et, à notre sens, la question reste entière. Avant de proposer à notre tour une explication, rappelons deux points sur lesquels nous avons insisté plus haut.

Tout d'abord, le salaire normal est limité par un maximum et par un minimum : le maximum est la plus-value résultant du travail de l'ouvrier, le minimum est déterminé par le coût de production de ce travail, c'est-à-dire par le prix des subsistances nécessaires à l'ouvrier. En second lieu, le travail de la femme, selon les métiers, est plus ou moins productif : dans les professions qui exigent seulement de l'habileté, de l'adresse ou de l'attention, il est aussi fructueux que celui de l'homme; mais, pour celles qui demandent une grande dépense de force et d'énergie, la femme reste inférieure à l'homme. Quant aux frais d'entretien de la femme, qui, comme nous le savons, fixent le taux au-dessous duquel son salaire ne devrait pas normalement descendre, ils sont tout au plus, avons-nous dit, inférieurs d'un quart à la dépense de l'homme.

Or, il faut bien l'avouer, la femme, d'une part, son travail fût-il aussi productif que celui de l'homme, ne gagne jamais autant que celui-ci, à moins d'être payée à la tâche, et même, dans ce cas, y a-t-il encore une différence. D'autre part, elle n'a le plus souvent, en pratique, qu'un salaire insuffisant pour vivre.

A quoi tient cette monstruosité économique, qui fait

(1) P. 292.

Digitized by Google

que le salaire de la femme, non seulement n'atteint pas celui de l'homme, toutes conditions étant égales d'ailleurs, mais encore reste au-dessous des dépenses nécessaires de la vie ? Selon nous, trois causes peuvent nous en fournir l'explication : la position sociale de la femme, qui vit le plus souvent à côté d'un mari ou d'un père duquel elle attend les moyens d'existence ; la concurrence qu'elle subit dans les rares professions qui lui sont ouvertes ; enfin, le défaut d'entente entre les femmes pour l'organisation du travail, ou même l'absence d'institutions destinées à les protéger.

Mariées, ou vivant en famille, ayant dès lors l'existence assurée dans le ménage, qu'alimente pour la plus grosse partie le salaire du mari, du père ou du fils, la plupart des femmes ne recherchent dans le travail qu'un léger supplément de ressources, et consentent à recevoir le salaire qui leur est offert, quelque inférieur qu'il soit au minimum normal, déjà restreint (1). Pour elles, la vileté du salaire n'aura aucune conséquence préjudiciable. Pour les autres, et celles-ci constituent la minorité, elles subissent la concurrence des premières, et le taux de rémunération se trouvera le même pour toutes ; malheureusement pour ces dernières, la situation n'est

(1) M. Leroy-Beaulieu combat cette explication ; mais, son argumentation ne nous a pas convaincu : « ..... Supposons, dit-il, que toutes « les dentellières et toutes les brodeuses montrent le maximum d'exi- « gence, il n'en est pas moins vrai que leur salaire ne pourrait hausser « qu'à la condition que les produits subissent une hausse, ce qui, pour « des articles de luxe, aurait l'inévitable résultat de diminuer la consom- « mation. » (*Le travail des femmes*, p. 135).

Pour M. Walker, le mariage, ou plutôt l'éventualité du mariage, est une des raisons qui empêchent l'élévation du salaire féminin, mais en ce qu'elle fait craindre à l'employeur une rupture brusque du contrat de travail, *depreciate in the eyes of her employer, and justly so, the value of services which may abruptly be terminated by marriage. (Loc. cit.* p. 374), explication qui ne vaudrait tout au plus que pour les servantes et autres domestiques attachées à la personne.

Digitized by Google

pas identique : elles n'ont pas un protecteur légal dont le travail doive faire face à une partie de leurs besoins, et les maigres profits que leur procure le travail ne suffisent pas à réparer la dépense de forces qu'il a entraînée. Les privations et la maladie sont leur lot, à moins que (mais c'est là une pensée à laquelle nous n'oserions nous attacher, si nous n'y étions autorisé par le spectacle des grandes villes), à moins qu'elles ne demandent à des ressources honteuses le moyen de combler la différence. Peut-être même la part pour laquelle elles peuvent être supposées, dans un certain nombre de cas, recourir à des expédients inavouables, pèse-t-elle d'un poids écrasant sur les salaires féminins et en déprime-t-elle le taux. Nous interrogions un jour un individu qui occupait à des travaux de couture un grand nombre de femmes, et, comme il nous disait que le chiffre de 2 fr. n'était atteint que par les meilleures ouvrières : « Avec quoi vivent les autres ? lui répondîmes-nous. — Avec ce que leur donne leur amant. »

Le nombre des carrières ouvertes aux femmes est, au surplus, trop restreint. Leur nature physique les rend incapables de certains travaux. Les mœurs, sinon la loi, leur ferment la plus grande quantité des autres métiers. Les syndicats ouvriers se chargent, à leur tour, de leur interdire certaines professions où elles pourraient être employées. Qui ne connaît les statuts de la *Société typographique* de Paris ? elle ne permet pas à ses membres de travailler dans les ateliers où sont occupées des femmes ! Le plus clair résultat de tout ceci, c'est que le nombre des professions dont l'accès leur est permis étant très circonscrit, elles s'y font une concurrence acharnée, qui en abaisse bien vite la rémunération. Il n'y a guère qu'une douzaine, une vingtaine au plus de métiers qui leur appartiennent exclusivement, et elles sont légion ; veulent-elles agrandir le cercle de leurs

Digitized by Google

occupations, elles ont à lutter contre tant d'obstacles, qu'elles sont le plus souvent ramenées vers celles qui constituent leur domaine (1). Sont-elles, au moins, assurées d'y règner en maîtresses ? Il faudrait, pour avoir cette illusion, ignorer l'existence des prisons, des ouvroirs, des couvents. Le travail des prisons fait peu de concurrence au travail des hommes ; pour les femmes, la situation est tout autre : il est bien peu de leurs métiers qui ne soient affectés par cette circonstance. En ce qui concerne certains travaux féminins, comme la couture, la concurrence du travail non libre est considérablement aggravée par celle des ouvroirs et des couvents : nombre de communautés religieuses ont des ouvroirs qui sont de véritables manufactures ; elles passent des traités avec les grands magasins de nouveautés, et acceptent des salaires dérisoires. Il paraît que les 17 vingtièmes des chemises qui entrent dans le commerce parisien sortent des ouvroirs. Quoi d'étonnant à ce que le salaire des ouvrières couturières, lingères, etc., soit aussi modique, et que l'élévation en soit aussi lente !

Plus redoutable est même pour l'ouvrière libre cette concurrence conventuelle ; car elle porte uniquement sur certains travaux, tandis que celle des prisons offre une très grande diversité : les industries pratiquées, en effet, par les condamnées, sont nombreuses, ce qui autorise une répartition de travaux en rapport avec les aptitudes de celles-ci, et atténue, à raison du fractionnement même, la concurrence faite au travail libre.

Nous n'en avons pas fini avec la série des concurrences qui affligent le sort de l'ouvrière. Pour les travaux de

(1) Dans les congrès ouvriers de ces dernières années, les femmes, qui y ont pris part, voudraient qu'un plus grand nombre de professions leur fussent ouvertes. Toutefois, avec l'esprit restrictif dont nous avons tous tant de peine à nous débarrasser, elles ont demandé l'interdiction du travail de nuit pour les femmes. Elles ne s'apercevaient pas qu'ainsi elles aboutissaient à s'exclure de certains métiers.

Digitized by Google

luxe à l'aiguille, broderies, dentelles, elle subit la concurrence des personnes aisées, qui s'y livrent à titre de passe-temps lucratif, et le nombre de ces dernières est plus considérable qu'on ne le pense. C'est la mère de famille de la petite bourgeoisie qui brode ou tricote pendant qu'elle surveille la récréation de ses enfants ; c'est la caissière qui, entre deux additions, fait quelques mètres de crochet ou de passementerie ; c'est la dame de compagnie qui se livre à quelques menus travaux, en même temps qu'elle converse avec sa maîtresse. Toutes ont leurs moyens d'existence assurés, et ne sauraient, dans la vente de leurs ouvrages, se montrer exigeantes ; aussi ne laissent-elles pas que de faire un tort sérieux aux ouvrières moins fortunées, qui font les mêmes travaux à titre, non plus de passe-temps, mais de gagne-pain.

Il n'est pas douteux que les femmes pourraient modifier, par l'association, l'organisation si défectueuse de leur travail. Elles pourraient, au moyen de syndicats ou de grèves, empêcher l'avilissement de leurs salaires, et même en provoquer la hausse. Mais, dominées par l'obéissance maritale ou paternelle, soumises par leur sexe à une plus grande retenue, privées des droits politiques, absorbées par les soins du ménage et de la maternité, elles ne songent pas à se grouper. Aussi les associations féminines sont-elles presque inconnues ; on n'en rencontre que trois dans toute la France; s'il est pourtant des syndicats susceptibles de rendre des services, ce seraient bien ceux-là. La coalition est une arme qui fait peur aux femmes, même lorsque ce sont leurs maris qui l'organisent. Essentiellement prévoyantes, voyant de plus près les souffrances, elles craignent le chômage, qui en est la suite ; elles en sentent immédiatement les désastreuses conséquences, et elles en aperçoivent mal les résultats définitifs, qui leur paraissent problématiques et éventuels. Qui ne sait que lors-

Digitized by Google

qu'une grève éclate dans un centre manufacturier, les femmes sont les premières à en souhaiter la fin, quelquefois même à en arrêter la durée, en désarmant leurs maris ! On comprend donc qu'elles ne fomentent pas de coalitions elles-mêmes, et pour elles-mêmes. Aussi les grèves féminines sont-elles rares, et encore sont-elles des grèves non concertées, éclatant subitement à la suite de vexations ou de souffrances intolérables, quelque chose comme un orage soudain.

Il semble, d'ailleurs, que les pouvoirs publics se fassent les complices de cette situation. Non pas que la loi consacre quelque inégalité au préjudice des ouvrières; mais, lorsqu'une crise surgit, toute la sollicitude du Gouvernement est pour l'élément masculin, dont les cris sont plus perçants, peut-être aussi parce qu'il représente la gent électorale ; elle oublie volontiers la femme sans ouvrage. Il n'est pas jusqu'à la Série des prix de la ville de Paris qui, ne comprenant pas les salaires féminins, est peut-être aussi une des raisons qui en empêchent l'augmentation, à l'égal de ceux des ouvriers mâles.

Digitized by Google

CONCLUSION

Dans l'introduction que nous avons placée en tête de cette étude, nous nous sommes efforcé de prouver les avantages du salariat sur l'association, et, par des exemples empruntés à des entreprises et à des travaux de diverses natures, il nous a été possible d'affirmer que tout ouvrier qui aurait l'option entre un salaire et une part du produit de l'association, n'hésiterait pas à préférer le premier mode de rémunération. Nous avons même ajouté qu'un entrepreneur courrait les plus grandes chances de ne pas avoir d'ouvriers, s'il ne leur offrait un salaire fixe.

Et cependant notre conclusion sera que le salariat, au moins dans nos sociétés modernes, constitue une manière d'association entre le patron et l'ouvrier. Le contrat de travail, appelé par les jurisconsultes louage de services, est un contrat de société, et le salaire un dividende sur les bénéfices ou mieux sur les produits de l'association. Conclusion singulière ! dira-t-on, mais conclusion qui nous semble démontrée par les développements que nous avons consacrés à l'histoire et à la théorie des salaires.

Nous ne méconnaissons pas que, si l'on envisage le salaire dans les siècles passés, notre opinion ne soit erronée; mais, dans ce siècle, et particulièrement dans la dernière partie de ce siècle, la question des salaires

Digitized by Google

apparaît sous un aspect différent, et avec un caractère qui lui confère la valeur de l'association, moins les inconvénients de celle-ci (1).

Dans les siècles antérieurs, l'ouvrier est à la merci du patron, qui fixe souverainement son salaire, en même temps qu'il détermine sa tâche. Pas d'entente préalable; pas de discussion possible, et, ajoutons-le, pas ou peu de hausse à espérer. L'ouvrier est quelque peu dans la situation du *coolie* de nos colonies européennes. Sans nul doute, la position du salarié est préférable à celle du serf, mais dans la même mesure que celle de l'immigrant indou ou chinois l'est à celle de l'esclave, qu'il remplace. Parfois son sort lui pèse, et il se met en rébellion; mais la lutte est inégale, elle ne peut être concertée; elle est d'avance frappée d'impuissance, malgré les violences qu'elle a pu provoquer.

Mais peut-on comparer le salarié ancien au salarié moderne? Ce dernier traite librement avec l'entrepreneur souvent même il est le pupille d'une vaste organisation qui, forte du nombre de ses membres et de l'importance de ses ressources, traite d'égal à égal avec les patrons. Ceux-ci refusents-ils une demande, ou se montrent-ils hostiles, l'ouvrier se concerte avec ses camarades, et, par un arrêt simultané du travail, finit, si sa revendication est légitime, par obtenir gain de cause.

L'industrie progresse-t-elle, recourt-elle à des inventions plus parfaites, l'ouvrier est le premier à en profiter, et son salaire ne tarde pas à s'améliorer. Sans que sa tâche lui ait coûté un effort de plus, il bénéficie de tous les progrès, et il en bénéficie dans une plus large pro-

(1) Cette observation explique la modification qu'a subie le titre de l'ouvrage. L'objet de notre étude a été, en effet, l'examen des variations et de la théorie du salaire au XIXe siècle.

Digitized by Google

portion que le patron ou le capitaliste. La richesse générale s'accroît-elle autour de lui, elle entraîne une hausse de sa rémunération, de la même manière qu'un air plus pur et plus vivifiant agit sur les organismes qui le respirent.

Cette atmosphère sociale, s'il nous est permis de nous servir de cette métaphore, l'ouvrier peut aujourd'hui l'aller trouver ; et si, ayant vu le jour dans une région déshéritée, il recherche une situation meilleure, les facilités de communication les plus grandes s'offrent à lui : il peut, comme le malade émigrant en quête d'un climat plus doux et d'un soleil plus chaud, il peut, abandonnant les lieux où l'industrie végète et languit dans la routine, courir à des cités plus favorisées, et à des travaux plus rémunérateurs.

Dans cette coopération, à laquelle le travailleur fournit ses bras ou son intelligence, le capitaliste ses ressources, le propriétaire son usine ou sa terre, et l'entrepreneur enfin, sa direction et son activité ; dans cette coopération, l'ouvrier prélève la meilleure part. Les produits s'accroissent-ils proportionnellement au travail employé, la richesse publique augmente-t-elle dans la société, la part revenant au capitaliste diminue, celle du propriétaire augmente dans une faible mesure, celle de l'entrepreneur décroît ; seule, la portion revenant à l'ouvrier augmente. Est-il permis d'affirmer, en présence de ce fait, que, dans nos sociétés contemporaines, les riches deviennent de plus en plus riches, et les pauvres de plus en plus pauvres ? Sans doute, le riche étant le plus souvent économe, le pauvre fréquemment imprévoyant, l'esprit d'épargne de l'un, l'insouciance de l'autre, peuvent creuser davantage le fossé qui les sépare ; mais si l'on néglige ce fait, conséquence des qualités ou des défauts qui président à la consommation des richesses, si on le néglige, disons-nous, pour ne s'attacher qu'au

Digitized by Google

résultat immédiat de chaque entreprise, ne doit-on pas reconnaître que le travailleur est privilégié dans la répartition des produits de celle-ci.

Nous pressentons une objection : si le contrat de salaire ne constitue qu'une association, comment, nous dira-t-on, avons-nous pu distinguer, au début de cette étude, le salariat de l'association ? Deux mots nous suffiront pour répondre.

Le contrat de travail est une association, mais une association *sui generis*, dans laquelle un des associés n'a consenti à entrer qu'à la condition d'être à l'avance affranchi des risques inhérents à l'entreprise, et fixé sur le taux de la part, qui lui écherra, ainsi que sur l'époque où celle-ci lui sera remise. L'ouvrier entend profiter des gains de l'industrie ; mais il veut, d'autre part, échapper à toute éventualité. Il n'est pas, d'ailleurs, le seul à aimer la certitude. Est-ce que cette idée de certitude n'est pas inhérente à notre siècle ? Nous vivons aujourd'hui au milieu d'assurances de toutes sortes, et le spéculateur le plus audacieux est souvent le premier à se garantir de la perte éventuelle de ses navires, de ses machines, de ses maisons, de ses capitaux, et à garantir sa famille de la perte de sa propre vie. Saurait-on, d'ailleurs, incriminer le calcul de l'ouvrier ? Etranger à la direction de l'entreprise, il veut s'affranchir des risques qu'elle comporte.

Mais, ajoutera-t-on, comment se traduit donc ici l'idée d'association, puisque la part du travailleur est indépendante des résultats obtenus par le patron ? La nouvelle association se caractérise par ce fait, que la part de l'ouvrier est calculée non sur les bénéfices particuliers de l'entreprise spéciale, où il est engagé, mais sur les produits généraux de l'industrie qu'il a embrassée. Celle-ci est-elle prospère et productive, le salaire hausse, alors même que le patron ne réussirait pas ; est-elle, à l'in-

Digitized by Google

verse, languissante, routinière, le salaire reste faible, le patron réaliserait-il des bénéfices. Loi extrêmement juste : car l'ouvrier doit être responsable du choix de sa profession, choix qu'il a fait librement et qu'il a dû faire en connaissance de cause ; mais il ne peut équitablement être responsable du choix qu'il a fait de son patron, son choix ne pouvant ici être aussi éclairé, et ne lui imposant, d'ailleurs, rien d'immuable. — S'agit-il, au lieu d'un travail productif, de services ou de fonctions domestiques, les gages seront basés sur l'état de richesse du pays, quel que soit l'état de fortune particulier de la personne qui a recours à ces services, et qui les paie. Aussi s'explique-t-on que, dans les villes riches, les fortunes modestes aient à souffrir du milieu dans lequel elles se trouvent.

Le salariat, sous son aspect moderne et dans nos sociétés contemporaines, est donc un contrat d'une nature spéciale, qui participe de l'association, et qui, s'il n'a pas juridiquement parlant, les caractères de celle ci, en reflète du moins les principaux traits sur le miroir économique.

Le prétendu conflit entre le capital et le travail n'est qu'un mot vide de sens ; l'on ne voit dans la société, au lieu de lutte, que le concours de deux associés dans l'œuvre économique.

Mais si l'antagonisme n'existe pas entre le capital et le travail, puisque celui-ci est le premier à profiter de l'abondance de celui-là, n'est-il pas à craindre qu'il ne se produise, du moins, dans chaque entreprise, entre le patron et l'ouvrier ? L'ouvrier, avons-nous dit, peut obtenir un salaire élevé chez un patron dont la profession est peu florissante, ou dont la fortune est mince, et, à l'inverse, ne recevoir qu'une rémunération insuffisante d'un chef d'industrie dont les bénéfices sont con-

Digitized by Google

sidérables. N'est-ce pas un défaut d'harmonie ? Nous ne saurions le contester ; mais l'harmonie peut être rétablie, au moins en partie sans doute. Le patron ne peut demander à l'ouvrier de participer à ses pertes et à ses échecs industriels, car ce dernier ne saurait, et avec raison, supporter les risques fâcheux d'une entreprise dont il a subi la direction ; mais encore peut-il, même dans cette hypothèse, appeler les ouvriers, par un meilleur réglement des salaires, à corriger certaines des causes de sa mauvaise fortune. Les combinaisons dont le salaire est susceptible sont tellement variées, qu'il est permis d'attendre beaucoup de ce côté. L'application du travail à la *tâche*, l'emploi des *primes* et des *majorations* de salaires sont des ressources auxquelles un patron ne recourt jamais sans en obtenir d'heureux effets. Nous avons parlé plus haut de l'*échelle mobile* ; ce système, qui a pris naissance dans le comté de Durham, s'est étendu ensuite en Angleterre, et se propage maintenant aux Etats-Unis, et particulièrement en Pensylvanie dans l'industrie minière et dans la métallurgie, permet de faire varier les salaires, sinon suivant les bénéfices réalisés par l'usine ou la manufacture, du moins d'après le prix de vente des produits, lequel, du reste, donne le plus souvent l'indication des bénéfices.

Lorsqu'au contraire l'entrepreneur réalise des profits, son devoir est tout tracé : il doit y faire participer l'ouvrier. Nous avons toujours cru que la *participation aux bénéfices* n'était pas destinée à remplacer le salariat, mais nous pensons qu'elle peut et doit le compléter. Nous nous plaisons volontiers, dans notre enseignement oral, à retracer les tentatives faites en vue d'introduire dans les usines la participation, et à les suivre dans leurs résultats. Cette institution n'a pas encore dit son dernier mot ; elle peut se généraliser ; elle peut également contribuer à répandre parmi les classes ou-

Digitized by Google

vrières l'esprit d'épargne et de prévoyance. Combinez-la, en effet, avec une caisse des retraites, reculez jusqu'à un certain âge la distribution de la part revenant à l'ouvrier, et vous assurez à celui-ci une vieillesse aisée, un repos sans misère.

Nous venons de parler de devoirs à la charge du patron ; nous croyons, en effet, qu'il en existe. Que l'on ne dise pas que le patron soit quitte envers l'ouvrier après l'avoir payé. Le travail, selon certains économistes, serait une marchandise ; mais ce n'est là qu'une comparaison utile pour faire comprendre le jeu de la loi de l'offre et de la demande, et, d'ailleurs, s'il est une marchandise, c'est une marchandise vivante ; aussi, si le paiement du salaire libère le patron, envisagé comme acheteur, elle ne peut le libérer, comme homme, vis-à-vis de ceux qui ont été ses auxiliaires dans l'œuvre commune, qui ont été, comme nous l'avons nous-même affirmé, ses associés. — Le patron, sans pour cela intervenir dans la vie privée de l'ouvrier, sans exercer sur lui une surveillance ou un patronage qui puisse blesser sa dignité, doit cependant, soit par son propre exemple, soit par la bienveillance apportée dans ses rapports vis-à-vis de lui, soit enfin par la création d'institutions philanthropiques à son usage, doit, disons-nous, jouer un rôle tutélaire.

Certains industriels croient inefficace cette action ; mais l'ont-ils maintenue pendant assez longtemps, l'ont-ils exercée avec tout le tact nécessaire ? L'éducation et le moral d'un homme ne se modifient pas en quelques jours, voire même en quelques mois ; et puis il ne faut pas oublier que ce devoir exige le plus grand discernement.

Les devoirs du patron appellent ceux de l'ouvrier : lui non plus n'est pas quitte envers le premier, après avoir accompli sa tâche ; il est homme, et, à ce titre, il

Digitized by Google

a des obligations morales. Quelles sont-elles ? Il a des devoirs envers le patron, envers la société et envers lui-même.

Coïncidence à la fois curieuse et heureuse : ses devoirs vis-à-vis du patron et de la société se confondent avec ceux dont il est tenu vis-à-vis de sa propre personne.

Que l'on nomme ici la bonne foi, la prévoyance, la tempérance, on ne tarde pas à reconnaître que ces obligations lui sont tracées, autant dans son intérêt que dans celui du patron ou de la société ; et, d'ailleurs, à qui profitent-elles le plus immédiatement, sinon à lui-même.

Bref, si le capital et le travail ne sont que des associés, si le contrat de salaire participe de l'association, le patron et l'ouvrier doivent se regarder comme des collaborateurs, et, au point de vue moral, se traiter comme des associés. Il y a là un aspect du problème social, que le cadre de notre étude ne nous permettait pas d'approfondir.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Préface de M. Levasseur, membre de l'Institut..... I

AVANT-PROPOS..... 1

INTRODUCTION : Le Salariat. — Sa supériorité sur l'association ; son utilité.— Ses perfectionnements : la participation aux bénéfices. — Origine du salariat ; son histoire. — Le XIXe siècle. — Hausse des salaires ; difficulté de l'évaluation de la hausse ; imperfection des statistiques ; enquêtes officielles et privées. — Causes auxquelles est due la hausse. — La théorie du salaire est à refaire. — Méthode déductive et méthode expérimentale..... 5

PREMIÈRE PARTIE

DE LA HAUSSE DES SALAIRES.

SECTION PREMIÈRE. — LES SALAIRES NOMINAUX.

CHAPITRE PREMIER. — **Les salaires agricoles.**

Chiffre de la population agricole en France. — Importance de la production agricole.— Les salaires avant le XVIIIe siècle ; insuffisance des renseignements. — Misère des classes rurales. — Les calculs de M. Moreau de Jonnès.— Le livre de M. Théron de Montaugé sur le pays Toulousain. — Les chiffres de M. de Foville sur le XVIIIe et le XIXe siècle. — Le domaine de Périole.— Les recherches de M. Risler sur l'Aisne. — M. de Montalivet et « un heureux coin de terre. » — Le Bas-Vendômois. — Le département de l'Oise. — Le Maine-et-Loire. — La Bretagne. — Le salaire à la tâche..... 23

CHAPITRE II. — **Les salaires de la petite industrie.**

Professions diverses. — Statistique annuelle. — Les soixante et quelques professions de la petite industrie.— Paris, villes chefs-lieux de département.— Ouvriers nourris et non nourris.— Taux moyen de l'augmentation. — Professions pour lesquelles l'aug-

Digitized by Google

Pages

mentation a dépassé partout la moyenne. — Professions pour lesquelles elle lui est restée inférieure. — Professions où l'augmentation a dépassé la moyenne à Paris, sans la dépasser en province, et inversement. — Exemple des ouvriers boulangers. 41

CHAPITRE III. — **Les ouvriers du bâtiment.**

L'industrie du bâtiment à Paris ; son importance. — Les salaires depuis le milieu du XVIIe siècle. — La fin du siècle dernier. — Les salaires actuels ; leur élévation depuis 1850.— L'industrie du bâtiment en province ; chiffres fournis par les établissements hospitaliers. — La hausse la plus forte s'est faite au profit des salaires les plus faibles..... 49

CHAPITRE IV. — **La grande industrie.**

L'accroissement des salaires des ouvriers tisseurs et fileurs, d'après M. Poulain, de Reims. — La laine à Fourmies. — La progression des salaires dans l'industrie cotonnière, d'après M. Grad. — Elévation plus rapide des salaires inférieurs. — Industrie minière : augmentation de 104 pour cent de 1843 à 1883.— Mines d'Anzin. — Industrie métallurgique : forges. — L'*Annuaire statistique* de 1884..... 54

CHAPITRE V. — **L'ouvrière.**

Objections contre le travail des femmes dans les ateliers.— L'hygiène ; la morale ; la concurrence au travail masculin. — Les ouvriers typographes. — Les socialistes ; le travail non payé. — Réponse. — Statistique des salaires des ouvrières.— La hausse : 1844, 1853, 1871, 1881. — Les domestiques ; hausse de leurs gages ; elle dépasse la moyenne générale..... 61

CHAPITRE VI. — **Les salaires à l'étranger.— Comparaison entre les divers pays.**

Statistique comparée du Dr Engel et des consuls américains. — Classement des contrées d'après l'ordre décroissant des salaires. — Industrie du bâtiment. — Professions diverses.— Il y a lieu, pour comparer les salaires de New-York et de Chicago, de faire intervenir la statistique des salaires parisiens. — Statistique de M. Jeans, et *the Australian Hand-Book.* — Les Etats-Unis ont les salaires les plus élevés. — Comparaison du nombre proportionnel des femmes employées dans les différents pays..... 74

CHAPITRE VII. — **La hausse des salaires en Angleterre et en Allemagne.**

Le travail agricole en Angleterre ; hausse des salaires constatée par diverses statistiques. — Salaires à la semaine et à la tâche. — Les renseignements de M. Giffen sur les salaires industriels. — Hausse de la solde mensuelle des marins. — De l'accroissement des salaires dans l'industrie cotonnière. — Allemagne :

Digitized by Google

Pages

accroissement considérable des salaires agricoles depuis vingt ans ; les évaluations de MM. Block et Lavollée. — Hausse des salaires industriels..... 80

CHAPITRE VIII. — **La hausse des salaires aux Etats-Unis et en Australie.**

Les Etats-Unis : Renseignements recueillis par M. Grosjean, inspecteur de l'agriculture. — Influence du développement industriel sur les salaires agricoles.— Hausse de 40 p. 0/0 environ depuis quarante ans.— Classement des Etats-Unis d'après l'importance de la population industrielle.— Salaires de l'industrie.— Hausse de 50 à 100 p. 0/0 depuis trente ans. — Australie : son caractère pastoral. — La découverte de l'or et ses effets sur les salaires, 1850 et 1881..... 88

SECTION II. — DE LA VALEUR RELATIVE DES SALAIRES POUR LES PATRONS.

CHAPITRE IX. — **La réduction de la journée de travail.**

Transition : La hausse n'a pas été compensée par l'augmentation de la journée de travail. — France ; grande et petite industrie. — Angleterre ; la semaine et la journée de travail ont été réduites. — Australie. — L'ouvrier d'autrefois..... 97

CHAPITRE X. — **De la productivité comparée du travail.— Cherté nominale et cherté réelle de la main-d'œuvre.**

Cherté nominale et cherté réelle de la main-d'œuvre. — L'observation de M. Brassey ; son exagération. — La productivité du travail ; elle dépend des qualités physiques et morales de l'ouvrier, ainsi que de causes extrinsèques. — Comparaison de la productivité entre les différents pays ; de la *machinery* dans les diverses contrées et à diverses époques..... 102

SECTION III.— DE LA VALEUR RELATIVE DU SALAIRE POUR L'OUVRIER. — LE SALAIRE RÉEL.

CHAPITRE XI. — **Les besoins et les subsistances.**

La hausse des salaires n'a pas été compensée par une augmentation dans le prix des subsistances.— Baisse de certaines choses. — La dépréciation de l'argent : elle dissimule une partie de la baisse, et exagère la hausse.— Raisons qui expliquent la baisse de certaines marchandises; explication de MM. Goschen et Giffen. — La bourgeoisie. — La classe ouvrière : l'accroissement des besoins ; les profits des intermédiaires. — Les produits manufacturés n'ont pas suivi la hausse de la main-d'œuvre, et ont baissé malgré elle..... 113

Digitized by Google

Pages

CHAPITRE XII. — **Le budget de l'ouvrier.**

Le pain ne constitue pas la seule dépense.— Recherches de M. de Foville. — Difficulté d'établir un budget type. — Les chiffres absolus ne sont pas possibles. — Proportion des diverses dépenses : nourriture, logement, vêtement, dépenses diverses. — Proportion du pain dans la nourriture. — MM. Grad, Walker, Leroy-Beaulieu et leurs calculs. — L'importance des divers éléments varie suivant diverses circonstances, et notamment suivant la situation de fortune et le chiffre du salaire..... 122

CHAPITRE XIII. — **Prix comparatifs de la vie dans différents pays.**

Statistique américaine. — Australian Hand-Book. — Le pain aux Etats-Unis, en France et en Angleterre ; le prix en Australie. — La viande dans les différents pays ; son bas prix en Australie. — Le beurre et les autres produits de laiterie ; pourquoi le prix en est-il moins élevé en Europe ? — Le logement et l'habillement.. 128

CHAPITRE XIV. — **Les variations dans le prix de la nourriture.**

Les variations dans le prix du blé et du pain. — De l'écart entre le prix du blé et celui du pain.— Du prix de la viande depuis le commencement du siècle ; il a augmenté par suite de l'accroissement de la consommation. — Le lait, le beurre, le fromage, les œufs, l'épicerie, les boissons. — La nourriture n'est guère plus chère qu'il y a cinquante ans.— Angleterre : les calculs de M. Giffen. — Le blé.—La dépense des malades à l'hôpital Saint-Georges..... 133

CHAPITRE XV. — **Les variations dans le prix du logement et du vêtement.**

L'importance du logement dans le budget de l'ouvrier.— Le logement à Paris, en Angleterre et aux Etats-Unis.—Le loyer a doublé depuis le commencement du siècle. Depuis vingt ans, il a augmenté d'un cinquième environ.— Le vêtement du pauvre a diminué considérablement ; constatation officielle de la baisse par les évaluations de la Commission des valeurs de douane..... 144

CHAPITRE XVI. — **L'accroissement de bien-être.**

Les services nouveaux créés pour l'ouvrier. — Augmentation des consommations ouvrières. Statistiques : France et Angleterre.— Consommations nouvelles ; besoins nouveaux.— Accroissement de l'épargne sous toutes ses formes. — Caisses d'épargne ; augmentation du nombre des livrets et des sommes déposées. — Sociétés de secours mutuels et *friendly societies*. — La moyenne de la vie humaine s'est accrue. — Résumé : la misère est moins générale..... 151

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

DES CAUSES DE LA HAUSSE DES SALAIRES.

LOIS ÉCONOMIQUES DU SALAIRE.

Pages

CHAPITRE XVII. — **Le salaire normal.**

Le salaire est déterminé par la libre convention. Mais il a un maximum et un minimum.— Le maximum est déterminé par la plus-value produite par le travail de l'ouvrier ; il est parfois dépassé, et l'entrepreneur fabrique alors à perte. — Le minimum est fixé par le coût de production du travail, c'est-à-dire par le prix des choses indispensables à l'existence. Besoins, *Standard of life*; les besoins sont variables : races, professions, localités, temps, âge et sexe du travailleur. — Prime d'amortissement : éducation et apprentissage.— Autres éléments du salaire normal indiqués par Adam Smith. — Le salaire courant peut exceptionnellement descendre au-dessous du minimum du salaire normal.. 168

CHAPITRE XVIII. — **Le salaire normal** (SUITE).

Opinions divergentes. — Salaire normal et salaire juste. — Pas de salaire normal, d'après M. Garnier. — Le salaire nécessaire ou *loi d'airain*. Turgot, Lassalle. — Exposé de la prétendue loi d'airain ; sa réfutation. — La loi d'airain dérive de l'idée du servage. 179

CHAPITRE XIX. — **Le salaire courant.**

Les variations du salaire. — Le marché du travail. — De l'offre et de la demande. — Cette loi ne suffit pas à expliquer le taux des salaires. — Les institutions sociales. La coutume. Celles-ci contrarient le jeu de la loi de l'offre et de la demande, les institutions sociales en accélérant la hausse, la coutume en la retardant ou en suspendant la baisse. — La politique agit sur les salaires. — Les faveurs accordées aux ouvriers..... 190

CHAPITRE XX. — **De l'offre et de la demande. — Analyse théorique de cette loi.**

Influence prépondérante de l'offre et de la demande. — Explication de l'offre de travail, et de la demande. — Offre. — Rareté de certaines émigrations, fréquence de certaines autres. — Professions : le passage d'une profession à une autre est un fait peu habituel. — Demande. — Théorie du *wage-fund*; ses conséquences ; sa réfutation. — Substitution à cette théorie de celle de la productivité du travail. Développement de ce système. — De l'action qu'a sur les salaires l'accroissement de la richesse générale. — De l'augmentation dans la productivité du travail : tout

Digitized by Google

Pages

le monde y gagne, ouvriers, consommateurs, patrons. — Il s'opère alors une modification dans la distribution de la richesse : la part des ouvriers s'augmente par rapport à celle du patron, du capitaliste et du propriétaire foncier..... 198

CHAPITRE XXI. — **La loi de l'offre et de la demande et la hausse des salaires.**

Ouvriers agricoles. Accroissement de leurs salaires sans grèves. — Faveurs politiques. Augmentation de la productivité de leur travail : progrès, perfectionnement des outils. — Augmentation de la valeur vénale de la terre ; mais accroissement plus considérable des salaires. — Différence dans les salaires, résultant d'une productivité différente suivant les pays. — Augmentation de la fortune publique. — Autre raison de l'accroissement des salaires : dépeuplement des campagnes. — Ouvriers de l'industrie. — Transformation de l'industrie par la vapeur et les chemins de fer.— L'emploi des machines se généralise. — Industrie des transports. — Industrie du bâtiment. — Industries textiles. — Le vêtement et la chaussure. — Différence entre les pays au point de vue de l'efficacité du travail..... 211

CHAPITRE XXII. — **Les institutions et les lois. — Les séries de prix.**

La série de prix de la ville de Paris. — Origine de son caractère officiel : publicité donnée à la série.— Réformes de 1872.— Explication de l'influence qu'a eue la série sur la hausse des salaires. — Témoignages des patrons et des ouvriers..... 223

CHAPITRE XXIII. **Les institutions et les lois** (SUITE). — **Les syndicats professionnels et les trades unions.**

Loi du 2 mars 1791. — Loi Chapelier. — Les associations professionnelles se constituaient néanmoins et vivaient sous un régime de tolérance. — Nombre de ces associations : leur groupement. Reconnaissance légale des associations ouvrières : loi du 22 mars 1884. — Services multiples rendus par les syndicats de patrons et d'ouvriers. — Action des syndicats ouvriers sur les salaires ; leurs procédés ; leur rôle avant la loi de 1884.— Trades unions. — Leur origine : sociétés de secours mutuels. — La personnalité civile leur est conférée en 1871. — Leur action sur les salaires. — Leur influence sur le prix des choses..... 228

CHAPITRE XXIV. — **Les institutions et les lois** (SUITE).—**Les coalitions et les grèves.**

Lutte entre le capital et le travail. — Grèves : leur objet. Coalitions.— Les grèves dans l'ancienne France.— Législation : Code pénal de 1810 ; loi de 1849 ; loi de 1864 ; loi du 22 mars 1884. — Réformes industrielles ; le patron dépend maintenant de l'ouvrier.— Ce que rapportent les grèves aux ouvriers.— Ce qu'elles

Digitized by Google

Pages

leur coûtent. — De leurs dangers pour la profession. — Cas où une grève peut donner des résultats définitifs..... 239

CHAPITRE XXV. — **La coutume.**

Influences en sens divers de la coutume : elle arrête la hausse et la baisse. Elle fixe les salaires agricoles. — Son action sur les salaires industriels. Elle diversifie les salaires suivant les lieux. — Instabilité des salaires dans les pays neufs. — Ailleurs, le salaire ne baisse que rarement ; raisons et justifications. — Il en est autrement lorsque la productivité du travail diminue... 252

CHAPITRE XXVI. — **De la différence des salaires.— De la tendance des salaires peu élevés à une hausse comparativement plus forte.**

Le salaire varie suivant les lieux, les professions et les individus. — Pour certaines professions, il y a parfois une concurrence inégale. — La concurrence des coolies, des femmes, des prisonniers. — Organisation du travail des détenus. — Tendance des salaires inférieurs à une plus forte hausse. — Divers exemples. Explications : les métiers inférieurs sont délaissés, et les ouvriers se portent vers les professions plus relevées. — Perfectionnement de l'outillage, qui a rendu le travail plus productif dans les métiers inférieurs.— La pratique de l'apprentissage disparait peu à peu. — Système socialiste de l'égalité des salaires..... 258

CHAPITRE XXVII. — **Des différences de salaires** (SUITE). — **Le salaire des femmes.**

Situation de l'ouvrière. — Salaire insuffisant. — Raisons de cette insuffisance. Position sociale de la femme, qui le plus souvent est mariée ou mère de famille, et pourrait à la rigueur vivre sur le salaire du mari ou des enfants. — Concurrence excessive dans les carrières féminines. — Prisons, ouvroirs, couvents ; femmes du monde. — Absence d'entente entre les femmes.— Les grèves et les syndicats leur sont à peu près inconnus..... 270

CONCLUSION..... 277

Saint-Brieuc. -- Imprimerie Francisque GUYON.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED
LOAN DEPT.
This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed. Renewals only: Tel. No. 642-3405
Renewals may be made 4 days prior to date due. Renewed books are subject to immediate recall.

SEP 5 - 1973 73
Oct 5 Phone Renew
REC'D LD NOV 5 '73-9 PM

LD21A-10m-8,'73
(R1902s10)476—A-31

General Library
University of California
Berkeley

Digitized by Google

YB 65273

Digitized by Google

Digitized by Google